

MS 10127

Account book [Societe de
Bienfaisance mutuelle de Paris?]

[Societe de Bienfaisance mutuelle de
Paris ?]

1825-1872.

System no. 0084518

These images are from the collection of the Library of the Jewish Theological Seminary (JTS). JTS holds the copyrights to these images. The images may be downloaded or printed by individuals for personal use only, but may not be quoted or reproduced in any publication without the prior permission of JTS.

הועתק והוכנס לאינטרנט
www.hebrewbooks.org
ע"י חיים תש"ע

Société de secours Mutuels dite
Israélite Française

Registre des
Délibérations

En
Procès - Verbaux

N° 228

M. Pélissier - Registre - Contenance
servant à la transcription des Délibérations de la Société de secours Mutuels dite Israélite Française et dite Commune

feuille de cotés et paraplumier par...

Israélite Française et dite Commune

N° 1

27 Février 1846

These images are from the collection of the Library of the Jewish Theological Seminary (JTS). JTS holds the copyrights to these images. The images may be downloaded or printed by individuals for personal use only, but may not be quoted or reproduced in any publication without the prior permission of JTS.

הועתק והוכנס לאינטרנט
www.hebrewbooks.org
ע"י חיים תש"ע

N° 2

23 Mars 1846

Les sieurs Schleisinger Simon
Daltroff ont présenté à l'as-
semblée les srs Hübner Jacques et
Epité Jean-Louis, après avoir con-
sulté l'assemblée de son côté, et
à l'unanimité

L'an mil huit cent quarante six le vingt cinq
février, sept heures du soir.

Les soussignés membres de la dite Société de secours
mutuels dite Israélite française sous le N° 228 se sont
assemblés chez le sieur Mayer Rue St Croix N° 38. de la
part de l'ancien de la dite Société, vis-à-vis le vingt quatre
janvier dernier, et s'engageant à suivre ponctuellement
le nouveau règlement qui sera présenté et discuté à la
prochaine assemblée générale et à cet effet nomment le sieur
dit Mayer Isaac, président provisoire qui par ses soins
dirigera la dite Société jusqu'à la nomination définitive du
Bureau qui se fera à la prochaine réunion.

Les dits signataires décident également que la mise de
fonds sociale sera de six francs pour chacun d'eux, qu'ils sont
immédiatement versés entre les mains du sieur Hübner alya
nommé provisoirement trésorier de la Société et ont au nombre
de six signé et présent

L'assemblée se sépare, il est six heures.

Ainsi signé

Le Président
Mayer

Le Secrétaire
Daltroff

L'an mil huit cent quarante six le vingt trois Mars

Sept heures du soir.

La Société de secours mutuels dite Israélite Française
s'est assemblée sous la présidence du sieur Mayer nommé
provisoirement pour constituer la Société, dans son local au
sainte Croix N° 38

Les Membres de la Société sont au nombre de dix sept
sont les sieurs Mayer Isaac, Schleisinger Simon
Hübner Alexandre, Daltroff Jacques, Rey
Ury Joseph, Raphaël Samuel, Moïse Jacob
Schleisinger Jacob et Mordechaï Isaac

Le Président déclare que l'assemblée a pour
formation du Bureau. ont été nommés aux fonctions
Les sieurs Mayer Président, Schleisinger Simon
Daltroff, secrétaire, Hübner Alexandre, Ury Joseph
Rey idem, Raphaël idem, Schleisinger Jacob
L'assemblée se sépare à l'unanimité

aux sieurs Schleisinger ~~Le~~ ~~Fr~~ ~~an~~ ~~au~~ ~~des~~ ~~and~~ ~~re~~ ~~pour~~ ~~les~~ ~~hom~~
qu'ils ont apporté dans la mission qui leur a été confiée comme Commissaires
liquidateurs de la Société dissoute, et dont tous les membres présents font partie.
Ce dernier ont été votés à l'unanimité des Voeux

Le secrétaire donne connaissance d'un projet de règlement qui a été
lu par ce dernier, dont les articles sont au nombre de soixante dix huit
qui ont été également adoptés sans opposition.

L'assemblée décide également qu'à partir de ce jour la cotisation
mensuelle qui est fixée à un franc cinquante centime par mois sera
payée par chaque sociétaire et que la mise de fonds social serait de
Dix francs qui ont été versés à l'instant par chaque sociétaire.

Il est aussi décidé que ceux qui entreraient ne payeraient que le tiers
en entrant, et que le restant serait payé par douzième jusqu'à libé-
ration complète de leur droit d'admission. à dater de ce jour le service
des Corvées est obligatoire pour tous les sociétaires en cas d'urgence.

La société se constituera définitivement quand elle aura atteint le
chiffre de vingt un membres, mais il est également entendu qu'en cas
d'insuffisance d'hommes pour faire le service il serait pris sur la caisse
les fonds nécessaires pour solder ceux qui auraient été commandés à ce effet
jusqu'à ce que le nombre désigné ci-dessus soit au complet.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, le président déclare la séance
levée, il en dit peu.

Le Président signé: Mayer. Le Secrétaire signé: Schleisinger
Le Secrétaire
M. Daltrof

L'an mil huit cent quarante six le vingt avril, sept heures soir
Le Conseil d'administration de la Société de Secours mutuel dite israélite
française inscrite sous le n° 228 s'est réuni chez son Président le Sr Mayer, Rue
St. Croix n° 38

L'appel nominal ayant constaté la présence de Sr Mayer Sr Mayer, Schleisinger
Fr. an au, Daltrof Mayer, Raphaël Samuel, Noy Abraham
Ury Joseph Schleisinger Jacob et Viner Jacques

Lecture est donnée par le secrétaire du procès verbal de la dernière séance.
Après avoir été mis aux voix, il est adopté sans opposition.

Le Président donne connaissance de l'état de la Caisse. Les fonds restant
ce jour se montent à la somme de Cent francs

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, le président déclare la séance levée, il en dit peu.
Le Président signé: Mayer. Le Secrétaire signé: Schleisinger

N° 3
20 Avril 1846

These images are from the collection of the Library of the Jewish Theological Seminary (JTS). JTS holds the copyrights to these images. The images may be downloaded or printed by individuals for personal use only, but may not be quoted or reproduced in any publication without the prior permission of JTS.

N° 4.

~~~~~

18 Mai 1846

~~~~~

L'an mil huit cent quarante six le dix huit mai sept

heures du soir.

Le Conseil d'administration de la Société de Secours Mutuel dite Société Française inscrite sous le N° 228, s'est réuni chez son Président, M^r Mayer du sainte craye N° 38.

L'ordre du jour ayant constaté la présence de Messieurs Mayer Isaac Schleisinger Léon, Hanau Alexandre, Dalbrof Mayeur, Raprael Samuel, Rey Abraham, Ury Joseph, Schleisinger Jacob et Fisman Jacques la lecture est donnée par le secrétaire du procès verbal de la dernière séance après avoir été mis aux voix, il est adopté sans opposition.

Le Trésorier donne connaissance de l'état de la Caisse, les fonds y montant ce jour le montant de la somme de Cent vingt neuf francs N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée, il est reçu heures et demie.

Le Président
Mayer

Le Secrétaire
Dalbrof

N° 5.

~~~~~

8 Juin 1846

~~~~~

L'an mil huit cent quarante six le huit Juin sept heures du soir

La Société de Secours Mutuel dite Société Française s'est réunie sous la Présidence du sieur Mayer dans son local Rue sainte craye N° 38

Les Membres de la Société sont au nombre de douze après l'ordre nominal fait par le secrétaire Les Membres présents sont les sieurs Mayer Isaac Schleisinger Léon, Hanau Alexandre, Dalbrof Mayeur, Rey Abraham Ury Joseph, Raprael Samuel, Schleisinger Jacob et Fisman Jacques

Les Membres absents sont les sieurs Morel Isidore Moysse Jacob et Fisman à l'ouverture de la séance le Président donne lecture de la correspondance à lui adressée par ces derniers. Ayant donné de motifs salable leur usance est prononcée sans opposition

La lecture est donnée du procès verbal de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité

Le secrétaire donne connaissance du Règlement qui a été adopté et signé par les Membres présents à l'assemblée.

Il est décidé qu'à partir de ce jour la Cotisation mensuelle sera abaissée à un franc soixante centime par mois, au lieu de un franc cinquante, les dix centime excédant, seront appliqués au désintéressé auquel la Société s'engage à s'abonner pour venir au secours de ceux de ses membres qui se trouveront malade

Il est également décidé qu'aucun des membres de la Société

à tomber malade et que le docteur serait à la disposition d'un premier
il serait fait une souscription volontaire parmi les membres pour payer
un second médecin à l'effet de donner du soins au nouveau malade. Cette
décision n'est prise que pour l'année de Novices seulement.

Une proposition est faite d'attacher à la société un garçon de bureau
qui serait à la disposition du résident pour les besoins de service. Il est
décidé que ce dernier prendrait un homme de confiance de son choix que
tout pouvoir lui est accordé à cet effet, et que le prix serait déterminé
par lui dans le intérêt de la dite société. Il est bien entendu que cet enga-
gement ne sera que pour trois mois seulement et que son appointement
ne pourra s'élever au dessus de six francs par le trimestre.

L'assemblée désirant que toutes les quittances de cotisation soient payés
régulièrement tous les mois pendant les premières années et que ceux qui en
laisseraient trois en arrière seraient dans le cas de perdre leur droit de
sociétaire. Il est accordé un délai d'un mois à dater de ce jour à ceux qui
se trouvent dans cette catégorie. Ce délai passé, celui qui après avoir été
prévenu par lettre ne se sera pas libéré sera déposé du contrôle de la société.
N'ayant plus rien à l'ordre se jour le résident déclare la séance levée
il est neuf heures.

Le Président

J. Meyer

Le Secrétaire

M. Altruff

N° 6.

Le 28^e du mois de Juin mil huit cent quarante six

La société de secours mutuels dite israélite Française réunie sous le
N° 228, s'est tenue en assemblée Générale sous son président M. Mayer
dne 1^{er} Avoye N° 38

L'appel nominal ayant constaté la présence de Messieurs Mayer
Isaac, Schleisinger Lion, Hanau Alexandre, Daltroff Maxime
Ney Abraham, Ury Joseph, Raphaël Samuel, Schleisinger Jacob
Moyse Jacob, Kisner Joseph.

Membres absents: Les Messieurs Morel Sidon, et Spiro Samuel
ayant donné du motif valable ils ont été excusés.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la dernière séance, après
avoir été mis aux voix, il est adopté sans opposition.

Le trésorier, donne connaissance de l'état de la caisse, il en résulte
que les fonds y restant ce jour se montent à la somme de Cent quarante
francs vingt centimes.

Le sieur Rey Abraham, présentée à l'admission de Schurmann, et
après avoir consulté l'assemblée elle a été prononcée à l'unanimité
Il n'y a plus rien à l'ordre du jour la séance est levée, des dix heures

Le Président

Le Secrétaire

Mayer

Maltref

N° 7.

L'AN

mil huit cent quarante six le 17 août sept heures
Sept heures du soir

17 août 1846

Le Conseil d'administration de la société dite Israélite Française
siège au n° 228, s'est réuni hier non présidents du St. George n° 38

L'agent nominal ayant constaté la présence de sieurs M. Baye
présidents, Schleisinger Lion, vice présidents, Hanaou Crisostome
Maltref mayor, secrétaire, membres du Conseil: M. Rey Joseph
Rey Abraham, Schleisinger Jacob, Raphael Samuel et
Hibner Jacques.

Le sieur Schleisinger Simon, membre de la société s'est
présenté à l'assemblée et a proposé l'admission du sieur Kuppel
Joseph. Après avoir donné connaissance à ce dernier de la teneur
du Règlement de la société et d'après sa promesse formelle d'acquiescer
ponctuellement les articles des dits statuts, son admission définitive
a été mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Le Président donne connaissance de la démission du Garde
de Bureau. Sur la demande d'en avoir un nouveau, l'assemblée
lui donne tout pouvoir de le remplacer d'après toutes les conditions
qu'il voudra, mais ne dépassant pas momentanément la somme de soixante
francs par an cependant l'assemblée désirerait que ce engagement
ne soit fait qu'à forfait jusqu'à l'expiration de janvier prochain, après
celle de l'assemblée générale, alors il sera statué définitivement à son égard.

Il n'y a plus rien à l'ordre du jour le Président déclare la séance
levée il est dix heures

Le Président

Le Secrétaire

Mayer

Maltref

N° 8.

L'AN

20 Septembre 1846

Sept heures du soir

Le Conseil d'administration de la société

dite Société Française, sous le N° 998, s'est assemblée chez son Président
M^r Mayer Président Rue St. Croix N° 38.

L'apud nominal ayant constaté la présence des sieurs Mayer
Isaac Président, Schleisinger Lion Vice Président, Fleury au
Alexandre, Crisovic, Waltrop major, secrétaire, Ury Josyph, Rey
Abraham, Schleisinger Louis et Raphaël Samuel, membres du
Conseil,

Le sieur Wisner jusqu'absent a été mis à l'amende de deux
francs, cette amende n'est que provisoire il n'en sera relevé qu'après
sa justification de sa non présence à Paris.

Lecture est donnée par le secrétaire du procès verbal de la dernière
séance. Après avoir été mis aux voix il est adopté sans opposition.

Le Crisovic donne Comptes au bureau de l'état de la Caisse.
Les fonds restants à jour se montent à la somme de deux cent trente
quatre francs quarante centimes.

Les sieurs Morel Fivore, membre de la Société et major Président
ont présenté à l'admission le sieur Lambert Josyph. Après avoir consulté
l'assemblée elle a été prononcée à l'unanimité.

Une autre présentation est faite par les Présidents et Vice Président,
celle du sieur Mayer Couars qui a été également admise sans opposition.

Le Président donne lecture de la Correspondance, le S^r Spietz donne
par lettre sa démission de membre de la Société, qui est acceptée sans réclamation.

Il est décidé que le Président reprendra le vingt encaire qu'au cas de
besoin, une autorisation lui sera donnée par le bureau à cet effet. Cette décision
n'est pas en vigueur jusqu'au mois de janvier prochain, alors le vingt encaire sera
pris pour l'année entière.

La nomination du sieur Bloch Garçon de Bureau est prononcée,
mais seulement jusqu'à la prochaine assemblée Générale.

Sur la proposition du Président, il est décidé qu'un placement de fonds
sera fait de la somme de cent cinquante francs, à la Caisse d'épargne
par les soins du trésorier après avoir rempli les formalités voulues.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le Président déclare la séance
levée. Il est dix heures.

Le Président

Mayer

Le Secrétaire

Waltrop

N° 9.

L'an mil huit cent quarante six le vingt six octobre à dix heures de jour

Le Conseil d'administration de la Société dite Israélite Française sous le N°

998 s'est réuni chez son Président M^r Mayer Rue St. Croix N° 38

le 26 Octobre 1846

L'appel nominal ayant constaté la présence des Sieurs Mayeur
 Présidents, Schleisinger Lion, Sieur Tridon, Hanau alexandre
 Tridon, Schleisinger Jacob, Daltrof mayeur, Ury Joseph
 Raphaël Samuel, membres du Bureau.

Le Procès Verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour étant la déclamation du Sieur Tridon au sujet
 de son amende qui a été maintenue jusqu'à plus amples explications.

Le Sieur Ney ayant donné des motifs valables sur son absence
 a été dispensé de l'amende.

Le Trésorier ayant rendu compte de l'état de la Caisse a donné le
 résultat suivant, resté en Caisse à ce jour la somme de Deux Cent
 Soixante quatre francs soixante cinq Centimes.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le Président déclare la séance
 levée, il est neuf heures.

Le Président

Le Secrétaire

(Signature)

(Signature)

N° 10.

Le 7^e Novembre 1846

7 novembre 1846

Le Conseil d'administration de la Société de Secours Mutuels d'Alsace
 Française sous le N° 298 s'est réuni chez son Président.

M. Mayeur, Rue St. Eloy N° 38.

L'appel nominal ayant constaté la présence des Sieurs Mayeur
 Isaac, Schleisinger Lion, Hanau alexandre, Daltrof mayeur
 Samuel Raphaël, Ney Abraham, Ury Joseph et Tridon jusqu'à
 la fin de la séance.

Le Sieur Schleisinger Jacob, absent a été excusé pour cause de maladie.
 L'ordre du jour est lu et adopté sans opposition.

Le Trésorier donne connaissance de l'état de la Caisse, les fonds
 de réserve à ce jour se montent à la somme de Deux Cent quatre vingt
 huit francs quatre vingt cinq Centimes.

Sur la proposition du Président de statuer à l'égard des amendes
 prononcées jusqu'au sujet des amendes prononcées contre lui les 20 jours de la
 dernière. Après avoir entendu les explications données par le Bureau
 le Bureau a décidé à la majorité qu'il en serait dispensé.

Le Président propose l'admission de Sieur Ney au sein du
 Bureau de la Société d'Alsace, après avoir constaté qu'il
 réside qu'il exerce une profession, mais...

de payer l'arriéré des quittances échues.

Une autre proposition est également faite c'est elle de faire une souscription dans le sein de la Société au profit des inondés de la Loire. Il est décidé que la Caisse versera une somme de 24^{fr} & que le montant des dons volontaires sera joint à la dite somme pour être versés à la Caisse de la main.

N'ayant plus d'ordre du jour la séance est levée, il est remercié

Le Président

Mayer

Le Secrétaire

Daltrop

N° 11.

Année
21 Décembre 1846
année

L'an mil huit cent quarante six et le vingt un Décembre

Le conseil d'administration de la Société de Secours mutuels dite Israélite Française inscrite sous le N° 228, s'est réunie chez son Président, M^r Mayer Rue sainte Avoye N° 38

L'appel nominal ayant constaté la présence des sieurs Mayer Isaac, Schleisinger Léon, Bernard absentes, Daltrop Mayer, Raphaël Samuel, Rey Abraham et Rey Joseph.

Le sieur Schleisinger Jacob, ayant eu pour motif son absence a été excusé.

Le sieur Fils Jacques, ayant été convoqué par lettre et somme de payer l'arriéré de ses quittances montant à vingt trois francs six centimes, Comptes les amendes, ne s'étant pas présenté et n'ayant même paru, le Bureau décide sa radiation définitive.

Lecture est donnée par le secrétaire du procès verbal de la dernière séance, après avoir été mis aux voix il est adopté sans opposition.

Le trésorier donne connaissance de l'état de la Caisse, les fonds y affectés à ce jour se montent à la somme de Deux Cent quatre vingt six francs soixante centimes.

Le Président fait part d'une lettre adressée au Vice Président par le Comité Israélite de Paris, qui avait pour but la convocation à une Réunion qui serait avoir lieu de tous les présidents des Sociétés existantes au sujet des Complimentations à adresser en corps, à M^r le Grand Rabbin à l'occasion de sa nomination. Le Vice Président ayant communiqué cette lettre au président, ce dernier a cru devoir se rendre à cette invitation attendu qu'il n'en n'avait pas reçu rien de semblable sur la cérémonie qui a eu lieu au Temple à ce regard. Le Comité ayant fait présenter au président une quittance de

Souscription volontaire dont le montant devait être versé à sa caisse pour
les pauvres. Ce dernier a refusé de l'aquiescer jusqu'à une décision subue
sur ce objet. Après avoir consulté les membres le composant il a été
décidé qu'il serait écrit une lettre signée de tous les membres pour protester
Contre le manque de Commanche, qui a été signalé plus haut en vers le
Président et Vice Présidents de la société et qu'il ne serait versé aucun franc
qu'après un Rapport qui donnerait une explication satisfaisante de la
Conduite qu'on a tenue à leur égard.

Le Bureau décide qu'il n'y aura pas d'Assemblée de Bureau
avant l'Assemblée Générale quodans le cas où le Président devrait arguer.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée il est
dix heures

Le Président

Mayer

Le Secrétaire

Daltroff

N^o 12.

Le samedi mil huit cent quarante sept le dix huit Janvier
sept heures du soir.

Le conseil d'administration de la société dite Israélite Française
inscrite sous le n^o 228 s'est réuni en assemblée générale chez son
président M. Mayer rue Favoye n^o 38.

la société de secours
mutuels de la

L'appel nominal constate la présence des sieurs Mayer Isaac
Schleisinger son. Hanan. Alexander. Daltroff. Mayer. Levy
Abraham. Hy Joseph. Raphael Samuel Schleisinger Jacob.
Moise Jacob. Schleisinger Simon. Tourman David
Kupperheim Joseph. Lambert Joseph.

Absent, Les Sieurs Morel Isidor. Levy Abraham
ces deux derniers ont été excusés comme ayant donné des motifs
valables.

Le Sieur Mayer Edouard, ne s'étant pas présenté ni
écrit a été mis à l'amende de deux francs.

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la dernière
séance après avoir été mis aux voix il est adopté sans opposition.

Le trésorier donne connaissance de l'état de la caisse
il en résulte que les fonds restants ce jour se montent à la
somme de trois cent huit francs vingt centimes dont un
état est dressé à cet effet ce compte rendu est vérifié
adopté à l'unanimité.

Le président déclare que l'assemblée est terminée

renouvellement du bureau qui donne les résultats suivants

Sur treize votans le sieur Mayer Isaac réunit douze voix, et le sieur Schleisinger Leon une. le sieur Mayer ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé président de la société pour l'année mil huit cent quarante sept.

Nombre égal de votans, le sieur Schleisinger Leon, réunit dix suffrages pour l'élection du vice président. le sieur Kuppenheim Joseph deux voix perdue une. le sieur Schleisinger a été proclamé vice président de la société pour l'année mil huit cent quarante sept.

Ont été nommés aux fonctions suivantes à la majorité des suffrages. Les sieurs

Munau Alexandre. trésorier. Schleisinger Simon secrétaire

- Wey Joseph
- Wey Abraham
- Saltraf Mayer
- Rapbael samuel
- Kuppenheim Joseph

Conseillers.

L'ordre du jour étant la nomination d'un garçon de bureau, le sieur Bloch rue St Antoine N^o s'est présenté à cet effet l'assemblée décide qu'il lui sera alloué une somme de soixante dix francs par année payable par trimestre moyennant qu'il fera le service que la société peut exiger de lui pour ses besoins, suivant l'engagement qu'il en a donné par écrit.

La société desirant le changement de son règlement en entier ou une grande partie de ses articles a décidé ce jour qu'il sera soumis pour les soins du président à l'autorité supérieure, un nouveau projet afin d'en obtenir l'approbation pour ensuite être imprimé et distribué à chacun de ses membres.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le président déclare la séance levée.

Il est onze heures.

Le président.
E. M. ouyer

Le secrétaire.
S. Schleisinger

N^o 13.

Seance du
Fevrier 1847.

L'an Mil huit cent quarante sept le huit fevrier sept
heures du soir.

Le conseil d'administration de la société de
secours mutuels dite Israélite française inscrite sous le
N^o 228. s'est reunie chez son president Mr. Mayer rue
St. Anne N^o 38.

L'appel nominal ayant constate la presence des
Sieurs. Mayer Isaac, Hanan Alexandre, Dattrof
Mayer Hey Abraham, Hey Joseph, Raphael Samuel
et Schleisinger Simon Absents.

Le president donne connaissance de deux lettres
a lui adressees par les sieurs Schleisinger Leon et
Kuppenheim Joseph. elles avaient pour but de motiver leur
absence apres avoir consulte l'assemblee leur excuse a ete
prononcee a l'unanimité.

Le secretaire donne connaissance du proces verbal
de la dernière seance apres avoir ete mis aux voix il est
accepte sans opposition.

Le tresorier donne egalement connaissance de l'etat
de la Caisse les fonds y existant a ce jour y compris le livret
de la Caisse d'epargne de Monteuil a la somme de deux
cent soixante francs.

Divers propositions sont faites relativement aux enquet
a faire sur ceux des candidats propose et qui demorerait
hors parisi il est decide que la Commission qui sera nommee
a cet effet lui contera pour une course pour chaque
cas semblable.

N'ayant plus rien a l'ordre du jour le President declare
la seance levie il est dix heures.

Le President.

Mayer

Le secretaire

H. Schleisinger

N^o 14.
Seance du
15 Mars 1847

L'an mil huit cent quarante sept le quinze mars sept
heures du soir.

Le conseil d'administration de la société

Secours Mutuels diti Israélite française, sous le
n° 228. s'est réunie chez son président, M. Mayer
rue St. Avoye, N° 38

L'appel nominal ayant constaté la présence
des sieurs Mayer Isaac, Schlisinger Léon, Hanan
Alexandre, Schlisinger Simon, Daltrof Mayer
Hoy, Abraham, Hry Joseph, Raphael Samuel
& Kuppenheim Joseph.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal
de la dernière séance et après avoir été mis aux voix
il est adopté sans opposition.

Le trésorier donne connaissance de l'état de la
caisse, les fonds y restant à ce jour y compris le
mont de la caisse d'épargne, se montent à la somme
de deux cent quatre vingt quatre francs.

Le président donne connaissance du rapport
fait par les sieurs Daltrof et Kuppenheim
membre d'une commission nommée pour faire
une enquête au sujet de l'admission des deux
candidats Philippe et Hermann ces deux derniers
ne s'étant pas présentés malgré la lettre de convocation
à eux adressée par le président il a été statué à leur
égard en leur absence que les renseignements pris
sur leur compte n'a rien de favorable en
conséquence leur admission a été prononcée à
l'unanimité sauf cependant après qu'ils auront
payés les acomptes voulus par le règlement.

Le président donne également connaissance
de la remise du nouveau règlement à l'autorité
supérieure pour être autorisé à le faire imprimer.
N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance
est levée, il est neuf heures.

Le Président . Le Secrétaire.

Mayer

S. Schlisinger

N^o 15

Seance du 19
Avril 1841

L'an mil huit cent quarante sept le
dix neuf avril a sept heures du soir.

Le conseil d'administration de la société de
secours mutuels d'Israélite française sous le
N^o 22 s'est réuni chez son président M. Mayer
rue S^t Avoye N^o 38.

L'appel nominal ayant constaté la présence des
sieurs Mayer Isaac, Schleisinger Leon, Hava
Alexandre, Schleisinger Simon, Daltrof Mayer
Rey Abraham, Rey Joseph, Raphael Samuel
et Kuppenheim Joseph.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal
de la dernière seance et après avoir été mis aux
voix il est adopté sans opposition.

Le trésorier donne connaissance de l'état
de la Caisse avoir . . . f. 302. 60

remis au garçon de bureau 17 50

En Caisse 285 10

Deux cent quatre vingt cinq francs dix centimes.

Le Veuve Rey, présente le sieur Simon Joseph
Employé âgé de vingt quatre demeurant à Paris rue S^t
Antoine N^o 85 aspirant à faire partie de la société, qui
après avoir pris connaissance du règlement a lui soumis par
le président, a déclaré se soumettre en tout point à son
contenu.

En conséquence il est nommé une commission
de deux membres qui sont les sieurs Rey & Schleisinger
Simon à l'effet de prendre des renseignements sur la
moralité de ce candidat et ce n'est qu'après le rapport
que son admission sera prononcée définitivement.

Le Veuve Daltrof, présente la motion que
l'anniversaire des parents morts soit célébré, c'est
à dire que les prières soient accordées, il est décidé que la
proposition serait ajournée jusqu'à la prochaine
assemblée générale.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la seance est
levée. il est dix heures.

Le Président



Le Secrétaire



N^o 16.

Seance du
24 Mai 1847

L'an mil huit cent quarante sept le vingt
quatre mai huit heures du soir.

Le Conseil d'administration, de la société de
secours mutuels dite Israélite Française sous le N^o
228 s'est réuni chez son président M. Mayer rue N^o
Arroye N^o 38.

L'appel nominal ayant constaté la présence des
seigneurs Mayer Isaac, Schkeisinger Leon, Hanau Alexandre
Schkeisinger Simon, Daltrof Mayeur, Mey Abraham, Wey
Joseph, Raphael Samuel et Ruppenheim Joseph.

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la
dernière séance et après avoir été mis aux voix il est
adopté sans opposition.

Le Trésorier donne connaissance de l'état de la caisse,
il en résulte que les fonds restant à ce jour se montent à la
somme de trois cent trente six francs quarante centimes.

Le Président donne connaissance du rapport fait
par les seigneurs Schkeisinger Simon et Wey Joseph membres
d'une Commission nommée pour faire une enquête au
sujet de l'admission du candidat Simon Joseph ce
dernier ne s'étant pas présenté malgré la lettre de convocation
qui lui a été présentée, présent afin d'assister à la dite
assemblée pour lui donner connaissance de ses devoirs
comme sociétaire. Et acquiescer au règlement a été excusé
de la même manière ayant prévenu de ne pouvoir assister
à la séance pour cause d'affaire urgente.

Il a été statué à son égard en son absence après avoir
pris connaissance dudit rapport l'assemblée prononce son
admission définitive sauf toute fois usage conformément au
règlement après l'avoir signé.

Le Président donne connaissance d'une lettre a
lui adressée par le seigneur Morel qui propose un le-
gèrement nombre de sociétaires que le Trésorier fasse des avances
à leur égard. La dite proposition est ajournée jusqu'à l'assemblée
générale.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est
levée, il est dix heures.

Le Secrétaire

A. Schkeisinger

Le Président.

Mayer

N^o 17
Séance du
21 Juin 1847.

L'an Mil huit cent quarante sept le vingt
un Juin huit heures du soir.

Le Conseil d'Administration de la Société de secours
à l'Étranger Française sous le N^o 228. s'est réunie chez
le Président M. le Comte de S. rue S. Rooge N^o 28.

L'appel nominal ayant constaté la présence des
Messieurs Haas, Schteisinger Leon, Camille, Alexandre,
Schteisinger Simon, Daltroff, Meyer, Mey Abraham, Elzer
et Kappenberg Joseph.

Le sieur Raphaël Samuel absent a écrit à son
pour motif la maladie d'un de ses enfants, il est excusé.

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la
dernière séance après avoir été lu sans opposition.

Le Trésorier donne connaissance de l'état de la caisse
il en résulte que les fonds existant à ce jour se montent
à la somme de trois cent cinquante huit francs et
centimes.

Le sieur Schteisinger Leon et Schteisinger David
proposent l'admission du sieur Haas Ruben, il est décidé
qu'attendu que ce dernier faisait partie de l'ancien conseil
et qu'étant connu par une partie des membres du conseil
qu'il ne serait fait aucune enquête sur son compte et
qu'il serait invité à se présenter chez le président afin
de prendre connaissance du nouveau règlement et de
se conformer aux premières formalités et ce n'est qu'à
la première assemblée que son admission sera prononcée
après avoir entendu le rapport du président à son égard.

Une autre proposition est faite c'est celle de
nommer une Commission et nommée
deux membres qui sont les sieurs Mey Abraham et Raphaël
Samuel pour faire une enquête sur la moralité de ce dernier
ce n'est qu'après le rapport de ces deux membres que l'admission
sera prononcée définitivement.

L'assemblée décide que vu l'assemblée générale qui
aura lieu dans le courant de Juillet il n'y en aura pas
de bureau à moins que le président ne le croit urgent dans
l'intérêt de la Société cependant le bureau sera composé
de Messieurs Haas Ruben, Schteisinger Leon, Meyer, Mey Abraham, Elzer et Kappenberg Joseph.

l'admission
envoyé approuvé

N'ayant plus rien l'ordre du jour la séance est levée.
il est Neuf heures et demie
le Secrétaire
A. Schleisinger
Le Président.
Mayer

18
séance du
juillet 1847

L'an mil huit cent quarante sept le vingt six
juillet, sept heures du soir.

La société de secours mutuels dite Israélite française
sous le N° 228 s'est réunie en assemblée générale chez son
président M. Mayer rue St. Croix N° 38.

L'appel nominal constate la présence des sieurs Mayer
Isaac, Schleisinger Leon, Hanau Alexandre, Dattroy Mayer,
Levy Abraham, Ury Joseph, Raphael Samuel, Schleisinger
Jacob, Moysse Jacob, Schleisinger Simon, Huppenheim
Joseph, Lambert Joseph, Simon Joseph, Haas Ruben,
Fould Bernard,

Absents Les sieurs Morel Isidor, et Bourmann David,
ces derniers ont été excusés de l'amende comme ayant donné
des motifs valables.

Le sieur Levy Abraham n'ayant pas motivé son absence a
été mis à l'amende de deux francs.

Le Président donne connaissance du rapport fait par
les sieurs Levy Abraham et Raphael Samuel membre d'une
commission pour faire une enquête au sujet de l'admission du candidat
Fould Bernard après avoir consulté l'assemblée le président prononce
le dit sieur Fould Bernard admis à la société

Le sieur Haas Ruben, est également admis sans enquête
attendu qu'il est connu par une partie des membres composant
l'assemblée ces deux candidats, après avoir pris connaissance du
règlement ont pris l'engagement de s'y conformer en tous points
et d'en signer séance tenante.

Le Président fait une tendant à ce que les restants du
sur le Prix d'admission soient payés par chaque année,
soit par trimestre, soit par douzième, ou à une époque
fixe par le nouvel admis, après avoir été mis aux voix
a été adopté à l'unanimité il est bien entendu que le

Sociétaire admis aura toujours l'année pour se libérer, sauf toutefois à payer comme il aura fixé les époques lui-même, le présent article étant inséré au procès verbal de la séance a fin de faire loi à l'avenir

Le Secrétaire donne lecture des procès verbaux N° 12. 13. 14. 15. 16 & 17. Des six premiers mois de l'année des séances des assemblées de bureaux la proposition faite au N° 15 par le Sieur Daltroff étant retirée par son auteur l'assemblée décide qu'il n'y sera pas donné suite

La mention faite au N° 16 par le Sieur Morel ce dernier ne se trouvant pas à la réunion pour le développer l'ajournement est prononcé jusqu'à l'assemblée générale de Janvier prochain après avoir mis lesdits procès verbaux aux voix ont été adoptés à l'unanimité.

Le Trésorier donne connaissance de l'état de la Caisse, il en résulte que les fonds restant à ce jour se montent à la somme de trois cent soixante dix sept francs, quarante centimes

Le Sieur Hanan Alexandre, et Morel Sidon y propose à l'admission le Sieur Levy Judas âgé de 58 ans employé demeurant rue Bailleul N° 6. il est décidé que le nombre de vingt et un membres n'est pas atteint et que malgré son âge ce dernier serait admis au prix de vingt francs. Sauf cependant après avoir rempli les formalités d'usage à son égard.

En conséquence il sera nommé par le président une Commission de deux membres, ce n'est qu'après son rapport que l'admission définitive sera prononcée.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le président déclare la séance levée. Il est dix heures.

Le Secrétaire

A. Ahleisinger

Le Président.

J. Mayer

N° 19

L'an mil huit cent quarante sept le Vendredi vingt Sept et dernier du mois.

Le Conseil d'Administration de la Société de Secours mutuels dite Israélite française sous le N° 228 s'est réuni chez son président M. Mayer rue St Arsoye N° 38

L'appel nominal ayant constaté la présence

Séance du 30
Tout - 1847.

Mayer Isaac, Schleisinger Leon, Hamaux Alexandre
Schleisinger Simon, Daltroff Meyer, Hry Joseph, Mey Abraham,
Raphael Samuel, Huppenheim Joseph,

Deux membres ont été convoqués pour être adjoints au
conseil suivant la tenue du règlement, pour les réceptions
définitives de plusieurs candidats, lesdits membres sont les sieurs
Schleisinger Jacob, et Simon Joseph qui sont présents.

Le président donne connaissance du rapport fait
par les sieurs Daltroff Meyer et Huppenheim Joseph membre
d'une Commission nommée à l'effet de faire une enquête sur la
moralité du sieur Levy Lidas, aspirant à faire partie de la société
il en résulte que les renseignements pris à son égard sont tout en sa
faveur après avoir mis son admission aux voix elle est prononcée
à l'unanimité.

Il est également proposé à l'admission les sieurs
Mayer Isaac et Rosenthal Josué il est décidé qu'attendu que
ces deux derniers étant connus par une partie des membres composant
l'assemblée il serait admis sans enquête, après avoir rempli
les formalités voulues ont déclaré se soumettre au contenu du
règlement et l'ont signé séance tenante.

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la dernière
séance après avoir été mis aux voix il est adopté sans opposition.

Le Trésorier donne connaissance de l'état de la Caisse
il en résulte que les fonds restant à ce jour se montent à la
somme de quatrecent dix neuf francs quatre vingt dix centimes.

Il est décidé qu'il serait placé à la Caisse d'épargne par
les soins du Trésorier une somme de cent cinquante francs
pour le compte de la société.

Le sieur Toussaint Bernard se trouvant dans les conditions
relatées dans les articles cinq, six et sept du règlement de
la société, après avoir discuté en ce qui le concerne en
assemblée de ce jour, le président met aux voix son exclusion
elle est prononcée à l'unanimité des voix, il lui sera donné
connaissance de cette délibération par les soins du président. Tous
pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Il est également donné connaissance par le président d'une
copie qu'il a eu avec un membre du Comité Israélite de Paris
ce dernier lui ayant assuré qu'il avait été répondu par cette administra-
tion à la lettre à elle adressée le 6 décembre dernier par le

Du Bureau de la Société attendu que cette réponse n'est pas parvenue à sa destination il est décidé que le président prendra telle mesure qui lui conviendra pour s'assurer de la réalité de ce fait.

Le sieur Lambert Joseph ayant été prevenu par lettre a tant fin de se libérer de son droit d'admission n'ayant pas répondu il lui est accordé un délai d'un mois pour s'acquitter de ce qu'il reste devoir, faute par lui de s'exécuter, il sera possible de l'act et de règlement.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le président déclare la séance levée.

Il est dix heures.

Le Secrétaire.

Le Président.

A. Schleisinger

Mayer

N^o 20.

Séance du 27
Septembre 1847

L'an Mil huit cent quarante sept le vingt sept septembre
sept heures du soir.

Le Conseil d'Administration de la Société de Secours mutuels dite Israélite Française sous le N^o 225 s'est réuni chez son président M. Mayer rue Tuvoc 40 N^o 30.

L'appel nominal ayant constaté la présence des sieurs Mayer Isaac, Schleisinger Leon, Hanaan Alexandre, Schleisinger Simon, Dattroy Mayer, Ury Joseph, Hey Abraham, Raphael Samuel et Kuppenheim Joseph.

Le Président donne connaissance du rapport fait par les sieurs Ury Joseph et Schleisinger Simon, memone d'une commission nommée à l'effet de faire une enquête sur la moralité du sieur Salamon Elias désirant faire partie de la Société il en résulte que les renseignements pris son regard sont tout en sa faveur il est décidé qu'attendu que le dit candidat ne se présente pas malgré la lettre de convocation qui lui a été adressée, mais ayant fait part de son absence pour cause de voyage il ne sera admis définitivement qu'à l'assemblée générale prochaine.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la séance qui a été tenu le 20 septembre 1847.

Le Président donne connaissance de l'état de la
caisse il en résulte que les fonds restant à ce jour se
montent à la somme de quatre cent soixante treize francs
quarante centimes.

Le président donne également connaissance de deux
lettres à lui adressées, l'une par le sieur Levy Abraham
qui a pour but la demande de l'exemption à l'avenir de sa
présence aux assemblées sous son emploi du soir qui l'en
empêche la décision à cet égard est ajournée à l'assemblée
générale prochaine.

La seconde écrite par le sieur Toult Bernard qui réclame
la restitution des fonds versés par lui à la caisse de la Société
comme sociétaire il est décidé qu'attendu que son exclusion
a été prononcée et vu l'art. 31. du Règlement qui suppose
aucune restitution il ne sera pas fait droit à sa demande.

Le Président propose à l'assemblée qu'il soit voté un
secours pour une veuve se trouvant dans le besoin il est alloué
à cet effet une somme de dix francs qui seront remis à cette
dernière qui donnera quittance.

Le président donne également connaissance de la
remise du Règlement de la Société qui lui a été faite par la
préfecture et qui avait été depuis l'acceptation cette remise
est motivée pour cause de quelques changements et modification
de plusieurs de ses articles dont le dit président en donne les détails
après en avoir donné lecture des prétentions de cette administra-
tion il est décidé que ce manuscrit serait retourné à qui de
droit sauf toutefois s'il se peut maintenir quelques articles qui sont
dans l'intérêt de la Société.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le président déclare
la séance levée.

Il est onze heures.

Le Secrétaire

Le président.

S. Scheringer

Mayer

L'an mil huit cent quarante sept le vingt cinq
octobre à sept heures du soir

Le Conseil d'Administration de la Société de secours mutuels
dite Israélite française sur le n° 228 s'est réunie chez le président

N° 21
Lance du 25 Octobre
1847

M. Mayer rue St. Avoye N° 38.

L'appel nominal ayant constaté la présence des sieurs Mayer Isaac, Schleisinger Leon, Hanau Alexandre, Schleisinger Simon, Daltrof Magend, Ury Joseph, Levy Abraham, Raphael Samuel et Kuppenheim Joseph,

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la dernière séance après avoir été mis sous voix il est adopté sans opposition

Le Trésorier donne connaissance de l'état de la caisse il en résulte que les fonds restant à ce jour se montent à la somme de quatre cent quarante cinq francs, quatre vingt dix centimes.

Le sieur Schleisinger Leon propose que le sieur Levy Abraham soit relevé de son amende à lui infligé pour cause d'absence à l'assemblée du 26 Juillet dernier après avoir donné des explications agréées par le conseil il a été relevé à l'unanimité

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le Président déclare la séance levée

Il est Neuf heures.

Le Secrétaire.

A. Schleisinger

Le Président

M. Mayer

N° 22

Séance du
29 Novembre
1847

L'an mil huit cent quarante sept le vingt neuf novembre sept heures du soir

Le Conseil d'administration de la société de secours mutuels dite Israélite française sous le N° 22 s'est réuni chez son président M. Mayer rue St. Avoye N° 38.

L'appel nominal ayant constaté la présence des sieurs Mayer Isaac, Schleisinger Leon, Hanau Alexandre, Schleisinger Simon, Daltrof Magend, Ury Joseph, Levy Abraham, Raphael Samuel.

A l'ouverture de la séance le sieur Kuppenheim Joseph est venu déclarer qu'il ne pouvait être présent à la séance d'aujourd'hui à cause de son état de maladie.

Le Président donne connaissance de l'état de la
casse il en résulte que les fonds restant à ce jour se
montent à la somme de quatre cent soixante treize francs
quarante centimes,

Le président donne également connaissance de deux
lettres à lui adressées, l'une par le sieur Levy Abraham
qui a pour but la demande de l'exemption à l'avenir de sa
présence aux assemblées sous son emploi du soir qui l'en
empêche la décision à cet égard est ajournée à l'assemblée
générale prochaine.

La seconde écrite par le sieur Toult Bernard qui réclame
la restitution des fonds versés par lui à la caisse de la Société
comme sociétaire il est décidé qu'attendu que son exclusion
a été prononcée et vu l'art. 31 du Règlement qui suppose
aucune restitution il ne sera pas fait droit à sa demande.

Le Président propose à l'assemblée qu'il soit voté un
secours pour une veuve se trouvant dans le besoin il est alloué
à cet effet une somme de dix francs qui seront remis à cette
dernière qui donnera quittance.

Le président donne également connaissance de la
remise du Règlement de la Société qui lui a été faite par la
préfecture et qui avait été déposée à l'acceptation cette remise
est motivée par cause de quelques changements et modification
de plusieurs de ses articles dont le dit président en donne les détails
après en avoir donné lecture des prétentions de cette administra-
tion il est décidé que ce manuscrit serait retourné à qui de
droit sauf toutefois s'il se peut maintenir quelques articles qui sont
dans l'intérêt de la Société,

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le président déclare
la séance levée.

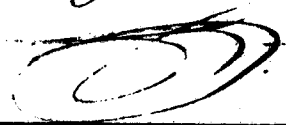
Il est onze heures.

Le Secrétaire

S. Schleisinger

Le président.

Mayer



L'an mil huit cent quarante sept le vingt cinq
Octobre à sept heures du soir

Le Conseil d'Administration de la Société de secours mutuels
dite Israélite française sous le No 228 s'est réuni chez le président

N^o 21

Séance du 25 Octobre

1847

Mr. Mayer rue St. Avoye N° 38.

L'appel nominal ayant constaté la présence des sieurs Mayer Isaac, Schleisinger Leon, Hanau Alexandre, Schleisinger Simon, Daltrof Magend Ury Joseph, Hey Abraham, Raphael Samuel et Kuppenheim Joseph.

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la dernière séance après avoir été mis sous voix il est adopté sans opposition.

Le Trésorier donne connaissance de l'état de la caisse il en résulte que les fonds restant à ce jour se montent à la somme de quatre cent quarante cinq francs, quatre vingt dix centimes.

Le sieur Schleisinger Leon propose que le sieur Levy Abraham soit relevé de son amendement à lui infligé pour cause d'absence à l'assemblée du 26 Juillet dernier après avoir donné des explications appréciées par le conseil il a été relevé à l'unanimité.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le Président déclare la séance levée.

Il est Neuf heures.

Le Secrétaire.

Le Président

A. Schleisinger

M. Mayer

N° 22

Séance du
29 Novembre
1847

L'an mil huit cent quarante sept le vingt neuf novembre sept heures du soir

Le Conseil d'administration de la société de secours mutuels dite Israélite française sous le N° 22 s'est réuni chez son président Mr. Mayer rue St. Avoye N° 38.

L'appel nominal ayant constaté la présence des sieurs Mayer Isaac, Schleisinger Leon, Hanau Alexandre, Schleisinger Simon, Daltrof Magend, Ury Joseph, Hey Abraham, Raphael Samuel.

A l'ouverture de la séance le sieur Kuppenheim Joseph est venu déclarer qu'il ne pouvait être attendu la maladie de sa femme la

en consideration ces motifs l'a excusé à l'unanimité.

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la dernière séance après avoir été mis aux voix il est adopté sans opposition.

Le Trésorier donne connaissance de l'état de la caisse il en résulte que les fonds restant à ce jour se montent à la somme de cinq cent vingt francs vingt centimes.

Le président propose à l'admission le sieur Immanuel Feiner ^{fr} de ceintures demeurant rue 1^{re} avoye N° 54 après avoir consulté l'assemblée il est décidé que ce dernier serait admis au prix de vingt francs mais que l'admission ne serait prononcée définitivement qu'à l'assemblée générale prochaine.

Il est également proposé à l'admission le sieur David Isaac cette proposition est rejetée attendu que ce candidat dépasse l'âge voulu par le règlement.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée il est neuf heures.

Le Secrétaire

Le Président

S. Schleisinger

Mayer

N° 23.
Séance du 13
Decembre 1847.

extraordinairement

L'an mil huit cent quarante sept le treize Decembre, sept heures du soir

Le Conseil d'administration de la société de secours mutuels dits Israélites française sous le N° 228 s'est réuni chez son président M. Mayer rue 1^{re} avoye N° 54.

L'appel nominal ayant constaté la présence des sieurs Mayer & Isaac, Schleisinger Léon, Hanan Alexandre, Schleisinger Simon Daltrof Mayer. Ury Joseph, Roy Abraham, Raphael Samuel et Rappenheim Joseph

à l'ouverture de la séance le président donne connaissance du motif de l'assemblée de bureau conséquemment extraordinairement par lui proposée.

Le sieur Elias Salomon

par le bureau a la date du 27 Septembre dernier
N'ayant pas eu d'assemblée generale depuis
cette époque ce dernier n'a pu être admis
definitivement comme le reglement le prescrit
mais venant de perdre sa mere il s'est adressé
au president de la société pour qu'il lui
soit alloué comme novice les dix hommes
commandés pour faire la priere chez lui pendant
les sept premiers jours de deuil le president
n'a pas cru deferer a sa demande sans l'assentiment
du conseil,

Le president met cette question en
deliberation apres une discussion dont plusieurs
membres forent par ce dernier declare
qu'il allait être procédé au vote secret et par
bulletin, le dépouillement du scrutin a lieu
dont voici le resultat, membres present neuf
Majorité absolue, cinq, huit pour et une
contre en consequence il sera commandé
dix membres pour se rendre chez le sieur Salomon
a l'effet d'y faire des prieres selon la prescription
du reglement

Il a été également décidé a la majorité
de sept contre deux que attendu que le
sociétaire en deuil a son domicile fort éloigné
et que les membres commandés a se rendre
chez lui ont une partie l'usage de se faire
remplacer mais que les remplaçants ne feraient pas
la corvée pour leur compte au profit de la taxe ordinaire
que la caisse interviendrait pour l'accident
de depende sauf cependant qu'elle ne dépassera
pas celle de un franc par chaque homme

N'ayant plus rien a l'ordre du jour le president
declare la séance levée

Il est dix heures.

Le Secrétaire.

Le president

S. Schleisinger



N° 24

Seance du
27 Decembre 1847

L'an Mil huit cent quarante sept le vingt sept
Decembre sept heures du soir

Le conseil d'administration de la Societe de secours
mutuels dite Israelite Francaise sous le N° 298 s'est
reuni chez son president M. Mayer rue Favoye 58

L'appel nominal ayant constate la presence
des sieurs Mayer Isaac, Schleisinger Leon, Hanau
Alexandre, Schleisinger Simon, Daltrof Mayer, Ury
Joseph, Ury Abraham, Raphael Samuel et Kuypenheim
Joseph,

Le Secretaire donne lecture du proces verbal
de la derniere seance apres avoir ete mis aux voix
Les sieurs Ury Joseph, et Hanau Alexandre demande
a ce que le mot taxe soit remplacé par celui de prix
ordinaire a l'article des remplaçants pour les corvées
apres avoir consulte l'assemblee il est decide que ledit
proces verbal serait adopte selon sa teneur:

Le tresorier donne connaissance de l'Etat de
la Caisse, il en resulte que les fonds restants a ce jour
se montent a la somme de cinq cent quarante huit
francs soixante centimes

Le President donne connaissance d'une lettre
a lui adressee par le sieur Emmanuel Feiner Aspirant
a faire partie de la Societe, qui declare renoncer quant
a present a son admission pour des causes qu'il énonce
Dans la dite lettre il est decide qu'il sera depose dans
les archives de la Societe pour s'en servir en cas de
besoin

Il est egalement decide qu'il n'y aura pas d'assemblee
de bureau avant celle generale qui aura lieu au plus tard
le vingt quatre du mois prochain cependant les membres
du conseil seront convoque une heure a l'avance pour la
verification des comptes.

N'ayant plus rien a l'ordre du jour le president
declare la seance levie Il est dix heures.

Le Secretaire.

S. Schleisinger

Le President.

M. Mayer

N^o 25

Seance
Du 24 Janvier
1840

L'an Mil huit cent quarante huit
le vingt quatre Janvier sept heures soir.
La Société de secours mutuels dite Israélite
française, sous le N^o 230 s'est réunie en assemblée
générale, chez son président M^r Mayer rue
S^t Louis N^o 30

L'appel nominal ayant constaté la
présence des sieurs Mayer Isaac, Schleisinger
Leon, Waman, Alexander, Schleisinger Simon,
Daltrop Mayer, Ley Abraham, Wey Joseph,
Raphael Samuel, Schleisinger Jacob,
Mayer Jacob, Simon Joseph, Haas Ruben,
Ley Phas, Mayer Isaac (p. digne) Rosenwald, Esue
et Salomon Elias.

Absent Les sieurs Ley Abraham, Moris
Isaac, Tourmann David, et Kuppenheim Joseph, ces
quatre derniers ont été excusés comme ayant des
motifs valables.

Le sieur Lambert Joseph, ne s'étant pas présenté
ni écrit a été mis à l'amende de deux francs.

Le Président donne connaissance du rapport fait par
les sieurs Wey Joseph, et Schleisinger Simon membre
d'une commission nommée à l'effet de prendre des
renseignements sur la moralité du sieur Salomon
Elias, aspirant à faire partie de la société, il résulte
dudit rapport qui est tout en faveur de ce dernier qu'
après avoir consulté l'assemblée l'admission est
prononcée définitivement, après avoir remplis les formalités
selon la tenue du règlement vis à vis ce candidat.

Note est donnée au président de la communication
par lui faite de la réception de la notification du règlement
de la société à lui adressé par M^r le commissaire de police
de son quartier.

Le secrétaire donne lecture des procès verbaux des sept
derniers mois de l'année, ces lectures des assemblées de bureau
après avoir été mis aux voix ils sont adoptés sans
opposition.

Le trésorier donne connaissance du
la commission de

Jour se monte à la somme de Haroid
Placements faits à la Caisse d'Epargne F. 300.
Espèces en Caisse 264. 70.

Total Net F. 564. 70.

soixante quatre francs soixante et dix centimes, dont un état et dressé, ce compte rendu est vérifié et adopté à l'unanimité.

L'assemblée sur la proposition du sieur Hanon Alexandre vote des remerciemens à son président pour la gestion de l'année mil huit cent quarante sept.

Le Président déclare que l'assemblée va procéder au renouvellement du bureau qui donne les résultats suivants:

Sur seize votans le sieur Wayer Isaac réunit quinze voix et le sieur Schlisinger Leon, une, le sieur Wayer Isaac, ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé président de la société pour l'année mil huit cent quarante huit

Nombre égal de votans, le sieur Schlisinger Leon, réunit seize voix, et le sieur Dastrot Mayor trois pour l'élection à la vice présidence le sieur Schlisinger Leon ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé vice président de la société pour l'année mil huit cent quarante huit.

Nombre égal de votans ont été nommés aux fonctions suivantes et à la majorité des suffrages

| | |
|--------------------------|------------|
| le sieur Hanon Alexandre | Tresorier |
| Schlisinger Simon | Secrétaire |
| Dastrot Mayor Reclus | Conseiller |
| Wayer Abraham | " |
| Wayer (Isaac) Nouveau | " |
| Rosenwatt Josué | " |
| Simon Joseph | " |

pour l'année mil huit cent quarante huit.

L'ordre du jour étant le rengagement d'un garçon de bureau, ce dernier présente à l'assemblée, présente ces observations ~~durant~~ ~~autres~~ ~~arguments~~ ~~sur~~

appointements, ses prestations d'ici le 1er
à la somme de quinze francs par an, après
en avoir délibéré l'assemblée décide qu'il
sera alloué à ce dernier la somme de quatre
vingt francs par an au lieu de cinquante
et dix qu'il avait précédemment moyennant
qu'il sera le service que la société peut
exiger de lui pour les besoins et devant
l'engagement qu'il en donnera par écrit
au président de la société.

Il est décidé qu'il sera fait par les soins
du trésorier un nouveau placement de fonds
à la caisse d'épargne, d'une somme de
cent francs.

Le Sieur Hanaux Alexandre demande
un petit nombre de sociétaires à faire des courses
à tour de rôle jusqu'à ce que le nombre de vingt
cinq membres soient atteints et après qu'il en soit
exempté ainsi que le Sieur Schlesinger et son
vice président il en sera de même quant au
l'égard du sieur Schlesinger Limon secrétaire
une fois que la société sera au nombre de trente.

Le sieur Levy Abraham demande à être
exempté de sa présence aux assemblées attendu
ses occupations du soir il est également fait droit
à cette demande.

Il est alloué une somme de vingt cinq francs
prise sur la caisse de la société pour être versée
à celle du Comité Israélite de Paris pour les
pauvres, le président est chargé de ce versement.

Il est également décidé qu'il sera imprimé
des exemplaires du règlement de la société au
nombre de cent que le président fera faire aux
meilleures conditions possibles dans l'intérêt
de la société.

Il est donné tous pouvoirs au président
des cas urgents et non prévus par le règlement
d'agir dans l'intérêt de la société et ce

~~à la somme de cent francs~~

Manquerait pour la convocation du bureau.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le président
declare la séance levée.

Il est onze heures

Le Secrétaire.

Le Président.

J. Schleisinger

Mayer

N^o 26
Séance du
6 Mars 1848

L'an mil huit cent quarante huit le six
mars, huit heures du soir

Le Conseil d'administration de la Société de
secours mutuels dite Israélite française sous le N^o
228 s'est réuni chez son président M. Mayer
rue St. Arvoys N^o 38.

L'appel nominal ayant constaté la présence
des Sieurs Mayer Isaac, Schleisinger Leon, Hanau
Alexandre, Schleisinger Simon, Daltroff Mayer,
Mayer Isaac (de Dijon), Rosenwald Volné =

Les Sieurs Ney Abraham et Simon Joseph
ont deux ont donnés des motifs qui n'ont pas parut
suffisant pour les décharger de l'amende qui est de
deux francs qui a été prononcée à leur égard jusqu'à
une entière justification de leur part

Le Sieur Lambert Joseph a été convoqué pour
donner des explications sur son absence à l'assemblée
du 24 Janvier dernier après avoir été entendu
il est décidé à l'unanimité qu'il sera relevé de
l'amende prononcée contre lui.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de
la dernière séance après avoir été mis aux voix, il
est adopté sans opposition.

Le Président donne connaissance de l'état de
la caisse il en résulte que les fonds restant à ce
jour se montent à la somme de cinq cent cinquante
neuf francs quatre vingt dix centimes.

Le président donne connaissance d'une lettre
à lui adressée par les membres du Consistoire
Israélite de Paris qui a pour but d'engager la Société de
verser entre les mains d'un pair de la Société

Administration une somme destinée à venir
au secours des blessés de février, il est décidé
qu'il sera fait réponse à la dite lettre par
les soins du président de la Société qui contiendra
la décision de l'assemblée qui est de verser
une somme de 25 Francs mais à la Caisse
de la Société au siège de la Société.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le
président déclare la séance levée il est onze
heures.

Le président
Mayer

Le secrétaire
Schleisinger

N° 27
Séance
du 3 Avril 1848

Par huit cent quarante huit, le Bon soir,
huit heures du soir,

Le Conseil d'administration de la Société de secours mutuels
dite Société française sous le N° 228, s'est réuni chez son
président M. Mayer, Rue St croix N° 38.

L'appel nominal ayant constaté la présence des Sieurs
Mayer Isaac, Schleisinger Leon, Trahan Alexandre,
Schleisinger Simon, Daltos Mayer, Mayer Isaac,
(de Lyon), Roserwall Josué, Mey Abraham, Simon Joseph.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la dernière séance
le président demande des explications aux Sieurs Mey Abraham, et
Simon Joseph, sur leur absence à l'assemblée du 8 Mars dernier, le
premier, justifie par un billet de garde à la date de ce jour, et en étant
prévenu par le règlement, il est relevé de l'amende prononcée contre lui.

Le second, donne pour motif son ignorance de la tenue de l'assemblée
à cet égard, qui craint que le secrétaire se trouvant empêché de se rendre aux
assemblées précédentes par lettre, après avoir consulté le bureau, il en avait ignoré
son excuse pour cette fois.

Le secrétaire termine la lecture du procès verbal, qui n'a été lue
à aucune réclamation, il est adopté à l'unanimité.

Le secrétaire donne connaissance de l'état de la Caisse, il est constaté
que les fonds de la Caisse de secours à la Veuve de — — — — —

Reste à la Caisse d'épargne — 300⁰⁰ : —
Espèces en caisse — 219 : —

Le président, pour pour à l'assemblée de la communication a lui faite par un delegue d'une Société étrangère, se sera celle de reunir tous les presidents pour l'entendre et l'effet de voter une somme presché par chaque Caisse, qui sera destinée a venir au secours du gouvernement provincial et qui sera offerte aux noms de toutes les Sociétés par leurs representants,

A l'instant le sieur Schleichinger Sec, Vice president, remet sur le bureau une lettre a lui adressée, et dont le president donne connaissance elle a pour but la convocation des presidents a la reunion dont il vient d'être question qui doit avoir lieu le Mardi 4 et Rue Montoquiel N° 31,

Le president Consulte l'assemblée = Soir,

- 1° La Société sera-t-elle représentée a cette reunion, _____
- 2° Votera-t-on une somme, _____
- 3° Combien sera-t-elle votée, _____
- 4° quelle proposition sera-t-elle faite a cette assemblée, _____
- 5° Sera-t-elle faite une assemblée générale, _____

Après une discussion dont plusieurs membres ont pris part, il est décidé,

Sur la premiere question, que la Société sera représentée par des delegués a la reunion dont il s'agit,

Sur la seconde question, il sera voté une somme, toute fois avec l'assentiment de toute la Société qui devra être convoquée en cet effet,

Sur la troisieme question, il est proposé pour le president d'élever la cotisation de quinze centimes par mois pendant cette année seulement pour venir en aide a la Caisse qui complétera la somme votée, cette proposition est prise en consideration et développée devant l'assemblée générale

Sur la quatrième question, il est décidé qu'il sera fait une proposition pour les delegués de la Société a la reunion qu'ils doivent assister, qu'il sera fait un versement d'une somme de 10% sur l'avoir social de Chaque Société,

Sur la cinquieme question, il est également décidé qu'il y aura une assemblée générale dans le plus bref delai, cette convocation aura lieu au plus tard Jeudi prochain,

Le president propose a ce qu'il soit faite a l'impression des reglements qui est de la plus grande urgence, il est fait desir a cette demande tous poudoir lui sont accordés a cet effet,

N'ayant plus rien a l'ordre du jour, le president declare la séance levée,

Il est dit dix heures

Le Secretaire

J. Schleichinger

N° 28

Seance du
9 Avril
1848

L'an mil huit cent quarante huit le dix avril
huit heures du soir.

La Société de secours mutuels dite Israélite
française sous le N° 228 s'est réunie en assemblée générale
et extraordinaire chez son président M. Kroyer rue St
avoie N° 38.

L'appel nominal ayant constaté la présence des
sieurs Kroyer Haas, Schleisinger Jean, Roman Alexandre
Schleisinger Simon, Daltrof Kayser, Rosenwald Jean, Kroyer
Haas (de Dijon) Kroy Abraham, Ury Joseph, Raphael Samuel, Kroy
Jacob, Haas Wippen, Levy Abraham Schleisinger Jacob, Levy Juda
Valoman Elias,

Absent. Le sieur Kuppenthal Joseph ayant écrit d'absence
pour motif de sa non présence son service comme garde national
il est ajourné jusqu'à la production de son billet de garde et
signé du chef du poste.

Le sieur Roman Joseph, ayant présenté l'ordre
l'assemblée de bureau dont il fait part, qu'il a été
décidé qu'il en sera fait une générale, qu'il ne pourra
y assister attendu que son service comme employé à
l'administration des distributions d'imprimés et que ce
jour sera pour lui son tour de garde, il est décidé qu'il
produira un certificat du chef de bureau qui mentionne
sa présence obligatoire au bureau à l'heure de l'assemblée
de la Société.

Le sieur Touman David justifié par sa présence à la
mairie ou il est employé et principalement dans ce moment
où les élections de la garde nationale ont lieu, l'assemblée
après avoir été consulté par le président déclare être
satisfait, il est excusé.

Le sieur Koyal Widor, ne peut se rendre à aucune
assemblée attendu son emploi du soir est également excusé
de l'amende.

Le sieur Lambert Joseph ne s'étant pas présenté
ni avoir présenté aucun motif par lettre a été
condamné à l'amende de deux francs conformément à l'article
219 du règlement de la Société.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la
seance il est adopté sans opposition.

L'ordre du jour étant la proposition faite par le président
Nacot, si la Société votera une somme pour faire une offrande
au gouvernement provisoire, Il est décidé qu'il sera voté
la somme de cinquante francs, que les membres de la Société
seront imposés de quinze centimes d'augmentation par mois en
sus de la cotisation pendant une année seulement et que
la Caisse interviendra pour compléter ce qui manquerait
au chiffre ci-dessus mentionné.

Il est également décidé sur la proposition du Sieur Kanaw
que les candidats payeront lors de leur entrée à la Société
la somme de quinze centimes excédant de la cotisation ordinaire,
comme les autres membres jusqu'à l'année suivante.

Sur la question de savoir si les fonds destinés à l'offrande
seront remis entre les mains du Consistoire pour être remis
à la destination avec tous les fonds votés par les autres Sociétés,
en cas affirmatif le secrétaire propose qu'il soit exigé par
la dite administration qui déclarera que le don est fait au
nom de Société Israélite de Paris, la dite proposition est mise
aux voix et adoptée à l'unanimité.

Il est également décidé que le président s'adjointra
le vice-président de la Société pour la représenter dans
cette circonstance.

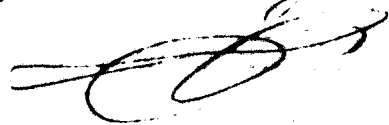
Le président donne connaissance d'une lettre à lui adressée par
l'administration de la préfecture de police qui lui enjoint de remettre
sous huit jours l'état de situation de la Société avec la liste des
sociétaires il est arrêté qu'il sera fait droit à cette demande
dans le délai précité.

Le secrétaire propose ce qu'il soit ajouté le mot Israélite
à l'article soixante-trois du règlement ou il est dit les membres
de la Société ne pourront faire partie d'une autre toute
affiliation et communication avec une autre Société Il
s'adjoint de ce mot est adopté à l'unanimité.

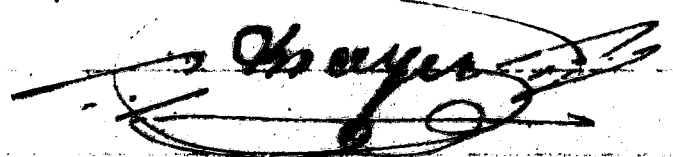
Avant plus rien à l'ordre du jour le président déclare
la séance levée. Il est dix heures.

Le Secrétaire.

S. Schleisinger



Le Président



N° 29

Séance du
1^{er} Mai 1848.

L'an mil huit cent quarante huit - le premier
Mai, huit heures du soir.

Le conseil d'administration de la société de
secours mutuels dite israélite française, sous le N° 228
s'est réuni chez son président M. Mayer. Une barre
du locc N° 1

L'appel nominal ayant constaté la présence
des sieurs Mayer Isaac, Volkeringer Isaac, Hans
Alexandre, et Volkeringer Simon, Mey, Harbans, Rosen
Nasir, et Simon Joseph, Paltiof. Hermann

Le sieur Grand Isaac (de Dijon) justifié par
lettre de son absence forcée ses motifs sont reconnus
valables il est excusé.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal
de la dernière séance et le sieur Simon Volkeringer demande
la parole et réclame contre un article de son contenu c'est
l'ajournement qui a été prononcé contre lui à l'assemblée
dernière pour sa mise à l'amende par suite de sa non
présence à cette réunion après différentes explications
données par lui, il est décidé qu'il déposera sur
le bureau à l'assemblée prochaine le certificat
mentionné dans ledit article le concernant
l'ajournement est maintenu.

Il est également quant à l'égard du sieur Kuyjenheim
Joseph jusqu'à production de son billet regardé il est
décidé qu'avis lui sera donné de cette décision.

Aucune autre réclamation n'est faite sur le reste
du contenu du procès verbal il est adopté.

Le sieur Lambert Joseph qui a été mis à l'amende
ce dernier a été relevé sur la proposition de deux
membres attendu qu'il s'est présenté ce jour de
l'assemblée au lieu de la réunion quoique tardive
(il était dix heures du soir) mais d'après ses explications
qui consistait à ce qu'il l'avait totalement oublié
ou sa bonne volonté le conseil a cru rendre
sa démarche en considération.

Le trésorier donne connaissance de
la caisse et en résulte que les fonds sont

Le soir Procès à la caisse d'épargne F. 300.
Espèces en Caisse. 107. 80.
107. 80.

Total quatre cent quatre vingt dix sept francs, quatre vingt centimes.

Le président donne connaissance d'une lettre à lui adressée par le Consistoire Israélite de Paris qui l'invite à la cérémonie de l'installation du grand rabbin et a en donner connaissance à tous les membres de la Société.

Acte est donné au président du Compte Rendu de sa mission conjointement avec le vice président de la Société de la démarche faite par eux pris du gouvernement provisoire pour lui offrir de son vote par la Société en assemblée générale à la date du dix sept dernier.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le président déclare la séance levée, il est dix heures.

Le Secrétaire.

Le Président.

A. Schleisinger

Mayer

N° 50

Séance du
5 Juin 1848.

L'an mil huit cent quarante huit le cinq juin huit heures du soir

Le Conseil d'administration de la Société de secours mutuels dite Israélite française inscrite sous le N° 228 s'est réuni chez son président M. Mayer rue Garde du bec N° 8.

L'appel nominal ayant constaté la présence des sieurs Mayer Isaac, Schleisinger Léon, Hanan Alexandre, Schleisinger Simon, Daltrof Mayer Abraham, Rosenwald Josué, Mayer Isaac Edmond et Simon Joseph,

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la dernière séance après avoir été mis aux voix il est adopté sans opposition.

Le sieur Simon Joseph remet sur le bureau un certificat de son chef constatant sa présence obligatoire à son bureau au moment de l'assemblée du dix sept dernier le conseil trouvant cette justification valable le relève de l'annuité par lui contractée.

cette décision est prise à l'unanimité.

Le Président donne connaissance de l'état de la
caisse il en résulte que les fonds existant à ce jour
se montent à la somme de Vovoid

Placé à la caisse d'épargne

F. 300.

Espec en caisse

219. 75.

519. 75

Total, Cinq cent dix neuf francs soixante
quinze centimes

Le Président fait part à l'assemblée d'une
demande de secours lui faite par un délégué
des réfugiés italiens, ce dernier étant recommandé
par Messrs. les grands rabbins de Paris il a cru
pour l'honneur de la société intervenir comme
les autres dans la dite offrande et à cet effet
remis deux francs pour le compte de la
société, ce don est approuvé par le bureau.

Le Président donne également connaissance
au conseil de la nécessité ou il se trouve
d'invoquer l'art 27 du règlement de la société
en ce qui concerne les retardataires pour le
payement des cotisations mensuelles vu la
penurie des affaires, plusieurs sociétaires se
trouvant dans le cas de cet article, il demande que
qu'une prolongation de trois mois soit accordée à
ceux qui se trouvent dans le cas précité, après
en avoir de libéré il est décidé que cette
prolongation sera accordée sauf que la cotisation
des mois à courir sera exactement payée et que
les retardataires entreront dans le délai
mentionné.

Il est également décidé qu'il n'y aura pas
d'assemblée de bureau avant celle générale qui
aura lieu dans le courant du mois prochain sauf
le cas où le président en voit l'urgence, au cas
contraire le conseil sera convoqué par le bureau
avant les autres membres le jour de la réunion
générale qui sera fixé par le président.

Il sera fait mention de l'assemblée générale

membre de la Société un exemplaire du règlement imprimé
muni avec recommandation d'en suivre le contenu exactement
en ce qui le concerne.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le président
declare la séance levée. il est dix heures.

Le Secrétaire

Le Président

L. Schleisinger

J. Meyer

N° 31

Séance du
28 Aout
1848.

L'an mil huit cent quarante huit le vingt
trois aout, sept heures du soir.

Le Conseil d'Administration de la Société de
Secours Mutuels dite israélite française inscrite
sous le n° 298 s'est réuni chez son président
M^r. Meyer rue barre du bec N° 1.

L'appel nominal ayant constaté la présence
des sieurs Meyer Isaac, Schleisinger Leon, Hanou
Alexandre, Schleisinger Simon, Daltröf Meyer
Moy Abraham, Roserwald Josué, Meyer Isaac (Dijon)

Le sieur Simon Joseph ayant motivé son absence
par une lettre adressée au président qui en donne
connaissance a l'assemblée a été excusé de l'amende.

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal de
la dernière séance. Après avoir été mis aux voix
il est adopté sans opposition.

Le Trésorier donne connaissance de l'état
de la Caisse il en résulte que les fonds restant
à ce jour se montent à la somme de. Savoir

À la Caisse d'épargne

F. 300.

Especes en caisse

249. 10 } 549. 10.

Total Cinq cent quarante neuf francs dix centimes

Le Président donne connaissance d'une
lettre à lui adressée par le Consistoire Israélite de
Paris qui l'engage à donner de la publicité à une
circulaire et en remettre une à chaque Membre
acte est donné au président de cette remise.

Il est décidé que M. Hanou Trésorier de la
Société attendu le décret de gouvernement qui
ordonne la conversion en Rentes des
fonds placés à la Caisse d'épargne

de convertir ceux appartenant à la Société française
qui lui sont remis à cet effet.

Il est également décidé sur la proposition du
président que la Société sera convoquée en
assemblée générale et ce dans le plus bref
délai.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour
le président déclare la séance levée.

Il est dix heures.

Le Secrétaire.

S. Schleisinger

Le Président

G. Mayer

N° 32.

Séance du
4 Septembre

1848.

L'an mil huit cent quarante huit le quatre sept
à sept heures du soir

La Société de secours mutuels dite Israélite française
inscrite sous le numéro 229 s'est réunie en assemblée générale
chez son président M. Mayer rue Garre du ber N° 1.

L'appel nominal ayant constaté la présence des
sieurs Mayer Isaac, Schleisinger Léon, Ha van Alexandre,
Schleisinger Simon, Dallof Mayer, Hey Abraham, Ury Joseph
Raphael Samuel, Schleisinger Jacob, Simon Joseph, Haas Rub
Loy Juda, Mayer (de Dijon) Huppenheim Joseph, Rosenda
Josué, Pourman David, Lambert Joseph,
Absent les sieurs Weil Isidor & Loy Abraham sont excusés par
suite de leur emploi du soir.

Le sieur Salamandias motive son absence par une lettre
dans laquelle il déclare être indisposé, il est également excusé.

Le Secrétaire donne lecture des procès verbaux des séances de
bureau des six premiers mois de l'année après les avoir
auprès le sieur Huppenheim prend la parole contre celui
du premier mois qui le concerne ayant été mis à l'ordre du jour
par sa non présence à l'assemblée générale de ce jour
pour sa justification sa présence obligatoire au poste ou il
était comme garde national et n'ayant pas connu l'article
du règlement qui impose aux membres lorsqu'ils sont
services de faire signer leurs billets par le chef de
les présenter à la prochaine assemblée attendue.

huit lignes, quarante
sur mots, mais il a été
fait un double exemplaire
en 1838.

Le Président
Le Secrétaire
S. Schil

Le membre de la Société un exemplaire du
réglement imprimé avec recommandation
d'en suivre le contenu chacune en ce qui
le concerne.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le
président déclare la séance levée.

Il est dix heures.
Le Secrétaire Le Président.

N'ayant plus d'autre réclamation les procès-verbaux
sont adoptés sans opposition.

Le Président donne connaissance de l'état de la Caisse, il en
résulte que les fonds restant à ce jour se montent à la somme
de savoir à la Caisse d'épargne

espèces en Caisse 249. 10^{cs}
F. 549 10.

Total Cing cent quarante neuf francs dix centimes

Il est décidé sur la demande du président qu'un nouveau
délai de trois mois sera accordé aux retardataires pour le
paiement de leurs cotisations arriérées sans préjudice de
celles courantes il est bien entendu qu'à l'expiration
de cette nouvelle prolongation ceux qui ne seront pas
revenus dans le règlement encourront l'application
de son contenu.

Le Président donne connaissance des démarches faites par
le trésorier pour opérer la conversion des fonds placés à la Caisse
d'épargne au rente 5 p/100. Sur l'état acte est donné de cette déclaration.

Il est également décidé qu'une fois la conversion faite que le
coupon de rente sera conservé par la Société et ne sera rendu
qu'en cas d'un besoin pressant, sur la demande du sieur Léon
Schlesinger cette rente ne pourra s'effectuer que sur
l'assentiment de la Société entière il est fait droit à cette
demande.

Le Président donne connaissance de la lettre à lui adressée
par le consistoire Israélite de Paris qui l'engage à donner publication
et distribuer sa circulaire aux membres de la Société cette distribution
est faite aux membres présents.

Il est également fait mention de la

sociétaire d'un exemplaire imprimé du nouveau règlement
de la société avec recommandation de s'y conformer
Le Sieur Schleisinger Simon demande si au cas d'une
épidémie se déclarerait les sociétaires auront-ils
les mêmes droits au secours comme en temps ordinaire
comme il n'existe aucun doute à cet égard il est passé
à l'ordre du jour.

Le Président déclare la séance levée
à huit heures.

Le Secrétaire,

Le Président,

S. Schleisinger

E. Mayer

96° 33.

Séance du
9 Octobre
1848.

L'an mil huit cent quarante huit le neuf
Octobre, sept heures du soir.

Le conseil d'administration de la Société de
secours mutuels dite Israélite française inscrite
sous le numéro 228 s'est réuni chez son président M.
Mayer, rue barreau bec 20° 1.

L'appel nominal ayant constaté la présence
des sieurs Mayer Isaac, Schleisinger Léon, Hanan
Alexandre, Schleisinger Simon, Dathof Mayer, Mey
Abraham, Rosenwald Josué.

Absent. Les Simon Joseph. & Mayer de (Dijon) n'ayant
pas répondu à l'appel ni fait connaître le motif de leur
absence ils ont été mis à l'amende de chacun 20 centimes.

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la dernière
séance après avoir été mis aux voix il est adopté sans
opposition.

Le Trésorier donne connaissance de l'état de la Caisse
il en résulte que les fonds restant à ce jour se montent
à la somme de savoir, à la Caisse d'épargne F. 300.

Espèces en Caisse ~~208~~ 10

Total F. 508 10

Cinq cent quatre vingt huit francs dix centimes

Le Président pose la question, savoir si les fonds déposés
à la Caisse d'épargne seront retirés ou non.

Revenant sur la décision prise par l'assemblée
du 4 octobre la date du quatre septembre dernier
le Trésorier a été chargé de...

sur l'état.

Mais attendu que le décret de l'Assemblée Nationale
à la date du 7 Juillet dernier autorise les Sociétés
qui ont des fonds déposés à cette Administration
de les retirer à la condition qu'elle ne dépasserait
celle de quatre vingt francs pour chaque sociétaire
notre Société se trouvant dans cette catégorie, vu ledit
décret une nouvelle décision est prise par le
Conseil d'Administration à la majorité des voix
qui consiste à retirer les fonds placés.

Il est également décidé qu'une fois le retrait fait
il sera fait par les soins du Trésorier de la Société
qui joindra l'excédant qui lui reste en Caisse au dessus
de deux cents francs, un achat d'un coupon de rente
sur l'état au cours du jour, et au nom de la Société.

Statuant sur l'amende prononcée contre le Sieur
Simon Joseph, au commencement de la séance etant
arrivé tardivement et ayant donné des explications sur
le motif de ce retard après avoir consulté le bureau il
est relevé de cette amende. Quant à celle encourue
pour la négligence à faire legaliser sa signature sur
le pouvoir à donner au trésorier pour la conversion
de l'avoir social. Attendu que cette négligence
pouvait gravement compromettre les intérêts de
la Société lui appliquant l'article quinze du
réglement l'amende de deux francs prononcée
contre lui est maintenue.

Tous pouvoirs sont donnés au président pour
les candidats qui se présenteront à l'admission
quand aux prix, attendu le petit nombre de sociétaires
composant la Société.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le président
déclare la séance levée. Il est dix heures.

Le Secrétaire

S. Schleisinger

Le Président



N° 34

Seance Du
6 Novembre
1840.

L'an mil huit cent quarante huit le six Novembre
à sept heures du soir.

Le conseil d'administration de la Société
de secours mutuels dite Israélite Française inscrite
sous le N° 228 s'est réuni chez son président M.
Mayer rue Barre du bec N° 1.

L'appel nominal ayant constaté la présence
des sieurs Mayer Isaac, Schleisinger Leon,
Kanan Alexandre, Schleisinger Simon, Daltoff
Mayer, Ney Abraham, Rosenwald Louis,
Mayer Isaac (de Dijon) et Simon Joseph,

Le secrétaire donne lecture du procès verbal
de la dernière séance après avoir été mis
aux voix il est adopté sans opposition.

Le Trésorier donne connaissance de l'état
de la Caisse. il en résulte que les fonds restant
à ce jour se montent au même chiffre qu'à
la séance précédente.

Le Président donne connaissance du rapport
fait par les sieurs Schleisinger Simon, et Mayer
(de Dijon) membre d'une Commission nommée
à l'effet de constater la moralité du sieur Oppenheim
Telle aspirant à faire partie de la Société il
résulte dudit rapport qui est tout en faveur de
ce dernier que son acceptation provisoire est
prononcée à l'unanimité est qu'il ne le sera
définitivement qu'à la première assemblée générale
conformément au règlement.

Il est décidé sur la proposition du sieur Daltoff
que les fonds placés à la Caisse d'épargne y resteront
jusqu'à nouvel ordre, attendu le nouveau décret
présenté par le gouvernement et qu'il sera pris
de nouveau l'enseignement à cette administration
à cet égard.

Le sieur Schleisinger Leon propose ce qui
suit pour un grand dispensaire pour être appliqué
à cas de maladie aux femmes et aux enfants
maintenant que le grand dispensaire est fermé.

elaborer ladite proposition elle se réunira a
une époque fixé entre eux et sous la présidence du
sieur Hanan Alexandre nommé ainsi que les
sieurs Schleisinger Simon, et (Mayer de Dijon)
cette nomination est faite a la majorité des suffrages
la dite Commission fera son rapport a l'assemblée
prochaine.

N'ayant plus rien a l'ordre du jour le Président
declare la séance levée. Il est dix heures.

Le secrétaire.

Le Président.

S. Schleisinger

L. Mayer

N^o 35

Séance du
4 Decembre 1848

L'an mil huit cent quarante huit le quatre
Decembre sept heures du soir.

Le conseil d'administration de la société de
secours mutuels dite Israélite française inscrite
sous le numero 228 s'est réuni chez son président
M. Mayer rue barre du bec N^o 1.

L'appel nominal ayant constaté la présence des
sieurs Mayer Isaac, Schleisinger Leon, Hanan Alexandre
Schleisinger Simon, Daltrof Mayer, Ney Abraham,
Rosenwaldt Josué, Mayer (de Dijon) Simon Joseph.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de
la dernière séance après avoir été mis aux voix il
est adopté sans opposition.

Le Président invite le sieur Hanan rapporteur
de la Commission nommé a l'effet de la question
soumis a l'assemblée dernière au sujet du dispensaire
a accorder aux femmes malades des sociétaires, il résulte
dudit rapport que la Commission est d'avis a l'unanimité
qu'il soit passé a l'ordre du jour, sur ladite proposition
l'auteur l'ayant retiré il est décidé qu'il n'y aura pas donné
suite.

Le sieur Hanan demande que toute proposition faite par
un sociétaire devra être appuyé par deux membres et renvoyé
a une Commission s'il y a lieu l'assemblée en aura la
décision a l'assemblée générale prochaine.

N'ayant plus rien a l'ordre du jour le Président declare

séance levée il est dix heures.

Le Secrétaire,
S. Schleisinger

Le Président

Mayer

N° 36.

Séance Du
5 Février 1849

L'an mil huit cent quarante neuf le cinq
février sept heures du soir.

La société de secours mutuels dite Israélite
française inscrite sous le N° 228. s'est réunie chez
son président M. Mayer rue barre du bec N° 4.

L'appel nominal ayant constaté la présence
des sieurs Mayer Isaac, Schleisinger Jean
Stanaw, Alexandre, Schleisinger Simon, Daltrof
Mayer, Moy Abraham, Pley Joseph, Schleisinger
Jacob, Levy Judas, Raphael Samuel, Mayer de
Dijon, Kuppenheim Joseph, Rosenwald Louis,
Tourmann David, Lambert Joseph, Haas Ruben
Kuppenheim Felix, Mayer Jacob.

Absent Le sieur Simon Joseph motive sa non
présence par une lettre qui déclare que ce dernier
est retenu pour son service à l'administration où il
est employé, il est excusé.

Le sieur Salomon Elias étant en voyage est
également excusé.

Les sieurs Levy Abraham et Morel Isidor sont
exempt de droit par rapport à leur emploi du soir.

Lecture est donnée du rapport fait par la commission
d'enquête nommée par le président à l'effet de prendre
des renseignements sur la moralité du sieur Kuppenheim
Felix aspirant à faire partie de la société. Il résulte
dudit rapport que l'enquête faite sur le compte de ce
dernier est tout en sa faveur en conséquence après
avoir consulté l'assemblée le président proclame
son admission définitive après rempli les formalités
 voulues par le règlement.

Le secrétaire donne lecture des procès verbaux
des six derniers mois de l'année des séances de
 l'assemblée de bureau après avoir été lues et
 validées sans objection.

avoir

Caisse il en résulte que les fonds restant à ce jour se
montent à la somme de savoir.
à la Caisse d'épargne F. 300.

Espèces en Caisse 365. Total F. 665. 40.
ci Six ~~cent~~ soixante cinq francs quarante centimes

Le Sieur Lambert Joseph réclame dix francs pour
cinq jours de maladie qu'il a éprouvés après avoir
entendu l'explication du président qui déclare que ledit
réclamant n'a pas rempli les formalités voulues par le
règlement en ce cas l'assemblée décide qu'il ne sera pas
fait droit à cette demande.

Le Président déclare qu'attendu que le mandat du bureau
est expiré il va être procédé à son renouvellement qui
donne les résultats suivants.

Sur Dix huit votans le Sieur Mayer Isaac réuni dix-
sept voix et le Sieur Schleisinger Leon une. le Sieur
Mayer Isaac ayant obtenu la majorité des suffrages
a été proclamé de la Société pour l'année mil huit cent
quarante neuf.

Nombre égal de votans le Sieur Schleisinger Leon
réuni treize voix le Sieur Daltrof Mayor trois. voix
perdus une pour l'élection de la vice présidence. le Sieur
Schleisinger Leon ayant obtenu la majorité des suffrages
a été proclamé vice président de la Société pour l'année
mil huit cent quarante neuf.

Nombre égal de votans ont été nommés aux fonctions
suivantes à la majorité des suffrages. les Sieurs.

| | |
|------------------------|------------|
| Shanan Alexandre | Tresorier |
| Schleisinger Simon | Secrétaire |
| Daltrof Mayor | Conseiller |
| Reey Abraham | Id. |
| Ury Joseph | Id. |
| Kaj. Isacel Samuel | Id. |
| Mayer Isaac de (Dijon) | Id. |

pour l'année mil huit cent quarante neuf.

Le Président donne connaissance d'une demande
de secours pour un malheureux paralysé étranger à la
société il est décidé qu'il sera alloué à ce pauvre homme
une somme de deux francs par mois pendant trois mois.

Les pouvoirs sont accordés au président à cet effet

Une demande est également faite par le garçon de bureau tendant à obtenir une gratification après avoir consulté l'assemblée il est décidé qu'il ne sera pas fait droit à cette demande.

Il est également décidé que la prolongation accordée aux retardataires pour le paiement des cotisations arriérées cessera à compter de ce jour que tous les membres en retardés doivent rentrer dans le règlement prescrit mais il pourront le faire progressivement ceux qui ne se conformeront pas à cette décision seront mis en demeure dans le plus bref délai possible et cela par les soins du président

Sur la proposition du sieur H. B. au sujet de il est également décidé qu'il sera pris une nouvelle règlement à la Caisse d'épargne des fonds placés par les soins du trésorier tous pouvoirs lui sont conférés à cet égard.

Plusieurs membres demande à ce que toute proposition ayant quelque gravité soit renvoyée à une commission après une discussion dont les auteurs ont pris la parole après avoir consulté l'assemblée il est décidé que les propositions dont l'urgence sera nécessaire seront vidées séance tenante et les autres renvoyés dans les termes de la proposition.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le président déclare la séance levée. Il est dix heures et demie

Le président

pour le secrétaire absent

P. Meyer

L. B. B.

N° 37

Revue

11 Mars 1889

Paris le 11 Mars 1889

Membre du Comité

Le Comité d'Administration de la Société de Commerce

et d'Industrie de la Région de Paris

et de la Région de Paris

L'appel nominal ayant constaté la présence des Seigneurs
Mayer, Isaac, Schleisinger, Léon, Cassan, Alexandre, Dattog,
Mayer, Meyer Abraham, Ury Joseph, Mayer, de Dijon,

Le Sieur Schleisinger Simon, Secrétaire Motivé son
absence pour cause de son emploi qui le retient toute la soirée
Il est excusé,

Le Sieur Raphael, Samuel, est également excusé pour
cause d'une indisposition qui le retient absent.

En l'absence du Secrétaire, le Sieur Schleisinger Léon,
occupe le Bureau et donne lecture du procès verbal de la dernière
séance, après avoir été mis au voix, il est adopté sans opposition.

Le Secrétaire donne connaissance de l'état de la Caisse, il en
résulte que les fonds restants à ce jour, se montent à la somme
de 697 40

| | | |
|------------------------------|------------|-----------|
| Placé à la Caisse d'épargne, | 300 | 00 |
| En Caisse espèces | 397 | 40 |
| Total | 697 | 40 |

Ci Vix cent quatre vingt dix Sept, quarante Centimes,
Acte est donné au président de la lecture faite par lui
des deux circulaires adressées par le Consistoire Israélite de Paris, afin
d'en donner connaissance à la Société,

Donné

Il est également donné connaissance de l'état de maladie
du Secrétaire, Meyer Abraham, d'après le rapport du Médecin sa
position n'a rien d'alarmant,

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, le président déclare
la séance levée. Il est dix heures.

Le Secrétaire le Secrétaire par interin
Mayer Meyer La Schleisinger

N° 38
Séance du
16 Avril 1849

L'an mil huit cent quarante-neuf le seize avril
sept heures du soir

Le Conseil d'Administration de la Société de secours
mutuels de la Fraternité Française inscrit sous le 220 s'est
réuni chez son président M. Mayer rue Carre du bec N° 1.

L'appel nominal ayant constaté la présence des Seigneurs
Mayer Isaac, Schleisinger Léon, Cassan, Alexandre,
Dattog, Mayer, Ury Joseph, Mayer (de Dijon), Raphael Samuel

Le Sieur Meyer Abraham motive son absence par lettre
il est excusé

Le Sieur Schleisinger Simon absent pour cause
d'affaire est remplacé au bureau par le Sieur Schleisinger
Leon ce dernier donne lecture du procès verbal de la
dernière séance après avoir été mis aux voix il est
adopté sans opposition.

Le trésorier donne connaissance de l'état de la
Caisse il en résulte que les fonds restant à ce jour se
montent à la somme de savoir.

à la Caisse d'épargne F. 300.

En Caisse espèces 401. 85. 70s. 85.

Total Sept cent un francs quatre vingt cinq centimes

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le président
declare la séance levée

Il est neuf heures et demie.

Le Président

Mayer

Le Secrétaire par

interim
Schleisinger

N^o 39
Séance du
14 Mai
1849

La nuit huit cent quarante neuf le quatorze
mai sept heures du soir.

Le conseil d'administration de la société
de secours mutuels dite Israélite française inscrite
sous le numero 229, s'est réuni chez son président
M. Mayer rue barre du bec N^o 1.

L'appel nominal ayant constaté la présence
des sieurs Mayer Isaac, Schleisinger Leon, Hanaan
Alexandre, Schleisinger Simon, Daltrof Mayer
Moïse Abraham, Wry Joseph, Mayer (Sizun) Raphaël
Samuel,

Le secrétaire par interim donne lecture du
procès verbal de la dernière séance après avoir
été mis aux voix il est adopté sans opposition.

Le sieur Schleisinger Simon secrétaire prend
place au bureau declare reprendre ses fonctions.

Il est décidé sur la demande du président qu'il
sera fait un versement par ce dernier de la somme
de vingt cinq francs au Comité de bienfaisance
de Paris et ce le plus tôt possible.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour

President declare la seance levie.

Il est dix heures.

Le Secretaire.

Le President.

L. Schleisinger

L. Meyer

N^o 40.

Seance du 20
Mai 1844.
Delegation.

L'an mil huit cent quarante cinq le vingt Mai
sept heures du soir

Les membres du bureau de la société de secours mutuels dite
Société française inscrite sous le N^o 228 se sont réunis chez
leur la requision de deux membres les sieurs Schleisinger Meyer
(de Dijon) ces derniers ayant déclaré qu'ayant vu par les journaux
le jugement de déclaration de faillite du P^r Hanan Alexandre
président de la dite société.

Le but de la réunion s'est les interpellations faites au président
savoir s'il connaissait ce fait sur la réponse négative a déclaré
d'abord que ledit sieur Hanan ne lui fait aucune communication
à ce sujet après diverses discussions dont plusieurs membres ont
pris part et sur la proposition du sieur Meyer il est décidé que
le Président sera chargé de tous les pouvoirs nécessaires à l'effet
de constater l'état de situation de la société vis à vis de M. Hanan
charge le Président de poursuivre par toutes voies amiables et toutes
voies de droit la remise des fonds chez le sieur Hanan et de
provoquer la démission de ce dernier

Fait à Paris le 20 Mai 1844.

ont signé Meyer Président; L. Schleisinger, vice Président
le Secretaire L. Schleisinger. les Conseillers Meyer. Ury
Raphael Daltrop Meyer.

N^o 41

Seance du
20 Mai 1844

L'an mil huit cent quarante le vingt quatre Mai sept heures
du soir

Le Conseil d'administration de la société de secours mutuels
dite Société française inscrite sous le N^o 228. s'est réuni chez son
président M. Meyer rue Cassin du bec N^o 1.

L'appel nominal ayant constaté la présence des sieurs Meyer
Esner, Schleisinger Leon, Schleisinger Simon, Daltrop Meyer, Meyer Abraham,
Ury Joseph Meyer de Dijon, Raphael Samuel,

Le secretaire donne lecture du procès verbal de la dernière séance
après avoir été mis aux voix il est adopté sans opposition.

Le Président donne connaissance à l'assemblée
de la mission à lui confiée par délégués des membres
du bureau tendant à se rendre chez le trésorier de la
société afin de connaître sa situation vis à vis d'elle
il en résulte que ce dernier a immédiatement
rendu les Comptes qui se sont trouvés parfaitement
exacte et a remis à l'instant entre les mains du président
les fonds, livres, et papiers appartenant à la Société
qui en donne bonne et valable quittance et
a reçu la démission écrite du Sieur Hanau.

Acte est donné au Président de cette reddition
de Comptes qui la dépose sur le bureau ainsi que
la démission mentionnée ci-dessus.

Il est décidé sur la proposition de plusieurs membres
qu'il sera sursis au remplacement du trésorier
jusqu'à l'assemblée générale de juillet selon l'ancien
règlement.

Il est également décidé que les fonds restant entre
les mains du Président jusqu'à la nomination d'un nouveau
trésorier qui une somme de trois cents francs sera placée
à la Caisse d'épargne par les soins du président sauf
toutes fois en remplissant les formalités exigées
par cette administration.

Le vice-président est chargé de la signature des
quittances de cotisations conjointement avec le Président.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le Président déclare
la séance levée. Il est dix heures.

Le Secrétaire.

S. Schleisinger

Le Président.

J. Mayer

N^o 112.
Séance du
18 Juin 1849.

Le vendredi huit cent quarante neuf le dix huit Juin
sept heures du soir

Le Conseil d'administration de la société de secours
mutuels dite Israélite française inscrite sous le N^o 226
s'est réuni chez son président M. Mayer rue Casse de
N^o 1.

L'appel nominal ayant constaté la présence de
Messieurs Mayer, Schleisinger, Léon, Dattin,
Schleisinger, Léon, Dattin, Léon, Dattin.

et Mayer (Dijon)

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la dernière séance après avoir été mis aux voix il est adopté sans opposition

Le Président donne connaissance de l'état de la Caisse il en résulte que les fonds restant à ce jour s'élèvent à la somme de

| | |
|---|----------|
| La Caisse d'épargne | 500. |
| Especes en Caisse | 430. 60. |
| Total Sept cent trente francs soixante centimes | |

Le Président donne connaissance de l'état de maladie grave du sieur Morel Il est donné l'autorisation au sieur Schleisinger Simon signé par les membres composant le bureau d'opérer le changement du livret de la Caisse d'épargne pour le compte de la société.

Au moment de lever la séance le garçon de bureau entre et annonce à l'assemblée la mort du sieur Morel Aidon, membre de la société le président est invité à suivre en tout point le règlement à cet égard.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le Président déclare la séance levée Il est dix heures.

Le Secrétaire.

S. Schleisinger

Le Président

M. Mayer

N° 43
Séance du
23 Juillet 1849.

Le mardi huit cent quarante neuf le vingt trois Juillet à sept heures du soir.

Le conseil d'administration de la société des secours mutuels dite Vaclite française inscrite sous le N° 228 s'est réuni chez son président M. Mayer rue barre du bec N° 1.

L'appel nominal ayant constaté la présence des sieurs Mayer Isaac, Schleisinger Léon, Schleisinger Simon, Daltrof Mayer, Vercy Abraham, Vercy Joseph, Raphael Samuel, Mayer (Dijon)

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la dernière séance après avoir été mis aux voix il est adopté sans opposition

Les sieurs Daltrof Mayer et Vercy Abraham présentent le sieur Lahm Jacob peintre en bâtiment demeurant à Paris rue quincampoix N° 33 comme candidat ce dernier ayant payé versé à la Caisse le tiers de son admission.

Concernant les candidats, il est décidé que son admission provisoire ne sera prononcée qu'après avoir rempli les formalités énoncées ci-dessus.

Il est donné connaissance de l'état de la Caisse il en résulte que les fonds restant à ce jour se montent à la somme de l'avoird

| | | |
|--|----------|----------|
| Caisse d'épargne | F. 300. | |
| Espèces en Caisse | 349. 90. | 649. 90. |
| Total Six cent quarante neuf francs quatre vingt dix centimes. | | |

Il est également décidé à l'unanimité de l'assemblée qu'attendu que plusieurs candidats se présentent à l'admission de la société et qu'à fin de leur donner le temps de remplir les formalités exigées par le règlement il ne sera pas fait d'assemblée générale avant la fin de ce mois prochain.

N'ayant plus rien l'ordre du jour le Président déclare la séance levée

Il est neuf heures et demie.

Le Secrétaire

Le Président

S. Schleisinger

Mayer

N^o 44.
Séance du 6
Août 1849.

L'an mil huit cent quarante neuf
le six août sept heures du soir

La société de secours mutuel dite Israélite française inscrite sous le numéro 228 s'est réunie en assemblée générale chez son président M. Mayer rue barre du bec N^o 1.

L'appel nominal ayant constaté la présence des sieurs Mayer Isaac, Schleisinger Léon, Schleisinger Simon, Dattrof Mayer, Ney Abraham, Ury Joseph, Raphaël Samuel, Mayer Isaac Defigoy, Schleisinger Jacob, Moïse Jacob, Kuppensheim Joseph, Lambert Joseph, Haas Ruben, Simon Joseph, Oppenheim Felix, Levy Abraham, Rosenwald Louis, Levy Judas,

Les sieurs Hanan Alexandre, et Salomon
ayant donné des motifs par écrit ils sont
Le sieur Rosenwald n'ayant pas le pouvoir
de donner son vote

au verbalement il lui est appliqué l'art 22 du règlement de la société (2 francs d'amende).

Le secrétaire donne lecture des six procès verbaux des séances des premiers six mois de l'année après avoir été mis aux voix ils sont adoptés sans opposition.

² Le Président donne connaissance de l'état de la Caisse il en résulte que les fonds restant à ce jour s'élèvent à la somme de savoir. Caisse d'épargne F 320. 94.

Epices en Caisse 349. 90 F 670. 84.

Total six cent soixante et dix francs quatre vingt quatre cent²⁴

¹ Le Président donne connaissance de la correspondance de sieur de Banau Alexandre et Salomon Chas.

Acte est donné au président de la Rédaction de Compte

Le sieur Lambert Joseph, fait une interpellation au sujet des dons faits par le Président dans le courant de l'année en dehors de la société sur les explications à lui données par le bureau qui donne connaissance de l'art 3^{ff} du règlement qui est explicite à cet égard on passe à l'ordre du jour.

Le sieur Oppenheim Felix propose à ce qu'une somme soit fixée pour distribuer aux pauvres, tous les mois il est également passé à l'ordre du jour.

Diverses réclamations sont faites sur des papiers qui ont été tenus en dehors des séances de la société concernant les retardataires pour les paiements des cotisations mensuelles par suite d'une imprudence que le garçon de bureau a commise en désignant ceux qui se trouvent dans ce cas il est décidé qu'à la prochaine réunion des membres du Conseil ce dernier sera traduit à sa barre afin d'y être entendu et être statué à cet égard.

Le sieur Schleisinger Simon propose à ce que l'art 15 du règlement de la société soit appliqué à quiconque se permettra de tenir des propos en quoi que ce soit en dehors des assemblées sur la gestion du bureau après avoir consulté les membres présents la dite proposition est adoptée à l'unanimité mais il est bien entendu que celui des membres de la société qui aura des sujets de réclamations à faire en avisera le président qui jugera à propos de consacrer la séance de la plus prochaine assemblée qui statuera sur la demande.

Le président donne connaissance d'une circulaire à lui adressée par le Consistoire de la ville de Paris qui contient l'invitation

de lui désigner un candidat d'ici au 15 août prochain.
Mais pour être nommé par lui s'il y a lieu Administrateur
près le Comité de bienfaisance Israélite de Paris.

Il est procédé à l'instant à l'élection dudit candidat par
la voie du scrutin secret par bulletin écrit en voici le
résultat.

Sur 18 membres présents le Sieur Mayer Isaac président
de la Société a réuni . . . 11 voix
Le Sieur Daltruf Mayor . . . 1 "
Schleisinger Leon . . . 1 "
Moyse tron . . . 1 "
Lery Abraham . . . 1 "
Bulletins nuls . . . 3 " Total 18 voix

En conséquence le sieur Mayer Isaac président ayant
réuni la majorité des suffrages est proclamé candidat
pour être présenté au Consistoire auquel il en
donnera avis dans le délai voulu par la circulaire.

L'agent de l'autorité s'étant présenté il lui
est donné sur sa demande l'état de situation
de la Société pour lui servir devant qui de droit.

Il est décidé sur la mention faite par le Président
sur le vice du dispensaire concernant le traitement
des maladies grave et qui exige des prompts secours
qu'il sera traité à l'assemblée générale de Janvier
d'un moyen plus en harmonie avec le but philanthropique
de la Société.

Le Président donne également connaissance d'une
proposition fait par le sieur Hanau Théodore tendant
à diminuer le prix d'admission attendu le petit nombre
de sociétaires et que par ce moyen le chiffre pourra
facilement s'élever au nombre de 30. une fois atteint
l'on rentrera dans la voie ordinaire.

Le sieur Schleisinger Leon propose le chiffre
de cinq francs jusqu'à l'âge de quarante cinq ans
après une discussion dont plusieurs membres
prennent part. La dite proposition est adoptée.

Une autre proposition est faite par le sieur
Mayer elle consiste à laisser la faculté aux
sociétaires de se faire inscrire d'office

des candidats sans cependant que le chiffre soit
moins de six francs et qui pourrait s'élever à douze
francs s'il y a lieu après avoir mis la dite proposition
auparavant elle est adoptée après une seconde épreuve
à une majorité de neuf voix contre huit sans
pouvoirs sont donnés au président à cet égard.

Le tronc des pauvres ayant été vidé les fonds
s'y trouvant se montent à la somme de trois francs
quatre vingt cinq centimes qui sont remis à la disposition
du président pour en faire la répartition aux
nécessiteux.

N'ayant plus lieu à l'ordre du jour le
président déclare la séance levée.

Il est dix heures et demie

Le Secrétaire.

Le Président.

S. Schleisinger

Mayer

N^o 45.
Séance du
10 Septembre 1849.

L'an mil huit cent quarante neuf le dix
septembre sept heures du soir.

Le Conseil d'administration de la société de secours
mutuels dite Israélite française inscrite sous le n^o 228 s'est
réuni chez son président - M. Mayer rue barreau n^o 1.

L'appel nominal ayant constaté la présence des sieurs Mayer
Isaac, Schleisinger Léon, Schleisinger Simon, Dattrof Mayer
Noy Abraham, Noy Joseph, Mayer (Dijon) Raphaël Samuel,

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la dernière
séance le sieur Noy Abraham demande la parole il demande
à ce que le sieur Fourmann David soit relevé de l'amende prononcée
pour motif d'absence à la dernière assemblée générale après avoir
consulté le bureau il est fait droit à cette demande sur la
demande du président s'il n'y a pas d'autres acclamations sur le
procès verbal il est mis aux voix et adopté

Le secrétaire donne également lecture du rapport de
la Commission d'enquête nommée par le président à l'effet de
prendre des renseignements sur la moralité de deux candidats désirant
à faire partie de la société le sieur Mayer Meis et Lionthéban
ces deux derniers présents à l'assemblée aucune acclamation
se fait contre dit rapport ils sont admis à l'unanimité

provisoirement ces Messieurs se sont retirés sur l'invoc
du président.

Il est donné connaissance de l'état de la Caisse
il en résulte que les fonds restant à ce jour se montent
à la somme de savoir.

| | |
|-------------------------|------------|
| Trait en Caisse Espèces | F. 379. 10 |
| à la Caisse d'épargne | 320. 94 |
| | 700. 04. |

Total Sept cent francs quatre centimes.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le président
declare la séance levée. Il est huit heures et demie

Le Secrétaire

L. Schleisinger

Le Président

E. Mayer

N^o 46

Séance

Du 22 Octobre

1849

L'an mil huit cent quarante neuf le
vingt deux octobre sept heures du soir

Le Conseil d'administration de la société
de secours mutuels dite Société française inscrite
sous le numéro 228 s'est réuni chez son président M.
Mayer rue Harre du bec N^o 1.

L'appel nominal ayant constaté la présence
des sieurs Mayer Isaac, Schleisinger Léon, Haman
Alexandre, Schleisinger Simon, Dathof Mayer
Moïse Abraham, Ury Joseph, Mayer de Dijon, Raphaël
Samuel.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal
de la dernière séance après avoir été mis aux
voix il est adopté sans opposition.

Le secrétaire donne également lecture
du rapport de la commission d'enquête nommé
par le président à l'effet de prendre des renseignements
sur la moralité de deux candidats aspirant à faire
partie de la société les sieurs Laboune Samuel et
Félix Samuel ces derniers présents à l'assemblée
aucune réclamation ne se fait sur le dit rapport
ils sont admis provisoirement et de rétrograde
sur l'invitation du président.

Il est donné connaissance de l'état de
la Caisse il en résulte que les fonds restant à ce jour se montent

| | |
|--------------------------|--------------|
| se montent à la somme de | Lavoir |
| .. la Caisse d'Epargne | Fr. 320. 94. |
| Espèces en Caisse | 407. 25 |
| | Fr. 728. 19 |

Total Sept cent vingt francs dix neuf centimes
 Divers propositions sont faites l'une par le
 sieur Mayer de Lyon et appuyée par les
 sieurs Hanau Alexandre & Schleisinger
 tendant à supprimer les gardes malades
 aux enfants des sociétaires

L'autre celle des sieurs Hanau admet
 les gardes aux enfants au dessus de douze ans
 ses propositions sont prises en considération
 et renvoyé à l'assemblée générale prochaine

Il est décidé qu'à l'avenir l'avance faite aux
 sociétaires pour frais de garde seront prélevés
 sur la somme de cinquante francs que le président
 a entre les mains mais le remboursement devra
 s'opérer dans le mois qui suivra la corvée
 et toujours avant tout autre.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour
 le président déclare la séance levée

Il est dix heures.

Le Secrétaire
 S. Schleisinger

Le Président
 I. Mayer

N^o 47
 Séance du 26
 Novembre 1849

L'an mil huit cent quarante neuf le vingt six
 novembre sept heures du soir.

Le conseil d'administration de la société de
 secours mutuels dite Israélite française inscrite sous
 le numéro 298. S'est tenu chez son président M. Mayer
 rue barre du bec N^o 1.

Après appel nominal ayant constaté la présence
 des sieurs Mayer Isaac, Schleisinger Léon, Hanau
 Alexandre, Schleisinger Simon, Daltraf Jacques,
 Moy Abraham, Uly Joseph, Mayer de Lyon
 Raphaël Samuel

Le secrétaire

De la dernière séance après avoir été lu
auprès de lui il est adopté sans opposition.
Le Sieur Baran ayant retiré la
proposition qu'il a faite la dernière fois
et est décidé qu'il n'y sera pas donné suite.
Il est donné connaissance de l'état de
la Caisse, il en résulte que les fonds existants
à ce jour se montent à la somme de
Parvenir à la Caisse d'épargne 320.94.
Espèces en Caisse 207.55

Total Sept cent vingt huit francs quarante neuf cent 798.49

Le Sieur Schlisinger leur fait une
proposition tendant à ce que la première
corvée sera toujours faite par les Sociétaires
pour des enfants malades et à tour de rôle
s'il arrivait qu'il y en ait une seconde
dans le courant du même mois elle
sera supportée par la Caisse mais en cas de
maladie de ~~son~~ ~~Sociétaire~~ il ne sera fait
aucun changement de ce que prescrit le
règlement. La dite proposition est prise en
considération et renvoyé à l'assemblée
générale prochaine.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le
président déclare la séance levée à dix heures.

Le Secrétaire
S. Schlisinger

Le Président
(Mayer)

N^o 48.

Séance du
24 Décembre

1849

Le mardi huit cent quarante neuf le
vingt quatre Décembre sept heures du soir
Le Conseil d'administration de la
société de secours mutuels dite Israélite
française inscrite sous le numéro 229
s'est réuni chez son président M. Mayer
rue barre du bec N^o 4.

L'appel nominal ayant constaté
présence des sieurs Mayer, Travers, Schlisinger
et ~~autres~~ ~~autres~~ ~~autres~~ Schlisinger

Dattrof Mayeur, Roy Abraham, Mayer de
Dijon, Raphael Samuel,

Le Sieur Hy Joseph est absent donne
des motifs valables il est excusé.

Le Secrétaire donne lecture du procès
verbal de la dernière séance après avoir été
mis aux voix il est adopté sans opposition

Le Trésorier donne connaissance de l'état
de la Caisse il en résulte que les fonds restant
à ce jour se montent à la somme de savoir.

| | |
|--|----------|
| à la Caisse d'épargne | 520.94 |
| Especes en Caisse | 257.30. |
| Total sept cent soixante dix huit francs 44 c. | 778. 44. |

Le Secrétaire donne lecture du rapport de la Commission
d'enquête nommé par le président à l'effet de prendre
des renseignements sur la moralité de trois candidats
aspirant à faire partie de la Société des sieurs
Rosenwald, Mayeur, Auguste Cohen, et Alexandre
Leib, ces deux derniers étant absents ont été ajournés
et renvoyés à l'assemblée prochaine. le premier est
admis provisoirement sans opposition;

Le Président donne connaissance du résultat
de la décision prise par le Comité Israélite de
Paris au sujet des candidats à lui envoyé par
les divers sociétés pour faire partie de ce Comité
il est décidé qu'il ne sera statué que ~~plus tard~~
qu'après plus ample information que le président
se charge de prendre il fera son rapport à la prochaine
assemblée générale,

plusieurs membres proposent que le prix
d'admission soit fixé à dix francs une fois le
nombre de trente membres atteint la dite proposition
est renvoyée également à la prochaine assemblée
générale.

Il est également décidé qu'un local sera loué
par le président pour se réunir en assemblée
générale attendu que le lieu ordinaire se trouve
trop restreint.

N'ayant plus rien à dire sur ce point

Le président déclare la séance levée. Il
est dix heures.
Le Secrétaire . . . Le Président.
S. Schloisinger . . . Mayer

N° 49

Séance du
28 Janvier
1850.

L'an mil huit cent cinquante le vingt huit
Janvier six heures du soir.

La Société de secours mutuels dite Israélite
française inscrite sous le numéro 228. S'est
réunie en assemblée générale dans un local
rue St Croix de la Bretonnerie N° 7 à l'étage
Benjamin sous la présidence du Sieur Mayer
rue barre d'Orléans N° 1.

L'appel nominal ayant constaté la présence
des sieurs Mayer Isaac, Schloisinger Léon et Léon
Alexandre, Schloisinger Simon, Dattorf Mayer,
Mey Abraham, Wry Joseph, Raphael Samuel, Mayer
(Dizon) Schloisinger Jacob, Kourmann David,
Oppenheim Joseph, Simon Joseph, Haas Julien,
Levy Judas, Rosenwald, Isaac Alexis Mayer Léon
Abraham, Samuel Salomon, Felix Samuel, Rosenwald
Moïse, Alexandre Leib, Levy Abraham, Moïse Jacob,
Absents Les sieurs Salomon Elias, Lambert Joseph,
Oppenheim Felix, le premier étant en voyage est
excusé les deux derniers sont mis à l'amende provisoire
jusqu'à plus ample information.

Le Secrétaire donne lecture des procès verbaux
du dernier semestre de l'année mil huit cent
quarante neuf après les avoir mis aux voix ils
sont adoptés sans opposition.

Le Secrétaire donne également lecture des rapports
d'enquêtes faite par les divers Commissions nommés
par le président à l'effet de prendre des renseignements
sur la moralité des sieurs Alexis Mayer, Léon
Samuel Salomon, Felix Samuel, Rosenwald
et Alexandre Leib, aspirant à faire partie de la
il résulte des divers rapports que l'enquête faite sur
M. D. . . .

conséquence après avoir consulté l'assemblée le président proclame leur admission après avoir rempli les formalités voulues par le règlement ces derniers l'ont signés.

Il est donné connaissance de l'état de situation de la société et du résultat du Compte rendu de l'année mil huit cent quarante neuf qui il reste encaissé Paroir.

À la Caisse d'épargne F. 520. 94. 5
Espèces en Caisse 370. 25 } F. 891. 19
Total huit cent quatre vingt onze francs dix neuf centimes
acte est donné de ce compte et approuvé par toute l'assemblée.

Le Sieur Rey Abraham propose ce qu'il soit voté des remerciements au président avec insertion au procès verbal cette proposition est adoptée sans opposition.

Il est décidé qu'un nouveau placement d'une somme de cent cinquante francs sera fait à la Caisse d'épargne au nom de la société par les soins du trésorier.

L'ordre du jour appelle la discussion pour la suppression des gardes pris des enfants malades après avoir entendu plusieurs membres l'ordre du jour pur et simple est demandé et adopté à une immense majorité.

Il est décidé qu'à l'avenir le dispensaire sera supprimé qu'un médecin sera attaché à la société pour traiter les malades il est bien entendu qu'en cas d'extrême urgence le sociétaire malade pourra lequerir celui le plus proche de son domicile pour la première visite seulement et ce au frais de la Caisse qui se réserve cependant de ne la payer que deux francs toutes les conséquences de cette première visite pour les médicaments sont également supportés par la Caisse mais s'il arrivait qu'un sociétaire veuille profiter de cet avantage sans motifs sérieux il sera tenu de payer toutes les dépenses qu'il aura faites et pourra être amendé au besoin.

Sur la demande de plusieurs membres le médecin de la société sera engagé à l'année avec condition qu'en cas de négligence...

pourra lui être retenue une somme sur ses appointements
et même le cas échéant le bureau sera juge à cet égard.

Trois médecins sont présentés il est procédé à la
nomination de l'un d'eux par voie d'élection sur
vingt quatre votans le Sieur Brossard a obtenu vingt
une voix le sieur Breve deux, et le Sieur Navarre aucun
un membre s'est abstenu de voter. En conséquence
le sieur Brossard est proclamé médecin de la Société pour
l'année mil huit cent cinquante.

Un pharmacien sera également attaché à la Société
au frais de la Caisse ces deux décisions sont prises à
la majorité par assise & levée.

Sur la proposition du sieur Schleisinger Léon
les familles des sociétaires pourront se procurer les
médicaments aux mêmes conditions que la Société
sauf à eux d'en payer le montant. Des raisons furent
présentées par le pharmacien sans que la Caisse en soit inquiète
en aucune manière tous pouvoirs sont donnés au président
pour traiter avec ces derniers.

Le sieur Hanau propose vu le surcroît de dépenses
du médecin et des médicaments d'élever la cotisation à
un franc soixante quinze centimes l'adite proposition
est rejetée à l'unanimité.

Il est alloué sur la demande du président des fonds
nécessaires pour des impressions pour les besoins de
la Société, tous pouvoirs lui sont également conférés
à ce sujet.

Sur la proposition du sieur Paltiof il est également
décidé qu'un fois le nombre de trente membres atteints
le droit d'admission sera fixé à dix francs jusqu'à
quarante sociétaires.

une somme de vingt cinq francs sera versée au Comité
Israélite de Paris pour la maison de secours.

Le sieur Schleisinger Simon propose à ce que toute
demande de secours faite par un sociétaire dont le
chiffre excédera dix francs soit adressée au Président
lequel en avisera le vice Président qui convoquera
une Commission qui sera chargée de cet effet par
le Comité de l'Association Israélite de Paris.

prochaine assemblée de bureau sans dénomination
de personne qui dénombrera le paiement le Président
pourra accorder un secours provisoire en cas d'urgence
après avoir consulté l'assemblée la dite proposition
est adoptée à une forte majorité.

Le Trésor des pauvres est vidé la somme de
quatre francs soixante cinq centimes s'y trouvant
est mise à la disposition du président pour en distribuer
le montant aux nécessiteux

Le Président déclare qu'attendu que le mandat
du bureau est expiré il va être procédé à son
renouvellement en entier le dépouillement
du scrutin donne le résultat suivant.

sur vingt quatre votants le Sieur Mayer Isaac réunit
vingt trois voix le Sieur Schleisinger Leon une
en conséquence le Sieur Mayer ayant obtenu la
majorité des suffrages est proclamé président
de la Société pour l'année mil huit cent cinquante

Nombre égal de votants le S^r Schleisinger Leon
réunit vingt voix, le Sieur Schleisinger Simon une
le S^r Wey Abraham une, le S^r Dattrof deux, le
S^r Schleisinger Leon ayant réuni la majorité des
suffrages, est proclamé vice Président de la Société
pour l'année mil huit cent cinquante.

Nombre égal de votants ont été nommés à la majorité
des suffrages aux fonctions suivantes.

| | |
|----------------------------|-------------|
| Les Sieurs Hanan Alexandre | Trésorier |
| Schleisinger Simon | Secrétaire |
| Dattrof Mayer | |
| Wey Abraham | |
| Wey Joseph | Conseillers |
| Raphael Samuel | |
| Mayer Isaac (dijon) | |

pour l'année mil huit cent cinquante.
sont nommés membres de la Commission de secours
extraordinaire qui sera présidé par le vice Président des
sieurs Dattrof Mayer, et Mayer Isaac pour l'année
mil huit cent cinquante.

L'ordre du jour est terminé au scrutin public.

Adresse par le Sieur Elias Ruben au bureau de la Société.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le Président déclare la séance levée. Il est onze heures.

Le Secrétaire.

Le Président.

S. Schleisinger

Mayer

N° 50

Séance du
27 Février
1850.

L'an mil huit cent cinquante le mercredi vingt sept février sept heures du soir.

Le Conseil d'Administration de la Société de secours mutuels dite Israélite française inscrite sous le n° 228 s'est réuni chez son président Mr. Mayer rue Barré du bec N° 1.

L'appel nominal ayant constaté la présence de Messieurs Mayer Isaac, Schleisinger Léon, Baran Alianone, Schleisinger Simon, Dathof, Mayer Moïse Abraham, Moy Joseph, Mayer (Sieur) Raphaël et

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la dernière séance après avoir été mis aux voix il est adopté sans opposition.

Le Président donne connaissance de l'état de la caisse il en résulte que les fonds restant à ce jour se montent à la somme de savoir

À la Caisse d'épargne 520. 94.
En Caisse espèces 395. 85. } 916. 79. Total Neufcent seize francs soixante dix neuf c.

Il est nommé une Commission de deux membres pour faire une enquête sur la moralité des Sieurs Penney Alphonse, et Montel David aspirant à faire partie de la Société.

Le Président communique à l'assemblée les impressions des imprimés pour les besoins de la Société aucun changement n'étant proposé ils sont adoptés sans opposition.

Le Sieur Schleisinger Léon propose qu'il soit fait un cachet pour timbrer tout écrit concernant la Société après avoir consulté l'assemblée il est décidé que le dernier sera chargé de ce soin et fera

Statuts français fondés en 1846 au milieu des
 mots suivants. Mutualité. Philantropie.
 Secours.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour
 le Président déclare la séance levée

Il est dix heures.

Le Secrétaire
 S. Schleisinger

Le Président
 P. Meyer

N° 17
 Séance
 du 8 avril 1850

En midi dix cent cinquante, le lundi huit
 avril, sept heures du soir.

Le Conseil d'administration de la Société de Secours
 Mutuels dite Mutualité française inscrite sous le N° 228, s'est
 réuni chez son président, M^r Meyer, rue Basse Dubois N° 4,

L'appel nominal ayant constaté la présence des sieurs
 Meyer Isaac, Schleisinger Lévy, Mourou Alexandre,
 Schleisinger Simon, Cottroff Meyer, Mey Abraham,
 Wey Joseph, Meyer (de Lyon), Raphael Samuel,

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la dernière
 séance, après avoir été mis aux voix, il est adopté sans opposition.

Le secrétaire donne également lecture du rapport de
 la Commission d'enquête pour l'admission de deux candidats
 Les Sieurs Montel David, et alphonse Demery, celui du premier
 constaté et l'admission, il est admis provisoirement à l'unanimité.

Les renseignements n'ont pas paru favorable à la Commission
 quand au second, elle propose le rejet de son admission, l'assemblée
 prend sa décision en ce sens, elle accorde le remboursement des sommes
 versés à la caisse de la société par ce candidat.

Le Président donne connaissance de l'état de l'état de la
 Caisse il en résulte que les fonds restant ce jour se montent à la
 somme de, - - - - - Secours, - - - - -

| | | |
|---|--------|----------|
| At la Caisse d'épargne | 627 78 | } 846 63 |
| Spécies en Caisse - - - | 218 85 | |
| Total, huit cent quarante quatre francs, Soixante trois centimes, | | |

Le Sieur Mey Abraham, déclaré candidat d'un des
 de membre du bureau, attendu l'état du total des fonds
 l'assemblée prend en considération ce motif tout en ne pas
 acceptant cette admission, elle révoque son jugement.

et ce dernier chaque fois que le précédent a été lui sera nécessaire
pour le même motif,

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, le président déclare
la séance levée,

Il est dix heures,

Le Secrétaire

Le Président

(P. Meyer)

N^o 52.

Séance du

6 Mai

1850.

L'an mil huit cent cinquante le Lundi 6 Mai sept
heures du soir.

Le conseil d'administration de la Société de Secours
Mutuels dite Israélite française inscrite sous le numéro 228 s'est
réuni chez son président M. Meyer rue Casse du bec No. 10.

L'appel nominal ayant constaté la présence des
sieurs Meyer Isaac, Schleisinger Léon, Haron Alphonse
Dattief Meyer, Key Abraham, et Joseph Meyer
de Dijon.

Absent Le sieur Schleisinger Simon motive
son absence par une lettre dans laquelle il déclare donner
sa démission de secrétaire de la Société après avoir
consulté l'assemblée il est décidé qu'elle ne serait
pas acceptée et que le président ferait une démarche
près de lui pour l'engager à la retirer en cas contraire
la démission serait ajournée à l'assemblée générale
prochaine.

Le sieur Raphaël Samuel adresse également sa
démission de membre du bureau de la Société elle a pour
cause son manque de temps pour assister régulièrement aux séances
cette démission est acceptée il ne sera pourvu à son
remplacement qu'en assemblée générale prochaine.

Il est donné lecture du procès verbal de la
dernière séance après avoir été lu et approuvé
il est adopté sans opposition.

Le trésorier donne connaissance de l'état de la
Caisse il en résulte que les fonds restant à ce jour
montent à la somme de L'an mil

à la Caisse d'épargne 627 72.

Le surplus en caisse 246 85. Total 874 57.

Le Président donne communication de la restitution
des fonds versés par le sieur Alphonse Penney
candidat non accepté

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le président
declare la séance levée.

Il est dix heures

Le Secrétaire.

S. Schleisinger

Le Président

C. Mayer

16° 13
Séance du
10 Juin 1850

L'an mil huit cent cinquante le Lundi dix juin
huit heures du soir

Le conseil d'administration de la société de secours mutuels
dite Israélite français inscrite sous le numéro 22 s'est réuni
chez son président M. Mayer rue barre du be 101.

L'appel nominal ayant constaté la présence des sieurs Mayer
Isaac, Schleisinger Léon, Kanan Alexandre, Schleisinger Simon
Mey Abraham, Wey Joseph, Mayer (Israël)
Absent le sieur Dattof Mayeur.

Il est donné lecture du procès verbal de la dernière séance.
Après avoir été mis aux voix il est adopté sans opposition.

Le trésorier donne connaissance de l'état de la caisse il
en résulte que les fonds restant à ce jour se montent à la somme
de savoir, à la caisse d'épargne, 687 fr.

En espèces 214.85 } 902.65.

Total neufcent deux francs soixante trois centimes

Le Président donne connaissance de la lettre qu'il a adressé
au sieur Schleisinger Simon le sujet de sa démission qu'il
avait donnée de secrétaire de la société ainsi que de celle
qu'il a reçue en réponse. Acte est donné de ces lectures.

Le Président donne également connaissance de l'état
de maladie dans lequel se trouvait le sieur Rosenthal Henri
qui reprend ses travaux.

La question de savoir si un malade traité par un médecin
étranger à la société doit avoir droit aux médicaments qu'il
donne est mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale prochaine.

Le conseil décide qu'il sera également soumis à l'assemblée
générale prochaine les questions suivantes savoir si la
de la société devra toujours constater le commencement de la
et sa cessation.

2° Si ce n'est que du jour de la constatation par le médecin de la Société que le malade aura droit aux secours.

Le Conseil décide que le médecin de la Société devra constater l'urgence de la première visite faite par un médecin étranger ainsi que toutes les conséquences de cette première visite sauf les 2/3 par jour qui ne seront payés que du jour de la déclaration du médecin de la Société.

cette décision sera également soumise à la ratification de l'assemblée générale

Le sieur Dattorf s'étant présenté à l'assemblée tardivement et ayant donné des motifs valables s'est excusé.

sur l'observation du président que le pharmacien de la Société vendait ses médicaments plus chers que plusieurs de ses collègues malgré les conventions qui ont été faites avec lui il serait bon d'avis au moyen de remédier à cet inconvénient.

renvoyée à l'assemblée générale prochaine

plusieurs membres de la Société proposent de faire un banquet après avoir entendu les membres du bureau cette proposition est prise

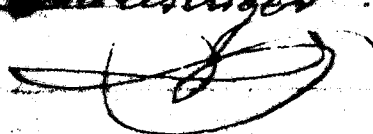
en considération est renvoyé également à la prochaine assemblée générale

une proposition est faite celle de savoir s'il y aura un local loué afin de se réunir pour faire les prières pendant les grands jours de fête tels que le jour de l'an et le jour de Noël pour prochain la dite proposition n'est pas prise en considération par le bureau mais renvoyé également à l'assemblée générale prochaine.

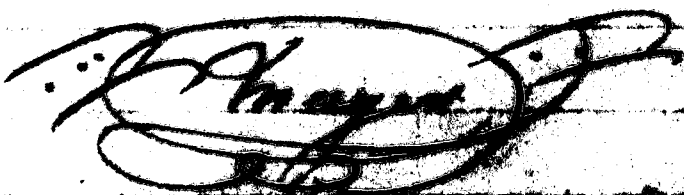
Après plus rien à l'ordre du jour le président déclare la séance levée. il est dix heures.

Le Secrétaire.

L. Heisinger.



Le Président.



Séance du
22 Juillet 1850
N^o: 54.

L'an mil huit cent cinquante le vingt deux juillet
sept heures du soir.

La société de secours mutuels dite Israélite française
inscrite sous le numéro 228 s'est réunie en assemblée générale
dans un local situé rue St Croix de la Bretonnerie N^o: 7
à l'Estaminet Benjamin sous la présidence du sieur
Mayer rue barre du bec N^o: 1.

L'appel constate la présence des sieurs Mayer Isaac,
Schleisinger Léon, Haran Alexandre, Daltrof Mayer
Wey Abraham, Ury Joseph, Raphael Samuel, Mayer Isaac fils,
Schleisinger Jacob, Faurman David, Simon Joseph, Spaasruben
Rosenwald Moïse, Lion Abraham, Samuel Salomon, Moïse Jacob
Rosenwald Moïse, Alexandre Leib, Levy Abraham Lambert Joseph,
Gyrenheim Félix.

Les sieurs Levy Judas, Alexis Mayer, David Montel, Gyrenheim
Joseph étant arrivés tardivement ont été excusés de l'amende par
des explications satisfaisantes.

Absents Meff. Schleisinger Simon, Felix Samuel, et Salomon
Elias, ces sociétaires ayant motivé leur absence par écrit comme
étant au voyage, ont été également excusés.

Acte est donné au président des dites correspondances.

Le secrétaire donne lecture des procès verbaux des premiers trimestres
de l'année après avoir été mis aux voix ils sont adoptés sans oppositions.

Il est procédé à l'acceptation définitive du sieur Montel David
après avoir rempli vis à vis ce dernier les formalités du règlement
qu'il a signé sans contestation.

Le président donne connaissance de l'état de la Caisse, il en résulte
que le montant restant en Caisse à ce jour s'élève à la somme de
Savoir: Placé à la caisse d'épargne F. 687. 78.

En Caisse espèces 228. „ } F. 915. 78.

Total Neuf cent quinze francs soixante dix huit centimes.

Le président donne connaissance de la démission par écrit du sieur
Raphael Samuel, des fonctions de membre du Conseil.

Il a procédé à son remplacement dont voici le résultat du scrutin
le sieur Rosenwald Moïse ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé
membre du Conseil d'administration de la société pour les six derniers mois de l'année
1850.

L'ordre du jour appelle la proposition de banquet qui a été agoussée et renvoyée
par le bureau à l'assemblée générale. M. Haran Alexandre demande la parole.

pour combattre cette proposition après avoir entendu les observations de Mess. Mayer Jacob, Zumbort, Rosewald Oppenheim & pour l'adoption le président déclare qu'il va être procédé par la voie du scrutin au vote sur l'ensemble de la dite proposition il donne le résultat suivant sur 23 votes 16 bulletins pour et 7 contre en conséquence l'assemblée adopte.

Le débat s'engage ensuite sur le mode d'organisation de cette fête de famille après les observations de divers membres il est décidé qu'une somme de deux cents vingt quatre francs serait affectée à ce sujet et serait supportée par les sociétaires de la manière suivante, quatre francs payable de suite et les autres quatre francs formant le complément de huit francs que chaque sociétaire doit payer seront remboursés à tempérament c'est à dire qu'il sera ajouté à la cotisation mensuelle de 1 f 60. 40^{cs} pour porter cette dernière à deux francs jusqu'à parfait paiement, la caisse fera l'avance de la dite somme

L'assemblée décide qu'à la suite de ce banquet il y aura un bal au seront invitées toutes les dames des sociétaires ainsi que leurs enfants au dessus de 10 ans il est convenu qu'on ira chercher ces dernières en voitures au frais de la dite somme votée plus haut chaque sociétaire en outre de sa famille aura droit à une carte d'entrée au bal pour deux personnes seulement, il est expressément convenu que ces personnes invitées ne pourront amener aucun autre étranger ni enfant.

Les rafraichissements seront délivrés à toutes les dames & demoiselles de la fête dont le prix sera également prélevé sur la somme de huit francs.

une Commission de trois membres est nommée ce sont les nommés Mayer Isaac, Scheisinger Leon, et Hanan Alexander leurs pouvoirs leurs sont conférés pour fixer l'époque de cette fête et l'organiser, ils s'adjouderont quatre sous commissaires pour diriger le bal sous les ordres de la Commission

L'ordre du jour appelle également une proposition relative à la location d'une salle à l'effet de se réunir pour fêter depuis pendant les jours fériés qui vont avoir lieu prochainement après avoir consulté l'assemblée l'ordre du jour est demeuré

Demander

L'assemblée décide qu'à l'avenir l'ordonnance du médecin particulier d'un sociétaire suffira pour se faire délivrer des médicaments chez le pharmacien de la société cependant il faudra que cette ordonnance soit visée par le président.

Le Président fait une ⁴ ~~tenante~~ ⁴ ~~tenante~~ à ce que chaque sociétaire en cas de maladie ou de deuil soit tenu de rendre la visite de condoléance à celui qui se trouvera dans cette position il est bien entendu qu'elle devra être faite dans le courant de l'une de ces deux catégories et suivant que ses occupations le lui permettront. ils seront prévenus par lettres ceux qui ne s'y rendront pas seront inscrits au procès verbal et désignés à l'assemblée générale la plus prochaine qui pourra prononcer la réprimande s'il y a lieu

Le sieur Simon Joseph demande la parole et réclame contre l'amende qui a été prononcée contre lui au sujet de sa convocation de visiteur chez le Sieur Daltrof Mayer ou il ne s'est pas rendu les explications de ce dernier n'ayant pas pu se satisfaire à l'assemblée l'amende a été maintenue.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le président déclare la séance levée. Il est onze heures.

Le Secrétaire
S. Schleisinger

Le Président.
Mayer

N^o 55

Séance du
5 Août 1850

L'an mil huit cent cinquante le lundi cinq août sept heures du soir.

Le Conseil d'administration de la Société de secours mutuels dite Israélite française inscrite sous le n^o 228 s'est réuni en assemblée chez son président Mr. Mayer rue barreau bec 1011

L'appel nominal ayant constaté la présence des Sieurs Mayer Isaac, Schleisinger Leon, Haran Alexandre, Schleisinger Simon, Daltrof Mayer, Roy Abraham, Ury Joseph, Mayer Simon, Rosenwald Josué,

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la dernière séance après lecture mise aux voix il est adopté sans opposition.

Il est donné connaissance par le président du rapport de la commission de banquet après lecture faite et approuvée.

son contenu.

Il est donné plein pouvoir aux membres de ladite commission pour l'organisation de la fête de famille qui doit avoir lieu le dix huit courant.

Le conseil alloue une somme de vingt francs qui lui est demandé pour dépenses imprévues pour le banquet.

Lecture est donnée d'une lettre du sieur Montel David il est décidé qu'il n'y a pas lieu à y donner suite mais que la décision de l'assemblée générale du vingt deux juillet dernier sera mise en vigueur à l'égard de ce dernier.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le président déclare la séance levée. Il est dix heures.

Le Secrétaire
S. Schleisinger

Le Président
P. Mayer

N° 56

Séance de banquet
le 18 Août 1850.

L'an mil huit cent cinquante le dimanche dix huit août quatre heures du soir.

La société de secours mutuels dite Israélite française inscrite sous le N° 223 s'est réunie en assemblée générale extraordinaire de banquet dans les salons de M. Lehmann traiteur rue Michel le comte N° 34 sous la présidence de M. Mayer rue barre du bec N° 1.

à quatre heures un quart le secrétaire fait l'appel nominal qui constate la présence des sieurs Mayer Isaac, Schleisinger Leon, Harnan Alexandra, Schleisinger Simon, Daltruf mayeur, Key Abraham, Ury Joseph, Keyserling Rosenwald Josué Schleisinger Jacob, Tourman David, Luy Abraham, Mayer Jacob, Raphael Samuel, Lambert Joseph, Huppenheim Joseph, Levy Judas, Salomon Elias Oppenheim Felix, Alexis Mayer, Lion Abraham, Samuel Salomon, Felix Samuel, Rosenwald Mayeur Alexandre Leib, & Montel David

Absents Les sieurs Simon Joseph, & Elias Ruben
premier constate son absence étant en voyage, et le second
motif d'accouchement de sa femme. M. Mayer

a quatre heures trois quart les membres prennent place
à table dans l'ordre des numéros qui leur sont échus par la voie
du sort.

L'ordre du jour appelé le programme de la fête M.
Hannan trésorier et membre de la commission du
banquet en donne lecture aucune opposition n'est faite
il est adopté à l'unanimité

Le président engage tous les sociétaires à s'y conformer
sous peine d'amende

quatre sous Commissaires portant brassards
tricolores aux bras sont placés aux quatre coins de la
table avec ordre de surveiller le service.

à cinq heures précises le président ordonne le service de table
ce qui s'exécute avec le plus grand ordre.

pendant le cours du repas il est fait par les soins du
trésorier une quête pour les pauvres dont le produit
est remis au président pour en faire la distribution.

Plusieurs membres proposent qu'il soit fait une gratifi-
cation au garçon de bureau pour les fonctions extraordinaires
qu'il a eu à remplir pour le banquet, il est décidé que le
Conseil d'Administration à sa prochaine réunion fixera
la somme à allouer à ce dernier.

L'agent du Comité de bienfaisance israélite se présente
avec le tronc des pauvres chaque membre y dépose son
offrande

Le repas se termine chacun est satisfait des objets servis.

Au dessert le président se lève demande l'indulgence de
l'assemblée et prononce un discours qui est écouté avec un
religieux silence il est couvert d'applaudissements
à plusieurs reprises est terminé en portant un toast à
tous les membres de la Société Israélite Française.

Ce dernier donne successivement la parole aux orateurs
dans l'ordre suivant. M. H. Hannan, Schleisinger Simon,
Dattrof, Appenheims, Schleisinger Leon, qui ont portés divers
toasts qui ont été également applaudis le détail en sera
donné autre part.

Le garçon de bureau après avoir demandé et obtenu
la parole a porté le toast suivant.

Au président, Au vice président, Au Comité, Aux membres du Bureau

et à toute la société.

Plusieurs membres demandent que le procès verbal de la séance du banquet ainsi que le discours du président et les divers toasts soient imprimés et distribués à chaque membre ainsi qu'à divers présidents d'autres sociétés il est fait droit à cette proposition à l'unanimité.

à huit heures le président déclare qu'il va être fait la prière usagée en pareille circonstance ce qui est exécuté avec la plus grande solennité.

Après ce service le président déclare que malgré la levée de table et la séparation de quelques membres pour des besoins à leur domicile la séance continuera jusqu'au lendemain à la fin du bal qui doit commencer ce soir à neuf heures.

Un grand nombre de sociétaires le président en tête se rendent dans un café rue St-Avoir 56 une discussion s'éleve au sujet des enfants que plusieurs membres désirent amener au bal et principalement n'ayant pas atteint l'âge de dix ans la séance est reprise après avoir consulté les membres présents il est décidé à une grande majorité que la décision de l'assemblée générale dernière aura son plein et entier effet à ce sujet.

à neuf heures les mêmes se rendent au bal le président réunit les sous-commissaires et chacun d'eux reçoit une direction pour chercher et amener en voiture toutes les dames et demoiselles des sociétés au fur et à mesure de leur arrivée elles sont reçues par la commission la même réception est faite par cette dernière aux personnes invitées étrangères à la société.

à dix heures 1/2 le bal est organisé environ deux cents personnes garnissent la salle les dans commencent sous la direction des sous-commissaires tout se passe avec le plus grand ordre et à la satisfaction générale.

Dans la nuit et dans l'intervalle des quadrilles les commissaires passent de temps en temps et chaque fois avec une grande courtoisie et une parfaite tenue.

aux dames, des fantaisies leurs sont également offertes.
cependant une réserve est faite quant à l'égard
des sieurs Moise Jacob & Lion Abraham pour
quelques troubles qu'ils ont cherché à introduire
dans le bal le bureau aura à statuer à ce sujet
à sa première réunion.

à cinq heures du matin les danses cessent les
invités se retirent en remerciant et complimenter
la commission ainsi que les sous-commissaires de
l'honneur qui leur a été fait de l'harmonie et de
bon ordre qu'ils ont su maintenir pendant le cours
de cette fête de famille.

La société se sépare la joie dans le cœur et renouvellement
des vœux pour sa prospérité et la continuité de l'union
et de la concorde tel a été le but de cette cérémonie dont
chacun conservera le souvenir.

Le Secrétaire
S. Schleisinger

Le Président.
C. Mayer

N° 57.
séance du 9
Septembre 1901.

L'an mil huit cent cinquante le neuf septembre sept heures
du soir.

Le conseil d'administration de la société de secours mutuels
dite Société française inscrite sous le numéro 228 s'est
réuni chez son président M. Mayer rue barre du bec N° 1.

L'appel nominal ayant constaté la présence des sieurs Mayer Isaac
Schleisinger Lion, Abraham Alexandre, Schleisinger Simon, Mey Abraham,
Ury Joseph, Mayer Dijon, Rosenwald Josué,

Le sieur Daltroff avoué justifié son absence par lettre
en son état de maladie il est excusé.

Les sieurs Lion Abraham et Moise Jacob assistent à
l'assemblée convoquée par le président à l'effet de donner des
explications sur leur conduite au banquet

Le premier est interpellé sur des rapports faits à des
personnes étrangères à la société de son mécontentement
envers la commission du banquet qui auraient exercé
contre lui un abus de puissance en lui refusant l'entrée
de son enfant au bal n'étant pas âgé de dix ans.

Après ses explications le conseil décide que le sieur
Moise Jacob a commis une infraction à la décision de

De l'assemblée générale du 22 Juillet dernier infractueuse
qui aurait pu occasionner un trouble au sein de la
sûreté. Mais considérant que ce dernier a toujours
fait preuve de bon sociétaire lui a appliqué la
repréhension avec insertion au procès verbal.

Le sieur Lion Abraham est interpellé sur le manque de
respect envers un commissaire du banquet en le traitant de
blanc bec parole qui a maintenu à la séance en y ajoutant
les mots de misérable et de polisson après avoir consulté
l'assemblée. Le maximum des art. 59 & 60 du règlement lui
sont appliqués.

une seconde interpellation lui est faite sur sa
conduite tenue chez M. Rey pendant l'exercice de
ses fonctions comme veillant de l'enfant malade de
ce dernier et de son départ avant l'heure désignée.
Le conseil décide que sur ce fait il lui sera appliqué
l'amende de 2 francs.

Il est également tenu après une décision prise à
l'unanimité de rembourser les frais de voiture se montant
à 24.25 pour emmener sa femme au bal après avoir été
rayé de la liste des dames et ce sur sa volonté mais dans
la crainte du trouble qu'il voulait introduire dans le
bal le président l'a envoyé chercher.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la
dernière séance après avoir été mis aux voix il
est adopté sans opposition.

Le Président donne connaissance de l'état de la
caisse il en résulte que les fonds restant à ce jour se
montent à la somme de savoir.

à la Caisse d'épargne Fr. 687. 78.
Le présent en caisse. 111. 95 } 799. 73.

Sept cent quatre vingt dix neuf cinquante treize centimes.
Le Président rend compte des dépenses faites pour le
banquet de la Société qui se montent à la somme de
Fr. 254. 30. elles sont approuvées par le bureau et
par la Commission.

Une somme de dix francs est allouée au garçon
pour gratification pour le service extraordinaire.

Il est donné connaissance du compte rendu de la fête
de famille àiant son impression il est approuvé
dans son entier

Le Président donne également connaissance de l'état
de maladie du sieur Haas.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est
levée

Il est dix heures.

Le Secrétaire

S. Schleisinger

Le Président.

E. Mayer

N° 58.

Séance du

7 Octobre 1850.

L'an mil huit cent cinquante le sept octobre

sept heures du soir.

Le conseil d'administration de la société de secours
mutuels dite israélite française inscrite sous le N° 228 s'est
réuni chez son président M. Mayer rue barre du bec N° 1.

L'appel nominal ayant constaté la présence des sieurs
Mayer Isaac, Schleisinger Leon, Schleisinger Simon, Noy Abraham
Noy Joseph, Mayer (de Dijon) Rosenwald Josué,

Le sieur Spanan motive son absence pour cause de démen^t
il est excusé,

Le sieur Daltrof Mayer est également excusé pour cause
de maladie.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la dernière séance
après avoir été mis aux voix il est adopté sans opposition.

Il donne également lecture du rapport de la Commission d'enquête
concernant l'admission du sieur Jules Wahl bijoutier demeurant
rue St Honoré N° 323. aspirant à faire partie de la société après
avoir consulté l'assemblée il est admis provisoirement.

Il est donné connaissance de l'état de la Caisse il en résulte
que les fonds restant à ce jour se montent à la somme de
savoir à la Caisse d'épargne. 687. 78. 5

Les espèces en Caisse

79. 45. 75

Total Sept cents soixante sept francs vingt trois centimes

Il est alloué au sieur Haas subseq^uat quatre francs par
jour deux jours de maladie que ce dernier reclame

Sur la proposition du sieur Schleisinger Simon des articles
du règlement concernant les secours en cas de maladie

appliqués dans leur entier au sieur Dattroy Mayeur
dans leur entier

Il est également décidé sur la proposition du même
et sauf l'approbation de l'assemblée générale que les
articles 35, 41. et 44, seront appliqués dans toutes
leurs rigueurs aux membres atteints de maladie
chroniques mais il est bien entendu que si dans
le cours de la première ou de la seconde période
dont il est parlé dans le dit art 44. le malade repren-
d ses travaux les secours cesseraient immédiatement et il
n'aurait plus droit à aucun secours en cas de rechute
de la même maladie seulement.

En cas de rechute et quoique ne recevant plus
de secours de la société le malade réputé chronique
sera dispensé de toutes corvées qu'il puisse
être,

Diverses plaintes sont adressées au bureau
au sujet du médecin de la société il est décidé
que l'assemblée générale statuera à cet égard.

Le sieur Schleisinger Leon fait un rapport
sur la conduite du sieur Haas Ruben, tenu lors
de sa maladie vis à vis la société, l'amende de deux
francs est prononcée contre ce dernier.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le président
declare la séance levée.

Il est dix heures.

Le Secrétaire,
S. Schleisinger

Le Président
Ch. Mayeur

N^o 59
Séance du
4 Novembre
1850.

L'an mil huit cent cinquante le quatre novembre
sept heures du soir.

Le Conseil d'administration de la société de secours
mutuels dite Israélite française inscrite sous le n^o 227
s'est réuni chez son président M. Mayeur rue barre du Louvre
n^o 1.

L'appel nominal ayant constaté la présence de
Mayeur Léon, Schleisinger Leon, Lamanale Leon
Léon, Luyshen, Mayeur Léon, Mayeur Léon

Le sieur Daltrof Mayeur est excusé pour cause de maladie.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la dernière séance. Après avoir été mis aux voix il est adopté sans opposition.

Le sieur Schleisinger Leon, propose, qu'il soit nommé une commission de trois membres à l'effet d'interpréter l'art 44 du règlement, la dite proposition est adoptée, il est procédé à l'élection par bulletin de ceux des membres présents la majorité des suffrages ont été nommés les sieurs Hanan ^{de} Schleisinger Leon, Mayer de Dijon la dite commission se réunira prochainement et fera son rapport à la prochaine assemblée.

La commission d'enquête fait son rapport sur l'admission provisoire du sieur Joseph Leib, qui est présent à la séance après avoir consulté l'assemblée candidat, est admis sauf ratification de l'assemblée générale prochaine.

Le sieur Rosenwald Moise réclame la première visite du médecin qu'il a requis lors de sa maladie il est décidé qu'attendu son état de noviciat sa demande ne sera pas accueillie.

Il est également décidé que les deux semaines payées antérieurement au vingt septembre dernier au sieur Daltrof Mayeur lui seront comptées comme suite de la première période de sa maladie.

La caisse du trésorier étant épuisée le président demande les moyens d'y remédier, le conseil est d'avis de ne retirer aucun fonds placés quant à présent, que les sociétaires seront invités à payer le plus exactement possible leurs quittances de cotisations, par ce moyen les rentrées suffiront pour faire faces au présents besoins.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le président déclare la séance levée.

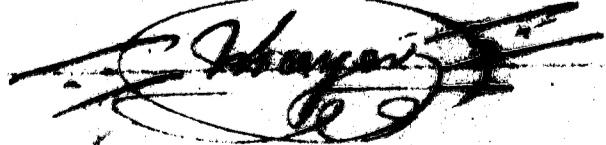
Il est dix heures.

Le Secrétaire.

L. Schleisinger



Le Président.



N^o 60

Seance du Decembre sept heures du soir.

Decembre 1850

L'an mil huit cent cinquante le neuf

Le conseil d'administration de la Societe de secours mutuels dite Israelite francaise inscrite sous le numero 228 s'est reuni chez son president M. Mayer rue barre de bec N^o 1.

L'apuel nominal ayant constaté la presence des sieurs Mayer Isaac, Schleisinger Leon, Hanan Alexandre, Schleisinger Simon, Wey Abraham, Wey Joseph Mayer (jeune) Rosenwald Isaac.

Le sieur Pattot major est excusé pour cause de maladie.

Le secretaire donne lecture du proces verbal de la dernière seance apres avoir été mis aux voix il est adopté sans opposition.

Le president donne connaissance d'une lettre lui adressée par la Commission des bibliothèques communales il est parie a l'ordre du jour.

Il est également donné lecture par le president d'une lettre a lui adressée par le sieur Moise Jacob pour une demande de secours pour ses parents cette demande est renvoyée a la disposition du president.

Le president donne connaissance de l'etat de

la Caisse il en resulte que les fonds restant en se elevent a la somme de,

a la Caisse d'epargne

lespecs en Caisse

| | | |
|---------------------|-----|------------|
| Savoir | | |
| N ^o 627. | 72. | } 759. 13. |
| 71. | 85 | |

soit Sept cent cinquante neuf francs seize centimes.

Le President donne connaissance de la reunion des presidents de societe au quel il a été invité par le president du Consistoire israelite a l'effet de connaître la statistique de chacune des societes en particulier afin d'aviser au moyen de les centraliser la dite question est renvoyée a l'assemblée generale.

Lecture est donnée du rapport de la Commission d'initiation de l'art de des reglement de la Societe ledit rapport et la proposition sont adoptés a l'unanimité sans opposition de l'assemblée generale.

Le secret est communiqué par le president

Deux francs pour avoir remplacé sans avoir été prévenu
de sa convocation et s'est décidé qui l'agrand de bureau
étant parti de la lettre sans l'avoir remis à temps, attendu
sa négligence dans ce service il se verra à la restitution
des deux francs le sociétaire réclamant.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour

Le Président déclare la séance levée

Il est dix heures.

Le Secrétaire.

Le Président.

S. Schleisinger

Mayer

N° 61

annu

Séance

du 27 Janvier 1847

annu

N° 61 mil huit cent cinquante un le vingt sept Janvier
Sept heures du soir.

La Société de Secours Mutuels dite Fraternelle Française inscrite
sous le N° 228, s'est réunie en assemblée générale dans un local situé
rue St. Denis de la Préfecture N° 7 à l'Estaminet Benjamin, sous la
Présidence du Sieur Mayer, Rue des N° 1.

Une demi-heure avant l'ouverture de la séance le conseil d'administration
s'est constitué en comité sur la demande du Président qui réclame un secours
sur la caisse pour un membre de la Société malade et nécessiteux. Ce dernier le
trouvant bon le règlement, il lui est alloué une somme de dix francs.

Quant à l'arriéré des sommes dues par les membres, le Bureau est en
droit que l'art. 27 du règlement lui confère accorde à ce dernier un
délai de trois mois pour se libérer.

Le Président déclare la séance ouverte. Le Secrétaire est invité à
procéder à l'appel nominal qui constate la présence des sieurs Mayer Isaac
Schleisinger Lion, Harrou Alexandre, Schleisinger Simon, Rey Abraham
Ury Joseph Raphaël Samuel, Schleisinger Jacob, Moysse Jacob,
Kourmann David, Lambert Joseph, Levy Abraham, Simon Joseph, Haas
Ruben Mayer (de Dijon) Rosenwald Josué, Salomon Elias, Oppenheim
Félix, Alexis Mayer, Lion Abraham, Salomon Samuel Alexandre Leib
Montel David, Jules Hahl, Joseph Leib, Rosenwald Moysse.

Les sieurs Kupperheim Joseph et Levy Judas étant arrivés tardivement
ont été mis à l'amende de un franc.

Le Sieur Felix Samuel, ne s'étant pas présenté à la séance a
été mis à l'amende de Deux Francs.

Le Sieur Daltrof moysse est en congé pour cause de maladie.

Le Secrétaire donne lecture des lettres de remerciement adressées par

Le dernier chapitre de l'année paraît avoir été l'année la plus

Ceux des 22 Juillet et 3 août sont adoptés sans opposition.

Le Sieur Lion Abraham demande la parole sur le procès verbal du 3 Septembre, il réclame sur les divers amendes prononcées contre lui par le Bureau, pour des infractions commises par ce dernier dans plus une circonstance.

Interpellé sur celle commise à la fête de banquet, les explications données par ce dernier ne sont pas satisfaisantes; l'amende est maintenue.

Il en est de même pour celle commise chez M. Rey.

Enfin la restitution de 2^{fr} 25 dépensés pour envoyer chercher la dame et la conduire au bal donné à la suite du banquet, dépense provenant de son fait, est également maintenue.

Le Président ayant, à plusieurs reprises, rappelé à l'ordre le Sieur Lion Abraham, qui se Servant de paroles inconvenantes a fini par insulter l'assemblée en prononçant les mots suivants: "Je ne pourrai pas me commander; Elles pourront vous servir à tous pour frais de médicaments, mais pour ma part je ne veux pas y participer."

Le Sieur Schleisinger Simon requiert contre lui l'application de l'art. 59 et 60 des règlements qui sont ainsi conçus:

"Art. 59. Tout Sociétaire qui dans une assemblée occasionnelle de trouble de manière à empêcher le cours d'une délibération, sera invité au silence et si il continuait, il lui serait imposé une amende de un à trois francs et injonction de se retirer. S'il persistait il encourrait l'exclusion."

"Art. 60. Toute injure proférée dans une réunion quelconque de la Société, soit contre le président ou contre un autre membre du Bureau ou de l'assemblée, sera punie d'une amende de deux francs. Toute menace ou fait de fait sera punie par l'exclusion de celui qui de la sera permise."

Le Président après avoir consulté l'assemblée prononce l'exclusion du Sieur Lion Abraham, de la Société sans toutefois avoir aucune protestation en ce qui concerne ce fait, à l'avoir social. Cette décision est prise à l'unanimité des voix, il est bien entendu que notification en sera faite à ce dernier par les soins du Bureau signée et approuvée par le Bureau en entier.

Les Procès Verbaux des 7 octobre, 14 novembre, et 9 décembre sont adoptés sans oppositions.

Lecture est donnée du rapport de la Commission d'enquête au sujet de l'admission des Sieurs Jules Wahl et Joseph Leib. Le Président après avoir consulté l'assemblée sur leur admission définitive. Les proclamations sont lues. Ces dernières ont été signées et approuvées.

Il est également donné lecture des rapports de la Commission d'enquête au sujet de l'admission de M. et M^{me} Léon et de M. et M^{me} Léon.

Voici la teneur :

« Lorsque il aura été alloué à un Sociétaire six mois de secours pour maladie, c'est à dire deux francs par jour pendant trois mois et un franc par jour pendant trois autres mois, soit consécutifs, soit en plusieurs fois, il n'aura plus droit aux dits secours pécuniaires pendant trois années à partir du jour de la première déclaration de maladie, mais passé cette époque de trois années, il rentrera dans le droit commun.

Quelques membres présents ont été d'avis de proposer au bureau le projet de la commission l'assemblée l'a adopté à l'unanimité, sauf que le délai est fixé à deux ans.

La présente disposition adoptée sera par les soins du Secrétaire imprimée sur les déclarations imprimées. Et ces affés les Sociétaires devront remettre leurs exemplaires qui leur sera rendu après l'inscription faite. Il en sera de même sur les exemplaires non encore employés.

Sur la proposition du S^r Rosenthal Josue, il est décidé qu'à l'avenir tout Sociétaire malade dont le tour de rôle de corvée sera arrivé sera fait sans aucune réclamation.

Il est également décidé qu'un malade entrant en convalescence sera exempté de corvée sur la présentation d'un certificat du médecin de la Société, qui en fixera le temps.

Plusieurs plaintes ont été élevées dans le cours du semestre dernier sur la négligence du médecin à visiter les malades; ce qui a nécessité d'en prendre un autre pour faire le service, de renfermant dans les conditions de l'engagement fait avec le S^r Brocard. L'assemblée décide qu'une rétribution sera faite et appliquée au profit du S^r Brugère, second médecin, commis par la Société bureau à cet effet.

Le bureau est autorisé à traiter avec un nouveau médecin et à prendre toutes les mesures convenables dans l'intérêt de la Société.

Le Président donne connaissance d'un projet d'amélioration des institutions de Sociétés de secours mutuels, à lui adressé par le Comité pour la propagation des Sociétés de prévoyance. On passe à l'ordre du jour.

Le trésorier donne connaissance de l'état de la caisse. Il en résulte que les fonds restant à ce jour se montent à la somme de, à savoir :

| | |
|---|----------|
| Placé à la caisse d'épargne | 687.78.7 |
| Esquies en Caisse | 98.45.3 |
| Total: Sept cent quatre vingt dix francs l'ongt trois centimes. | |

Le Président du bureau déclare qu'attendu que le mandat de bureau est fini, il va être procédé à son renouvellement en vertu de la disposition du Statut.

réuni vingt et une voix
 le Sieur Schleisinger Léon
 une, le Sieur Manau,
 une, le Sieur Schleisinger
 Simon une, Bulletin
 blanc une, total vingt
 sept voix.
 En conséquence le Sieur
 Mayer Isaac

Sur vingt sept votans le Sieur Mayer Isaac, ayant obtenu la majorité
 des suffrages est proclamé président de la Société pour l'année mil huit
 cent cinquante et un.

Nombre égal de votans: le Sieur Schleisinger Léon réuni vingt trois voix,
 Le Sieur Montel David, une, le Sieur Kupperheim Joseph, une, le Sieur Joseph
 une, Bulletin blanc, une, total vingt sept voix.

Le Sieur Schleisinger Léon ayant obtenu la majorité des suffrages est
 proclamé vice président de la Société pour l'année mil huit cent cinquante et un.

Sur vingt sept votans restant ont été nommés aux fonctions suivantes
 à la majorité relative, le Sieur.

- | | |
|--------------------|------------|
| Manau Alexandre | Trésorier, |
| Schleisinger Simon | Secrétaire |
| Ney Abraham | Conseiller |
| Ury Joseph | id |
| Mayer (de Dijon) | id |
| Rodewalt Josue | id |
| Moyse Jacob | id |

Le Sieur Schleisinger Simon déclare ne pas accepter les fonctions de
 Secrétaire. Aucun candidat ne se présente pour le remplacer, il est décidé que
 le conseil dans sa prochaine séance nommera un Secrétaire par interim
 qui fonctionnera jusqu'à l'assemblée générale la plus prochaine qui statuera
 définitivement à cet égard.

Le Sieur Ney Abraham a également refusé les fonctions de membre du
 conseil, il a été à l'instant pourvu à son remplacement. Le Sieur Mayer
 Isaac a été proclamé pour l'année mil huit cent cinquante et un.

En conséquence le Président déclare le Bureau constitué sauf l'adhésion
 Le Sieur Bloch, garçon de bureau, demande la parole et demande une
 gratification, il lui en accorde une somme de Dix Francs qui le Bureau lui donne.

Le Sieur Raphaël Samuel demande également la parole, il réclame
 le privilège, comme étant membre de la Société, de faire le service de garçon
 Bureau, aux mêmes conditions que le Sieur Bloch. L'assemblée fait droit
 à cette réclamation, il est nommé à l'unanimité, pour l'année mil huit cent
 cinquante et un, sauf révocation en cas de négligence dans son service ou
 autre cause.

Il n'ayant plus rien à l'ordre du jour le Président déclare la séance
 close dix heures

Le Président
 Le Secrétaire

N^o 62

annuel

Séance

du 17 Février 1851

annuel

Le Mercredi huit cent cinquante un, le dix Sept Février,
Sept heures du soir.

Le conseil d'administration de la Société de Secours Mutuels d'Israélite Française inscrite sous le n^o 738, s'est réuni chez son Président M^r Mayer, rue Bar. de Bes 107.

L'appel nominal ayant constaté la présence des Sieurs Mayer Isaac, Schlesinger Lion, Manau Alexandre, Wey Joseph, Rosenvald Louis, et le Sieur Mayer, Moysa Jacob.

Le Sieur Mayer (de Dijon) motive son absence pour cause de Maladie. Il est excusé.

Les Sieurs Mayer Maurice et Simon Weil sont présents à l'Assemblée. Tous deux aspirants à faire partie de la Société. Il est donné lecture du rapport de la Commission d'enquête sur les renseignements pris par elle à leur égard. Après avoir consulté l'Assemblée le Président proclame l'admission provisoire de ces deux candidats sauf ratification de l'Assemblée générale la plus prochaine.

Le Bureau se trouvant sans Secrétaire par suite de la démission du Sieur Schlesinger Simon, le Président propose que ces fonctions soient remplis par interim par le Sieur Mayer Maurice, sauf à l'Assemblée générale de décider la nomination définitive. La dite proposition est adoptée à l'unanimité.

Le dernier est invité par le Président à prendre place au Bureau, et donne lecture du Procès-Verbal de la dernière Séance, le Sieur Maurice demande la parole et réclame contre le mode d'élection qui a eu lieu à la dernière Assemblée générale, au sujet de la nomination des Trésoriers et Secrétaire qui ont été élus à la majorité relative tandis que le règlement prescrit la majorité absolue. Le conseil reconnaissant la justice de la réclamation lui en donne acte. La suite du Procès-Verbal est adoptée sans opposition.

Il est décidé que l'Assemblée générale connaîtra de l'opportunité des demandes prononcées contre les Sieurs Ruppertsheim Joseph et Levy Judas.

Il est donné lecture de la Notification à faire au Sieur Lion Abraham de son exclusion de la Société. Après l'avoir approuvée, le Bureau, tout entier, le signe. Séance terminée.

Le Président donne connaissance de la demande faite par lui par trois délégués envoyés par M^r le Grand Rabbin de Paris, à l'effet d'engager la Société d'intervenir dans une souscription à faire parmi les autres Sociétés Israélites de Paris pour subvenir aux frais de biens à leur intérêt, pour les dames. Le conseil refuse de prendre en considération cette demande pour le motif qu'il y a eu convention des Sociétés Israélites pour limiter cette question à leur sein. Le conseil de la Société qui a pu être consulté sur ce point, a refusé de s'y opposer.

On passe à l'ordre du jour.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le Président déclare la
séance levée.

Il est dix heures.

Le Président
Mayer

Le Secrétaire Interimaire
Mayer

N° 63

Année
Séance
du 31 Mars 1851

Année

L'AN mil huit cent cinquante un le trent un Mars sept heures du soir
Le Conseil d'administration de la Société de Secours mutuels de la
Proviété Française, inscrite sous le n° 228, s'est réuni chez son président
M. Mayer, rue Bar du. N° 1.

L'appel nominal ayant constaté la présence des Sieurs Mayer Isaac
Schleutinger Lion Harou Alexandre, Mayer Maurice, Moy Joseph
Rosenthal Isaac, Moysé Jacob, Haiss Maurer.

Le Sieur Mayer Isaac (de Dijon) motive son absence nous cause de
l'indisposition de sa femme, il est excusé.

Le Secrétaire par intérim donne lecture du procès-verbal de la dernière séance
Après l'avoir mis aux voix, il est adopté sans réclamation.

Le Sieur Daltrof Mayer, qui avait été congédié pour donner des explications
sur des propos injurieux qu'il aurait tenu sur les Président et Vice Président
de la Société; ainsi que sur la Société elle-même accient, en se retirant de son
erreur et promet pour l'avenir de ne plus recommencer.

Le trésorier donne connaissance de l'état de la Caisse. Il résulte que les fonds
restant ce jour se montent à la somme de savoir:

| | | |
|-----------------------------|--------|-----------|
| Placé à la Caisse d'Épargne | 687.78 | } 824.83. |
| Copie chez le Trésorier | 87.05 | |
| Caisse du Président | 50.00 | |

Total: huit cent vingt quatre francs, quatre vingt trois centimes.
Sur la réclamation du Sieur Raphaël, garçon de bureau, qui demande
de ne pas faire de copies, remplissant des fonctions qui pourraient l'en dispenser.
La dite réclamation est ajournée à l'assemblée générale.

Le Président propose de regarder comme démissionnaire le Sieur Ruppenthal
Joseph qui est arriéré de plus de six quittances nombre voulu par le Règlement
après avoir mis en demeure le dernier, officiellement par lettre restée sans effet.

Le Conseil adopte la dite proposition, et décide qu'il lui sera fait notification
de cette décision.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le Président déclare la séance levée.

Il est dix heures et demie. Le Président

Mayer

N^o: 64

Année
Séance
du 5 Mai 1851
Année

Année Mil huit Cent Cinquante une, le Cinq mai sept
heures du soir.

Le Conseil d'administration de la Société de Secours Mutuels
dite Fraternité Française inscrite sous le N^o 228, s'est réuni chez son
président, M. Mayer, rue du Temple N^o 91, ancienne rue Par. du Duc.

L'appel nominal ayant constaté la présence des Sieurs Mayer Jean
Schleisinger Léon, Hanau Alexandre, Mayer Maurice, Ury Joseph
Rosenthal Jacques, Alois Mayer, Mayer (de Dijon) Moyse Jacob

Le secrétaire par intérim donne lecture du procès verbal de la
dernière séance après l'avoir mis aux voix, il est adopté sans opposition.

Il est donné lecture du rapport de la commission d'enquête concernant
les Sieurs Sandau Léon et Peschel Alphonse, tous deux aspirants à faire partie
de la Société, après avoir été consultés l'assemblée, ces derniers sont admis
provisoirement.

Sur la réclamation du sieur Joseph Feib qui produit un certificat
du concierge de la maison qu'il habite, comme n'ayant pas reçu sa
lettre de convocation pour le convoi du père de Levy Abraham, il est
déchargé de l'amende qui avait été prononcée contre lui pour manque
de service.

Le Conseil prend en considération la proposition faite par le
président de faire un don collectif au consistoire pour l'érection d'un
sanctuaire temple.

La proposition faite par le sieur Rosenthal Jacques, de continuer de
deux francs par mois la cotisation pour subvenir au frais de remplacement
en cas de décès, ce qui exempterait le membre d'en faire aucune autre
celle d'assister à un convoi ou de visiter, est prise en considération.

Le Président est autorisé à faire imprimer des lettres de condoléance.

Il est donné connaissance par le Président d'une lettre du sieur
Kuyperheim Joseph, qui déclare donner sa démission de membre de la
Société.

Les pouvoirs sont donnés au Président pour accorder ce
démisioinaire en payement de la somme due par lui.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, le Président déclare
la séance levée. Il est neuf heures et demie.

Le Président

Mayer

Le Secrétaire par intérim

Mayer

N° 65

annuaire
Séance
du 9 Juin 1851.
annuaire

AN mil huit cent cinquante un le Neuf Juin, sept heures

du soir
Le Conseil d'administration de la Société de Secours Mutuels dite Fraternité Française inscrite sous le N° 225, s'est réuni chez son Président, M. Mayer, Rue du Temple N° 11, au même Bar. du Bas

L'appel nominal constate la présence des Sieurs Mayer Isaac Schleisinger Lion, Hanau Alexandre, Mayer Maurice, Ury Joseph, Mayer Isaac (de Dijon), Rosenthal Josué, Mayer Alexis, Moysse Jacob,

Le Secrétaire par intérim donne lecture du procès verbal de la dernière séance, après l'avoir mis aux voix, il en adopte sans opposition

Le Trésorier donne connaissance de l'état de la caisse, il en résulte que le fonds restant à ce jour se monte à la somme de

| | | |
|------------------------------|---------|---------|
| Placé à la caisse d'épargne, | 687, 78 | |
| Spécies chez le Trésorier | 188 15 | 825. 93 |
| Caisse du Président, | 50 | |

Estel huit cent vingt cinq francs quatre vingt trois centimes

Le Président donne connaissance de l'état de la cause réunie de Présidents des Sociétés Fraternités de Paris à laquelle il a été convoqué. Le but de cette réunion était de venir en aide à la formation d'un nouvel hospice que M. le Baron de Rothschild fait construire à Paris, Dans ce cas il serait nécessaire de faire une offrande au nom de la Société après avoir consulté le Bureau. Cette proposition est prise en considération et renvoyée à l'assemblée générale prochaine qui en fixera le montant et le mode de versement.

Une seconde proposition est faite tendante à nommer des Visiteurs pour les malades pour un temps déterminés, tel que un, deux ou trois mois. La dite proposition n'est pas prise en considération.

Le Sieur Hanau Alexandre, propose d'accepter les mandats du Bureau de toutes courtes ordonnances pour leur réserver celles de visites pour les malades. Les autres Sociétaires en seraient dispensés, elle est également prise en considération et renvoyée à l'assemblée générale.

Le même propose de fixer à six francs par an, au lieu de trois francs, comme le règlement le prescrit, afin de faciliter les Sociétaires à l'adhésion. Elle est également prise en considération.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le Président déclare la séance close.

quatre mots rayés
comme suit

3

N° 66

Année
Séance

Du 21 Juillet 1851

Année

AN mil huit cent cinquante un le vingt un Juillet
Sept heures du soir.

La Société de secours mutuels dite Fraternité Française
inscrite sous le N° 228, s'est réunie en assemblée Générale dans
un local situé rue St. croix de la Bretonnerie N° 7 à l'Estimeur
Benjamin. Sous la Présidence de M. Mayer, rue du Temple N° 11

L'appel nominal ayant constaté la Présence des sieurs
Mayer Isaac, Schleisinger Leon, Manau Alexandre, Daltrof
& Mayer, Ney Abraham, Ury Joseph, Raphaël Samuel, Schleisinger
Simon, Soumman David, Lambert Joseph, Levy Abraham,
Simon Joseph, Haas Ruben, Levy Judas, Mayer (de Dijon) —
Rosenthal Moyses, Salomon Elias, Oppenheim Felix, Mayer Alexis
Samuel Salomon, Rosenthal Josué Feib Alexandre, Montel David
Feib Joseph, Mayer Maurice.

Le sieur Felix Samuel est absent, ce dernier est mis à l'amende
de Deux Francs.

Le Président donne connaissance de la Correspondance de
laquelle il résulte que M^{rs} Ruppenthal Joseph et Moyses Jacob
Donnent leur démission de membre de la Société.

Il est procédé à l'admission définitive des sieurs Mayer Maurice
après la lecture du rapport de la Commission d'enquête, il est
proclamé membre de la Société.

On procède également à l'élection d'un Secrétaire. M^r Mayer
Maurice est élu à l'unanimité pour l'année mil huit cent cinquante
un.

Une autre élection a lieu, c'est celle d'un membre du bureau en
remplacement du sieur Moyses Jacob, démissionnaire, le sieur Feib
Alexandre, réunissant la majorité citative, est proclamé membre du
Conseil

Le Président consulte l'assemblée pour savoir si les Candidats
Coschel Alphonse, Sandau long Weil Simon, seront admis définitivement
attendu leur absence à la réunion qui est motivée sur cause de voyage pour
affaires. après une brève discussion leur admission est mise aux voix, ils
sont proclamés membres, sauf à remplir vis-à-vis d'eux les conditions
voulu par le règlement

Le sieur Levy Judas réclame contre l'amende prononcée contre
lui à l'assemblée Générale de l'année dernière pour avoir manqué à l'appel
après avoir entendu ses explications et après avoir consulté l'assemblée
Le Président déclare que ce dernier est déchargé de la dite amende.

demande de se retirer pour cause d'affaires majeures. Cette permission lui est accordée.

Le Trésorier donne connaissance de l'état de la Caisse; il en résulte que les fonds restant à ce jour se montent à la somme de; Savoir:

| | | |
|--------------------------------|--------|----------|
| Placé à la Caisse d'épargne, - | 687 78 | } 829 43 |
| Chez le Trésorier Copier | 91 65 | |
| Caisse de secours du Président | 50 | |

Total. huitcent vingt neuf francs quarante trois centimes.

Le Président donne connaissance de la réunion des Présidents des Sociétés Israélites à laquelle il a assisté. Elle avait pour but la participation en corps pour le versement d'un nouveau fonds pour le nouvel Hospice. Il est décidé qu'au cas d'une nouvelle convocation le président prendra telle mesure qu'il jugera convenable, il s'adjointra le bureau pour fixer la somme à allouer. Tous pouvoirs lui sont conférés à cet effet.

Sur la proposition du Sieur Hanau Alexandre l'abonnement est réduit à six francs, au lieu de neuf, pour l'exemption des corvées, mais il est bien entendu que les corvées de convoi, même pour des parents de certains ne sont pas comprises dans l'exemption. Celle-ci sont personnelles. Plusieurs membres se sont abonnés comme tenanciers. Le prix de l'abonnement sera payé par douzième.

Sur la proposition du Président le délai de six mois accordé comme terme pour le paiement des quittances arriérées, est réduit à trois mois, sauf l'approbation de l'autorité Supérieure. Il est décidé que ceux qui se trouvent actuellement en arriérés auront la faculté de se libérer moyennant la prise de deux quittances par mois. Ceux qui ne s'y conformeront pas seront passibles d'être déclarés démissionnaires.

Le Sieur Galtzof fait une proposition tendante à faire des partitions. Elle est ajournée pour être discutée en conseil d'administration et renvoyée à la prochaine assemblée générale.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le président lève la séance. Il est onze heures.

Le Président,

M. Galtzof

Le Secrétaire,

M. Galtzof

un mot rayé nul
J

Séance
du 25 Aout 1851

16° 27

Il est onze heures.
Le conseil d'administration de la Société de secours mutuels de la rue de la Harpe n° 206, s'est réuni chez M. Galtzof.

Le conseil d'administration de la Société de secours mutuels de la rue de la Harpe n° 206, s'est réuni chez M. Galtzof.

Le 25 Aout 1851

L'appel nominal ayant constaté la présence des Sieurs Mayer Franck
Schleisinger Léon, Manau Alexandre, Mayer Maurice, Ury Joseph,
Mayer de Dijon, Rosenvald Josué, Leib Alexandre, Mayer Alexis
M^{rs}. Daltroff et Weil Simon sont présents à la séance.

Le Secrétaire donne lecture avec acclamations lecture du procès verbal
de la dernière séance, après l'avoir mis aux voix, il est adopté sans
opposition.

Il n'est pas donné suite aux réclamations faites par plusieurs Membres
au sujet des copies de copies de parents des Sociétaires attendu que la
décision de l'Assemblée Générale est formelle à cet égard.

Il est procédé à l'admission définitive de M^r. Weil Simon, déjà
adopté en son absence, par l'Assemblée Générale.

Le Sieur Daltroff Mayer est convoqué sur sa demande pour
développer la proposition tendante à allouer des pensions aux Sociétaires
qui auront cotisé pendant quinze ans et qui auront 60 ans d'âge.

Après différentes observations de M^{rs}. Mayer Maurice, Mayer
et Léon, Rosenvald, Schleisinger Léon, Mayer Franck, cette proposition
n'est pas prise en considération.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le Président déclare la
séance levée.

Il est 9 h. 1/2.

Le Président,

Le Secrétaire

Mayer

Mayer

trois mots rayés
comme rubric.

N^o 68

Seance
du 13 octobre 1851

L'an mil huit cent cinquante et un le treize octobre Sept heures
du soir

Le Conseil d'administration de la Société de secours mutuels dite
Israélite Française inscrite sous le N^o 228, s'est réuni chez M^r. Mayer
son Président, rue du Temple N^o 11.

L'appel nominal constate la présence des Sieurs Mayer, Schleisinger
Léon, Manau Alexandre, Mayer Maurice Rosenvald Josué, Ury
Joseph, Mayer Alexis, Leib Alexandre.

Le Sieur Mayer de Dijon étant absent sans motif, il est mis à l'ordre
de deux francs.

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la dernière séance, après
l'avoir mis aux voix il est adopté sans opposition.

Le Président donne lecture d'un acte de M^r. Month de
membre de la Société, dans lequel il propose de...

aux assemblées générales de faire connaître aux Sociétaires toutes les propositions qui seront communiquées avant les dites assemblées pour qu'ils puissent les étudier et arriver en connaissance de cause.

Et la suite de cette lecture, M^r Planau prend la parole et propose qu'à l'avenir aucune proposition ne puisse être faite ou apportée à l'assemblée générale qu'elle n'ait, au préalable, été discutée et prise en considération par le Conseil. L'auteur de la proposition sera appelé devant le bureau lors de la réunion pour soutenir sa demande.

La dite proposition est prise en considération à l'unanimité.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le Président déclare la séance levée. Il est neuf heures.

Le Président
Mayer

Le Secrétaire
Mayer Jean

N^o 69
 annes
 Séance
 du 10 9^{bre} 1891
 Deuxième

L'an mil huit cent cinquante un le Dix Décembre Sept heures du soir
 Le Conseil d'administration de la Société de secours mutuels dite Fraternelle française inscrite sous le n^o 228. s'est réuni chez son président, M^r Mayer rue du Temple n^o 11

L'appel nominal constate la présence des sieurs Mayer Isaac, Schlessinger Léon, Planau Alexandre, Mayer Maurice, Moy Joseph, Rosenvald Josué, Mayer Alexis, Seib Alexandre. Le sieur Mayer (de Dijon) ayant motivé son absence pour cause d'indisposition, il est excusé.

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la dernière séance. Après l'avoir mis aux voix, il est adopté sans opposition.

Le Trésorier donne connaissance de l'état de la Caisse il en résulte que le fonds restant ce jour se monte à la somme de: savoir:

| | | |
|---------------------|---------|-----------|
| Caisse d'épargne | 687. 78 | } 898. 98 |
| Espèce en Caisse | 161 20 | |
| Caisse du Président | 50. . | |

Total: huit cent quatre vingt dix huit francs, quatrevingt dix huit centimes.

Le Trésorier donne lecture d'une lettre à lui adressée par le sieur Ruben qui demande, qui étant en retard de ses paiements de cotisations, il désirerait se libérer par temps amont en solvant une quittance par anticipation.

Le Conseil après un avis délibéré décide: attendu que le règlement se trouve hors le règlement, que depuis son établissement dans la Société on a toujours été de même, qu'en tout temps le délai qui s'écoule n'a jamais été à aucun résultat satisfaisant.

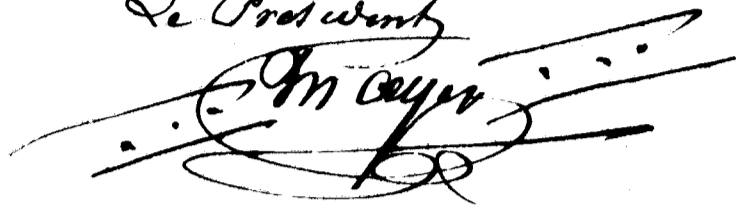
Le Conseil décide d'attendre la fin de l'année pour se prononcer sur cette demande.

Après les soins du Président de payer à l'instant entre les mains le montant de trois quittances échus au moins, n'obtenant pas à cette mise en demeure il sera regardé comme démissionnaire.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, le président déclare la séance levée.

Il est neuf heures un quart.

Le Président



Le Secrétaire



N° 70

ou

Séance

du 12 Janvier 1852

mm

D'un mil huit cent cinquante deux le cours d'arrivées de l'air.

Le Conseil d'administration de la Société de Secours Mutuels, Société Française, inscrite sous le N° 228, s'est réuni chez M. Mayer, son Président, rue du Temple N° 11.

L'appel nominal constate la présence des M^{rs} Mayer Isaac, Président, Schleisinger Léon, Vice Président, Hanau Alexandre, trésorier, Mayer Maurice, Secrétaire, Rosenthal Josué, Ury Joseph, Mayer de Dijon, Mayer Alexis et Leib Alexandre, Conseiller.

Deux candidats nouveaux sont appelés devant le conseil pour entendre le rapport qui les admet provisoirement comme membres de la Société; ce sont M^{rs} Benjamin Reichoff, âgé de 48 ans, négociant demeurant à Paris et M^{rs} Raphaël Heuffmann, né à Boussilles, âgé de trente dix ans, négociant demeurant également à Paris.

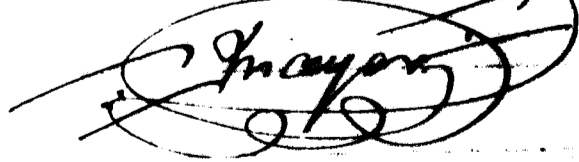
M^{rs} Reichoff déclare s'abonner pour voter les voix.

Le Président donne connaissance de la convocation qui lui a été adressée pour descendre à la réunion des présidents, afin de discuter les mesures à prendre au sujet imminente à exiger à M^{rs} de Rothschild, lors de l'inauguration du nouvel hospice pour les fondés.

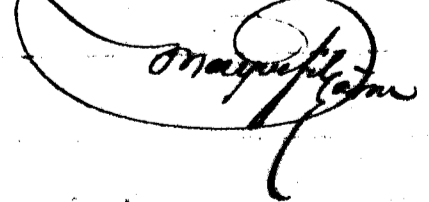
Tous les pouvoirs nécessaires sont donnés à M^{rs} Mayer pour représenter la Société dans cette circonstance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. il est 8 h. 1/2

Le Président



Le Secrétaire



N° 74

Seance

du 26 Janvier 1852

Commence

L'an mil huit cent cinquante deux le vingt six Janvier sept heures du soir.

La Société de Secours Mutuels dite Fraternelle Française inscrite sous le N° 288 s'est réunie en assemblée générale dans un local situé rue St croix de la Bretonnerie N° 7 à l'Estaminet Benjamin sous la présidence de M. Meyer Paul du temple N° 11.

Une demi heure avant l'ouverture de la séance le conseil s'est constitué en comité sur la demande du président pour recevoir provisoirement le Sieur Meyer Fidore.

A sept heures un quart le président ouvre la séance, le secrétaire est invité à procéder à l'appel nominal qui constate la présence des Sieurs Meyer Isaac Schlessinger Leon, Hornau Alexandre, Meyer Maurice, Ury Joseph, Rosenvaldt Mayra Josué, Meyer Alexis, Meyer Isaac de Dijon, Leib Alexandre, Daltroff Mayra, Rey Abraham, Raphaël Samuel, Schlessinger Jacob, Schlessinger Simon, Lambert Joseph Levy Abraham, Levy Judas, Oppenheim Felix, Samuel Salomon, Montel David, Weil Simon, Landau Leon, Bernauer Leon, Kauffmann Raphaël, Reichoffer Benjamin, Meyer Fidore, Rosenvaldt Mayra.

Absents: Les Sieurs Fourmann David et Salomon Elias. Le premier est excusé pour cause de service obligatoire dans une administration. Le second pour cause de voyage. Les Sieurs Simon Joseph, Felix Landau ont été mis à l'amende de deux francs chacun pour absence sans motif.

Le secrétaire donne lecture des procès verbaux des séances tenues par le conseil d'administration pendant le dernier semestre de l'année. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Il est procédé à l'admission définitive des Sieurs Landau Leon, Bernauer Leon, Kauffmann Raphaël, Reichoffer Benjamin, Meyer Louis. Ces derniers après avoir rempli les formalités voulues par le règlement, sont proclamés par le président, membres de la société. Ils le signent et déclarent.

Le trésorier donne connaissance de l'état de la caisse. Il en résulte que les fonds y restant se montent à la somme de: Savoir.

| | |
|-------------------------------------|---------|
| Placés à la caisse d'épargne: | 737. 78 |
| En caisse de la Société | 222. 45 |
| | 960. |

Total: Neuf cent soixante francs. vingt deux centimes.

Après la vérification des Comptes qui sont approuvés par le président, il déclare que le mandat de Nouveau est expiré et qu'il est en état de...

Les résultats suivants.

Sur vingt six votans, le Sieur Mayer Isaac, réunis vingt cinq voix
le Sieur Schleisinger Lion, une. En conséquence le Sieur Mayer Isaac
ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé président de la Société
pour l'année mil huit cent cinquante deux.

Nombre égal de votans: Le Sieur Schleisinger Lion, réunis vingt trois voix
Mortel David, une. Mayer Isaac, une. Bulletin blanc: un.

Le Sieur Schleisinger Lion, ayant obtenu la majorité des suffrages
est proclamé Vice président de la Société pour l'année mil huit cent cinquante deux.

Nombre égal de votans: Le Sieur Hanau Alexandre réunis vingt deux
voix. Le Sieur Schleisinger Simon, deux. Bulletin blanc, deux.

Le Sieur Hanau Alexandre ayant réuni la majorité des suffrages
est proclamé Trésorier de la Société pour l'année mil huit cent cinquante deux.

Nombre égal de votans: Le Sieur Mayer Maurice réunis vingt trois voix
Le Sieur Schleisinger Simon trois, Bulletin blanc, un.

Le Sieur Mayer Maurice, ayant obtenu la majorité des suffrages
est proclamé Secrétaire de la Société pour l'année mil huit cent cinquante deux.

Nombre égal de votans: Ont été nommés conseillers, à la majorité
relative les membres suivants: Ury Joseph. Mayer Alexis, Leib Alexandre.
Rosemalt Joseph Mortel David.

Le Président déclare le bureau reconstitué pour l'année mil huit cent
Cinquante deux.

L'ordre du jour est repris pour la déposit des propositions

Le Sieur Daltrof à la parole. Il dépose une proposition tendante
à faire des pensions aux Sociétaires qui auront atteint, quinze ans de
cotisations et 75 ans et cinquante cinq ans d'âge.

L'assemblée décide que lors de la prochaine séance de bureau
il sera nommé une commission de trois ou de cinq membres pour élaborer
ce projet. Le président de la Société en fera voir la portée.

Le Sieur Schleisinger Simon, renouvelle la proposition qu'il a
précédemment faite et ainsi formulée

En cas où deux membres de la même famille sont élus pour faire partie
du bureau le plus jeune devra se retirer à moins qu'il n'ait occupé
l'année précédente

La dite proposition est renvoyée à l'assemblée générale la plus
prochaine.

Le Sieur Mayer Maurice dépose une proposition ainsi conçue:

Il sera silié aux malades qui en auront le plus besoin, des
chemises et chemises dans la chambre pour leur usage.

L'utilité de ce secours sera constatée par le Président et les Visitants qui seront nommés. Il est expressément entendu qu'après la guérison du malade, les objets ci-dessus spécifiés reviendront à la Société qui se chargera de faire remettre en état ceux qui seront jugés susceptibles de l'être.

Cette proposition est également renvoyée à la Commission qui doit faire son rapport sur la proposition Daltrof.

Il est décidé qu'une souscription sera faite dans le sein de la Société par les soins des membres que le Président désignera, à l'effet de joindre son produit à la somme de cinquante francs allouée par la Caisse pour faire un don au nouvel hospice Israélite de Paris. Les membres désignés seront porteurs d'une autorisation du Président.

Sur la proposition du Sieur Rossmald Fosue, il est alloué au garçon de bureau actuel une gratification de deux paies de ébaliens dans le courant de l'année.

Le contenu du tronc est vidé la somme s'y trouvant se montant à onze francs quarante cinq centimes qui seront remis au Président pour en faire la distribution aux pauvres.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour. Le Président déclare la séance levée.

Il est dix heures et demie.

Le Président

Mayer

Le Secrétaire

Mayer

quatre mots rayés

Mayer

N° 72
Séance
du 16 Février 1852

L'an mil huit cent cinquante deux le 16 Février
Le conseil d'administration de la Société de secours mutuels de la
Israélite Française inscrite sous le N° 228, s'est réuni chez M. Mayer
son Président, rue du Temple N° 11

L'appel nominal constate la présence de Messieurs Mayer Président,
Schlesinger Leon, Masson Alexandre, Mayer Maurice,
Rossmald Fosue, May Joseph, Mayer Alexis, Mortel David, M. de
M. Mayer (de Dijon) a été convoqué, sur sa demande, pour soutenir une
proposition de Mémoire pour la Société.

Le Procès Verbal est adopté après une observation sur la formalité
de M. Schlesinger Simon faite à l'assemblée Générale.

Sur la proposition de M. Mayer (de Dijon) relatif à un
Mémoire pour la Société, le conseil décide qu'il sera communiqué
à la décision prise en assemblée Générale le 27 Janvier 1852.

Leil Simon, Schleisinger Simon, Mey Abraham, et Mayer Isaac
MM^{rs} Schleisinger Leon et Potemalt Moyse de leur nommés pour faire
la souscription relative au secours à donner à l'hospice.

M^r Mayer et Maurin font une proposition ainsi conçue: Tous obus aux
inconnus du service de guerre, qui, d'ailleurs sont reconnus impossibles, leur
sociétaire qui aura atteint 65 ans d'âge et 20 ans de cotisation cessera à l'avenir
d'être cotisable et continuera à jouir de tous les secours et avantages que la Société
accorde à ses membres dans les cas prévus par le règlement.

Cela en outre dispensé de toute espèce de service. Les visites de condoléance
et les commémorations pour assister aux convois et enterrements ne seront pas comprises
dans cette dispense: Paris le 17 février 1852. Signé Mayer Isaac.

Après une courte discussion pour et contre le bureau le bureau statuera
sur le mérite de l'observation présentée ne peut que cette proposition en considération.

M^r Schleisinger Leon reprend immédiatement cette proposition pour son compte
en ajoutant à la fin du premier paragraphe après les mots: le paiement de droits eussent
designés ne pourra avoir lieu que dans le intérêt du capital social.

Après une nouvelle discussion cette seconde proposition est prise en considération
et renvoyée à la commission des pensions. La séance est levée il est 10 heures.

Le Président
Mayer Isaac

Le Secrétaire
Mayer Isaac

Séance

du 29 mars 1852

ordre

n° 73

L'an mil huit cent cinquante deux le vingt neuf mars sept heures
du soir

Le conseil d'administration de la Société de secours mutuel dite Société
Française immortelle par le n° 218 s'est réuni chez son Président, M^r Mayer,
rue du Temple n° 11

L'appel nominal constate la présence des Sieurs Mayer Isaac,
Schleisinger Leon, Harou Alexantre, Potemalt, Josue, Mey Joseph
Mayer Alexis, Leil Alexandre, Montel David. Le Sieur Mayer Maurin
Secrétaire, motivé son absence pour cause d'indisposition, il est excusé.

C'est l'absence du Secrétaire, le Sieur Schleisinger Leon, Vice Président, prend
place au bureau et donne lecture du Procès Verbal de la dernière séance.

Après l'avoir mis aux voix, il est adopté sans opposition.

Communication est donnée par le Secrétaire de l'invitation à se faire
par le Comité central de Paris, à l'effet d'assister à l'inauguration du
Nouveau Temple.

Le Président donne également connaissance de la nomination de
M. Harou au sein du Comité central de Paris.

Il en a aussi donné connaissance par le président du produit de la quête faite dans le sein de la société au profit du nouvel hospice Israélite de Paris, Il en résulte que les fonds versés entre ses mains jusqu'à ce jour se montent à la somme de trente quatre francs, cinquante centimes, plusieurs membres n'ont pas encore versé. Ils ont promis de le faire incessamment.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée, il est reçu heures

Le Président

Mayer

Le Secrétaire

Mayer

Séance
du 17 Mai 1852
n° 74

L'an mil huit cent cinquante deux le dix sept mai sept heures du soir.
Le conseil d'administration de la Société de secours mutuels dite Israélite Française
insuite Charles n° 238, s'est réuni chez son président, M. Mayer, rue de Coeffort

L'appel nominal constate la présence des Sieurs Mayer Isaac, Schlessinger
Lion, Hanau Alexandre, Mayer Maurice, Mey Joseph, Mayer Alexis, Mayer
David. Les Sieurs Rosenwald Isaac et Leib Alexandre sont absents. Le premier
est excusé par une lettre adressée par lui au président. Le second ne donne
aucun motif, il est mis à l'amende.

Le Secrétaire donne lecture du Procès Verbal de la dernière séance, après l'a
mis aux voix, il est adopté sans opposition.

Le Président donne lecture d'une lettre à lui adressée pour assister à l'inauguration
de l'hospice Rothschild.

Le Président Bureau décide que dans le cas où la société entière devrait
être invitée à l'inauguration du nouvel hôpital elle serait convoquée en assemblée générale
extraordinaire pour s'y rendre en corps et donner comme elle aux règles en vigueur
pendant le temps que durera la cérémonie. Dans le cas où une députation seulement
devrait y assister les députés dont les noms seront tirés au sort, en forme particulière.

La convocation aura lieu chez le président de la demeure de lequel on partira
des voitures seront mises à la disposition des membres pour se rendre à la
cérémonie aux frais de la caisse.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée, il est reçu heures

Le Président

Mayer

Le Secrétaire

Mayer

Séance
du 14 Juin

L'an mil huit cent cinquante deux, le quatorze Juin
sept heures du soir,

Le conseil d'administration de la Société de secours mutuels dite Israélite Française insuite Charles
n° 238

L'appel nominal constate la présence de Sieur Meyer
Haeck, Schleichinger Jean, Levesque Alexandre, Meyer, Maxime
Ury Joseph, Rosenblatt Joseph Meyer aîné, Motet Louis
Le Sieur Leib Alexandre donne des motifs valables
il est excusé de l'amende,

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la
dernière séance, après lecture fin aux voix il est accepté
sans opposition,

Acte est donné au président de la Commission
de dire en lettres et lui adresser par des Secrétaires, et de
Consistoire d'Israélite de Paris,

Le Conseil décide, que la lettre remise par M. Geyssendorfer
fût pour être adressée à M. le baron de Rothchild sera renvoyée
à son auteur comme lui étant personnelle, et est prise
à l'ordre du jour,

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, le
président déclare la séance levée, et est dit soeur,

Le Président

J. Meyer

Le Secrétaire

J. Geyssendorfer

Séance

26 Juillet 1852

à 7 heures

N° 76

San mil huit cent cinquante deux le vingt six juillet, sept heures du soir
La séance de ce jour Mutualité Israélite inscrite sous le n° 298 s'est
tenue en l'assemblée Générale dans un local situé rue Rambuteau N° 10 (auprès du Marais)
sous la présidence de M. Meyer Haeck, rue de Coeffroy N° 12.

Et cinq heures et demie le Président ouvre la séance, il met le sieur Meyer Leib, et
avec l'assentiment de l'assemblée à prendre place au bureau pour remplir les fonctions
de secrétaire par intérim en l'absence de ce dernier, en voyage.

L'appel nominal constate la présence de vingt neuf membres.

Sont absents, Les Sieurs Meyer Maxime, Salomon Elias, Weil Simon, étant tous
trois en voyage, ils ont été excusés.

Les sieurs Emanuel Salomon et Elias Samuel, n'ayant donné aucun motif, sont
mis à l'amende, chacun de deux francs.

Le Secrétaire par intérim donne lecture des procès verbaux du Comité dernier, après
avoir consulté l'assemblée, ils sont acceptés sans opposition.

Il est procédé à l'admission définitive des sieurs Weil Neptalim, Batschinsky
et Salomon, Ginsburg et son, Plesch, et autres. Ces derniers après avoir rempli les
formalités voulues pour le règlement. Le Président les présente à l'assemblée
la Société, ils déclarent se conformer au règlement.

Le trésorier donne connaissance de l'état de la caisse, il en résulte que la somme restant en caisse ce jour le montant à la somme de savoir:

| | | | | | |
|--------------------|---|-----|----|-----|----|
| Caisse d'Espagne | - | 738 | 78 | | |
| Espece en caisse | - | 137 | 10 | 924 | 58 |
| Perte du Président | - | 50 | | | |

L'état fait au vingt quatre janvier quatre mille huit cent cinquante.

Le Président donne lecture de diverses lettres pour plusieurs desquelles il n'est pas donné suite. Celle de M. Gaffre tend à demander que la Société fasse en aide par une description dans son journal de tous les beaux livres offerts à M. de Nolende. Sur la demande de M. Gaffre, l'avis se passe en présence

Le Président invite les membres qui se trouvaient dans la salle à se faire inscrire sur la liste de ceux qui ont été admis dans le plus bref délai pour remplir la vacature. Dans le cas contraire ceux qui n'auraient atteint l'âge de la majorité de leur âge par leur négligence.

Les membres sont unanimement invités à se rendre, dès qu'ils le pourront, aux listes de souscription. C'est un devoir qui beaucoup d'entre eux ne se sentent pas empêchés de remplir l'an des circonstances.

Le chiffre des membres de la Société se monte à trente quatre. Le montant de l'admission est fixé à dix francs jusqu'à ce qu'elle ait atteint quarante membres.

Le Président fait la motion ci-après: Suivent-ils la catégorie de l'âge, c'est-à-dire indiqués pour les nouveaux aspirants après une discussion à laquelle ont pris part M. Rosenvalle, Jules Lardau et Mey et Manau, l'Assemblée décide sur la proposition de M. Gaffre qu'on aura le Nouveau Sociétaire moyennant le même prix d'admission de 10 f. jusqu'à ce que le nombre en soit arrivé à cinquante mais seulement pour ceux seront âgés de moins de quarante ans. Passé cet âge ils payeront quinze francs.

L'Assemblée rejette la proposition d'apporter la somme de mille francs au médecin pour la consultation qu'il donnera aux membres, à son domicile. Il est décidé que chaque Sociétaire pourra se faire traiter gratuitement au domicile du médecin. Qu'il lui en soit adressé la somme de ce dernier afin de s'acquiescer de sa demande préalable la faire.

M. le Président donne connaissance de l'état de la caisse qui se trouve en ce moment de la somme de mille francs.

à l'autorité supérieure de toute assemblée soit de Bureau ou
autres.

Il est également décidé qu'une lettre sera mise à la
disposition de la Société chaque fois qu'il y aura un décès dans
son sein pour que, par le soins du Président, la personne en deuil
soit ramené chez elle.

M. Rey propose de voter des éloges au président, ce qui sera
décidé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant clos, le Président, déclare la séance levée
il est dix heures.

Le Président

M. Mayer

Le Secrétaire

M. Mayer

Séance
du 6^{ème} 7^{ème} 1852
ann
N° 77
ann

L'an mil huit cent cinquante deux le 6^{ème} 7^{ème} du soir.

Le Conseil d'administration de la Société de Secours Mutuel
dite Société Française s'est réuni chez son président, M. Mayer, rue
des Croix N° 12

L'appel nominal constate la présence de M. Mayer Isaac
Schlesinger, son fils Alexandre, Mayer Maurice,
Ury Joseph, Rosenwald Isaac et Montel David

M. Mayer Alexis est excusé pour cause d'indisposition

Le Secrétaire donne lecture de la circulaire ministérielle
relative aux renseignements à donner sur la situation de la Société
Même lecture est donnée des instructions relatives à cette
circulaire

Le Conseil décide qu'une assemblée générale extraordinaire
aura lieu pour demander aux Sociétaires différents renseignements
particuliers nécessaires à la confection du document à envoyer au
ministre

La séance est levée à 9 h. 1/2
Le Président
Mayer

Le Secrétaire
Mayer

Séance extraordinaire
du 11^{ème} 8^{ème} 1852
ann
N° 78
ann

L'an mil huit cent cinquante deux le 11^{ème} 8^{ème} du soir.

La Société de Secours Mutuel dite Société Française
inscrite sous le N° 228 s'est réunie extraordinairement chez
le Président M. Mayer, rue des Croix N° 12

L'appel nominal constate la présence de M. Mayer Isaac

deux

Sauf celles de M^{lle} Kaufmann Raphaël, Felix Samuel, Weil Simon et Landau Lion. Ces trois derniers sont excusés comme étant en voyage. Les deux premières sont arrivées.

Le secrétaire donne lecture de la circulaire ministérielle concernant l'état civil de l'association à donner au ministre.

Il est parcellément, donne lecture des instructions relatives à la confection de cet état.

Le secrétaire donne lecture à l'assemblée du rapport de la Commission d'enquête concernant M^{lle} Raphaël Jacob. Le rapport lui étant favorable il est proclamé membre de la Société.

La Société ayant été convoquée extraordinairement pour connaître exactement la position civile de chacun de ses membres. Cette opération s'accomplit par l'appel de chaque Sociétaire qui donne au Bureau tous les renseignements qui lui sont nécessaires.

Le Président fait connaître à l'assemblée les abus qui se sont manifestés au sujet de la délivrance des médicaments aux Sociétaires. Il était dans le cas d'aller consulter le médecin de la Société. Après une discussion à laquelle ont pris part différents Sociétaires l'assemblée décide que à l'avenir il ne sera accordé de recevoir médicaments que aux Sociétaires que son médecin ira visiter à domicile.

La séance est levée il est dix heures.

Le Président

M. Meyer

Séance
du 29 9^{me} 1852
n° 79

Le Conseil d'administration de la Société de Secours
Mutuels de Strasbourg, inscrit sous le n° 228,
M. Meyer chef de son bureau. M. Meyer, medec ecuy
n° 13.

M. Meyer Nominal Constat la présence de M^{lle} Meyer
M. Meltinger, Sec. trésorier, Alexandre, M. Meyer
Rosenfeld, Josue, very Joseph,

M. M^{lle} Meyer excusé, Moriel David, et Leib Alexandre

M. Alex. excusé ayant donné des motifs suffisants
pour excuser.

M. Moriel David, n'est pas excusé momentanément
sa lettre est envoyée à l'assemblée générale.

Le Secrétaire Leib Alexandre est présent l'assemblée
Le président d'administration d'après le résultat

Le Secrétaire d'administration d'après le résultat

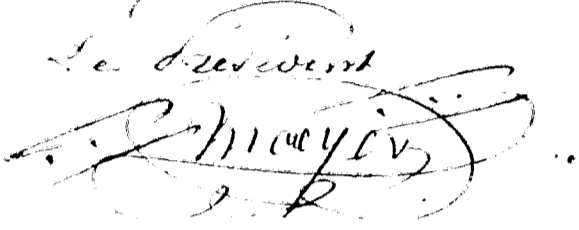
à l'autorité supérieure de toute assemblée soit de Bureau ou
autre.

Il est également décidé qu'une voiture sera mise à la
disposition de la Société chaque fois qu'il y aura un congé de
son sein pour que, par les soins du Président, la personne en deuil
soit ramené chez elle.

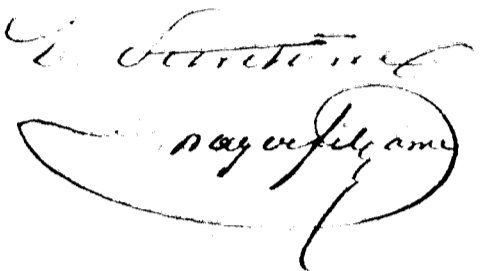
M. Ney propose de voter des éloges au président, et lui donne
la parole à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président, déclare la séance levée
il est des heures.

Le Président



Le Secrétaire



séance
du 6^{ème} 7^{ème} 1852
au
N° 77
au

L'an mil huit cent cinquante deux le 6^{ème} 7^{ème} 1852
du soir.

Le Conseil d'administration de la Société de Secours Mutuel
dite Société Française s'est réuni chez son président, M. Mayer, rue
des Saussaies n° 12

L'appel nominal constate la présence de M. Mayer Isaac
Séguisins, Son Hanau Alexandre, Mayer Maurice,
M. Joseph, Rodemal, L'écuyer et Montel David

M. Mayer Alexis est excusé pour cause d'indisposition

Le Secrétaire donne lecture de la circulaire ministérielle
relative aux renseignements à donner sur la situation de la Société
Même lecture est donnée des instructions relatives à cette
circulaire

Le Conseil décide qu'une assemblée générale extraordinaire
aura lieu pour demander aux Sociétaires différents renseignements
particuliers nécessaires à la confection du document à envoyer au
ministre

La séance est levée à 9 h. 1/2

Le Président
Mayer

Le Secrétaire
Mayer

Séance extraordinaire
du 11^{ème} 8^{ème} 1852
au
N° 78
au

L'an mil huit cent cinquante deux le 11^{ème} 8^{ème} 1852
du soir.

La Société de Secours Mutuel dite Société Française
inscrite sous le N° 228 s'est réunie extraordinairement chez
la Présidente de M. Mayer, rue des Saussaies n° 12

L'appel nominal constate la présence de tous les

deux

Sauf celles de M^{lle} Kaufmann Raphaël, Elie Samuel, Weil Simon et Landau Lion. Les deux derniers sont excusés comme étant en voyage. Les deux premiers sont absents.

Le secrétaire donne lecture de la circulaire ministérielle concernant l'état actuel de situation à donner au ministre.

Il est parcellément, donne lecture des instructions relatives à la confection de cet état.

Le secrétaire donne lecture à l'assemblée du rapport de la Commission d'enquête concernant M^{lle} Raphaël Jacob. Le rapport lui étant favorable il est proclamé membre de la Société.

La Société ayant été convoquée extraordinairement pour connaître exactement la position civile de chacun de ses membres. Cette opération s'accomplit par l'appel de chaque Sociétaire qui donne au Bureau tous les renseignements qui lui sont nécessaires.

Le Président fait connaître à l'assemblée les abus qui se sont manifestés au sujet de la délivrance des médicaments aux Sociétaires qui étaient dans le cas d'aller consulter le médecin de la Société. Après une discussion à laquelle ont pris part différents Sociétaires l'assemblée décide que à l'avenir il ne sera accordé de nouveaux médicaments qu'aux Sociétaires que son médecin ira visiter à domicile.

La séance est levée il est dix heures.

P. Président

M. Meyer

Vicence
du 29 9^{me} 1853
n° 79

Le Comité d'administration de la Société de Vicence
inclut de l'Etat de France, inscrite sous le n° 228,
M. Meyer chez son père, M. Meyer, médecin
n° 12.

Le Président nominal Christ. Le président de M. Meyer
Melchior Meyer, son successeur, M. Meyer
Rosenfeld, son successeur, Joseph,

M. M. Meyer, Mendel David, et Leib Alexander

M. Meyer, excusé par motif de santé

M. Mendel David, n'est pas excusé momentanément
sa lettre se trouve à l'assemblée générale

Le Vice Leib Alexander, Vice Président

Le Président d'administration d'aujourd'hui de M. Meyer
Meyer, qui donne la direction de la Société

reliefs contenus dans cette lettre et ont approuvés par le bureau, il ne peut
être retranché tout en respectant la portée d'un bon Association,

M^r Velschlinger leur propose l'admission de M^r Lévy
Secrétaire. Il est admis provisoirement par le bureau,

N'ayant plus rien au l'ordre du jour, le président
declare la séance levée, à 11 heures.

Le Président

Le Secrétaire

E. Mayer

Séance du 31 Janvier

1853.

N^o 80.

L'an mil huit cent cinquante trois
Le Trente un Janvier, Sept heures du soir,
La Société de secours mutuels, dite Israélite Française
inscrite sous le N^o 228 s'est réunie en Assemblée Générale
dans un local situé Rue St Croix de la Bretonnerie N^o 5
à l'Estaminet Benjamin, sous la Présidence de
M^r Mayer, rue des Ecoiffes N^o 12.

A Sept heures un quart le président ouvre
la séance, il invite le sieur Weil républicain à prendre
place au Bureau pour remplacer le Secrétaire qui
est en voyage.

L'appel nominal constate la présence
de Vingt Six membres.

Sont absents:

Les Sieurs Mayer, Maurice, Weil Simon
Lardeau Léon, Reichoffer Benjamin, Meyer
Isidore; ces derniers sont excusés comme étant
en voyage.

Les Sieurs Fourmann David, Levy Abraham
ayant donné des motifs suffisants; sont tous deux
excusés.

Le Sieur Felix Samuel, n'ayant pas
répondu à l'appel, ni donné aucun motif de
son absence, a été mis à l'amende de deux francs.

Le Sieur Levy Judas, s'est présenté à la
séance, ce dernier a déclaré qu'attendu qu'il
était dans l'intention de quitter Paris pour aller
habiter en Province, il se voyait avec regret obligé
de donner sa démission de membre de la société.
à l'unanimité, tous les membres présents ont

Joint au Président pour lui témoigner tout le regret
qu'ils éprouvent de se séparer d'un bon camarade.
Le Secrétaire par intérim donne lecture des
procès verbaux des séances tenues par le conseil
d'Administration, pendant le dernier semestre de
l'année mil huit cent cinquante deux.

M^r Montel David, demande la parole et
réclame contre l'un d'eux au sujet d'une lettre qu'il
avait adressée au conseil et qui avait été renvoyée
à l'assemblée générale, après quelques explications,
il est fait droit à sa demande.

Aucun membre ne demandant la parole,
les procès verbaux sont adoptés.

Les Membres de la Commission d'enquête
donnent connaissance de leurs rapports concernant
l'admission définitive à la société des candidats
Jacob Cahen, Spitz Samuel, Denery Ancel,
Cury Rosensald, ces derniers après avoir rempli
les formalités voulues par le règlement, le
Président les proclame membres de la société
ils signent le dit règlement séance tenante.

Le Trésorier donne connaissance de l'état
de la Caisse, il en résulte que les fonds restant
à ce jour se montent à la somme de savoir :

| | |
|------------------------------|----------------|
| Placés à la Caisse d'Epargne | 999.78 |
| Espèces en Caisse | 183.35 |
| | <u>1183.13</u> |

Total. Onze cent quatre vingt trois francs 13 centimes.

Après la vérification des Comptes qui sont
en tous points approuvés par l'Assemblée,
le Président déclare que le mandat du bureau
est expiré et qu'il va être procédé à son renouvellement.

Le Président invite M^r Hanau à prendre
la Présidence pour faire les élections.

A l'instant le dépouillement du scrutin
a lieu et il donne les résultats suivants :

Sur vingt six votants, le sieur Meyers
réunit vingt voix, le sieur Schleisinger
trois, le sieur Hanau Alexandre deux.

de Dijon) une, en conséquence le sieur Mayer Isaac, ayant réuni la majorité des suffrages est proclamé Président de la société pour l'année mil huit cent cinquante trois.

Nombre égal de votants, le sieur Mayer, Alexis réunit treize voix, le sieur Schleisinger Léon, huit le sieur Wey, Joseph, une, le sieur Oppenheim Félix, une, le sieur Wey Abraham, une, bulletin blanc un, le sieur Mayer Alexis, n'ayant pas réuni la majorité absolue, le Président déclare l'élection nulle et qu'il va être procédé à un nouveau scrutin; mais au moment même, le sieur Mayer déclare ne pas pouvoir accepter cette fonction, attendu que ses occupations ne le lui permettent pas, il remercie l'assemblée de ses bonnes intentions à son égard.

Le sieur Schleisinger Léon déclare se désister également de sa candidature.

Il est procédé au renouvellement du scrutin qui donne le résultat suivant.

Nombre égal de votants, le sieur Mayer de Dijon, réunit dix sept voix, Hauffmann Raphaël quatre, le sieur Montel David une, le sieur Hanau Alexandre, une, le sieur Oppenheim Félix, une, Bulletins blancs deux.

Le sieur Mayer (de Dijon) ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé Vice Président de la société pour l'année mil huit cent cinquante trois.

Nombre égal de votants, le sieur Hanau Alexandre, réunit vingt quatre voix, le sieur Hauffmann Raphaël une, bulletins blancs deux.

Le sieur Hanau, ayant réuni la majorité des suffrages est proclamé Trésorier de la société pour l'année mil huit cent cinquante trois.

Nombre égal de votants, le sieur Jacob Raphaël, réunit vingt cinq voix, bulletin blanc un, le sieur Jacob ayant réuni la

majorité des suffrages est proclamé Secrétaire
de la Société pour l'année mil huit cent cinquante
trois.

Nombre égal de votants.
ont été nommés Conseillers à la majorité relative
les membres suivants :

Mayer Alexis
Héty Abraham
Uej Joseph
Montel David
Mauffmann Raphaël

Le Président déclare le bureau constitué pour
l'année mil huit cent cinquante trois.

Le Sieur Mayer Isaac, Président réélu est
invité à reprendre le fauteuil, ce dernier déclare
que l'ordre du jour est repris.

Le Président donne connaissance à l'assemblée
du départ précipité du médecin de la société, ce
dernier ayant été obligé de quitter Paris, pour aller
habiter la province, par conséquent dans ce cas elle
se trouve dans la nécessité d'en désigner un autre.

M^r Mayer (de Dijon) propose de nommer
M^r Lucas⁺ Docteur en Médecine, demeurant
à Paris, rue de Crévecoeur N^o 31.

Après avoir consulté l'assemblée, ce dernier
est désigné comme Médecin attaché à la société.

Avis lui en sera donné par le Président, avec toutes
les instructions nécessaires à ce sujet.

Le Sieur Mauffmann, Raphaël, et Spitz,
Samuel, demandent la parole, ils réclament au
sujet d'une amende qui leur a été infligée pour
manque de service obligatoire, après avoir entendu
les explications de ces deux membres, l'amende
est maintenue quant au premier, le second en
est déchargé.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, le Président
déclare la séance levée.

Il est dix heures et demie.

Le Président
[Signature]

Le Secrétaire
[Signature]

Séance
du 28 Février 1853.
N° 81.

L'an mil huit cent cinquante trois
Le Vingt huit février, Sept heures du soir:
Le Conseil d'administration de la Société de
Secours mutuels dite Israélite Française inscrite
sous le N° 228, s'est réuni chez son Président, M^r.
Mayer, rue des Ecuffes N° 12.

L'appel nominal constate la présence
des sieurs Mayer Isaac, Mayer de Dijon,
Manau Alexandre, Mey Joseph, Mayer Alexis,
Montel David, Hauffmann Raphaël.

Sont absents:
Les Sieurs Mey Abraham et Jacob Raphaël
ayant donné tous deux des excuses valables, ont
été exemptés de l'amende.

Il est donné lecture du procès verbal de
la dernière séance, après avoir consulté l'assemblée
il est adopté sans opposition.

Un candidat nouveau est appelé devant le conseil
pour entendre le rapport de la Commission d'enquête
concernant son admission provisoire comme membre
de la Société, c'est le nommé Levy Samuel, âgé
de 44 ans, m^d de pierreries, demeurant à Paris,
rue Geoffroy Lasnier N° 25. après la lecture terminée
aucun membre ne demande la parole, le candidat
est admis provisoirement sauf ratification de
l'assemblée Générale la plus prochaine.

Le Président donne connaissance de l'Etat de
la Caisse, il en résulte que les fonds restant à ce
jour se montent à la somme de: Savoir:

| | |
|------------------------------|---------|
| Placés à la Caisse d'Epargne | 999. 78 |
| Espèces en Caisse | 221. 75 |
| Caisse du Président | 50. " |

1271. 53.

Total Deux cent soixante onze francs.

Il est donné connaissance d'une lettre
par M^r. Mayer (de Dijon) Vice-président de la
Société à lui adressée par le sieur Schüssing,
contenant des faits mensongers contre
Le Bureau, à l'unanimité.

Lettre sera insérée au procès verbal avec un blâme sur
l'auteur en ce qu'elle attaque la société tout entière
dans la personne de son Président Mr Mayer
passe à l'ordre du jour. - Tous les membres présents
ont signé la présente déclaration.

Le Conseil décide que la société ne participera pas
au paiement des frais d'impression qu'aura
occasionné la lettre de Mr Le Grand Rabbini de Paris
attendu que la société n'a eu en quoi que ce soit aucune
communication officielle.

Il est alloué une somme de vingt cinq francs
pour payer un solde de mémoire que Mr Brugier
Médecin réclame à la société pour des visites faites
dans le sein de la société pendant le courant des
années mil huit cent cinquante un et cinquante
deux.

Il est également décidé que la société ne
s'abonnera pas au bain pour en délivrer aux
sociétaires malades, seulement ils seront
pris partiellement et payés cinquante centimes
à prendre dans l'établissement et un franc à
domicile.

Le Président propose l'admission
du Sieur Levy, demeurant Rue des Persiers, le
bureau décide attendu son âge (50 ans) qu'il sera
admis provisoirement au prix de vingt cinq francs
Sauf l'approbation de l'assemblée générale.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour
Le Président déclare la séance levée.

Il est neuf heures et demie.

Le Président

Le Secrétaire

A. Mayer

A. M. Jacob

Extrait
du Registre

L'an mil huit cent cinquante trois le quatre
sept heures du soir

Le conseil d'administration de la Société de Secours mutuels
Israélite Française inscrite dans le n° 228 s'est réuni
au Président Abraham Mayer rue des Croix
L'objet principal consistait à...

Mayer, Isaac; Mayer de Dijon; Hanneu Alexandre
Ury Joseph; Mey Abraham; Mayer Alexis; Montet David
Manffmann Raphael;

Le Citoyen Jacob Raphael, n'ayant donné aucun motif de son
absence; il est mis à l'amende de deux francs;

Il est donné connaissance de l'état de la Caisse; il en
résulte que les fonds restent en Caisse à ce jour

de monte à la somme de: Davois

Placi à la Caisse d'épargne 999 = 78.

Espece en Caisse 368 = 40

Caisse du Président " 50 = " "

Total Fr. 1317 = 88

Total Treize cent quatorze Francs, quatre vingt huit c.

Le Citoyen Jacob traitant demeurant à la Barrière de St. Mandé
est proposé à l'admission de la Société; le Bureau décide
qu'attendu que ce candidat demeurant hors Paris et sans avoir
égard à la demande d'être favorisé à ce sujet, comme il se
trouve dans la catégorie de l'article 7^h du Règlement de la Société
que le Président lui soumettra que ce n'est qu'en se
conformant au dit article qu'il pourra être admis;
N'ayant plus rien à l'ordre du jour le Président déclare
la séance levée; Il est tant soulevé du Caire.

Le Président

Mayer

Le Secrétaire absent
Manffmann

Extrait
du Registre
des
Procès Verbaux
de la
Séance
du 16 Mai 1853
no: 83

L'an mil huit cent cinquante trois le 16 Mai

Sept heure du soir

Le Conseil d'administration de la Société de Secours mutuel
de la Société Française inventé sous le 228 s'est réuni chez
son Président M. Mayer. Rue des Ecoles 91^o 12!

L'apost nominal constate la présence des Citoyens
Mayer Isaac; Mayer Isaac de Dijon; Hanneu Alexandre
Ury Joseph; Mey Abraham; Mayer Alexis; Manffmann; Ury
Absents

Le Citoyen Montet David; n'ayant donné aucun motif
d'absence; il est mis à l'amende de deux francs;

Le Citoyen Jacob Raphael; qui n'ayant pu assister
de la Société; attendra qu'il sera plusieurs fois
n'a pas rempli les fonctions à lui assignées.

et que des manquements de présence aux assemblées (au sein
 empêche) les opérations de la Société, ne soient motivées
 en aucune manière; le Conseil usant de l'article 11 du Regt.
 lui applique une amende de vingt francs.

Mais lui sera donné par le président avec injonction de
 remplir à l'avenir les dites fonctions; en cas de récidive il
 encourra l'article 12.

Le Sieur Mathieu Mon Sieur demeurant rue Molay N° 3.
 est appelé devant le conseil pour entendre le rapport de la
 Commission d'enquête concernant son admission à la Société;
 après avoir rempli les formalités prévues par le règlement,
 concernant ce candidat, il est admis provisoirement et
 renvoyé à l'assemblée générale la plus prochaine pour être
 définitivement.

Le Trésorier donne connaissance de l'état de la Caisse et
 en résulte que les fonds restent à ce jour à montant de
 la somme de.

| | |
|------------------------------|----------|
| Placés à la Caisse d'épargne | 999 = 78 |
| Especes en Caisse | 241 = 30 |
| Caisse du Président | 50 = " " |

Total Fr. 1291 = 08

Total Douze cent quatre vingt onze francs huit centimes

Le Sieur Hauffmann N° 101 propose à l'admission
 à la Société le Sieur Jonas Herz, et Hermann Abraham
 tout deux demeurant Rue de Val St. Catherine N° 19;
 le Président est invité de procéder à l'égard de ces candidats
 selon la teneur du Règlement.

N'étant plus rien à l'ordre du jour
 le Président déclare la séance levée

Il est huit heures & demie
 Le Président *Mayer* Le Secrétaire adjoint *H. Hauffmann*

N° 84
 Procès verbal

De la
 Société

Le conseil d'administration de la Société de secours mutuels, dans
 sa séance publique, instituée sous le N° 228, s'est tenu au
 domicile du Président Monsieur Mayer 19212 à Paris le
 15/12/1912.

Procès verbal de la séance
du 20 Juin 1893!

Mayer Isaac, Mayer à Dijon; Harnau Alexandre
Mey Abraham; Mayer Alexis, Hauffmann Raphaël
Jacob Raphaël;

Le Sieur Cury Joseph ayant motivé son absence,
il a été exempté de l'amende;

Le Sieur Montel David n'ayant donné aucun motif
de son absence, il a été mis à l'amende de deux francs.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la
dernière séance; M^{re} Jacob Raphaël demande la parole
et réclame contre les amendes qui ont été prononcées
contre lui aux deux précédentes séances; après avoir
entendu les explications de son dernier, le bureau
décide que l'amende de trois francs lui sera remise
et que celle de deux francs sera maintenue; aucun
membre ne demande la parole le procès verbal est adopté;

Le Sieur Hauffmann Abraham marchand demeurant
rue de Val St Catherine n°19; est appelé devant
le conseil pour entendre le rapport de la Commission
d'enquête concernant son admission; après avoir rempli
les formalités voulues par le règlement; il est admis
provisoirement et renvoyé à l'assemblée générale la plus
prochaine pour être définitivement!

Le Sieur Harnau réclame contre l'exécution du
règlement concernant les admissions; tendant à
ce que tous les candidats soient présentés à la visite
du médecin de la Société afin de constater leur état de
santé; il est fait droit à cette demande;

Le président est invité à se conformer à cette décision
et s'engage à présenter le Sieur Hauffmann à
M^{re} Hadas; ce ne sera que sur le rapport de ce dernier
sera admis définitivement;

Le trésorier donne lecture de l'état de la Caisse;
il en résulte que le fonds restant à ce jour se
monte à la somme de: Dans

| | |
|------------------------------|----------------------|
| Placé à la Caisse d'épargne, | 999 ^{fr} 78 |
| Especes en Caisse | 321 ^{fr} 00 |
| Caisse du Président | 50 ^{fr} 00 |

Total ff. trois cent dix-neuf francs quatre-vingt-huit centimes

Suite du Procès verbal
du 20 Mars 1853;
Le Secrétaire donne lecture du rapport de la Commission
d'enquête concernant le Sieur Blum Salomon, Médecin
qui a fait une déclaration sur le
mauvais état de santé de ce candidat; son admission
provisoire est rejetée par tous les membres à l'unanimité
N'ayant plus rien à l'ordre du jour;

Le Président déclare la séance levée;
Il est neuf heures du soir
Le Président M. Hauffmann
Mayer

N^o 85
Procès Verbal
de la Séance
du 25 Juillet
1853.

L'an mil huit cent cinquante trois; Sept heures
le quinze Juillet Du Soir
La Société de secours mutuels des Israélites Française inscrite
sous le n^o 298, s'est réunie en assemblée générale dans un
local situé rue Rambuteau n^o 21 sous la Présidence de M^r
Mayer Isaac son Président; rue Rivoli n^o 30;
A sept et demie le président ouvre la séance; il invite
le Sieur Hauffmann Raphaël; de remplacer le Secrétaire;
Ce dernier étant absent;
L'appel nominal constate la présence de vingt neuf ^{membres}
Sont absents.

Les Sieurs Lévy Abraham; Mayer Maurice; Mayer Isidor
M^rel Simon; le premier est exempté de droit par suite
de son emploi; les trois derniers sont excusés comme étant
en voyage.

Les Sieurs Jelic Samuel; Jacob Raphaël; Grishoury
Aron; se n'ayant donné aucun motif de leur absence ils
sont mis à l'amende chacun de deux francs.

Le Président donne lecture d'une lettre adressée à
lui par le Sieur Montet David; ce dernier déclare
donner sa double démission de membre du Bureau
et de Société; l'assemblée à l'unanimité voit avec
regret la perte d'un bon Sociétaire;

Le Secrétaire par intérim donne lecture des
procès-verbaux du trimestre dernier, arrivant à celui
de la séance tenue par le bureau à la date du 22 Juin
Le Sieur Schelbinger Léon demande la parole
pour...

Suite du Procès-Verbal
de la Séance Du
25 Janvier 1863.

par le conseil à cette assemblée; au sujet d'une lettre
qu'il avait adressée à M^r Mayer (de Dipp) avec injonction
de donner connaissance au bureau, la dite lettre concernant
le Président de la Société;
Le dit Sieur Schleichinger demande à ce qu'il ^{soit} donné
également lecture à l'assemblée; le Président
est invité à la produire; se trouvant dans l'impossibilité
d'obtempérer à cette invitation attendu que cette pièce n'est
pas entre ses mains en ce moment; mais qu'il s'est
prêt à la reproduire en un temps donné;
L'assemblée décide que la reproduction en sera faite
à la plus prochaine assemblée générale et qu'alors
il sera statué sur la forme;
Il n'ayant aucune réclamation sur les autres projets
verbaux ils sont adoptés sans opposition;
Il est donné connaissance des rapports faits pour
les Commissions d'urgence concernant les admissions
définitives à la Société des Candidats;
Levy Samuel; Mahler Aaron; Haymann Moïse
Abraham Isaac; Ces derniers après avoir rempli
les formalités voulus par le règlement le Président
les proclame membres de la Société;
Ils signent le dit règlement; Jeanne Tenante;
Le trésorier donne connaissance de l'état de la Caisse
et en résulte que les fonds restent à ce jour de montant
à la somme de. Devoir

| | |
|------------------------------|----------------------|
| Places à la Caisse d'Epargne | frs 1152 = 63. |
| Espèces en Caisse | frs 211 = 95 |
| Caisse du Président | frs 50 = " " |
| <u>Totalité</u> | <u>frs 1414 = 98</u> |

En tout quatorze cent quatre-vingt quinze francs cinquante centimes;
En vertu de l'article 57. du règlement de la Société; l'assemblée
décide qu'il sera pourvu au remplacement de M^r Jacob
Raspbaël comme Secrétaire de la Société attendu son
manque à devoir reprendre à remplir cette fonction;
(Le dernier n'a pas pu être légalement convoqué;
Or son changement de Domicile; n'ayant donné
aucun avis au Bureau qu'il habitait;
à l'instinct de l'empêchement de l'absence a lieu

Suite du Procès-Verbal
de la séance du
29 Janvier 1873

qui donne le résultat Univoque
Vierlingt neuf votants

| | | | |
|-----------------------|-----------|----|----|
| Hauffmann Raphael | neuf voix | ci | 15 |
| Abraham Isidor | neuf | ci | 9 |
| Basenard Josué | deux | ci | 2 |
| Reischkoffer Benjamin | une | ci | 1 |
| Bernard Lévy | une | ci | 1 |
| Weil Neptolème | une | ci | 1 |
| Bulletin blanc | deux | ci | 2 |
| Total voix | | | 29 |

Le président déclare qu'il va être procédé
au renouvellement du Scrutin; attendu qu'il n'a pas
de majorité absolue.

Nombres égal de Votants

| | | | |
|----------------------------|-----------|-----|----|
| Le Sieur Hauffmann Raphael | neuf voix | ci | 15 |
| " " Weil Neptolème | neuf | " " | 9 |
| " " Reischkoffer Bin | une | " " | 1 |
| " " Abraham Isidor | une | " " | 1 |
| Bulletin blanc | trois | " " | 3 |
| Total des Voix | | | 29 |

Le Sieur Hauffmann Raphael;
ayant réuni la majorité de suffrages est proclamé
secrétaire de la Société pour le dernier semestre de l'année
1873.

Il est pourvu au remplacement de Sieur Hauffmann
Raphael membre du Bureau nommé secrétaire, et
Montet David Dornblumaire,
ont été proclamés conseillers à l'unanimité pour
le dernier semestre de l'année 1873; et après
Basenard Josué & Dattzof Mayer;
Le Président donne lecture d'une circulaire de
M^r Isidor grand Rabin de Paris tendant
à ce que la Société interienne par son offre
à aider à la pose d'un Monument en mémoire de
l'honorable M^r Fernand Marchand, grand
Rabin de France de son vivant,
Après une brève discussion, l'Assemblée décide qu'il
sera joint vingt-cinq francs sur la Caisse; pour
appliquer à cet effet le Président et chargé de l'exécution.

Extraits de la Séance
Du 29 Juillet 1883

Le Seigneur Hauffmann propose à ce que l'avenir
il fut alloué une somme de cinquante francs, au lieu
de vingt cinq; que la Société verse annuellement au
Comité de bienfaisance Israélite de Paris;
Cette proposition est rejetée.

Le Seigneur Galtzof Mayer propose à ce qu'il
soit fait une caisse de réserve et spécial; dont
la somme n'excèdera pas trois cent francs; pour
subvenir en cas de besoin aux sociétaires qui se
trouveraient sans occupation; ou qui seraient
dans ces moments de gêne dans les affaires;
la somme à allouer ne dépasserait pas cinquante francs
à titre de prêt fait une fois donnée;
La dite proposition est renvoyée à l'Assemblée du
Bureau pour être élaboré et discuté dans son sein
et pour ensuite être soumis à l'Assemblée Générale
la plus prochaine qui s'ouvrira à cet égard;
N'ayant plus rien à l'ordre du jour.

Le Président déclare la Séance levée

Il est neuf heures et demie

Le Président M. Mayer
Le Secrétaire M. Hauffmann

N^o 86
Procès Verbal
de la Séance
du 22 Août 1883

Un mil huit cent cinquante trois le vingt deux Août
Le Conseil d'Administration de la Société de Secours mutuels
de la Société Française inscrite sous le n^o 228
s'est réuni chez son Président M. Mayer et
M^o 30 Rue Pisoli;
L'appel nominal constate la présence de tous les
membres composant le bureau;
Le Seigneur Jacob Raphaël a été congédié sur sa
demande pour donner des explications sur une
amende prononcée contre lui, à l'Assemblée Générale
du 29 Juillet dernier; ce dernier ne s'étant pas présenté
son fait à l'ordre du jour.
Le Président donne connaissance au conseil de
l'Administration de la conciliation qui a eu lieu entre
lui et le Seigneur Strohinger et de son résultat.

De part & d'autre sur des griefs qui ont été soumis
à l'assemblée générale du mois de Juillet; le bureau
de ce jour n'y a pas lieu de donner suite à cette
affaire attendu que les parties y renonce.
L'ordre du jour appelle la proposition du Sieur Dattrof
Mayer concernant une caisse spéciale pour subvenir à
des besoins pressants dans le sein de la Société; après
une légère discussion; l'auteur déclare retirer sa proposition;
l'assemblée passe à l'ordre du jour;

Le Sieur Hanau Alexandre propose à ce que le règlement
soit révisé à cet effet le bureau nomme une Commission de
cinq membres qui se réunira chez l'un d'eux; M^r Hauffmann
le 29 du courant à 7 heures du soir pour commencer ses travaux.
L'ordre du jour est ensuite été soumis à l'assemblée générale la plus
prochaine et y être discuté à fond;

Les membres de la Commission sont, le Sieur:

Mayer de Dijon, Hanau Alexandre; Hauffmann Prosper
Dattrof Mayer; M^r Abraham;

Divers membres ont manifesté le désir qu'il y ait un
banquet dans le sein de la Société; le président en donne
connaissance au bureau; le dernier décide à l'unanimité
que ce banquet aura lieu; Mais que le Président invitera
ceux des membres qui voudront bien souscrire pour la somme de
trois francs cinquante centimes; pour y être par le Conseil;
Mais comme le dit banquet est tout volontaire; il est bien
entendu que si l'on ne réunissait pas les deux tiers des
membres de la Société; le banquet n'aurait pas lieu;
ayant plus rien à l'ordre du jour;

Le Président signe la séance à dix heures;

Hauffmann
Secrétaire

Fait le 22 Août 1843.
Le Président
Mayer

Extrait

Procès-Verbal

Seance

du 26 Septembre 1887
N° 87

L'Assemblée mit fin le 26 ¹⁸⁸⁷ le soir
Le conseil d'administration de la Société de Secours mutuels
de la Côte Française inscrite sous le 228, s'est réuni
chez son Président M^r Mauger rue de Rivoli N° 30
L'appel nominal constate la présence de tous les membres
composant le bureau.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la
dernière séance après avoir consulté l'Assemblée il est
accepté sans opposition;

Le Trésorier donne connaissance de l'état de la Caisse;
il en résulte que les fonds restant à ce jour se
montent à la somme de Soixante;

| | |
|------------------------------|---------|
| Placés à la Caisse d'Épargne | 1152=63 |
| Espèces en Caisse | 290=85 |
| Caisse du Président | 50=" " |

Total fr 1493=48

Total quatorze cents quatre vingt treize francs 48 centimes.

Le Président fait part à l'Assemblée de la Demande
faite par son père l'autorité supérieure pour la consultation
en sujet du changement fait en partie au en entier du
réglement de la Société; sur la réponse qu'il en a
receu il n'y avait aucun inconvénient à faire ce
travail sauf à lui soumettre;

Le conseil décide que la Commission nommée à cet
effet à la Seance du 22. tout dernier continuera de
travailler quelle se réunira prochainement;

M^r Mey Ollivier déclare donner sa démission
de membre de la dite Commission; attendu que ces
affaires ne lui permettent pas, et est remplacé par M^r
~~de la Roche~~; ce dernier accepte la dite nomination;

M^r Husseau propose le Sieur Michel Vey
tailleur rue Colbert 36 comme candidat aspirant
à faire partie de la Société;

M^r Daltzoff propose également le Sieur Ollivier
Cordon tateur rue Marie-Antoinette 3;

Le Président est invité de remplir à l'égard de ces
deux candidats les formalités voulues par le Règlement.

Le Président donne lecture de deux lettres
adressées par le Comité supérieur de

Il est invité à assister comme représentant de la Société; aux cérémonies qui doivent avoir lieu; l'une pour l'installation de M^r le Grand-Rabbin du Consistoire central de France;

L'autre pour l'inauguration de l'Hospice des vieillards; l'ordre est donné au Président de ces deux lectures;

N'ayant plus rien à l'ordre du Jour le Président déclare la séance levée

Il est neuf heures du soir

Le Président

Le Secrétaire

Mayer

M^r Hauffmann

N^o 88
Procès-Verbal

France

du 14 gbre 1883

L'an mil huit cent cinquante trois le 14 gbre y^{bre} du soir
Le Conseil d'Administration de la Société de secours mutuels de la
Fraternité française inscrite sous le n^o 228 est réuni chez son
Président M^r Mayer rue Parali 12. 30.

L'appel nominal constate la présence de M^r Mayer Isaac
Mayer de Dijon; Abanau Alexandre; Hauffmann Raphaël;
M^r Joseph; M^r Abraham Dattaf; Bayeur
Absents; Rosenthal Josie, et Mayer Alexis;

Il est excusé tous deux le premier pour cause de maladie
le second motif son absence pour lettre;

Le Secrétaire donne lecture du procès-Verbal de la dernière séance
Après avoir consulté l'Assemblée il est adopté sans opposition
La Commission d'enquête donne lecture de son rapport concernant
l'admission de M^r Aaron Culsen et Michael Levy;
Le premier est admis provisoirement; le second attendu le rapport
défavorable du médecin sur son mauvais état de santé;
L'Assemblée rejette son admission à l'unanimité

Le trésorier donne connaissance de l'état de la Caisse
Il en résulte que les fonds restent en ce jour

| | |
|-----------------------|---------|
| À la caisse d'Espagne | 1152-63 |
| Espèces en Caisse | 399-17 |
| Caisse du Président | 50-00 |

Total Deux cent deux francs dix-huit centimes

N'ayant plus rien à l'ordre du Jour;

le Président déclare la séance levée; il est neuf heures

N^o 89
Procès-Verbal

Jeune

Le 27 gbre
1853

L'an Mil huit cent cinquante trois
le vingt sept novembre Deux heures du Soir

Le conseil d'administration de la Société de Secours Mutuels
de la Fraternité Française inscrite sous le 228.

est réuni chez son Président M^r Mayer Isaac 30^r Riols.

L'appel nominal constate la présence des Sieurs;
Mayer Isaac; Mayer de Dijon; Hanau Alexandre
M^r Abraham; M^r Jacob; Datzof Mayer;
Chasenski David; Mayer Meyer;
Le Sieur Wandmann Raphaël ayant donné des
motifs suffisants; il est excusé.

L'ordre du jour appelle la lecture d'une lettre adressée
au Président par M^r le Grand Rabin de Paris.

Ce dernier invite la Société à faire une souscription
dans son sein à l'effet de concourir à un don en faveur
des victimes de l'incendie de la Rue Beaucourg.

Le conseil décide qu'une somme de trente francs
sera prélevée sur la Caisse de la Société et sera remise par
les soins du Président à l'auteur de la lettre qui veut
bien se charger de la remettre à qui de Droit.

Le Président donne lecture lettre à lui adressée par
le Sieur Oppenheim Japhet après avoir consulté l'Assemblée
sur son contenu; elle est renvoyée à la prochaine
Assemblée générale;

N'ayant plus rien à l'ordre du jour
Le Président déclare la séance levée
Il est quatre heures et demie

Le 27 gbre 1853
Le Président Le Secrétaire

(Signature)

(Signature)

N^o 90
Séance du
2 Janvier
1851.

L'an mil huit cent cinquante quatre le deux Janvier
Sept-Heure du Soir

Le Conseil d'Administration de la Société de Secours
mutuels de la Société Française inscrite sous le 228
est réuni chez son Président, M^r Mayer N^o 30 rue de la

appel nominal constate la présence de M^r Mayer
Maer, Mayer de Dijon, Hermann Alexandre, Kaufmann
Napoleon, Mey Abraham, Vey Joseph, Meyer Meyer.
Absent

Le Secrétaire, Lattès, ayant donné lecture des motifs de l'acte
excuse

L'ordre du jour appelle la lecture de plusieurs ^{lettres} adressées
au Président, l'une d'elles est lue par le Secrétaire

M^r Kaufmann a demandé qu'il soit accordé à la Société un secours
dans le frais de médicaments qu'il a absorbés dans les
premiers temps de la maladie;

Le Conseil décide qu'une somme de vingt francs sera
allouée

Une autre demande de Secours est faite par un membre
de la Société à l'effet de venir en aide à une mère de
famille; le Bureau prenant en considération cette

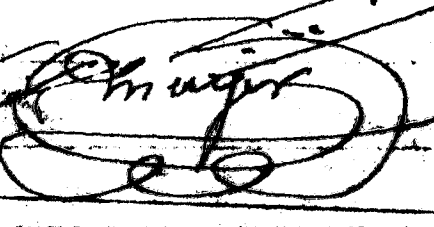
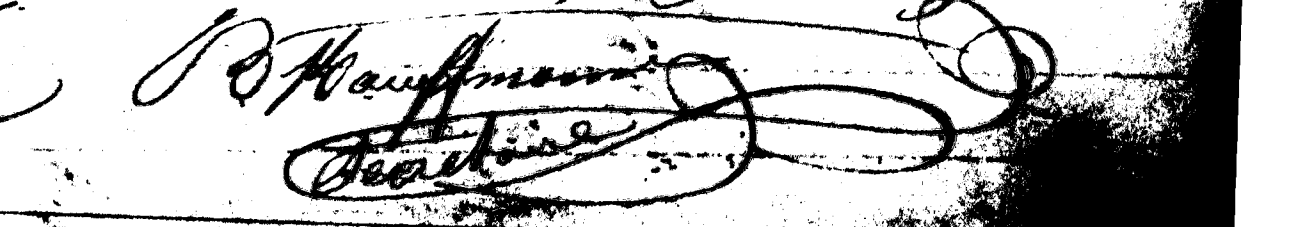
demande et la trouvant justifiée accorde également une
Somme de vingt francs à prendre sur la Caisse;

Il est décidé en outre qu'une transcription sera faite
dans le sein de la Société pour en fournir le produit

à la somme allouée par le conseil qui occorra la même
destination.

Le Président est invité de bien vouloir se charger
de cette transcription toute volontaire, à laquelle
accepte ce mandat avec reconnaissance

ayant plus rien à l'ordre du jour
Le Président déclare la séance levée
Il est reçu par M^r de Demie

Le Secrétaire Lattès et M^r Kaufmann
 

N° 91

Procès verbal.

Séance

du 30 Janvier 1854

ANU mil huit cent cinquante quatre, le trente
Janvier, sept heures du soir.

La Société de Secours mutuels d'Israélite française
inscrite sous le N° 292, s'est assemblée en assemblée générale

dans un local situé rue de Blanc Mont n° 37
sous la présidence de M. Mayer, Rue de Rivoli 30.
à sept heures et demie, le Président, déclare la séance
ouverte.

L'actuel nominal constate la présence de trente deux membres.

Sont absents
Les frères Felix Samuel, Veil Simon, et deux autres
sont excusés comme ils ont en voyage.

Les frères Rosenwald, Curys, Tourmann David sont
également excusés comme ayant des motifs valables.

Le frère Haymann Abraham, n'a pu assister à
l'assemblée vu son état de maladie.

Le frère Jacob Raphael, n'ayant pas répondu à l'appel
ni donné aucun motif pour être, il est mis à l'amende
de deux francs.

Le Secrétaire donne lecture de procès verbaux des
séances tenues par le bureau pendant le semestre
dernier.

Le frère Hanan Alexander demande la parole sur
celui du 22 Août dernier, au sujet de la proposition
qu'il a faite à cette séance pour la révision du
réglement de la Société, il déclare la retirer
quant à présent sauf à la reproduire plus
tard s'il y a lieu.

Le frère Nephthalis Weil demande la parole,
il déclare qu'il dans le courant de la séance il
reproduira la dite proposition.

Les autres procès verbaux sont adoptés à
l'unanimité.

La Commission d'enquête est invitée à faire son
rapport, concernant le défunt du frère
Gaban Salomon Simon Marx, Simon
Hagen, Chou Gaban et Louis Leguel.

Le Président donne également lecture au rapport
de médium de la Société concernant

Caricature. Le vote rapporté dont en tout honneur favorable à l'Ordre, après avoir rempli les formalités voulues pour le règlement sur ce point, chacun d'eux est sorti après avoir consulté l'assemblée le président le proclame membre de la Société.

L'ordre du jour appelle Monsieur Jacob Cahen à donner ses explications au sujet de ses communications à faire pour se demander de reconnaissance que le président s'est tenu dans l'impossibilité de lui aller lors de sa maladie après une discussion avec plusieurs membres prenant la parole il est décidé à la majorité qu'il sera statué à son égard selon les termes du règlement.

Le sieur Daltroff, trésorier, demande à s'expliquer sur l'amende qu'il a encourue pour le manque de services quoiqu'il convoie également pour visiter le sieur Jacob Cahen, l'assemblée prenant en considération les observations du sieur Daltroff il est retiré de l'amende.

Le président donne connaissance de la position vis à vis de la Société du sieur Jacob Raphael, le dernier s'est toujours refusé de payer les quittances prétendant qu'il avait été injustement puni de son absence pour manque de présence à l'assemblée. Pour ce qui est de dire qu'il veut prouver qu'il se trouverait dans l'impossibilité d'y assister, ayant été convoie depuis fort longtemps aux assemblées de bureau sans jamais s'y présenter n'étant par aucun moyen présent pour donner ses explications à l'assemblée. Décidé qu'attendu que ce membre est en état de servir pour de nouvelles infractions de ce genre que l'amende serait maintenue, avis lui en sera donné par le président, et la mettre en demeure de s'acquiescer dans le plus bref délai sans qu'il se en concerne l'application de l'article 24 du règlement de la Société.

Suite du
Procès verbal

Séance du 30 Janvier
1854

Le trésorier est invité à donner connaissance de l'état de la caisse, il en résulte que le fonds restant à ce jour se monte à la somme de, savoir:-

Placés à la Caisse d'épargne 1352, 63

Espèce en caisse 293, 20

1645, 83

Total, Soixante quatre cent cinquante francs

quatrevingt trois centimes

Le président présente à l'assemblée le compte rendu de l'année et des dépenses effectuées le courant de l'année après avoir examiné minutement, ils sont approuvés à l'unanimité.

À l'instant le sieur Oppenheim Félix remet une lettre au président, avec invitation d'en donner lecture à l'assemblée, le bureau fait droit à cette demande après avoir consulté l'assemblée, il est décidé que la dite lettre sera renvoyée à la prochaine assemblée de bureau qui la discutera et pour ensuite renvoyer à la réunion générale pour être états dans le fonds.

Le président déclare qu'en ce qui concerne le mandat de bureau est révisé, qu'il va être procédé à son renouvellement.

Monsieur Maran est invité à prendre la parole. À l'instant le département du scrutin a lieu et donne le résultat suivant

Élection de Président

Sur trente trois voix

Le sieur Mayr Jean réunit vingt quatre voix

Le sieur Lepy Samuel 5 voix

Le sieur Mayr Adolphe 1 voix

Le sieur Schüssler 1 voix

Bulletin blanc 3 voix

Total trente trois voix

En conséquence, le sieur Mayer Isaac, ayant
reuni la majorité de suffrages et proclamé
Président de la société pour l'an mil huit
cent cinquante quatre.

Election en vice Président.

Sur trente deux votans

| | | |
|----------------------|--------|-------------|
| Le sieur Ney Abraham | reunit | quinze voix |
| , , Schlisinger Lion | , , | Cinq |
| , , Kaufmann Raphael | , , | deux |
| , , Mayer (Dijon) | , , | deux |
| , , Buffier blanc | , , | huit |

Total trente deux voix

Le résultat du scrutin ne donnant pas la
majorité absolue, il est procédé à un autre
scrutin.

Sur trente un votans au deuxième scrutin

| | | |
|----------------------|--------|---------------|
| Le sieur Ney Abraham | reunit | dix neuf voix |
| , , Schlisinger Lion | , , | neuf |
| , , Kaufmann Raphael | , , | une |
| , , Buffier blanc | , , | deux |

Total trente une voix

Le sieur Ney Abraham ayant réuni la majorité
des suffrages et proclamé vice président
pour l'an mil huit cent cinquante quatre

Election du Trésorier.

Sur trente un votans.

| | | |
|--------------------------|--------|--------------|
| Le sieur Manan Alexandre | reunit | vingt quatre |
| , , Meyer Indore | , , | deux |
| , , Buffier blanc | , , | six |

Total trente une voix

Le sieur Manan Alexandre ayant réuni la
majorité de suffrages et proclamé Trésorier
pour l'an mil huit cent cinquante quatre

Election du Secrétaire.

Le sieur Meyer Indore réunit quatorze voix

| | | |
|----------------------|-----|--------|
| , , Meyer Manan | , , | quatre |
| , , Kaufmann Raphael | , , | quatre |
| , , Buffier blanc | , , | une |
| , , Buffier blanc | , , | deux |

Suite du
Procès verbal

Siège du 30 Janvier 1894

Total trente voix
Le résultat du scrutin, conformément par la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour.

Nombres égaux de votants
Le sieur Meyer Inderec réunissant vingt trois voix
, Mayer Maurice, 11
Bastin blanc 6
Total trente voix

Le sieur Meyer Inderec ayant réuni la majorité
de suffrages est proclamé Secrétaire pour
l'année mil huit cent cinquante quatre.
Election de membres du bureau.
Nombre de votants, Trente.

Ont été nommés, à la majorité relative, membres
du bureau pour l'année mil huit cent cinquante quatre.

Les sieurs Bastin, Mayer
, Mayer Alexis
Mey Joseph
Rosemond Rosni
Isidore Alabanc.

Le Président déclare le bureau constitué
pour l'année mil huit cent cinquante quatre.

Le sieur Mayer Isaac président réélu est
provisoirement chargé de la présidence, le dernier
déclare que l'ordre du jour est repris.

Le sieur Nephthalis Weil a la parole
pour la reprise de la proposition de la
révision du règlement de la Société et est
invité à la développer au dernier demandeur
à ce que l'assemblée nomme une commission
dans le sein de la Société pour être chargée
au conseil pour élaborer la dite proposition.

Après avoir consulté l'assemblée par
après un bref, il est décidé par une grande majorité
que cette révision n'aura pas lieu, quant à présent.

Le conseil de bureau demande par la voix
du Président, l'augmentation de son traitement;
sur la proposition du sieur Schlegel il
lui est alloué à l'année...

par chaque sociétaire et par an, en deux
Pans par an de l'année.

M. Mayer a lu sur l'ordre du jour, le
Rapport de M. de Villars la séance d'hier
Il est onze heures
Le secrétaire G. Mayer
Le Président C. Mayer

Extrait
du
Procès verbal
de la
séance
du 28 Février 1854.

L'an Mil huit cent cinquante quatre, le
Vingt huit Février, Sept heures du soir.
Le conseil d'administration de la Société de secours
mutuels dite Société française, inscrite sous le N.
202 s'est réuni chez son Président, Monsieur Mayer
au N. de Rivoli 30

N. 92

L'appel nominal constate la présence de Messieurs Mayer
Joseph, Noy Abraham, Hapman Alexander Meyer
David, Ury Joseph, Mayer Alexis, Rosemaler,
Bosnie et Abraham David.

M. de Villars, n'a pu assister à l'assemblée
du soir à cause de maladie également constatée.

Le secrétaire, sur l'invitation du Président donne
lecture du Procès verbal de la dernière séance, après
avoir consulté l'assemblée, il est adopté sans opposition.
Il est donné lecture d'une lettre de Monsieur Hapman
dans laquelle il déclare donner sa démission de
fonction de trésorier de la Société; après de
multiplications de part et d'autre, il déclare la lecture
terminée.

Il se est de même à l'égard de Monsieur Kaufmann
Raphaël qui avait donné sa démission par écrit,
par une autre lettre il déclare également la lecture
le conseil donne acte de ce résistement.

L'ordre du jour appelle la lecture de la lettre
de Monsieur Appenzeller, adressée par le dernier
à l'assemblée générale d'origine, après en
avoir pris connaissance et connu les propositions
qui y ont été faites, l'assemblée a décidé de lui
répondre, au lendemain.

que la lecture en serait reprise à la plus
prochaine assemblée du bureau pour y
donner suite.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, le
Président déclare la séance levée
Et se retire

Le Secrétaire
Goussier

Le Président
Carnoy

Extrait
du
Procès verbal
de la
séance
du 17 Avril 1854
N° 93.

L'an mil huit cent cinquante quatre,
le 17 avril, Sept heures du soir.
Le Comité d'administration de la Société de Secours
mutuels dite Société française, inscrite sous le N°
202 s'est réuni chez son Président M. Mayer 30 Rue de Rivoli.

L'appel nominal constate la présence de Messieurs
Mayer Isaac, Mey Abraham, Mahan Abraham, Meyer Simon,
Gry Joseph, Mayer Albin, Abraham Simon.
Absents.

Le sieur Dattroff Mayer attendu son état de maladie,
est excusé.

Le sieur Rosenwald Abram, n'ayant donné aucun motif
de son absence est mis à l'ordre de deux francs.

Le secrétaire donne lecture du Procès verbal de la dernière
séance, après avoir consulté l'assemblée, il est adopté
sans opposition.

Les Commissaires d'enquête donnent lecture de leur rapport
concernant l'admission du sieur Lazare Michel, dit en
riquette qui n'étant pas suffisamment éclairé sur l'âge
de ce candidat, la dite Commission demande à ce que
ce dernier produise son acte de naissance avant de proposer
son admission.

Un membre demande la parole, il déclare s'opposer à
l'admission de ce candidat, attendu qu'il offre sa
comparaison qui ce dernier est atteint d'un malade.

Le Comité décide que Lazare Michel sera renvoyé devant
le médecin pour y proposer une seconde visite et ce sera ce
dans le rapport de cet médecin, qu'il sera statué sur son
admission, avec un délai de quinze jours pour le Président.

Suite du
Procès verbal

Le Président donne communication d'une lettre de
M. Ginsbourg et de la réponse donnée de
la part de la Société.

Séance du 17 avril 1854

La lecture est donnée de la lettre de M. Ginsbourg
elle avait été adressée à l'assemblée générale de la Société
après en avoir été lue au bureau. Elle a été renvoyée devant
le bureau pour l'étudier, qui après une longue
discussion en rejette la prise en considération au motif
de ce que le moyen financier de la Société n'est
permettant pas d'y faire droit.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le Président
dilate la séance levée.
Il est dix heures.

Le secrétaire
Mayer

Le Président
Mayer

Extrait
du
Procès verbal

L'AN mil huit cent cinquante quatre, le quinze
mai, Sept heures du soir.

Séance du 14 mai 1854

Le conseil d'administration de la Société de Secours
mutuels dite Société française, inscrite sous le N.
202, s'est réuni chez son Président M. Mayer
Rue de Rivoli 30.

N° 94.

L'appel nominal constate la présence de Messieurs
Mayer Isaac, Meyer Abraham, Haran Alexandre,
Meyer Simon, Dattoff Mayer, Mey Joseph,
Meyer Meir, Abraham Adson.

Absent
Le sieur Rosenwald Josue, n'ayant donné aucun
motif de son absence est mis à l'amende de deux
francs. Le secrétaire donne lecture du Procès verbal de la
dernière séance, après avoir consulté l'assemblée, il
est adopté sans opposition.

Le Président donne lecture d'une lettre adressée
à lui par M. Haas médecin, concernant le sieur
Sagard Michel en demandant de le renvoyer à l'appel
de son nom. Le conseil a accepté de nommer
à défaut de M. Haas le sieur Sagard.

Le conseil décide que le demandeur sera
mis en appel de son droit d'admission.

intégralement remboursés.

Le sieur Daltroff Mayor demande la parole
à raison d'un mal de gorge d'une semaine de
maladie, après avoir donné ses explications que
les membres ont approuvées dans les justes. Le
comité décide à l'unanimité qu'il sera fait
droit à sa demande.

Le Président donne communication d'une lettre
lui adressée et signée par divers membres de la
société à l'effet de convoquer une assemblée
générale extraordinaire dans le plus bref
délai.

Le bureau laisse à sa disposition de le faire
qu'il le juge convenable.

Après plus rien à l'ordre du jour le Président
dépense la séance levée
Et est dix heures.

Le secrétaire

Emmanuel

Le Président

En ce jour

Extrait du Procès-verbal

Séance

du 29 mai 1854

N° 95

L'AN mil huit cent cinquante quatre, le vingt
neuf mai, Sept heures du soir.

La Société de secours mutuels dite Société française
inscrite sous le N° 202, s'est réunie en assemblée
générale extraordinaire dans un local rue Postoliz 14,
sous la présidence de Monsieur Mayor, rue de Rivoli 30.

À sept heures et demie le Président déclare la
séance ouverte.

L'appel nominal constate la présence de
vingt quatre membres.

Absents.

Le sieur Félix Samuel, M. Simon, M. Perrotte
et Bernard Lery le dernier sont été excusés
étant en voyage.

Le sieur P. Samuel est également relevé de
l'amende en son état de prolatie également
constatée.

Le secrétaire donne lecture des procès-verbaux de
séances tenues par le bureau depuis la dernière

à l'assemblée générale. Le sieur Schüssler Léon
demande la parole sur l'art. 92; il
désire connaître le motif pour lequel, Monsieur
Manau, trésorier de la Société avait donné
sa démission de cette fonction.

Plusieurs membres s'opposent à ce qu'il
soit fait droit à cette demande, attendu que
cette démission avait été retirée par son auteur.

L'ordre du jour est prononcé à une grande majorité.
Le sieur Louis Noque demande également
la parole et demande l'explication sur ce
qui concerne Monsieur Dally pendant la fin
de sa maladie au sujet d'un relançage
que le dernier avait fait d'une somme qui lui
était due et que selon le demandeur lui aurait
été payé injustement.

Après avoir entendu Messieurs Nos et Mayer
(de Dijon) l'ordre du jour est demandé et
prononcé à une forte majorité.

Monsieur Oppenheim Félix demande à ce qu'il soit
donné suite à une lettre qu'il avait déposée sur
le bureau lors de l'assemblée générale dernière et
demande persiste à ce qu'il y plaise à la Société
de prendre en considération l'œuvre intitulée
qu'il propose.

Le président consulte l'assemblée, l'ordre du jour
est également prononcé.

L'ordre du jour a appelé Messieurs les auteurs de
l'assemblée générale et extraordinaire de ce jour,
à proposer les griefs qu'ils ont contre le Président
et à l'instant Messieurs Louis Noque demande la
parole il donne lecture d'une pièce signée par
quelques membres concernant une demande de mise
en faillite de dit Président pour avoir usé
et abusé de son pouvoir comme pendant le cours de sa
gestion de la signature d'un mandat même et
qu'il lui fait appliquer l'art. 17 du règlement
pour la Société.

Messieurs les membres ont tenu séance à...

faits mensongers et même diffamatoires envers
les Présidents, entre autres Hermann Mahter,
demande à ce que l'un ou l'autre de ces écrits
M^r Schleichinger Léon soit exclu de la Société
1^o pour atteinte à la moralité du Président
2^o pour avoir jeté la perturbation dans la Société
en cherchant à la diviser.
3^o De s'être présenté sans qualité devant l'autorité
en la trouvant afin de l'obtenir d'elle l'auto-
risation d'une assemblée générale extraordinaire
attendu que le Président s'y est refusé après
qu'une demande lui a été faite, demande
qui n'a jamais eu lieu.

4^o D'avoir trompé la bonne foi de plusieurs
Sociétaires en les engageant à apposer leur
signature sur cette demande d'assemblée, en
leur représentant de fautes mensongères.

Après que plusieurs membres ont pris la parole
il a été décidé qu'il serait statué à cet égard
après la explication du Président. Le congrès se
met à la disposition de la Société à ce lui
devenir quand elle se jugera convenable pour
le cours de cette affaire.

A l'instant le sieur Lévy et Abraham demandent
la parole il reproche au sieur Schleichinger Léon
de vouloir mettre la Société dans l'état
où il l'avait mise, en mil huit cent quarante
six et lors qu'il en était le Président. Après
une discussion entre ces deux membres, le sieur
Lévy ayant prononcé de parole inconvenances
contre le sieur Schleichinger, il a été mis à
l'amené de deux heures.

Le même membre reproche également au sieur
Raphael Samuel, garçon de bureau d'avoir de
complaisance aidé à corrompre plusieurs membres en
les excitant à quitter dans les comptes et même
de s'être chargé de distribuer des lettres de convocation
sans ordre du Président. Le sieur Raphael
répondant à ce reproche par ce que suit.

Ce en as menti, l'assemblée a une grande majorité
Demande à ce qu'il soit appliqué au dit membre
l'art. 60. Le Président et l'assemblée de deux frayer
Sur la demande de plusieurs membres la
révocation de ce qu'on a bureau est prononcée.
Le Président est autorisé à pourvoir par son rem-
placement pour pouvoir lui tout donné à cet
égard sauf cependant que les appointements du
nouvel employé seront réglés par le bureau,
mais il est bien entendu qu'aucun sociétaire
ne pourra remplir le dit emploi à l'avenir.
Le Président est invité à former la explication
qu'il s'est engagé à donner à la première réquisition
de l'assemblée sur ce qui le concerne particulièrement
pour répondre aux faits à lui imputés dans la
pièce plus au commencement de la séance.

Après avoir réfuté toute les allégations et d'ici
l'opinion de se l'écrit sur mesprouvés et après
avoir démontré jusqu'à l'évidence au plus
puissance à l'appui. Car on le Président se
trouve dans la nécessité d'agir dans l'intérêt
de la société et après avoir démontré également
la nécessité où la société doit avoir sa confiance
en son président pour ne pas être trahi
et mal dans certaines positions où il se trouve.
L'assemblée reconnaît la pleine et entière
bonne foi dans les gestion de son Président, et décide
à une forte majorité qu'il va être procédé par
la voie du scrutin secret, savoir, si le Président
a mérité de la société ou non. Il
est bien entendu que le mot oui serait favorable
au Président, par conséquent le bulletin ne
devront porter que l'un de ces deux mots.

Voici le résultat du scrutin.

Trente quatre membres présents y compris le Président
Trente trois d'entre eux prennent part au vote.

Oui - vingt quatre

Non - cinq

Bulletin blanc - quatre.

Total, ~~Centes~~ ~~Centes~~
en conséquence l'assemblée approuve en son
entier la gestion de son Président, acte qui en est
donné pleine et entière.

Pu l'heure avancée l'assemblée se trouvant
sans la nécessité de se séparer plusieurs membres
demandent à se réserver le droit de demander
comptes aux auteurs de ces écrits lus à l'assemblée,
afin que justice soit faite et que pareils faits ne
se reproduisent plus.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, le Président
declame la séance levée.

Il est onze heures.

Le secrétaire

J. Meyer

Le Président

Meyer

Extrait N° 4 al
Séance
du 26 Juin 1854
N° 96

L'an Mil huit cent cinquante quatre le vingt six
Juin, Sept heures du soir.

Le Conseil d'Administration de la Société de
Secours mutuels dite Israélite Française, inscrite
sous le N° 202, s'est réuni chez son Président, M.
Mayer, Rue de Rivoli 30.

L'ordre nominal constate la présence de
M. Mayer Isaac, M. Abraham Manan Abraham,
M. Mayer Isaac, M. Joseph Daltroff Mayer,
M. Rosenthal Joseph Mayer Isaac, M. Isaac Abraham.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal
de la dernière séance après avoir consulté
l'assemblée unanimité et adopté l'autre
est renvoyé à l'assemblée générale la plus
prochaine, sur la demande d'un membre.

La Commission d'enquête donne lecture de
son rapport concernant le renseignement pris sur
le compte de M. Ginsburger Abraham, ancien
demeurant à Paris Rue Condé 29, aspirant à
faire partie de la Société à l'époque de sa
présence à l'assemblée après lecture il
est invité par le Président à se retirer.

Après avoir consulté le bureau de candidat, et
 l'admettre provisoirement sans être présenté à
 l'assemblée générale la plus prochaine pour
 être admis définitivement.

Le trésorier donne connaissance de l'état de
 la caisse, il en résulte que le fonds restant
 à ce jour se monte à la somme de

| | |
|----------------------------------|----------|
| Après avoir à la suite d'épargne | 1327. 63 |
| en caisse | 94. 85 |
| Caisse du Président | 0 |
| | 1422. 48 |

Total, quinze cent quatre-vingt quatre francs septante huit centimes.

Le Président, donne connaissance au bureau
 du retard que plusieurs membres mettent dans le
 paiement de cotisations, et demeure se trouve
 hors le règlement.

Après avoir entendu quelques membres, il est décidé
 attendu que le Président, connaissant le caractère
 qui sont dans cette catégorie, que par des circonstances
 indépendantes de leur volonté, ils n'ont pu se
 libérer plutôt, il pourra leur accorder le délai
 voulu par le règlement, mais que ceux qui se
 trouvent dans les cas contraires seront mis en
 demeure de s'acquitter à faute par eux de s'y
 conformer, il leur sera appliqué l'art. du
 règlement concernant les retardataires.

Le Président présente au conseil le sieur Simon
 pour remplir les fonctions de garçon de bureau
 après lui avoir donné les instructions nécessaires
 concernant le service de la Société et de servir
 s'engage à exécuter les ordres du Président chaque
 fois qu'il en sera requis.

Les appointements de ce serviteur sont fixés à
 cent francs par an et deux francs de solde
 Il est bien entendu que le Bureau se réserve
 le droit de le révoquer à la première infraction
 son service prémédité dans les cas où il
 le Président, avec le Bureau de l'Assemblée

en attendant la décision du conseil.
N'ayant plus rien à l'ordre du jour, le Président
déclare la séance levée.
Il est dix heures.
Le Président
Mayer

Extrait
du
Procès verbal

Séance
du 31 Juillet 1854.

N° 97

L'AN mil huit cent cinquante quatre, le
trentet un Juillet, Sept heures du soir.
La société de Secours mutuels dite Israélite
française inscrite sous le N° 202, s'est réunie
dans un local situé, rue de Rivoli n° 32, au café
de Illustrations sous la présidence de Monsieur
Mayer, Rue des Saussaies n° 9.

Plusieurs heures avant la séance le conseil s'est réuni
au Comité de bureau.

Les sieurs Desiré Morviller et Moïse
Geimark lui sont présentés; ces derniers aspirant
à faire partie de la société, ils sont admis
provisoirement, après avoir entendu le rapport de la
Commission d'enquête les concernant.

A sept heures et demie le Président déclare la
séance ouverte, il rappelle aux membres l'article du
réglement concernant l'assemblée.

L'appel nominal constate la présence de
trentecinq membres.

Sont absents le sieur Reichoffer Benjamin,
Louis Vogue, ils ont été tous trois mis à l'amende
de deux francs.

La Commission d'enquête est de nouveau appelée
à faire son rapport concernant les admissions
des sieurs Gypsberger Abraham, Desiré Morviller
et Moïse Geimark.

Le Président donne également lecture du rapport du
Président de la Société qui est également favorable
aux candidats.

Après avoir rempli les formalités prescrites par
le Règlement, etc.

après avoir consulté l'assemblée, le président
proclame membres de la Société.

Le Secrétaire est invité à donner connaissance
du procès-verbal de la séance du 29 Mai dernier,
après en avoir donné lecture, le sieur Sidore
Abraham demande la parole, il expose
à l'assemblée que depuis deux ans le sieur
Schleisinger Lion et Raphaël Samuel
mettent la perturbation dans le sein de la Société
ils entraînent le Président, dans sa gestion, ils
l'inculpent de circonscriptions faites, ils
gênent les opérations du bureau en fin ils cherchent
à désunir les membres au point que nos séances
deviennent de jour en jour plus orageuses, au tel état
de choses on ne peut plus durer plus long temps,
On reste dit l'exposant, le sieur Schleisinger
Lion se trouve dans le cas de la décision de
l'assemblée générale prise à la date du 21
Septembre 1851 huit cent cinquante un concernant
le retardataire pour les paiements de cotisations.
Le sieur Raphaël Samuel, comme ancien garçon
de Bureau et Salarié par la Société quasi que Société
lui-même étant plus à même à compromettre
membres, le voyant journellement pour son service
il a également participé à la désunion, il a
de plus été vu à l'amende à l'assemblée
dernière pour insulte grave envers un membre
et dont il a refusé le paiement.
Par ce motif le sieur Sidore Abraham étant
l'écho d'une grande partie de la Société, il
demande l'exclusion purement et simplement
de ces deux membres; la même demande avait
déjà été faite par un autre membre à l'assemblée
de l'année dernière.
Le Président consulte le membre par assis et
levé, savoir, si un vote par bulletins écrits et
secret doit avoir lieu sur la dite proposition, le
Président affirmativement à une forte majorité
et laisse tout le dépouillement de scrutin
à qui demande le rapport suivant:

Trente deux membres prenant part au vote.
 Pour l'exclusion / 17 voix
 Contre / 9
 Bulletins blancs / 5
 Douleurs / 1
 Total trente deux voix.

En conséquence de ce vote par la majorité l'exclusion
 de la société de Sieur Schleisinger Léon et
 Raphaël Samuel est prononcée.

Diverses réclamationes se sont élevées au moment de
 la confection du bulletin de vote au sujet de Sieur
 Léon Samuel. Ce dernier influencé par un membre
 en se engageant à haute voix à voter contre l'exclusion.

Après sa décision, le dernier se lève et invite
 le Président ainsi que l'assemblée, usant de
 l'art. 59 du Règlement de la société il lui
 est enjoint de se retirer, aussitôt il déclare donner
 sa démission de membre de la société cette
 démission a été acceptée sans aucune réclamation.
 Le dernier se trouve également dans la catégorie
 de retardataire pour le paiement de cotisations.

Plusieurs membres demandent la suspension de
 la séance pour quelques moments, le Président
 consulte l'assemblée cette suspension a lieu.

À la reprise de la séance le secrétaire donne
 lecture du procès verbal de la séance du Bureau
 à la date du vingt six Juin dernier. Monsieur Planan
 demande la parole sur une prétendue erreur de la
 caisse; selon lui le chiffre portés devraient être

| | |
|-----------------------------|---------|
| Plain à la caisse d'épargne | 1352.63 |
| En caisse | 94.85 |
| Caisse du Président | 50 |

Quatorze cent quatre vingt dix sept frs. 48 1/2 497.48.

Le secrétaire engage les tripes à ce faire la
 vérification au plus tôt, n'ayant pas le livre
 présent et sans la certitude de l'exactitude

| | |
|---|---------|
| En chiffre, plain à la caisse d'épargne | 1389.83 |
| En caisse | 94.85 |
| Caisse du Président | 50 |

vingt-cinq cent quatre-vingt-huit 689; le
procès verbal est adopté sans opposition.

Le sieur Magen Simon propose l'achat
de boules de pates la dite proposition est adoptée.

A ce moment, le sieur Louis Woque, absent
au commencement de la séance se présente,
il donne pour motif de son retard qu'il est employé
à un service public de nuit et ayant eu besoin
de faire remplacer, mais n'ayant trouvé personne
il a écrit au Président un peu tard et depuis
ne pouvait pas la recevoir avant la séance par
ce motif le sieur Louis Woque est relevé de l'assemblée.

Le sieur Oppenheim Felix propose à ce qu'il
soit fait une rétribution mensuelle à ce rapport
même hors la société.

Monsieur Hanau Alexander demande l'ordre
du jour, attendu que la société a eu beaucoup
de dépenses pour son malade pendant le
semestre dernier, que la caisse n'avait pas
de fonds destinés à cet usage, l'ordre du jour
est prononcé.

Il est décidé qu'à l'avenir ^{la caisse} pourait à
titre d'avance le courrier à faire pour le membre
en voyage à la charge de ce dernier de rembourser
à son retour; cette décision est prise sur la
réclamation de plusieurs membres.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, le
Président déclare la séance levée.

Il est dix heures.

Le Secrétaire
Meyer

Le Président
Meyer

Extrait du
Procès verbal

L'AN mil huit cent cinquante quatre, le vingt et
un Décembre huit heures du soir

Séance N° 42

Les membres de la Société dite Israélite française
inscrite sous le N° 202, se réunissent dans un local situé, au
détail le Comte N° 30, chez M. Lehmann, sous la
présidence de Monsieur le grand Rabbin, Sieur

N° 98

Contre le cours de disunion qui ont pu se manifester
dans le sein de la société sont et demeurent oubliés.
L'union la plus parfaite devra régner à l'avenir;
tout le membre en prenant l'engagement solennel.
Contre les exclusions qui ont été ites prononcées sont
et demeurent annulés à l'avenir.

Le règlement sera rigoureusement observé.
Une assemblée générale pour la formation d'un nouveau
bureau, aura lieu le jeudi 28 Décembre prochain avec
l'approbation de Monsieur le Préfet de Police et que
Monsieur le commissaire de Police Gilles se fera fort
d'obtenir.

Pour sceller cette réconciliation tout le membre présents signeront
au bas de ce Procès verbal.

Fait et clos en assemblée générale exceptionnelle à laquelle
est présent Monsieur Gilles, commissaire de Police.

Il est dit à l'unanimité

Le secrétaire
Mayer

Le Président
Mayer

Extrait du Procès verbal
Séance
du 28 Décembre 1844

L'An mil huit cent cinquante quatre, le vingt huit
Décembre, huit heures du soir

La société de secours mutuels dite Société française
inscrite sous le n° 199, s'est réunie dans un local
situé Rue Michel lecomte n° 30 chez M. Lehmann,
sous la Présidence de M. Mayer, et au nombre de sept et
assistés de M. le grand Rabbin Sidore.

L'appel nominal constate l'absence de Messieurs
Sidore Abraham et Simon Hagen. Sont excusés
comme étant en voyage le sieur Elias Samuel
et Veil Simon.

Monsieur Oppenheimer Elias écrit qu'il ne peut
assister à l'assemblée attendu qu'il est indisposé.

Monsieur le Président invite le secrétaire à donner
lecture du Procès verbal de la séance du 21 Janvier
qui, après avoir été mis aux voix est adopté à l'unanimité.
Monsieur Louis Bogues propose que de reconnaissance
soient votés à M. le grand Rabbin ainsi qu'à M. Gilles
commissaire de Police pour avoir dirigé la séance.

comme d'ordinaire

Mayer

N° 199. 989

contribués à la réconciliation de la société, proposition qui a été adoptée et mise à exécution instantanément.
 Nomme le Trésorier comme commissaire du compte de l'année; il résulte que nous possédons

| | |
|--------------------------|----------|
| et la caisse d'épargne | 1389. 83 |
| Esprit en caisse | 140 |
| Erreur par double emploi | 1839 83 |
| " " " " | 50 |
| Total | 1835 33 |

Total. Quatre cents trente cinq frs 33 c.
 Le compte rendu après avoir été lu à haute voix et mis à la disposition de chaque sociétaire est adopté à l'unanimité.
 Comme le mandat en bureau est expiré, il est procédé à son remplacement. Nomme le g^r Ballin, veut bien se charger de la Présidence d'honneur.

L'appel nominal constate 34 votans.
 Elections du Président.
 Nomme Kaufmann Raphael obtient 32 voix
 " Mayer " 2
 34 voix

Nomme Kaufmann Raphael ayant obtenu la majorité absolue est élu Président pour l'année 1885.
 Pendant cette élection, Nomme Malher a déclaré donner sa démission de sociétaire.

Nomme Ley Abraham, se présente après l'élection du Président.

Elections du Vice Président
 35 votans.
 Nomme Ney Abraham a obtenu 19 voix
 " Reichhoffer " 7
 " Lambert " 9
 35 voix

Nomme Ney Abraham ayant obtenu la majorité absolue, est élu Vice Président pour l'année 1885.

Elections du Trésorier.
 35 votans.
 Nomme Manan Abraham a obtenu 30 voix
 Pullman Hans

Nommes Hanan Alexandre ayant obtenu la
majorité absolue est élu Secrétaire pour l'année 1855.

Election du Secrétaire

35 Voix

| | |
|-----------------------------|---------|
| Nommes Meyer Sidon a obtenu | 28 voix |
| Mayer Isaac | 1 |
| Mey Abraham | 2 |
| Bullman Hanor | 4 |
| | 36 voix |

Nommes Meyer Sidon ayant obtenu la majorité
absolue est élu Secrétaire pour l'année 1855.

Sont nommés à la majorité relative et
comme membres du bureau pour l'année 1855

Le sieurs Reichhoffer Benjamin

Daltoff Mayeur

Rosenwald Mayeur

Mayer Alexis

Mayer de Dijon

Nommes Mayer de Dijon et May Joseph ayant
obtenu le même nombre de voix Nommes Mayer
de Dijon est élu par bénéfice d'âge.

Une discussion au sujet du garçon de bureau
a lieu il en résulte que le garçon de bureau sera
nommé par le Président.

et ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il est onze heures.

Le Président
Kauffmann

Le Secrétaire
Mayer

Extrait du 8^e verbal

Séance du 29 Janvier 1855

N^o 099-100

L'An mil huit cent cinquante cinq le vingt neuf Janvier
huit heures du soir

Le conseil d'administration de la
Société de Secours mutuels dite Israélite française
inscrite sous le n^o 199, s'est réuni chez son Président
Monsieur Kauffmann, 11 Rue Michel le Comte.

L'appel nominal constate la présence de Messieurs
Kauffmann Raphaël, Mey Abraham, Hanor Alexandre
Meyer Sidon Daltoff Mayeur, Rosenwald Mayeur
et Mayer de Dijon.
Monsieur Reichhoffer Benjamin

Monsieur le Président invite le secrétaire à communiquer
au Procès-verbal de la dernière séance, qui a été ainsi
il l'a été adopté sans opposition.

Monsieur le Trésorier va faire connaître le état de
la caisse.

| | |
|--------------------------|---------|
| et la caisse d'épargne | 1389.83 |
| resté en caisse | 247.75 |
| | 1637.58 |
| Dépens d'arrivés du mois | 47.10 |
| | 1590.48 |

Total. Cinque cent quatre vingt dix sept 48⁰⁰

Monsieur le Président et six Présidents, 14 ~~Présidents~~
Présidents au bureau Monsieur Matthias Hebb, 14
Monsieur Sébastien qui a été à faire partie de
la société; il est admis provisoirement.
Monsieur le Président et six Présidents présents
également Monsieur Auerbach Sigismund,
imprimeur, 348 Rue St Denis arrivés également
à faire partie de la société. Après avoir
consulté le bureau les deux candidats sont
admis provisoirement.

Monsieur le Président est invité de mettre
en demeure tous les membres en retard et de
leur accorder un délai de quinze jours pour
rentrer dans le règlement.

Par suite d'une décision du bureau, le jeune
Rottembourg Salomon est réintégré en Camille
à lui infligé au mois d'Avril 1854.

Messieurs Schlisinger Léon et Levy Samuel
se présentent et demandent à être admis à la
séance pour faire une réclamation qui consiste
à faire payer à la société une somme de
Deux francs pour frais et dépenses qu'ils ont
faits lors du dernier département qui a
existé entre le sociétaires. Cette réclamation
est rejetée à l'unanimité. après avoir
Messieurs Schlisinger Léon et Levy Samuel
se retirent.

Et discutent la révision du Règlement; ne pouvant s'entendre à ce sujet, cette proposition est ajournée.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée.
Il est dix heures.

Le Président
M. Hauffmann
Le Secrétaire
M. Meyer

Extrait du P^s verbal
Séance
du 28 Février 1855
N^o 100

L'an mil huit cent cinquante cinq, le vingt huit Février, Septième du soir.

Le conseil d'administration de la Société dite Israélite Française, inscrite sous le N^o 199, s'est réuni chez son Président M^r. Hauffmann Raphaël n Rue Michel le Comte...

L'appel nominal constate la présence de Messieurs Hauffmann Raphaël, Meyr Abraham, Haran Abraham, Meyer Sidoné, Sattoff Mayer, Rosenwald Moysès, Mayer de Dijon et Reichhoffer Benjamin et de Messieurs Ahaud.

Monsieur le Président invite le Secrétaire à donner lecture du procès verbal de la dernière séance qui a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Trésorier donne lecture de l'état de la caisse.

| | |
|-----------------------|---------|
| à la caisse d'épargne | 1389.83 |
| à la caisse | 302.25 |
| | ----- |
| Le 1692.08 | |
| Depense du mois | 79.10 |

Total net Fr 1612.98

Le Secrétaire donne lecture du rapport de la Commission d'enquête à la date du 29 Janvier dernier prononcé par le Président concernant le sieur Anckelch Sigismond et Levy Mathias; ce rapport a été lu par le Secrétaire et a été adopté à l'unanimité.

présentation de l'assemblée générale prochaine.
 M. M. Meyer Abraham fait une proposition tendant à mettre en demeure par le président et d'accorder un délai de huit jours à tous les membres avant plus de six cotisations et que ceux qui ne s'y soumettent pas seraient regardés comme démissionnaires. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

M. M. Harnan et Alexandre proposent la révision du Règlement. Le bureau ne pouvant se charger de cette révision sans en avoir référé à l'assemblée générale, décide que cette proposition sera soumise par écrit à chaque Société, qui, s'il est vu et par signature au bas de la feuille qui lui sera présentée par effet, afin que le bureau puisse mettre en étude le projet de révision.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est finie.

Il est va heures.

Le Président
 Hoffmann
 Le Secrétaire
 Meyer

Extrait du P^s verbal
 Séance
 du 25 mars 1853

N^o. 102

L'an mil huit cent cinquante cinq le vingt six
 mars, Sept heures du soir.

Le conseil d'administration de la Société des Israélites
 Français, inscrite sous le n^o. 199 s'est réuni chez
 son président, Monsieur Kauffmann Raphaël,
 au milieu de sonde.

L'appel nominal constate la présence de Messieurs
 Kauffmann Raphaël, Meyer Abraham, Harnan
 Alexandre, Daltroff Mayer, Rosenfeld moine,
 Mayer de Dijon, Reichsfeffer Benjamin et
 Meyer Adrien.

Absents: Meyer Sidore qui est à l'annexe de la
 Au l'absence du Secrétaire et du registre en poche
 verbaux, il ne peut être donné lecture de la dernière
 de la dernière séance.

Monsieur le Secrétaire, donne lecture de
 de la dernière

A la caisse d'épargne 1434.97
 A la caisse 118.68
 Total 1553.65

M. le Président propose M. S. Cahen
 comme assurant à tous parties de la société. Ce dernier
 a été présenté par le M. Raphaël Samuel, har
 congeant M. le Président nommé M. Komrad Meyer
 commissaires d'enquête pour faire un rapport à
 la prochaine assemblée de bureau.

Sur la proposition de l'incident, le bureau
 accorde la somme de dix francs à titre de secours au
 garçon de bureau vu son état de maladie.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée.

Et est dit ainsi.

Le Président
 Hauffmann

Le secrétaire par intérim
 A. B.

Extrait au O. S. 103
 Séance
 du 30 avril 1855
 N. 103/103

L'Assemblée a eu lieu le vendredi 27 avril
 à sept heures et demie du soir

Le conseil d'administration de la Société dite Israélite
 française, inscrite sous le n. 199 s'est réuni chez son
 Président, M. Raphaël Hauffmann, 11 Rue
 Michel Lescaut.

L'appel nominal constate la présence de Messieurs
 Raphaël Hauffmann, Meyer Abraham Hanan,
 Sattoff Mayeur, Rossmurat moyes.

Absents Messieurs Sidons et Reichhoffer; le
 premier est tenu à l'amende de deux francs et
 le deuxième à un franc.

M. le Président était présent au second appel.
 M. le Président donne connaissance de l'état
 de la Caisse de la Société.

A la caisse d'épargne 1434.97
 en Caisse 102.15
 Total 1537.12

Dépense du mois 142.65
 Reste en Caisse 139.47

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée

à 9 heures

Le Président
Hauffmann

Le secrétaire
M. Mann

N° 104

Procès verbal
de la séance du
26 Juin 1897

Le 26 Juin à 7 1/2 heures
Le Conseil d'Administration de la Société dite Société
Française, inscrite sous le n° 199 est réuni à 9 heures
sous la présidence de M. B. Hauffmann 1897 n. sous le nom de
l'appel nominal constate la présence de Messieurs
Hauffmann, Mey, Mayer, Dixon, Mann, Lottorf
Berckhoffen, Watenbald, Wisse, Mayer, Meyer,
M. Mayer Secrétaire ayant écrit pour s'excuser de
ne pas être venu, le Bureau n'accepte pas la lettre d'excuse
par conséquent M. Mayer doit être tenu à l'amende de
deux francs, vu que le même cas s'est renouvelé déjà plusieurs
fois.

M. de président comme lecture de lettre à son adresse pour
une demande de secours en faveur de la Société de la culture
le conseil décide à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu
de donner suite à présent, M. Mann remplissant les
fonctions de Secrétaire donne lecture des procès-verbaux
des dernières séances, etc. sont adoptés à l'unanimité.
Il est donné connaissance de l'état de la Caisse
il en résulte qu'il y a à la caisse le 31 Mars 1897 = 97
Mois le trésorier en Caisse 47 = 66

Total 148 2 = 97

Il est fait une demande de secours en faveur d'une
pauvre femme connue de toute la Société, le conseil
décide qu'il ^{doit} donner de dix francs sera remis à la
personne en question; Il est de nouveau décidé par
le conseil à l'unanimité qu'il sera proposé l'adoption
du Règlement d'après plan remis à l'Assemblée
La séance est levée à 9 heures du soir

Le Président
Le Secrétaire

N° 105
 Procès Verbal
 Séance du 9 Juillet
 1855

L'an Mille huit Cent cinquante cinq
 le neuf Juillet huit heures du soir
 La Société de secours mutuel dite unactite
 française inscrite sous le N° 199, s'est réunie dans une
 localité dans la rue Michel le comte chez Monsieur
 Schumann, sous la présidence de M. Hauffmann demeurant
 rue même n° 11.

L'appel nominal constate une absence
 Le Secrétaire demande la parole sur le Procès-
 verbal de la séance du 26 Juin, et déclare donner
 sa démission par rapport à une amende à lui infligé
 malgré une lettre d'excuse adressée au bureau

Adoptés sans réclamation
 le Procès verbal du 20 Décembre 1854

| | | | | | | |
|---|---|---|---|----|---------|------|
| " | " | " | " | 28 | " | " |
| " | " | " | " | 28 | Janvier | 1855 |
| " | " | " | " | 26 | Mars | |
| " | " | " | " | 30 | Avril | 1855 |

déjà reporté en séance

Le Secrétaire demande la parole sur le
 Procès verbal de la séance du 26 Juin et
 déclare donner sa démission par rapport à
 une amende à lui infligé malgré une lettre
 d'excuse adressée au bureau

M. Duponier et M. Harrou donne con-
 naissance de l'état de la caisse

à la Caisse d'Epargne 1434 97 9/10
 en Caisse 73 60
 Total 1508 57 9/10

Quatre cent huit francs cinquante sept centimes
 Le trésorier de M. Lory, Matthias est déchargé
 de sa charge; sur la proposition de Monsieur
 Leon Schlegel

M. Le Président donne connaissance
 d'une lettre offensante adressée à lui par le
 Sieur Oppenheim, qui est sous une amende
 de 1 franc pour ce motif

M. Harrou expose la nécessité de
 revoir le règlement, qui est devenu insuffisant
 devant les besoins de la société

Après un discussion au presnt part plusieurs membres, il est decide que le reglement serait revise par une commission nomme a cet effet.

Sont nomme membres de cette commission par le vote de la societe

Hannau President

Buechhoffer Johann

Sammel Levy

Schleifinger Kon

Hagen

La fonction de Secretaire est donnee au cont par la demission de M^r Mayer. Jidare & la societe nomme Secretaire M^r Hagen

Nayant plus rien a l'ordre du jour la Seance est levee

Il est 9 heures & demie
Le Secretaire

*Le President
Hannau*

Hagen

No
100
Procès Verbal
de la Seance tenue
du 28 Aout
1855.

Page Malheur Court Bis quarante ans
Le vingt huit Aout le Bureau seant
de la Seance tenue chez son President M^r Hannau
du 28 Aout Raphael demurant rue Marcel lecomp
La Seance est ouverte a Sept heures
& demie du Soir

Appel Nominal constate la presence
de tous les membres du Bureau

M^r le Tresorier donne l'etat de la
caisse Soit

a la Casse d'Espagne 1389 83
en Suisse 20 25
Total 1410 08

Total Quatorze Court dix huit ans
Le President donne lecture d'une lettre
du Medecin de la societe sur l'etat
santé des membres

Il est donné, après une discussion de cette
lettre, qui ne serait plus allée des secours
à ce dernier, jusqu'à nouvelle déclaration
du médecin

L'ordre du jour étant épuisé la
séance est levée à huit heures & demie.

Le Président
Hauffmann

Le secrétaire
J. Hays

No 107
Procès verbal
de la séance
du 29 Octobre
1855

Le conseil s'est tenu cinquante cinq
le vingt deux Octobre les membres de
la société de secours mutuels de la société
française se sont réunis rue de Michel
le comte 30/11 sous la présidence de
M. Hauffmann Président
La séance est ouverte à sept
heures & demie

Rappel nominal constaté la
présence de tous les membres du bureau
excepté M. Alexis Mayer qui est
absent pour des motifs urgents

Il est donné lecture du
dernier Procès verbal, qui est adopté
à l'unanimité

M. B. Trépassier donne connais-
sance de l'état de la caisse Savoir
à la Caisse de Espagne 1434 97
à la Caisse 8 75
Total 1443 72

Quatre cent Quarante trois francs
septante douze centimes

Le Bureau décide à l'unanimité
que le commissionnaire chargé de la révision du
réglement serait invité à se rendre dans
son sein pour lui lire le nouveau
réglement par elle élaboré, pour donner
son avis & son assentement s'il y a
lieu. Cette séance sera la dernière

Lundi suivant

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à huit heures trois quarts

Kaufmann

Le secrétaire J. Hays

N. 108

Procès Verbal

de la Séance

du 29 Octobre

1855.

Le Bureau a tenu sa huit cent cinquante sixième séance le vingt-neuf Octobre Le Bureau s'est réuni pour la révision du Règlement se son remis avec Michel le comte N. 11 chez le Préfident de la Société M. Kaufmann Raphaël, pour donner lecture du projet du nouveau règlement

La Séance est ouverte à Sept heures & demie

Sont présents les Seurs Kaufmann Mey, Hanau Dattuf Levy Samuel Lellinger fils, Meyer Alexis Mayer Lyon Simon Hays

Après un discussion dans laquelle M. Lellinger fils s'appuie à la lecture du projet du règlement, la majorité du Bureau ainsi que de la commission décide que le projet sera lu néanmoins

En conséquence le règlement est lu & des notes sont prises par le secrétaire, pour remanier certains articles dans une Séance, que la commission tiendra le plus tôt que possible

La lecture du projet terminée n'ayant pas autre chose à l'ordre du jour la séance est levée à Neuf heures du Soir

Kaufmann

Le secrétaire J. Hays

N^o 109
 Procès-Verbal
 de l'Assemblée
 Extraordinaire
 du 20 Dec 1885

L'an mil huit cent cinquante cinq le 20 Dec
 La Société de Secours Mutuels de la Société Française
 s'est réunie en assemblée Extraordinaire chez M^r Laboulaye
 112 rue de la Harpe, le Comité pour la Présidence de M^r Hauffmann
 Président de la Société.
 La séance est ouverte à sept heures l'appel nominal
 la Présence de tous les membres
 L'ordre du jour appelle la lecture de la version de M^r Hagen
 M^r Hagen & M^r Hagen donne affectivement lecture
 cette lecture terminée Monsieur Mayer demande la
 parole pour faire observer à la Société qu'il n'y a pas presque
 pas de différence entre le nouveau & l'ancien règlement
 il pense qu'il est inutile de le changer entièrement et
 propose à la Société d'autoriser son Président à
 changer les articles qui sont utiles dans l'intérêt de
 la Société, lequel changement sera d'abord soumis
 au bureau & après à l'Assemblée Générale dans sept ou
 huit jours pour recevoir d'elle la sanction définitive;
 cette proposition est adoptée après quelque discussion
 et adoptée à l'unanimité; Monsieur
 Daniel Levy demande la parole sur les démissions
 données par M^r & M^r Schelling comme membre
 de la commission du Reg^l de la Société après avoir
 entendu son rapport ainsi que M^r Hagen
 passe à l'ordre du jour; Monsieur Levy est mis
 à l'ordre du jour d'être tenu de parole en conséquence
 n'ayant rien à l'ordre du jour la séance est levée
 à 9 heures
 Le 20 Dec 1885
 Le Président
 Hauffmann

N^o 110
 Procès-Verbal
 de la séance du
 Bureau du
 1^{er} Janvier 1886.

L'an mil huit cent cinquante six le 1^{er} Janvier
 le Bureau de la Société de Secours Mutuels de la Société Française
 Française s'est réuni chez M^r Hauffmann et Président
 à Paris 112 rue de la Harpe le Comité la séance est ouverte
 L'appel nominal constate la présence de tous les membres
 le dernier procès-verbal est lu et adopté à l'unanimité
 Monsieur le Secrétaire donne lecture du rapport

Longue séance concernant l'admission provisoire
 par le bureau de M. de Meijmann. taillan St à Paris
 rue de l'arbre Sec & Louis me de Bourbonnais & également
 à Paris 112 rue du Temple; il ressort de dit rapport qu'il
 y a rien de défavorable contre les susdits, sans doute
 par conséquent le Bureau valide à l'unanimité leur
 admission provisoire; le susdit rapport a été fait, ainsi
 par M. de Meijmann de Meijman de Meijman
 Monsieur Honoré donne lecture de l'Etat de la
 Il résulte qu'il y a de place à la Cass. d'Arg. 1844 = 97
 19-58
 Et allé. 1844 = 72

Monsieur le Président donne lecture
 du changement de quelques articles de notre règlement.
 ces articles, après avoir été discutés par le Bureau ont été adoptés
 à l'unanimité, n'ayant plus rien à l'ordre du jour
 la séance est levée à 9 1/2 heures de soir
 Le 21 Janvier 1846
 Le Président
 Meijmann

184 111

Procès-verbal de la Société des Sciences et des Lettres
 de la séance de générale du 11 Janvier 1846. Le Bureau de la Société des Sciences et des Lettres
 s'est réunie le 11 Janvier 1846 à Paris 112 rue du Temple; pour la présidence de Pierre
 Meijmann, président de la Société; la séance
 est ouverte à 9 heures de soir;
 L'appel nominal constate la présence de tous les
 membres, sauf Messieurs, Simon Joseph & Félix Jannet
 Le premier est excusé pour cause de maladie le
 second pour voyage
 Monsieur Meijmann donne lecture de tous
 les procès-verbaux depuis l'assemblée générale de
 l'année qui ont été adoptés à l'unanimité; après
 la communication des procès-verbaux le Bureau
 du changement de quelques articles du règlement
 tous les articles sont tous adoptés; dans l'ordre
 la Constitution qui est change sur le

Monsieur Barran qui demande de laisser
 la constitution tel qu'elle est et de partager la
 dépense des couriers entre tous les Sociétaires titulaires
 à la fin du mois au la somme de 100 francs
 cette proposition est adoptée par la Société.
 Le Président rend compte du dernier Comptes
 1856 et de l'état de la Société jusqu'à ce jour
 Il résulte qu'il est resté dans le Trésor 441.80
 Il a été dépensé la somme de 1434.71
 Et l'Etat de la Société se trouve comme suit

Savoir

à la Caisse d'Épargne 1434.71
 Chez le Crésier 80.00 } 1515.02
 après le rendement de l'année.

Le Président et le trésorier mettent leurs livres à la
 disposition de la Société pour que chaque Sociétaire
 puisse en prendre connaissance,
 l'année de la présidence étant finie ainsi que pour
 tout le bureau; le bureau se retire et le Président
 portant ce rôle se rend au Doyen de la Société
 pour procéder à l'élection qui a lieu à l'instar
 pour former l'Administration pour l'année 1857
 Il résulte que vérification faite pour l'élection
 du Président il y a 39 votants; majorité absolue
 de 20 voix; Le Sieur Knuffmann ayant réuni
 tous les suffrages est le nouveau proclamé
 Président

nomination du Vice Président de 20 ans 34.

| | | | |
|------------------------|----|------|------|
| Crédit aux Sociétaires | 18 | | |
| Monsieur Knuffmann | 16 | 15.2 | 19.9 |
| " Lambert | 11 | " | " |
| " Reischacker | 4 | 11 | 15 |
| " Schery | 3 | 3 | |
| Le Président (Plan 34) | | 14 | |
| | | 24 | 34 |

Monsieur Knuffmann ayant réuni la majorité son 3 me
 tour est nommé Vice Président.

on procède à l'élection du Crésier (Plan 34)
 18 voix

| | |
|----------------------------|----------------|
| Monsieur Reischner obtient | 22 voix |
| " " " " " " | 10 " |
| " " " " " " | 2 |
| " " " " " " | <u>34 voix</u> |

Mr Reischner ayant obtenu la majorité est proclamé Président, Mr Simon Roggen est nommé Secrétaire à l'unanimité.

Sont nommés aussi membres du bureau à la majorité relative M. G. G. G.

| | |
|--------------|---------|
| Dalbré | 22 voix |
| Mayer Dijon | 20 " |
| Robert | 11 " |
| Vry Joseph | 13 " |
| Mayer Alexis | 16 " |

ont obtenu aussi le tiers de voix

| | |
|----------------|-----|
| Denerj | 12. |
| J. Kuhn | 1. |
| Camille | 1. |
| J. Levy | 3. |
| Togge | 2. |
| Mayer G. G. G. | 2. |
| Mayer Maurice | 2. |

Par conséquent le bureau se trouve ainsi composé

| | |
|------------|--------------|
| Président | Reischner |
| Vice | Simon |
| Secrétaire | Reischner |
| Secrétaire | Roggen |
| membres | Dalbré |
| du | Mayer Dijon |
| bureau | Mayer Alexis |
| | Robert |
| | Vry Joseph |

Le Président de la Société donne lecture d'un rapport d'enquête fait par Mr Dalbré & Mayer concernant l'admission de deux nouveaux membres à l'unanimité le rapport était favorable aux deux candidats et ils ont été admis à l'unanimité. Les deux suivants le règlement est...

Monsieur Reichroffer propose de donner à la Société la somme de 100 francs pour acheter un local à la ville de France. Cette proposition est acceptée et des remerciements sont adressés à Mr Reichroffer avec invitation au Procès-verbal. Il n'y a plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 10 heures. Fait le Président
 D. Kauffmann

N° 111
 Procès Verbal
 de
 l'Assemblée de Bureau
 du 24 Mars 1850

L'an mil huit cent cinquante six le 24 Mars à sept heures du soir le bureau de la Société réuni chez Monsieur Kauffmann son Président à l'adresse que Michel Comte N° 11

La séance est ouverte à sept heures & demi. L'appel nominal constate la présence de M. M. Kauffmann, Rey, Reichroffer, Meyer, Lyon, Ury, Joseph, Dattus Meyer, Rosenwald et Meise.

Sont absents, Hugon pour cause de voyage
 " " Meyer Maria " " maladie
 Des parents

En absence du secrétaire M. le Président donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, qui est adopté à l'unanimité.

Le Trésorier M. Reichroffer donne son rapport de l'état de la caisse. Il mentionne que la recette a été de francs 112 05

restent en caisse " 80,00

Total fr. 192 05

sur laquelle a été dépensé " 71,00

reste en caisse " 121,05

M. le Président présente à bureau

le sieur Adler, comme gérant de bureau qui est admis à l'unanimité. Les autres objets

sa démission.

M. le Président présente aussi comme aspirans de membres de cette société, les sieurs:

- Louis Dreyfus, cordonnier rue du Renard St Laurent.
- Louis Cohen, typographe place Segret 98
- Blémie employé, rue de France, montaux 38
- Marc Flammeberger coutier rue Geoffroy Lainequin 47 bis.

Tous ces solliciteurs ont été présentés par M. le Président & sont admis provisoirement par le bureau.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à neuf heures du soir.

Le Président
Hauffmann

N° 112

Procès Verbal

de l'Assemblée de bureau

du 26 Mai 1856

L'an mil huit cent cinquante six, le 26 Mai à 9 h^{es} & 1/2 le soir le bureau de la société s'est réuni chez son président M. Hauffmann Ruybaert domicilié rue Michel le comte N° 11

La séance est ouverte à huit heures. Sont présents M. Hauffmann, M. Roschroffer, Hagen, Gattier, May, Lyon, M. Joseph, Meyer et Moëris.

Le secrétaire donne lecture du dernier Procès verbal qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur Roschroffer, trésorier donne connaissance de l'état de la caisse dont les résultats sont les suivans:

| | |
|-----------------------------------|--------|
| recette | 91,00 |
| | 146,00 |
| Total | 237,00 |
| dépense depuis la dernière séance | 70,00 |
| reste en caisse à ce jour | 167,00 |

M. le Président présente au bureau M. Gattier, domicilié rue du Renard St Laurent

Solomon-Lory demeurant à St Martin N. 130
comme adjoints à Dornier membres de la société
Ils sont provisoirement acceptés par l'unanimité
du bureau

Monsieur le président fait connaître au bu-
reau, qu'il vient de recevoir l'autorisation de l'au-
torité, de faire le changement au règlement voté
par l'assemblée générale dernière, mais que son lui
a faite l'observation, qu'il avait reçu par ce
cas de faire imprimer tout le règlement de nou-
veau, l'impression partielle n'étant pas consi-
dérée comme faisant réellement partie du
règlement

Après une courte discussion le bureau décide
à l'unanimité que le règlement serait imprimé caté-
goriquement de nouveau

N'ayant plus rien à l'ordre du jour
la séance est levée à neuf heures
Hoffmann

N. 113
Procès Verbal
de l'assemblée
de l'Association
du 10 Juin
1856

Le dimanche huit Juin à huit heures du soir
le bureau de la société des instituteurs
français s'est réunie chez son président
le Sieur Struffmann Raphael demeurant
rue Meyer le comte N. 11

Appel nominal constaté la présence
de M. de; Nou; S. Hagen, Mayer
Moser, Uff Joseph Dattorf, & Rosen-
wald.

M. le Président annonce qu'il a
convoqué cette assemblée, afin de la faire
connaître, qu'il a reçu une lettre de la
profecteur de police, par laquelle la société
est priée, de faire remettre sa souscription en
espèces des inondés, aux bureaux de la prefecture
elle-même

Laurgence du cas, le président pro-
pose, que la somme de 50 francs soit

toute séance tenante par le bureau

Plusieurs membres du bureau rejettent cette proposition, ~~comme~~ trouvant la somme proposée trop minime, pour faire honneur à la société

Monsieur Rosenwald propose la somme de cent francs

M. J. Hagen expose, que le but de la société est plutôt à soulager les misères momentanées, qui échappent à la publicité, que ses ressources sont trop minimes. Que faire un don plus fort, que les moyens de la société le permettent serait, reculer du chemin, que lui trace sa mission, & que tout acte de bien doit jamais se faire par vanité

Monsieur Key propose alors la somme de quarante francs

La proposition de monsieur Key recueille le plus de suffrages & est adoptée

Mais par un amendement fait par M^s ~~et~~ ^{et} ~~Rosenwald~~ ^{Rosenwald} & pour remédier au vice, fait dans la ~~proposition~~ par le prix de cette somme, il est également décidé qu'une quête serait faite à la première assemblée générale, pour que les dons volontaires de secrétaires pourroient faire rentrer une partie de cette somme dans la caisse

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à neuf heures & demi

Le Président
Raffinon

N. 114

Procès Verbal d'une annuité huit cent cinquante six
le 14 Juillet à 8 heures du soir la société
l'assemblée générale dite Société française, inscrite sous le N^o 119
du 14 Juillet est réunie dans un local de la rue Michel les
comptes N^o 24 chez le Sieur Lehmann en présence
arrivé par son président en assemblée générale
La séance est ouverte à huit heures
& demi

L'appel nominal constate la présence de tous les membres de la société

M^r le Président présente à la société les nouvelles membres qui ont été provisoirement acceptés par le bureau dans le courant du se mestre passé: M^s Blum, Marie Nordberg, Conf., Cahon, Meyus, Solomon Levy & Coiffard

Tout en ~~absence~~ ^{absence} n'ayant eu aucune opposition à leur acceptation définitive sont reçus à l'unanimité comme membres de la société

Les Procès Verbaux depuis la dernière assemblée générale sont lus

Ils sont tous adoptés à l'unanimité

M^r Fischhoff, Trésorier de la société donne connaissance de l'état de la Caisse qui est constaté savoir

À la Caisse d'Épargne fr. 1434. 97

Reste en Caisse à la

Dernière assemblée générale fr. 30, 05

Reçue 543 15

Dépense 482 15

Reste en Caisse fr. 61

M^r le Président expose à la société la triste situation de la Caisse qui n'est pas en état ^{d. payer} quoiqu'elle minimise dette, dont il voudrait voir la société déchargée & il propose comme remède une augmentation temporaire de la cotisation mensuelle

M^r Meyer ^{prés.} demande la parole & explique le malaise de la société par la suppression des abonnements pour les années. Il croit que leur rétablissement serait le moyen le plus simple de rétablir une recette proportionnée aux dépenses de la société

M^r Hagen réplique que les autres abonnés mensuellement partagent le charge de la société d'une manière égale

M^r Haman observe que les allemands ne peuvent plus exister, le nouveau règlement abolit les carreaux
M^r Mey propose alors d'augmenter les cotisations mensuelles de 2^{fr} par mois, jusqu'au complet payement des dettes existantes & que l'on laisserait les Cotisations à 1^{fr} 60 du quartir de ce moment

Cette proposition n'étant que peu discutée le président la fait voter par assis & levé
La proposition est acceptée par tous les membres
Contre quatre par une première épreuve
Elle est acceptée à l'unanimité par une seconde épreuve

M^r Reichhoffer Trésorier, demande une explication de certains articles du règlement concernant les maladies chroniques.

On passe à l'ordre du Jour
M^r Oppenheim étant excusé d'une manière inexcusable est omis à l'ordre de jour

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 10 heures

M. Le Président
M. Haman

N^o 115
Procès Verbal hebdomadaire de la société réuni à sept heures du soir chez la dame du Surr Kaufmann président de la société le dimanche 22 Septembre le Comte N^o 11
1856

L'appel nominal constate la présence de Kerner Kaufmann, Mey Reichhoffer, Daltruf, Meyer Alexis Rosenwald, May Joseph, Simonshagen et absent M^r Meyer Simon; Après l'appel M^r le secrétaire donne lecture du procès verbal verbal qui est adopté. Monieur Mey desire qu'à l'avenir les procès verbaux soient écrits. Le trésorier rend compte de l'état de la caisse il résulte

Encaisse le 14 juillet 67 25
Reçus jusqu'au jour 1856- 215
Dépenses 210
Reste en caisse 5

Messieurs Kaufmann & Rosenwald présentent
 comme membre candidat pour faire partie de la
 société le sieur Hypolite Lazare fabre de lingerie
 demeurant rue Rambuteau

Le Bureau après avoir délibéré a donné
 provisoirement le susdit, en attendant son admission
 définitive par la société qui aura lieu après enquête
 dans la prochaine assemblée générale; Monsieur
 Mayer Dijon n'ayant pas fait acte d'adhésion
 pendant toute la séance est mis à une amende de
 deux francs selon l'article quinzième

N'ayant plus rien à l'ordre on finit la
 séance et l'on se retire à 9 h 1/2

Paris le vingt deux Septembre 1850
 Le Secrétaire H. Mayer
 Le Président P. Kaufmann

N° 710
 Procès verbal de la première Réunion du Bureau de la Société faite
 le 21^{er} Septembre 1850 à sept heures du soir sous la présidence de
 Monsieur P. Kaufmann demeurant rue Vieille église

Appel nominal constate la présence de Messieurs
 Kaufmann, Mey, Reischoffer, Mayer Dijon, Rosenwald,
 Ury Joseph, Daltroff, Simon Magen, Meyer Alexis

Etat de la Caisse

| | |
|-----------------|--------|
| Reste en caisse | 3 05 |
| Reçues | 127 50 |
| | 130 55 |
| Dépenses | 127 50 |
| | 3 05 |

Lecture du procès verbal est faite

Lequel est adopté

Lecture est donnée d'une lettre de Monsieur Mayer
 demandant sa démission, elle est lue et on décide
 de lui répondre quand il pourra se présenter
 et Messieurs le Président fait ensuite
 quelques observations relatives aux comptes de la

Samuel Blume fruit de paiement

Le Président propose une quittance entre le Bureau pour le Garçon du Bureau qui ne visait de son enfant

et payant plus rien d'ordinaire pour, la somme de dix-huit heures 7/2

Fait le premier Décembre 1856

Le Secrétaire
G. Hayes
H. H. H.

Le Président
R. Rauffmann

n° 117
Procès-verbal
de la séance de
l'Assemblée générale
du 26 janvier 1857.

L'an mil huit cinquante-sept, le 26 janvier, 1
La Société s'est réunie en assemblée générale, n° 30
rue de Michel-le-Comte, sous la présidence de M.
Rauffmann;
La séance est ouverte à sept heures et demie.
L'appel nominal constate la présence de trente-six membres.
M. M. sont absents:

M. M. Maurice Mayer fils qui adresse au Président
une lettre dans laquelle il regrette de ne pouvoir
assister à la séance, en l'indisposition de son épouse
Catherine Mayer, qui n'a donné aucun motif de
son absence, a été mis à l'amende de deux francs.
Les autres membres absents ont été excusés, pour cause
de voyage ou de maladie.

Le Président donne lecture de l'état de la caisse:

| | |
|------------------------------------|----------|
| En caisse, le 14 juillet 1856 | |
| Chez le trésorier..... | 61 05 |
| Receite du dernier semestre.... | 433 55 |
| <hr/> | |
| Total.. | 494 60 |
| Dépense du dernier semestre 488 55 | |
| <hr/> | |
| Reste en caisse fr | 006 05 |
| à la Caisse d'épargne | 1 487 97 |
| <hr/> | |
| Total général.. | 1 494 02 |

Le Président donne lecture d'un rapport d'enquête
concernant l'admission du sieur Hippolyte de
L'Assemblée après avoir entendu le rapport fait
sur le susdit candidat, par M. M. Oury Joseph
Mayer et Alexis, prononce l'admission définitive
Le sieur de

au Président dans laquelle il fait savoir à la Société
sa l'impossibilité de payer ses cotisations il se voit forcé
avec regret de se retirer de la Société.

Une discussion s'engage s'il y a lieu de poursuivre
le susdit émissionnaire pour le forcer à payer; la
Société après avoir entendu M. M. Hanau, Mayer Isaac
et Isidor et Abraham, passe à l'ordre du jour.

Le président ayant rendu ses comptes, cède le fauteuil
à M. Hanau qui préside aux élections.

Nominations du Président:

Nombre des votants: trente-six;
Majorité absolue: dix-neuf;
M. Kauffmann: trente-deux
Mayer Isaac: deux
Crey: ~~une~~ une
Reuschaffery: une

M. Kauffmann ayant obtenu la majorité a été pro-
clamé Président pour l'année 1887.

Election du vice-président:

Nombre des votants trente-neuf;
Majorité absolue dix-huit
M. Crey: vingt
Leon Schewiguer: sept
M. Mayer Isaac: un
Crey Casper: une
Hanau: une

un Bulletin blanc: ~~une~~

M. Crey ayant obtenu la majorité a été pro-
clamé vice-Président pour l'année 1887.

Election du trésorier:

Votants: trente-sept.
Simon Casper, dix-neuf
Reuschaffery: quinze
Hanau: deux
Schewiguer: une

M. Hagen ayant obtenu la majorité a été pro-
clamé trésorier pour l'année 1887.

Election du secrétaire.

Votants: trente-sept.

Mr. Carl Cahen a été nommé à l'unanimité
à l'élection des membres d. Bur.

M. M. Mayer Dijon, 26
Mayer Alexis 21
Daltraff, 20
Cury 19
Lennery 19
Levy Samuel, 18
Hannau, 11
Lambert, 8
Raph. Samuel, 7
Samuel Lévy 7
Abthias Lévy 6
Schlesinger 5

M. M. Mayer Dijon, Mayer Alexis, Daltraff,
Cury, Lennery ayant obtenu le plus de voix
sont proclamés membres du Bureau à la majorité
relative, par conséquent le Bureau se trouve composé
pour l'année 1887 ainsi qu'il suit:

M. M. Krauffmann: Président
Cury: vice-Président
Simon Hagen: Trésorier,
Carl Cahen: Secrétaire

Mayer Dijon
Mayer Alexis
Daltraff
Cury
Lennery

Membres du Bureau.

Les élections finies, M. Hannau cède le fauteuil
à M. Krauffmann, Président.

Le Président invite M. M. les Sociétaires, à
s'occuper à faire des notices pour agrandir la
Société.

M. Vesennat ayant interrompu, M. le
Président a été mis à l'initiative de cinquante centimes
et M. Vesennat n'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance
est levée à Dix heures et demie.

Le secrétaire
Carl Cahen

Paris, ce 10
Krauffmann

N^o 118.

Procès-verbal de la
séance du 16 mars

1887

L'an mil huit cent quatre-vingt-sept, le 16 mars,
le bureau de la Société s'est réuni à sept heures du soir,
sous la présidence de M. Rauffmann, Rue Michel
le-Comte, n^o 11.

L'ajour nominal constate la présence de M. M.
Rauffmann, Rey, Mayer, Dixon, Simon Hagen,
Ury, Cahen Cerf, Mayer Alexis.

absents: Daltroff, Demery.

Monsieur le Secrétaire donne lecture du dernier
procès-verbal, qui est adopté.

M. le trésorier rend compte de l'état de la caisse,
il résulte:

En caisse:

Chez le trésorier..... 00^t 09^c

Receettes..... 88

Total..... 94^t

Dépenses..... 88

Reste..... 00^t 09^c

M. Salomon Cochery, nous recommande un Sociétaire
qui est représenté par M. le Président Rauffmann.

Le Bureau admet provisoirement M. Rosenbaum, qui
jusqu'à son admission définitive à l'Assemblée générale,
et nous présente un certificat de son médecin qui constate
le susdit en pleine santé et n'ayant aucune maladie
chronique.

M. Daltroff et Demery n'ayant pas fait acte
de présence pendant toute la durée de la séance, sont mis à
l'amende de deux francs.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée
à dix heures et quart.

Cerf Cahen

Le Président
Rauffmann

N° 119
Procès-verbal de
la séance du 20 mars
— 1857 —

L'an mil huit cent cinquante-sept, le 20 mai,
le bureau de la Société s'est réuni à huit heures du soir,
sous la présidence de M. Rauffmann, Rue de Machel de
Comte, 117.

L'appel nominal constate la présence de tous les
membres:

M. Dattloff ayant expliqué la cause de sa
dernière absence à la réunion du bureau, du fait de
sa maladie, le bureau a annulé son amendement:

M. Denneroy n'ayant pu venir à l'assemblée du
bureau à cause d'un mal de tête qui l'a saisi subitement,
le bureau a annulé son amendement:

M. le trésorier rend compte de l'état de la caisse, il
résulte:

| | |
|-----------------|----------------|
| En caisse: | |
| Chez le hôte... | 667, 05 |
| Recettes | 221, 50 |
| | <u>227, 55</u> |
| Dépenses | 221, 25 |
| Reste | 666, 30 |

M. le Président présente M. David Strauss à l'as-
semblée du bureau, qui est admis provisoirement, en attendant
son admission définitive à l'assemblée générale.

M. Carl Lehmann présente M. Léon Lévy, à
l'assemblée du bureau qui est admis provisoirement son
admission définitive à l'assemblée générale.

M. le secrétaire communique le rapport d'enquête
à l'assemblée du bureau, au sujet de l'admission provisoire
de M. Léon Lévy.

La séance est levée à 9 heures et demie.

Carl Lehmann

Rauffmann

N° 120
Procès-verbal de la
Assemblée du 27 mars 1857

L'an mil huit cinquante sept, la Société s'est réunie en
assemblée générale, chez M. Cohen Baron, n° 3, 1/2, Rue
Stuart, sous la présidence de M. Rauffmann;

La séance est ouverte à 7 h. 1/2.

L'appel nominal constate la présence de trente-cinq
membres présents sur trente-cinq.

et S. Neuhoff, comme ayant préré le Président,
M. M. Lévy Salomon, et S. Boque n'ayant répondu à aucun
appel, sont mis à l'amende de 25 francs.

Le Secrétaire donne lecture de trois rapports d'enquête
concernant l'admission du sieur Blosembauchy-Samuel, Daniel Straus,
et Lazare Lazard; les rapports ayant été favorables auxdits sujets
candidats, la Société prononce l'admission définitive.

Le Président donne lecture des recettes et des dépenses du 1^{er} tri-
mestre 1857; il résulte:

Que la recette a été de 498^{fr} 50^{cs}

La dépense de 487 25

8 = 25

Chez le trésorier 6 = 05

14 = 30

À la Caisse d'Épargne 1,529^{fr} 70^{cs}

Total général de l'année de la Société 1,544 = 00

M. de Huesnery fils, fait une observation, concernant la
dernière maladie de son père, M. le Président n'ayant pas été pro-
posé à l'assemblée, la remise de cette discussion à la pro-
chaine assemblée. séance.

M. le Secrétaire donne lecture de la démission de M.
Lévy vice-Président; M. Lévy donne des explications et pour quel
motif il a donné sa démission, M. le Président explique à la Société
tout ce qui s'est passé depuis la dernière assemblée générale, et conduit
à la non-acceptation de la dite démission, qui est sur sa demande rejeté.

Une proposition est faite pour retirer 300 fr. de la caisse d'Épargne,
après une discussion sur pour et contre, cette proposition est votée
pour 22 voix, contre 14.

M. le Président fait une proposition à la Société
pour secourir un malade n'importe à quel Société qu'il appen-
tendrait, M. le Président fixe la somme à 25 fr. et le Prési-
dent met aux voix, et la Société adopte l'honorable proposition
de M. le Président. n'ayant plus rien à l'ordre du jour,

La séance est levée à 9 h. et 1/2.

Cert. Cohen,

Le Président
Charffonain

M. le Président donne avis à l'assemblée d'une proposition qui a été faite à

N^o 124
Procès-verbal
de la séance du
17 sept. 1857

L'an mil huit cent cinquante-sept, le 17 septembre,
à 7 heures et 1/2 du soir, le bureau de la Société s'est réuni
chez M. Hauffmann son Président demeurant rue Archel-
le Comte, 11.

La séance est ouverte à huit heures.

L'appelle nominal constate la présence de M. Hauffmann, Rey, Marjery Dijon, May, Dalhoff, et Mayer-Blanc. Caen-Cerf, Hagen et Denner, sont absents pour cause de maladie.

M. le secrétaire donne lecture du dernier procès-verbal qui est adopté.

M. le président rend compte de l'état de la caisse:

| | |
|--------------|--------------|
| Le trésorier | 14 30 |
| Recette | <u>89 10</u> |
| | 103 40 |

| | |
|-----------------|--------------|
| Dépense | <u>84 25</u> |
| Reste en caisse | 19 15 |

M. le président et Blim aîné, présentent au Bureau M. Blim jeune et David Marjery, pour faire partie de notre Société; sont admis provisoirement en attendant leurs admissions définitives à l'assemblée générale.

M. le président rappelle l'attention du Bureau sur le dernier vote qui a été émis par l'assemblée générale sur les fonds à retirer de la Caisse d'Épargne; M. le président dit: qu'après avoir réfléchi sur le vote; déclaré qu'on n'atteindrait pas le résultat que l'assemblée s'est proposé, en retirant des fonds pour payer le médecin et le pharmacien; ou qu'en cas de plusieurs malades et d'autres cas majeurs, la caisse du trésorier serait toujours trop faible pour faire face à tout; par conséquent M. le président présente au Bureau, deux écrits qu'il a été chercher à la Caisse d'Épargne pour les faire signer par le Bureau et les mettre en règle, en cas que la caisse du trésorier serait trop faible pour faire face à tout; On pourra dans un bref délai retirer les fonds nécessaires de la Caisse d'Épargne, et avec l'argent qui resterait on payera le médecin et le pharmacien; le bureau après avoir

la proposition l'adopte à l'unanimité.

La séance est levée à dix heures.

n° 122.

Procès-verbal de
la séance du Bureau
du 7 Septembre 1857.

L'an mil huit cent cinquante-sept, le 7 Décembre. Le Bureau s'est réuni, chez M. Rauffmann, son président, à 8 heures du soir, Rue Michel-le-Cante,

L'ordre nominal constate la présence de M. Rauffmann, Mey, S. Hagen, Nry, Daltroff, Senner, Mayer & Alexis, sont absents: M. Mayer, Dijon, et Carl Cabens.

M. Hagen donne lecture du dernier procès-verbal, qui est adopté à l'unanimité;

M. le président donne lecture de l'état de la caisse, il résulte:

Cher, le trésorier . 19 = 15

Recette jusqu'à ce jour 258 = =

Total 277 = 15

Dépenses . . . 258 =

Reste chez le trésorier . 19 = 15

M. Hagen donne lecture d'un rapport d'enquête de l'admission des sieurs Blime et David Mayer, qui a été adopté sans opposition

M. le président propose le sieur Léopold pour faire partie de notre Société; mais comme le candidat a cinquante ans passés; le bureau a décidé que l'admission est ajournée jusqu'à la prochaine assemblée générale, pour que la Société décide elle-même de son admission.

M. Carl Cabens a prévenu le Bureau, qu'il ne pouvait pas assister à la séance, a été excusé;

M. Mayer Lattigny n'ayant pas prévenu a été mis à l'amende de deux francs.

La séance est levée à dix heures.

Carl Cabens

Rauffmann

N° 123

Procès-verbal de
la séance de l'assemblée
générale, du 29 janvier

1856

L'an mil huit-cent cinquante-huit, le 29 janvier,
la Société s'est réunie en assemblée générale, chez M. P. Virey,
rue Geoffroy-Langevin, 11, sous la présidence de M. Krauffmann.

L'appelle nominal constate la présence de quarante-deux membres.

Sont absents: M. Daniel Chauv, pour cause de voyage;
M. Dreyfous, pour cause de maladie; et M. Rogue, pour cause de...

Le secrétaire donne lecture d'un rapport d'enquête, concernant
l'admission des sieurs Blime Michel et David Boyer; la société après avoir
pris connaissance du rapport, prononce leur admission définitive.

Le secrétaire donne lecture des derniers procès-verbaux, qui sont
adoptés à l'unanimité.

M. Margery Dijon réclame la parole sur l'amende qu'il a subie
pour son absence à une réunion de Bureau; après avoir expliqué le motif
de son absence; la société renvoie M. Margery devant le Bureau, qui,
après avoir pris l'avis du Président, le relève de son amende.

M. le Président rend compte de l'état de la caisse:

| |
|--|
| Etat de la caisse depuis le 27 juillet, 1,844 90 |
| Recettes depuis, 844 |
| <hr/> Total. 2,088 80 c. |
| Depense 849 70 |
| <hr/> |
| Reste 1,239 10 c. |

Le Président après avoir rendu ses comptes, cède le fauteuil
à M. Hancou qui préside immédiatement aux élections:

- Nomination du Président, nombre des votants, 42;
- M. Krauffmann a été proclamé président à l'unanimité p. l'imp.
- Election du vice-président, M. Lory, 29, 1 b. bl., M. Samuel Long.
- M. Lory ayant obtenu la majorité a été proclamé vice-président.
- Election du trésorier, M. Hancou, 36, 1 b. bl., M. Lambert, 6.
- M. Hancou ayant obtenu la majorité a été proclamé trésorier.
- Election du secrétaire, M. Lory, 37, 1 b. bl., M. M. J.
- M. Lory, ayant obtenu la majorité, a été proclamé secrétaire.
- Elections des 9 membres du Bureau: M. Margery, Dijon, 29; M. Oury, 32; Dastoff, 32; Dureau, 2; Margery, Hancou, 2; Samuel-Lory, 7; Lambert, 6; Raphaël-Lory, 6; Jacob, Lory, 1; Ney, 3; Krauffmann, 1; Hancou, 1.

Denvery ayant obtenu le plus de voix, sont proclamés membres
du Bureau à la majorité, par conséquent le Bureau se trouve
composé de l'année 1858, ainsi qu'il suit:

M. M. Hauffmann, Président
Mey, Vice-Président
Manau, Trésorier
Erf Kahn, secrétaire
M. M. Mayer Dijon
Dalhoff.
Mayer-Alexis } Membres du Bureau
Dury
Denvery

Les élections finies, M. Manau réside le fauteuil à
M. Hauffmann, président.

M. le Président donne connaissance que M. ~~Leopold~~ Léopold, lui a été proposé pour entrer dans la Société,
et que le susdit candidat a été présenté au Bureau dans la
séance du 7 décembre 1857, mais comme le candidat a 70 ans passés
le Bureau a ajourné son admission jusqu'à la prochaine
assemblée générale. La Société dans son assemblée générale de ce jour
a décidé, ne pas vouloir suivre un mauvais précédent, rejette l'admission
du susdit candidat.

M. Mayer Isaac demande la parole au sujet de la réadmission
d'un ancien sociétaire, nommé Lévy Jules; M. Manau ainsi que
plusieurs membres, appuient la proposition de M. Mayer; la Société
prononce son admission, moyennant une somme de 40 fr.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Voague qui
demande de ne faire aucune copie, ni son emploi au gaz; la Société
après avoir discuté quelques instants; dispense M. Voague d'assister aux
réunions seulement.

M. le Président donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée
par M. le Président de la Terre-promise, la Société après avoir
entendu quelques explications, décide l'ajournement de la question, en chargeant
M. le Président de s'enquérir de quelle manière doit avoir lieu l'admission.

M. le Président fait observer à la Société, le peu d'empres-
sement que mette les sociétaires, pour les visites de condoléances,
et invite la Société à mieux faire leur devoir. La séance est bien à 11 heures.

Erf Kahn.

N^o 1914 +
 Procès-verbal de la
 séance du Bureau
 du 7 mars 1894

L'an mil huit cent cinquante huit, le 7 mars: La séance de la
 Société du Bureau, s'est tenue chez M. Rauffmann, son président, rue de Michel le Comte.
 La séance est ouverte à huit heures.

L'appel nominal constate la présence de M. M. Rauffmann, Hanau, May
 Lyon, Deltreuff, Coef Cahen, Croy, Aury, Dennery. M. Mayorga Alexis est absent par
 cause de maladie.

Le secrétaire donne lecture du dernier Procès-verbal qui est adopté
 M. le Président rend compte de l'état de la caisse:

Chez le trésorier --- 19-15
 Recette du mois de janvier 92
 Total --- 311, 15
 Dépense 87
 Reste 24, 15

M. le Président ^{et M. Rosenfeld} Bureau les sieurs Joseph Jonas Weil et
 Léon Isaac, ainsi que M. Coef Cahen, qui propose Joseph et Kadelon
 pour faire partie de notre Société; le Bureau décide, qu'ils sont
 admis ^{provisoirement} tant attendant que l'Assemblée générale prononcera leurs admissions
 définitives.

quel objet concernait
 l'admission de notre société

M. le Président ^{rend} des explications, sur le ^{renseignement} sujet de la
 de la Terre Promise, que nous avons demandé à la dernière assemblée générale;
 et après bien des motifs, le Bureau voit tout impossibilité de
 faire partie. Il se déclare ne pas donner suite à cette question
 n'ayant plus rien de la séance est levée à 9 heures.
 L'ordre du jour. M. Hanu l'homme par le bien.

N^o 1915
 Procès verbal de la séance
 du Bureau, le 10 mars 1894

L'an mil huit cent cinquante-huit, le 10 mai. Le Bureau de la
 Société s'est réuni, rue du Perche, nos. sous la présidence de M. Rauffmann.
 La séance est ouverte à huit heures du soir.

L'appel nominal constate la présence de M. M. Rauffmann, Hanau, L
 Mayorga Lyon, Mayorga Alexis, Dennery, Aury et Cahen Coef.

Le secrétaire donne lecture du dernier procès-verbal qui est adopté
 M. le Président rend compte de l'état de la caisse

~~Caisse~~
 Recette du mois de mai --- 94-30
 Recette du mois de avril --- 91-20
 Total ~~185-50~~ 185-50
 Dépense 64-
 Reste 121-50

Mr. le Président a communiqué au Bureau, de la demission
par écrit de Mr. [redacted] vice-président et de secrétaire, le
Bureau a accepté [redacted] à l'unanimité.

Il n'ayant plus rien à l'ordre du jour
La séance est terminée à 9 h. B. Kauffmann
Président

x No 126.
Procès-verbal du
Bureau, du 11 avril

L'an mil huit cent cinquante-huit, le 11 avril
Le Bureau de la Société s'est réuni chez Mr. Kauffmann
son président, rue du Pêche, 4.

La séance est ouverte à 8 heures. D. O. I.

L'appel nominal constate la présence de Mr. Kauffmann,
Gleau, Cahen Corf, Mayer Alexis, Dalhoff, Demory, May
Mr. Mayer Dijon a prévenu le Bureau qu'il ne pourrait
pas assister à la séance, et excusé.

Le secrétaire donne lecture du dernier procès-verbal
qui est adopté.

Mr. le Président rend compte de l'état de la Caisse:

Chez le Doreur, 24 1/2

Recette 98 1/2

122 30

Dépense 28 ..

Reste en caisse 94 3/4

Le secrétaire lit un rapport d'enquête concernant l'admission
provisoire des sieurs Lyon Isaac, Meille et Joseph Madelin
sous les trois ont été présentés par Mr. Watterbourg, Cahen
Corf et Wassenald. Le Président

Mr. le Président propose au Bureau d'ouvrir une souscription
parmi les membres de notre Société, pour ériger une tombe à la mémoire de
de nos membres fondateurs, Simon Joseph, décédé.

Il n'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est terminée
à 9 heures

Corf Cahen.

B. Kauffmann
Président

No 127
Procès-verbal de la
séance du Bureau,
1858.

L'an mil huit cent cinquante-huit, le 28 juin, le Bureau
de la Société s'est réuni chez Mr. Kauffmann, son président, rue du Pêche,

L'appel nominal constate la présence de Mr. Kauffmann,
Mayer Dijon, Cahen Corf, Gleau, Dalhoff, Demory, May.

Mr. Mayer Alexis, étant malade n'a pu assister à la séance.
Mr. le Président rend compte de l'état de la Caisse:

recette au mois de mai $11.06 \frac{1}{2}$
 " " " " juin $80 = 21$

Total En Caisse.... 301-88
 Dépense 69 " "
 Reste 232 = 85

Mr. le Président donne avis au Bureau, que le sieur M. Lazard étant en dehors du règlement pour cause de payement. ~~X~~.
 Le Bureau a décidé qu'il serait rayé du Contrôle de la Société.
 N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures.
 Bert Cochery

~~Mr. le Président déclare au bureau qu'ayant reconnu l'absence de conformer au Regt. en le priant de passer chez lui, & que ce dernier n'ajouta rien à la lettre du Président.~~

N° 128
 Procès-verbal de l'assemblée générale du 26 ~~juillet~~ 1858

L'après-midi huit cent cinquante-huit, le 20 juillet, la Société s'est réunie en assemblée générale, chez M. Labrousse, 15, rue du Petit-Château, sous la présidence de M. Kauffmann.

La séance est ouverte à huit heures du soir.
 L'appel nominal constate la présence de 39 membres.
 Absents sept: qui sont pour cause de maladie, Capenheim, Massey, Mauria, Reischoffen, Massey, Alexis; membres qui n'ont pas répondu, Lévy Samuel, Guisbourg et Colbantz, ont été mis à l'amende de deux fr. d'après le Règlement.

Mr. le Président donne la parole au secrétaire pour la lecture des procès-verbaux depuis l'assemblée générale des janvier, jusqu'à ce jour, qui sont adoptés sans opposition.

Mr. le secrétaire donne lecture de deux démissions, en faveur de ~~des sieurs~~ et Maquer, Mr. Massey fait quelques observations au sujet de la démission de Mr. Ley, après quelques explications de Mr. le Président et du secrétaire, la démission a été adoptée à l'unanimité.

Mr. le secrétaire donne lecture d'un rapport d'ingénieur, concernant l'admission de Lion Isaac, Meil Thomas, et Joseph Verdier.

Mr. Massey Isaac fait observer à l'assemblée, que le sieur Joseph Verdier paraît être âgé plus de 49 ans, Mr. le Président demande à Mr. Lion Isaac s'il pouvait produire une pièce qui justifierait son âge, sur sa réponse affirmative, l'assemblée prononce l'admission définitive des trois candidats.

Mr. le Président donne lecture de l'état de la Caisse:

Le 28 janvier 1858, à la caisse d'épargne.... 1529 = 70
 id. id. intérêts p. 1857 49 = 69
 Total = 1578 = 39
 chez le Trésorier
 Recettes depuis le 1er janvier jusqu'au 20 juillet 19 15
 Total = 1597 = 54

Sur la demande de M. le Président la Société passe à l'élection d'un vice-président,

Nombre des votants, 38, majorité 20.

M. M. Dalhoff, 17; Mayer Isaac, 19; Mayer Simon, 8; Lamiot, 2; 26 bl.

Quand des candidats n'ayant obtenu la majorité, on passe à un second tour de scrutin.

M. Mayer Isaac prie les sociétaires, de ne pas voter pour lui, car il ne veut accepter aucune fonction.

Deuxième tour de scrutin:

Nombre des votants, 38; M. Dalhoff, 31; Mayer Simon, 6. 16. bl.

M. Dalhoff ayant obtenu la majorité a été proclamé vice-président, pour le 2^e semestre de 1858.

La Société passe ensuite à l'élection d'un membre du Bureau, en remplacement de M. Dalhoff, nommé vice-président.

Election d'un membre du Bureau,

Votants, 39: M. M. Rosenthal, 18, Jacob Cahen, 18; autres, 7; 6. bl. 6.

M. Rosenthal ayant obtenu la majorité relative a été nommé membre du Bureau pour le 2^e semestre de 1858.

M. le Président propose à l'Assemblée de voter une somme de 15 fr. pour ériger une tombe à la mémoire de feu Simon Joseph; la Société a accepté la proposition de M. le Président; pour cette fois, de plus incas c'est-à-dire, chaque sociétaire sera tenu de donner 2 fr. pour ne plus avoir recours à une note particulière. La Société a décidé ensuite, qu'une députation de 10 membres serait nommée à la pose de la tombe.

M. le Président donne connaissance à la Société, que M. Haas a donné un sociétaire malade, à la campagne, pour dix jours, pour permettre de rétablir, ou l'impossibilité au sociétaire de travailler, mais que le règlement ne parle pas de congés, M. le Président propose à la Société de voter l'ordonnance de congé, après quelques discussions, l'Assemblée vote à l'unanimité cette proposition.

M. le Président s'adresse à la Société, d'exempter de congé un de nos membres qui est âgé de 77 ans, susceptible d'accepter immédiatement l'honorable proposition, n'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 10 heures et 1/2.

Le secrétaire, Cahen Isr.

La résidence
1720, rue...

No 1809
Procès-verbal de l'Assemblée
du Bureau, du 30 août 1858

L'an mil huit cent cinquante-huit, le 30 août, le Bureau de la Société s'est réuni chez M. Rouffon, son Président, rue du Cercle, 3.
La séance est ouverte à 8 heures.
L'appel nominal constate la présence de M. le Président, M. Haas

Rossmald, Cahen Corf, Laltzoff, Mayoy Alexis, Mayoy Dijon, Mey.
 Mr. Denney a fait prier le Bureau, qu'il était retenu chez lui, pour cause de
 maladie d'un de ses enfants, a été excusé.

Mr. le Secrétaire donne ^{lecture} du Procès-verbal de l'assemblée générale qui a été adoptée
 sans opposition.

Mr. le Président donne lecture de l'état de la Caisse:

Chez le trésorier, le 30 juillet 1899... 179 = 10

Recette du mois d'août 96 = 10

Total... 274 = 10

Dépense du même mois 52 = 10

Reste en caisse chez le trésorier, le 30 août... 222 = 10

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures.

Le secrétaire, Cahen Corf

N° 130

Procès-verbal de la
 séance du Bureau
 le 30 août 1899

L'an mil huit cent cinquante-huit, le 30 septembre, le Bureau de la
 Société s'est réuni chez Mr. Kauffmann son président, rue du Pêche, 8.
 La séance est ouverte à huit heures.

L'appel nominal constate la présence de Mr. Kauffmann, Laltzoff,
 Rossmald, Hanau, Mayoy Dijon, Mayoy Alexis, Mey, Cahen Corf.
 Mr. le Secrétaire donne lecture du dernier procès-verbal, qui est
 adopté sans opposition.

Mr. le Président rend compte de l'état de la Caisse:

Chez le trésorier le 30 août... 222 = 10

Remise au tr. 28 sept. ... 78 = 00

Dépense 144 = 00

Reste en caisse chez le trésorier... 180 = 10

Mr. et Mme Rossmald prononcés au Bureau, la réadmission
 de son frère Josué, qui demande à quitter la somme qu'il devait
 quand il a quitté la Société, le Bureau, après quelques discussions
 se réfère à l'art. 61 de notre Règlement et renvoie la proposition
 pour l'assemblée générale. N'ayant plus rien à l'ordre du jour,
 la séance est levée à 10 heures.

Le président
 Kauffmann

Le secrét. Cahen Corf

N° 131

Procès-verbal de la
 séance du Bureau
 le 8 novembre

L'an mil huit cent cinquante-huit, le 8 nov. le Bureau
 de la Société s'est réuni chez Mr. Kauffmann, son président, rue du
 Bois-Parillors, 7.

La séance est ouverte à huit heures.

L'appel nominal constate la présence de Mr.

Hanau, Mayer Dijon, Mayer Alexis, Dalhoff, Rosenwald,
Ury, Denney, Cahen Perf.

№. Le secrétaire donne lecture du dernier procès-verbal
qui est adopté.

№. Le Président rend compte de l'état de la Caisse:

Chez le trésorier... 186=18

Versé le 2 nov. 87=38

Dépense $\frac{943=70}{147=80}$

Reste en caisse... 96=20

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée
à 9 heures.

Le Président
Hauffmann

№ 132.
Procès-verbal de
la séance du Bureau
du 6 Dec

L'an mil huit cinquante-huit, le 6 décembre, le Bureau de la
société s'est réuni chez M. Hauffmann, son Président, rue des Trois Pavill.

L'appelle nominal constate la présence de M. Hauffmann,
Dalhoff, Hanau, Mayer Dijon, Rosenwald, Ury, Denney, Mayer et
M. Cahen perf est absent n. cause d'ouvrage pressé.

№. Le Président donne lecture du dernier procès-verbal qui est
adopté.

№. Le Président rend compte de l'état de la Caisse:

Chez le trésorier, 96=20

Reçue du mois de nov. 127=38

Dépense du mois $\frac{223=58}{18=-}$

Reste en caisse, 208=18

M. M. Dalhoff et Hauffmann présentent le sieur Coschellon
pour faire partie de la société. Le Bureau l'admet provisoirement
le susdit candidat, puis n'ayant plus rien à l'ordre du jour, la
séance est levée à 9 h.

Le Président
Hauffmann

№ 133
Procès-verbal de la
séance du Bureau

L'an mil huit cent cinquante-neuf, le 22 janvier,
le Bureau de la société s'est réuni chez M. Hauffm. son prés.
La séance est ouverte à 8 h.

L'appel nominal constate la présence de tous les membres.
№. Le secrétaire donne lecture du dernier procès-verbal qui est
adopté.
M. M. Rosenwald et Hauffmann présentent au Bureau le sieur
Maurice Lory pour faire partie de notre société. Le Bureau
l'admet provisoirement en attendant que l'assemblée générale se réunisse.

M. le secrétaire donne lecture d'un rapport d'enquête concernant l'admission provisoire de M. Cocheberger

M. le Président rend compte de l'état de la Caisse:

En Caisse chez le trésorier 208 = 88

Recette - du mois. 178 = 90

Dépense gen. 384 = 48

Reste chez le trés. 298 = 28

089 = 20

M. le Président donne avis au Bureau, d'une réunion de présidents de toutes les sociétés de Paris, afin de former une caisse centrale qui aurait pour but, de secourir les malades, de n'importe quel pays ils ressortiraient, après leur six mois d'états. Le Bureau, en met cette décision, en considération. N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 9 h.

Le rapport
19.01.1859
H

N° 199.
Séances du
24 Janvier 1859.

Assemblée G^{ne}

Procès verbal N° 14

L'an mil-huit-cent-cinquante-neuf le vingt quatre Janvier.

La Société de secours mutuels dite Israélite Française, s'est réunie en assemblée générale dans un local rue du petit Lion N° 15, chez Monsieur Cabre tron, restaurateur, sous la présidence de Monsieur Hauffmann.

La séance est ouverte à 7 h^{1/2} du soir

L'appel nominal constate la présence de 42 Sociétaires sur 47.

Sont absents Messieurs Oppenheimer, Magen, Lévy, Judas & Isidor C. ces Messieurs ayant prévus de leur absence sont excusés sauf Monsieur Salomon Lévy qui, n'ayant pas prévu est à l'amende de deux francs.

Monsieur le Secrétaire donne ensuite lecture de deux rapports d'enquête, concernant l'admission de Messieurs Lévy Maurice & Cocheberger. La Société après avoir pris connaissance des rapports admet à l'unanimité les sus-dites candidatures.

Monsieur le Secrétaire donne ensuite lecture de deux rapports d'enquête

N^o 199.
 Suite de la
 Séance du 24
 Janvier 1859.

du mois de Juillet qui sont adoptés
 sans opposition.

Monsieur Moanan Trésorier
 donne connaissance à la Société de
 l'état de la Caisse.

Savoir

| | | |
|---|---------|--|
| à la Caisse d'Épargne | 1579.39 | } Restes à ce jour à la Caisse d'Épargne 1579.39 dest. ch. Trésorier 39.20 |
| Ch. Trésorier au mois de Juillet | 178.10 | |
| Recette du 2 ^o Semestre 1858 | 567.85 | |

| | | |
|---|----------------|----------------|
| Total Calc | <u>2325.34</u> | <u>1668.59</u> |
| Dépense du 2 ^o Semestre 1858 | 656.75 | |

Après le Compte rendu ^{1668.59}, une discussion
 s'engage. Entre Messieurs Schlessinger
 Léon, Mayer Isaac & Monsieur Le
 Président, relativement aux gardes
 qui ont veillé auprès de feu Maurice
 Mayer et sur la somme dépensée
 pour ses funérailles qui ont eu lieu à l'oc-
 casion du décès du dit sieur Mayer.

La Société après avoir entendu
 les observations de Monsieur Le Président
 passe à l'ordre du jour.

Monsieur Le Président donne avis
 à la Société que dans une réunion de
 Messieurs les présidents de Sociétés
 Israélites de Paris, tenue chez Monsieur
 Benoit Lévy, Rue des Francs-Bourgeois
 N^o 14 Copainant la construction d'un
 Temple.

Monsieur Le Président déclare que la
 réunion a chargé Messieurs Benoit Lévy et
 Rothschild de s'enquérir au Consistoire pour obtenir
 d'autres renseignements.

Monsieur Le Président donne ensuite
 connaissance à la Société qu'il a profité de
 cette réunion pour rappeler à Messieurs les
 Présidents les secours à accorder aux Israélites de

N: 199.
 Suite de la
 Séance du 24
 Janvier 1859.

toutes les sociétés qui ne participent plus aux secours accordés par la leur. (L'Assemblée) de Messieurs les Présidents adopte le projet suivant:

Il sera formé une Caisse Centrale pour arriver aux secours des malades ci-dessus mentionnés, de la manière suivante.

Chaque Société payera par chaque mois cinq Centimes par Sociétaires, c'est-à-dire autant de fois cinq centimes qu'elle aura de Sociétaires.

Une discussion s'éleva sur la dite question entre Messieurs Lévy Samuel et Sallhof, et la Société après avoir entendu les explications de Monsieur le Président adopta le projet des Présidents réunis.

Monsieur Rosenwald Moise propose à la Société la réadmission de son frère Josué Rosenwald, déclarant que le dit Sieur Josué Rosenwald acquittera son dû c'est-à-dire ce qu'il devait lorsqu'il abandonna la Société.

La Société vote par la réadmission du Sieur Rosenwald Josué.

Monsieur le Président Kauffman s'absentant cède le fauteuil à Monsieur Hanaou pour présider aux Elections qui ont lieu immédiatement.

Election du Président

| | | | |
|-----------|----------------|----|--|
| Messieurs | Kauffman | 35 | } 42. Monsieur Kauffman ayant obtenu la majorité est proclamé Président pour l'année 1859. |
| | Cerfe Calin | 5 | |
| | S. Lévy | 1 | |
| | Bulletin blanc | 1 | |

Nombre des votants 42, majorité absolue 22.

Election du Vice-Président

| | | | |
|-----------|---------|----|--|
| Messieurs | Sallhof | 33 | } 42. Majorité, Monsieur Sallhof vice-président. |
| | Lambert | 9 | |

Votants 42, majorité absolue 22.

N° 190.
 Suite de la
 Séance du 24.
 Janvier 1859.

Election du Trésorier

Messieurs Wernau 44 } Majorité Monsieur Wernau
 Bulletin blanc 1 } 42

Election du Secrétaire

Messieurs
 Wernery 34 } Majorité Monsieur Wernery
 Rotterdam 2 } 42
 Cersf. Kahn 2 }
 Bulletin blanc 4 }

Election des Membres du Bureau

Messieurs
 Rotterdam 37 } Ces Messieurs ayant obtenu la
 S. Levy 35 } majorité sont proclamés Conseillers
 Rosenwald 32 } pour l'année 1859.
 Mayer a. 32 }
 Ury Joseph 31 }

ont obtenu après le plus v. suffrages

Messieurs
 Lambert 17 }
 Spliz 2 }
 Levy Salomon 2 }
 Cersf. Samuel 2 }
 Mayer Bijon 2 }
 Hazard Kasur 3 }
 Michel Blum 1 }
 Kaver 1 }
 Blum jeune 2 }
 Cersf. 2 }
 Wernery 1 }
 Bulletin blanc 1 }

Résumé de l'Election

l'administration de la Société
 se trouve pour l'année 1859.

Composée comme suit:

Savoir:

Messieurs
 Kauffman Président
 Kalliof vice Présidents
 Wernau Trésorier
 Wernery Secrétaire
 Rotterdam }
 S. Levy }
 Rosenwald } Conseillers
 a. Mayer }
 Ury J. }

Monsieur Blum, Michel a été mis à l'amende de cinquante centimes pour avoir parlé sans autorisation de Monsieur le Président,
 Une discussion s'engagea relativement à

N^o 199
Suite de la
séance du 24
Janvier 1859.

L'amende infligée au sociétaire honoraire pour avoir manqué d'assister au convoi du feu Maurice Mayer, la Société après avoir entendu les observations de Messieurs Schlesinger Lion et Heiseffer sur l'amende pour cette fois seulement, vu que le règlement ne dit pas que les membres sont tenus d'assister aux convois des sociétaires.

La Société déclare qu'à l'avenir tous les sociétaires sont tenus d'assister aux convois des sociétaires, vu le devoir à remplir envers les sociétaires et non une corvée.

Deux autres amendes sont levées par le motif que les sociétaires ont reçu leurs lettres de convocation trop tard.

Sur la proposition de Monsieur le Président, la Société vote une augmentation des cinquante francs par an au garçon de bureau.

le secrétaire

D. B. Demery

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à six heures du soir.

Barthelme

N^o 199
Séance du
28 février 1859.

L'an mil-huit-cent-cinquante-neuf le vingt-huit février, tous membres du Bureau de la Société de secours mutuels dite Israélite Française se sont réunis chez Monsieur Kauffmann Président de la dite Société, rue des trois Pavillons N^o 7 au Marais.

Procès verbal 138

La séance est ouverte à huit heures, l'appel nominal constate la présence de Messieurs Kauffman, Sallhof, Mainau, Demery, Wey, Rettembourg, Samuel Levy, a Levy, Kay et Rosenwald.

Le Procès verbal de l'Assemblée Générale du 24 Janvier 1859, est adopté à l'unanimité.
Monsieur Abraham Kay publie le procès verbal.

199.
Suite de la
séance du 28
Février 1859.

demeurant à Paris rue Rambuteau n° 45.
Monsieur (Michel) Isaac âgé de 46 ans
Compositeur, demeurant à Paris rue des Juifs n° 79.

Sont présentés au Bureau par Messieurs
Pettembourg et Berf. Cahen.

Monsieur le Président donne connais-
sance aux deux candidatures qu'ils sont admises
provisoirement et ne le seront définitivement qu'après
enquête et décision de l'Assemblée Générale
qui aura lieu au mois de Juillet 1859.

Monsieur le Président donne connaissance
au Bureau de l'état de la Société de puis la der-
nière assemblée. C^{te}

En Caisses chez le Trésorier le 24 Janvier 1859.

| | |
|-----------------------------------|---------------------|
| | 89 ^{fr} 20 |
| Le 18 février Recette du dit mois | 105 |
| Total | <hr/> 194 20 |
| • Dépense de fin | 70 |
| Reste chez le Trésorier à ce jour | <hr/> 124 20 |

Monsieur Mayer Isaac a été sur la
demande convoqué à la réunion du Bureau pour
les changements à introduire au règlement, une
discussion approfondie s'engagea sur cette question
le Bureau invita Monsieur Mayer à donner
par écrit le changement qu'il croit nécessaire
au règlement, et comme il a été convenu avec Monsieur Mayer
qu'il sera de nouveau convoqué à la première réu-
nion des membres du Bureau, et après, le Bureau
jugera s'il y a lieu ou non de nommer une
commission à ce sujet.

Il y avait plusieurs ordres du jour
la séance est levée à 11 heures de soir

Le Président
Mayer Isaac

+ [Signature]

N^o 199
Séance du 28
Mars 1859

Procès-verbal 136

L'an mil-huit-cent-cinquante-neuf le vingt-huit
mars, les membres du Bureau de la Société de secours
mutuels dite Israélite Française se sont réunis
chez Monsieur Kauffmann Président de la dite
Société rue des trois Pavillons n^o 7 au Marais
La séance est ouverte à 8 heures, l'appel
nominal constate la présence de Messieurs
Kauffmann, Kallhof, Rosenwald, Meunier,
Hury, Alexis Mayer, Bellembourg, Levy Samuel
Fennery Ancel.

Monsieur le Président donne lecture du
procès verbal de la réunion du Bureau le 28 février
dernier qui est adopté sans opposition.

Monsieur le Président donne lecture de
l'état de la Caisse chez le Trésorier au 28^e février

| | |
|-------------------------|---------|
| | 124. 20 |
| Recette du Mois de Mars | 121 50 |

Total. Fr. 245 80

Messieurs Kauffmann & Rosenwald Meunier
présentent le Sieur Kahn Raphaël âgé de
49 ans Marchand de Nouveautés, demeurant à Paris
rue des Billettes n^o 10.

Le Bureau admet provisoirement le sus-dit
Candidat

A. Demmer

Le Président
Kauffmann

N^o 199
Séance du 2
Mai 1859

Procès-verbal 199

L'an mil-huit-cent-cinquante-neuf le 2 Mai
Les Membres du Bureau de la Société de secours
mutuels dite Israélite Française se sont réunis
chez Monsieur Kauffmann Président de la
dite Société, rue des trois Pavillons n^o 7 au Marais
La séance est ouverte à 8 h. 1/2 du soir, l'appel
nominal constate la présence de Messieurs
Kauffmann, Levy Samuel, Kallhof, Meunier,
Alexis Mayer, Bellembourg, Fennery Ancel.

N: 199
Suite de la séance
du 2 Mai 1859

Rottembourg.
Le Secrétaire donne lecture du procès
verbal qui est adopté sans opposition. (du 28 Mars 1859)
M: le Président donne lecture de l'état de
la Caisse.

Chez le Trésorier le 28 Mars
Recette du mois d'Abril 244.60
99.40

Dépense du même mois 343.70
66.35

Reste à ce jour chez le Trésorier 277.35

A. Lemercier

Hauffmann

N: 199
Séance du
30 Mai 1859

L'an mil-huit-cent-cinquante-neuf,
le 30 Mai à 8 heures du soir, les Membres
du Bureau de la Société dite Israélite Française
se sont réunis Chez Monsieur Hauffmann
Président de la dite Société.

L'appel nominal constate la présence
de Messieurs Dallof, Canau, Ury, Levy Samia
Dennery, Mayer, Alex. Rosenwald, Monsieur
Rottembourg étant absent est mis à l'amende
de 25 francs.

Monsieur Dennery Secrétaire donne lecture
du dernier procès verbal qui est adopté à
l'unanimité.

Monsieur Hauffmann présente comme
Membres provisoires Monsieur Long Samuël
employé âgé de 30 ans, demeurant à Paris
rue St. Hippolite St. Marcel N: 40, présenté
par Messieurs Hauffmann, Hemmerding et
Hauffmann.

Monsieur Louis Brail employé, âgé de
44 ans demeurant à Paris rue St. Martin N: 35
présenté par Messieurs Hauffmann et Hemmerding.

N^o 199
Suite de la
Séance du 30
Mai 1859.

Cerf Caban.
Monsieur Bernard Victor Levy, âgé
de 40 ans, demeurant à Paris, quai Voltaire n^o 77
présenté par Messieurs Levy Samuel et
Schlesinger Léon.

Monsieur le Président, donne lecture
de la recette et de la dépense du mois de
Mai 1859.

| | |
|-----------------------------|---------|
| Cheq. le Trésorier le 2 Mai | 277. 35 |
| Recette du même Mois | 108 .. |

| | |
|-----------------|---------|
| Dépense du même | 379. 35 |
| | 03. |

| | |
|---------------------------|---------|
| Reste en Caisse le 30 Mai | 316. 35 |
|---------------------------|---------|

J. Demery

Le Président
Kauffmann

N^o 199
Séance du
27 Juin 1859

Par mil huit cent cinquante neuf, le 27 Juin.
Les Membres composant le bureau de la
Société dite Israélite Française se sont réunis
chez Monsieur Kauffmann leur Président.

Procès verbal 1859

La Séance est ouverte à 8 heures du soir.
L'appel nominal constate la présence de
Messieurs Balthof, Barau, Hey, Mayer, Haas,
Rosenwald, Demery, Levy Samuel et
Rottembourg.

Le Secrétaire donne lecture du dernier
procès verbal qui est adopté à l'unanimité.
Messieurs Kauffmann, & Marc Kermadec
présentent, Cestrecher, Joseph Marot
demeurant à Paris rue des Rosiers n^o 29.

Et Bloch Abile, âgé de 28 ans,
cristier demeurant à Paris, rue des trois Pavillons
n^o 7 présenté par Messieurs Kauffmann
et Balthof.

Monsieur Kermadec, âgé de 29 ans
demeurant à Paris, rue du faubourg

N. 199
Suite de la
Séance du 27 Juin
1859

Lois - total 142

St. Denis n. 10. 1859. Présenté par Messieurs
S. Rottenbourg & Lion Isaac.

Emile Oury âgé de 50 ans, métier
demeurant à Paris, rue Geoffroy l'Asnier n. 42,
présenté par Messieurs Bernery & Ury.

Monsieur le Président donne lecture
du Compte courant.

| | | |
|-------------------------------|---|---------|
| Chez le Trésorier, le 30 Mai | — | 316. 55 |
| Versé chez le même le 26 Juin | — | 122. 40 |

| | | |
|-----------------|---|---------|
| Dépense du Mois | — | 438. 75 |
| | | 14. " |

| | | |
|-----------------------------------|---|---------|
| Reste en Caisse Chez le Trésorier | — | 424. 75 |
|-----------------------------------|---|---------|

Monsieur Harau Trésorier, dépose
sur le bureau un bulletin, certifiant qu'il a
placé à la Caisse d'Epargnes une somme
de deux cents francs. *cy. Fas 200.*

| | | |
|-----------------|---|---------|
| Reste en Caisse | — | 224. 75 |
|-----------------|---|---------|

Le Bureau, lève l'amende prononcée
contre le Sieur Rottenbourg pour avoir
manqué d'assister à la dernière réunion du dit
bureau, motivée son absence pour désengagement
dans l'intérêt de la Société.

Monsieur le Président propose une
souscription en faveur des blessés de l'armée
d'Italie.

Les Membres du bureau décident, qu'il
sera fait appel, à cet effet aux Sociétaires à
la première assemblée Générale.

S. Demery

Chauffour

N° 199
Séances du 25
Juillet 1859.

Procès-verbal 141

L'an mil-huit-cent-cinquante-neuf.
Le 25 Juillet, La Société de secours mutuels
dite Israélite Française s'est réunie en
assemblée Générale, chez Monsieur Caron
Cahen, restaurateur au du petit Lion St. Sauveur
n°: 15, sous la Présidence de Monsieur Hauffmann
Président de la dite Société.

La Séance est ouverte à 8 heures du
soir, l'appel nominal constate la présence
de 56 membres sur 57 total de la Société
à ce jour, sont absents;

Oppenheim, Tronfour & Bloch pour
Cause de maladie. M. D.

Isidor Aboua, Pretkoffer & J. C. Loyon
pour Cause de voyage.

La Parole est donnée au Secrétaire
pour la lecture des rapports d'enquête, con-
cernant l'admission des nouveaux membres,
deux de ces Sociétaires sont absents, l'un pour
sa place l'autre pour Cause de blessure.

Monsieur Leon Schleisenger demande
l'ajournement des deux nouveaux membres
jusqu'à ce qu'ils aient fait, acte de présence
à l'Assemblée Générale.

Monsieur Levy Samuel répond à
Monsieur Schleisenger que la Société pour-
ra en rapporter, d'abord aux Sociétaires qui
ont présenté les Candidats, ainsi qu'au
rapporteur d'enquête, par conséquent la
Société vote l'admission définitive de tous
les nouveaux admis.

Le Secrétaire donne lecture
de tous les procès verbaux depuis l'Assemblée
Générale de Janvier jusqu'à ce jour, qui
sont adoptés sans aucune observation.

La Parole est ensuite donnée
au Trésorier qui donne connaissance
de l'état de la Caisse.

Le Président

N^o 199.
Suite de la
séance du 25 juillet
1859.

En Caisse le 24 Janvier 1859.
Caisse d'épargne. 1579. 39
Chez le Trésorier 89. 20
Intérêt des fonds placés p^r l'année 1858 51. 31
Recette du 1^{er} Semestre 1859. 642. 90 - 2362. 80
Dépenses au même Semestre 308. 85

Total en avoir à ce jour _____ 2053. 95

Le Président donne avis à la
société que dans le cas où il arriverait un malheur
c'est-à-dire que la Société perdrait l'un de ses
membres, il sera exigé dans ce cas, à chaque décès
une somme de deux francs au lieu d'un, vu que le
meilleur cercueil payant coûte 65 francs, le surplus
de la somme servira pour payer une tombe au
société décédé.

Une discussion s'élève entre plusieurs
sociétaires et demandent si les deux francs
seront exigibles de suite.

Monsieur Hanau demande qu'on fasse
de suite.

Messieurs Levy & Scheidenger se
demandent qu'il ne soit exigé qu'un franc de
suite et l'autre franc après.

La société après avoir entendu le pour
et le contre s'éclaircit.

qu'il sera payé seulement un franc
le soir du décès et le surplus après par chacun
des sociétaires.

Le Président propose à la Société
qu'une somme de vingt-cinq francs soit
allouée à la tombe de feu Maurice Mayer.

Cette proposition est adoptée.

Une discussion s'engage après au
sujet d'une souscription pour les blessés ou
présentes ou soldats tués en Italie, plusieurs
sociétaires prennent la parole.

Monsieur Levy Samuel demande qu'on ne
fasse pas de souscription volontaire ou que

N^o 199.
Suite de la Séance
du 25 Juillet 1859

chacun donnera sa main respective.
Monsieur Rosenwald fait demander
que la Société souscrive pour cinquante francs.
Monsieur Heman observe que les moyens
ne le permettent pas.

Monsieur J. Hagen propose à la
Société la somme de vingt-cinq francs qui
est le tiers des rentes de chaque mois.

La Société se rallie à cette dernière
proposition et vote à l'unanimité vingt-
cinq francs pour la sus-dite souscription.

Monsieur J. Hagen demande après
la parole et propose à la Société de
voter des remerciements au Bureau pour
la peine qu'il se donne pour l'agrandis-
sement de la Société.

Le Président observe que dans le
cas où la Société tiendrait à voter ces
remerciements, ce vote doit avoir lieu
au scrutin Secret, de manière à rendre
libre le Sociétaire de voter selon son
gré. La dite observation n'étant pas adoptée
la Société vote par ass. & l'on
qu'elle remercie le Bureau.

Une discussion s'engage ensuite
au sujet de la lettre de Monsieur Reishffer
qui donne avis, qu'il ne peut assister à
l'assemblée G.^e

Monsieur Levy Samuel & Lambert,
le premier déclare qu'on ne doit pas s'en
rapporter à la lettre en que le sus-dit chassé
chaque fois des invitations pour ne pas assis-
ter à aucune réunion.

Monsieur Lambert observe qu'étant
membres honoraires Monsieur Reishffer n'est
pas tenu d'assister à la Réunion.

Le Président donne lecture de l'art
80 qui traite n'éclaircit pas la question,
conséquemment la Société passe à l'ordre du

N^o 149
Suite de la séance
du 25 Juillet 1859.

Le Président donne ensuite lecture d'une
lettre de Monsieur Benoit Levy concernant la
Caisse centrale pour les malades
Moyant juburim à l'ordre du jour.
La séance est levée à 9 heures

A. Demery

N^o 150
Séance du 29 Août
1859.

Procès verbal. 1417

L'an mil-huit-cent-cinquante-neuf le
29 Août, les Membres du Bureau de la Société
de secours mutuels, dite Fraternité Française
se sont réunis rue des trois pavillons N^o 7
sous la Présidence de Monsieur Kauffmann.

La séance est ouverte à 8 heures du soir.
L'appel nominal constate la présence
de Messieurs Balthoff, Kanan, Rotterdam,
Rosenwald, Moise, Levy Samuel et, Mayer.
Monsieur Demery était absent n'étant pas
parvenu est mis à l'amende de deux francs.

Monsieur Ury est excusé pour cause de voyage.
Sont admis provisoirement Messieurs
Clement Levy, âgé de 40 ans employé à Paris
rue du Château d'eau N^o 59.

Elie Bloch âgé de 38 ans, Marchand de vin
à Paris Boulevard Montmartre N^o 50, présenté
par Messieurs Salomon Levy & Kauffmann.

Et Monsieur Philippe, membre honoraire
médecin dentiste à Paris Boulevard St Denis N^o 119
présenté par Messieurs Hagen & Kauffmann.

Le Président donne lecture du procès
verbal de la dernière assemblée lequel est
adopté à l'unanimité.

Le Président donne lecture ensuite de
l'état de la Caisse
Saint

N^o 109
 Suite de la séance
 du 29 Août 1859

Chez le Trésorier le 25 juillet 283.25
 Recette du Mois d'août 118.75

341.95
 Dépenses du même Mois 150.40

Reste au pair Chez le Trésorier N^{os} 191 55
 N'ayant plus rien à l'ordre du jour
 la séance est levée à 9 heures

Le D^{me} Hauffmann

N^o 110
 Séance du 31 Août
 1859.
 Procès-verbal 142

L'an mil-huit-cent-cinquante-neuf le 31
 Octobre, les Membres du Bureau de la Société
 dite Société Française se sont réunis
 chez Monsieur Hauffmann président de la dite
 Société rue des Trois Pavillons N^o 7.
 La séance est ouverte à 7 h. 1/2 du
 soir.

L'appel nominal constate la présence
 de Messieurs Kellner, Rotterdam, Stancu,
 Hennery, Roscnwald.

Sont absents M^{rs}. pour cause de
 maladie de sa femme.
 M^{rs} Samuel G. a prié qu'il lui est
 impossible d'assister à la Réunion. Ses collègues
 des Messieurs sont excusés tous les deux.

Le Président donne lecture de l'état
 de la Caisse.

Chez le Trésorier le 29 août 191.55
 Recette du mois de Septembre 157.80
 Recette du mois d'Octobre 84.75

433.50
 Dépenses depuis la dernière Réunion
 Reste au pair Chez le Trésorier 104.50

N^o 199
Suite de la séance
du 21 Mars 1859.

Monsieur Ternery demande la parole au sujet
de l'amende à lui infligée pour absence d'absence
à la dernière réunion. Monsieur Ternery déclare
pouvoir produire un certificat de médecin,
attestant que son enfant est malade et qu'il
n'avait pas eu le temps de s'en venir.

Le Président et le Bureau l'ont admis
conditionnellement.

Le Président donne lecture du dernier
procès verbal qui est adopté à l'unanimité.

Sur la demande du Président qui
déclare que le sieur Alex Mayer est forcé
de quitter Paris, ne pouvant plus y gagner
sa vie a produit à Monsieur le Président
une lettre de Monsieur Albert Cahen qui
lui a fait avoir le chemin de fer à moitié
prix, propose de lui accorder un secours de
vingt-cinq francs, et regrette la perte de ce
sociétaire.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour
la séance est levée à 8 h. 1/2

A. Ternery

Haußmann

N^o 200
Séance du 28 Mars
1859.

Procès verbal 149

L'an mil-huit-cent-cinquante-neuf,
le 27 Mars Les Membres composant le Bureau
de la Société dite Israélite Française
se sont réunis chez Monsieur Haußmann Président
de la dite Société, au des trois Pavillons N^o 7.

La séance est ouverte à 7 h. 1/2

L'appel nominal constate la présence de
Messieurs Balthoff, Kanan, Rosenwald, Weiss,
Rottencour, Ury, Ternery, Levy, Samuel.

Le Président donne lecture du dernier
procès verbal qui est adopté sans observations.

Le Président donne lecture de l'état des

N^o 199
 Suite de la séance
 du 28 Dec 1859

| | |
|--|---------------|
| Chaque trimestre le 31 Dec | 329. |
| Recette du Mois de Novembre | 116. 35 |
| | <hr/> 445. 35 |
| Le montant de puis la dernière réunion | 50 35 |
| | <hr/> 394. 80 |
| Il n'y a plus de compte à rendre de puis la séance est levée à 8 h 1/2. | |

D. Deumerk
 (Hauffmann)

N^o 200
 Séance du
 28 Janvier 1860.
 Reces verbal 144

L'an mil-huit-cent-soixante, le 25 Janvier
 à huit heures du soir.
 Les Membres du Bureau se sont réunis
 au domicile de Monsieur Hauffmann, Président
 de la Société de Secours mutuels dits Israélites
 Française, rue des trois Pavillons N^o 7.
 L'appel nominal, constate la présence
 de Messieurs, Salhof, Ury, Rosenwald,
 Rottenbourg, Demery, S. Levy.
 Monsieur le Président présente
 les candidats suivants:
 Monsieur Isaac Baer vit Cefman
 restaurateur âgé de 46 ans demeurant à Paris
 rue des Poissiers N^o 25. présenté par Messieurs
 Cahn Jacob & Rottenbourg.
 Monsieur Benoit Tribourg, placier, âgé
 de 34 ans, demeurant à Paris, rue Guinon provisoire
 N^o 101. présenté par Messieurs Weill & Hauffmann.
 Monsieur Moise Weill, corroyeur âgé
 de 43 ans, demeurant à Paris rue d'Orléans N^o
 Marcel N^o 37. présenté par Messieurs
 Genboing & Hauffmann.
 Monsieur Schmoll A. corroyeur
 de 35 ans, demeurant à Paris, rue de...

N^o 199
 Suite de la séance
 du 23 Janvier 1860.

présenté par Monsieur Leon Guaco, &
 Monsieur Hermann Levy.
 Monsieur Emile Fleury metteur
 âgé de 45 ans, demeurant à Paris rue
 Geoffroy Cassin N^o 42, présenté par Monsieur
 Demery & Ury.

Les messieurs sont admis provisoirement
 par le Bureau.

Monsieur le Président donne ensuite
 lecture de l'état de la Caisse.

de l'exercice depuis la dernière réunion du Bureau.

| | | |
|--------------------------|-----------------------|------------|
| En caisse le 28 Dec 1859 | 394 ^{fr} .80 | |
| Recette du mois de Dec | 158.20 | } — 244.60 |
| " " " " " " " " | 86.40 | |

Dépenses

639.40
 411.90

Reste frs 227.50

N'ayant plus rien à l'ordre
 du jour la séance est levée à 8 heures

D. Demery

(Hermann)

N^o 199. ff.
 L'Assemblée
 Générale
 du 29 Janvier
 1860.

L'an mil huit cent soixante le 29 Janvier,
 la société du secours-mutuel, dite Israélite française,
 réunie en assemblée générale sous la
 présidence de Monsieur Kauffmann Président de
 la société dans le local de Monsieur Cahen Bron
 restaurant, Rue du Petit Lion N^o 15.

La séance est ouverte à sept heures du soir.
 La parole est au secrétaire. — L'appel nominal constate la
 présence de 54 membres sur 60. Sont absents: Oppenheim
 Felix, qui n'ayant donné aucun avis sur son absence, est mis
 à l'amende de deux francs. Lippmann est excusé à cause
 de maladie de son épouse. Schlesinger et Jacob sont excusés
 pour cause de leur grand âge.

Verbal 141

Le Président donne lecture des rapports d'enquête concernant l'admission des nouveaux membres. La société, après avoir entendu les rapports, vote l'admission définitive. Le Président, en faisant part de ce vote aux nouveaux sociétaires, leur recommande d'accomplir en tout temps leurs devoirs envers la société & de faire pour son intérêt tout ce qui leur sera possible. —

La parole est ensuite donnée au Secrétaire, pour la lecture de tous les procès verbaux depuis l'assemblée générale du mois de Juillet 1859 jusqu'à ce jour, qui tous sont adoptés sans observation.

Le Président donne lecture de l'état de la Société:

| | |
|--|-----------------------------|
| À la Caisse d'épargne au 25 Juillet 1859 | Fr. 1830, 70 ^c |
| chez le Trésorier | " 223, 25. |
| Recette du 2 ^e Semestre 1859 | " 721, 60. |
| | " 2775, 55 ^c |
| Depenses du même Semestre | " 717, 35. |
| Reste en faveur de la Société | = Fr. 2058, 20 ^c |

Le Président cède le fauteuil à M. Daltroff désigné pour présider les élections, qui commencent immédiatement.
Nombre des votants 57, majorité absolue 29.

Election du Président:

| | |
|-------------------|----|
| M. M. Kauffmann : | 50 |
| Levy Samuel : | 3 |
| Cerf Cabre : | 1 |

Bulletins blancs : 3 = 57.

M. Kauffmann ayant obtenu 50 votes, est proclamé Président p^r l'année 1860.

Election du vice-président: votants 57.

| | |
|--------------------|----|
| M. M. Reishoffer : | 35 |
| Lambert : | 8 |
| Schlesinger Leon : | 4 |
| Straus : | 1 |
| Wajer : | 1 |

Bulletins blancs : 8 = 57.

M. Reishoffer ayant obtenu 35 votes, est proclamé Vice-président p^r l'année 1860.

Election du Trésorier: votants 57.

| | |
|----------------|--------|
| M. M. Hagène | 48 |
| L. Schlesinger | 2 |
| S. Levy | 2 |
| Lion Isaac | 1 |
| Bulletin blanc | 4 = 52 |

M. M. Mayer ayant obtenu le plus de votes, est élu Trésorier p^r l'année 1860.

Election du Secrétaire

Votants 56, Majorité absolue 29

| | |
|--------------------|----|
| M. M. Maurice Levy | 44 |
| M. Isaac | 5 |
| Straus | 1 |
| Sal. Levy | 1 |
| Denercy | 1 |

Bulletin blancs : 4 = 56

M. M. Maurice Levy ayant obtenu le plus de votes est proclamé Secrétaire p^r l'année 1860.

Election des cinq Conseillers :

Votants 53, Majorité absolue 27:

| | | |
|----------------------|----|---|
| M. M. Levy Samuel A. | 40 | Ces Messieurs ont concouru la majorité et sont proclamés Conseillers p ^r l'année 1860. |
| Pattross | 35 | |
| Ury | 30 | |
| Rosenwald Joseph | 28 | |
| Lambert | 19 | |

M. M. Rottenbourg 11 ont après obtenu le plus de suffrages:

| | |
|-------------|---|
| Denercy | 8 |
| Straus | 6 |
| Jacob Kahn | 5 |
| Coblence | 5 |
| Isaac | 5 |
| Sal. Levy | 4 |
| Blum Levy | 3 |
| Spitz | 3 |
| Traubourg | 3 |
| M. Abraham | 3 |
| Moeb | 2 |
| Pary | 2 |
| Schlesinger | 2 |
| J. Madeline | |

M. M. Lagart 1
 M. M. Boite 1
 S. Levy 1
 Bulletins blancs 9

L'Administration de la Société se trouve
 donc composée pour l'année 1860 comme
 suit:

| | |
|---------------------|----------------|
| Messieurs Kauffmann | Président |
| Weishoffer | Vice-Président |
| Meyer | Tresorier |
| Madame Levy | Secrétaire |
| Levy Samuel | |
| Daltross | } Conseillers |
| Ury | |
| Rosenwald Josué | |
| Lambert | |

Le Président observe à la société que plusieurs membres,
 qui ont été mis à l'amende pour avoir manqué au convoi
 du feu Hanau, demandent à être relevés de cette amende;
 & comme une telle levée n'est pas au pouvoir du Président,
 elle est mise à la décision de l'assemblée.

M. M. Steuss & Rottenbeyer déclarent avoir été au
 Montparnasse & s'être couchés à l'église. — M. M.
 Foumarron dit avoir reçu la lettre après le départ du
 convoi & qu'il n'ose s'absenter sans permission du Sé-
 crétaire, qui depuis n'est rentré qu'à 10 heures en l'en-
 demain matin. — M. M. Rosenwald Josué déclare qu'une
 coupure dans la main l'a empêché d'assister au convoi.
 M. M. Mayer Isaac prie la société de lever l'amende
 pour cette fois. M. M. Ury est contre la levée. M. M. Louis
 Baert n'est pas contre la levée, mais prétend qu'elle ne
 soit accordée qu'exceptionnellement, & qu'en pareil cas
 les sociétaires soient d'ordinaire obligés de se rendre à la
 maison mortuaire. Après quelques autres explica-
 tions pour & contre, l'amende fut exceptionnellement levée
 pour cette fois. — Le Président ajoute qu'à l'avenir
 aucune autre excuse sera valable que celle d'une
 lésion ou d'un voyage.

Le Président prononce, son mécontentement du peu d'empressement des sociétaires pour les visites de condoléance, de sorte que dernièrement sur 60 membres, il n'y avaient que 4, qui aient rempli ce devoir. Le Président donne donc son avis, qu'à l'avenir la société doit se réunir à 11 heures du matin le samedi des 7 jours de deuil d'un sociétaire pour les prières usitées & pour rendre en même temps les visites de condoléance. La société adopte ce projet facilement.

Enfin le Président annonce, que M^r. Adler lui a déclaré de donner sa démission comme garçon de bureau, si on ne lui accorde pas une augmentation de salaire, & que lui, le Président, a trouvé un remplaçant de M^r. Adler. Plusieurs membres s'expriment en faveur du nouveau garçon de Bureau. Mais comme la Majorité se prononce ^{en} pour M^r. Adler, & que celui-ci déclare se contenter sans augmentation, le Président cède au désir de la majorité, & par conséquent M^r. Adler reste en fonctions.

N^o ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 $\frac{1}{2}$ du soir.

A. Müller Levy

Le Président
A. Müller Levy

199.
Procès-verbal
de la séance du
Bureau, le 4
Février 1860

Procès-verbal 146

L'an mil huit cent soixante le 4
Février, le Bureau de la société des secours
mutuels, dite Israélite française, s'est réuni
chez Monsieur Rauffmann, Président de la
société, Rue des trois Pavillons N^o 7. - La séance
est ouverte à 8 heures du soir.

L'appel nominal constate la présence des
Messieurs Reichoffer, S. Magen, M. Levy,
Rosenwald Josué, S. Levy & - sont absents:
Monsieur Lambert qui, n'ayant donné aucun avis
de son absence, a été mis à l'amende de 2 francs,
& M^r. Daltrof, qui est excusé par cause de mala-
die. - Le Président donne lecture du Procès-
verbal de la séance générale du 29 Janvier d^o,
qui est adopté sans observation.

Le Trésorier donne lecture de l'état de la Caisse:
 Chez le Trésorier le 29 Janvier fs 227, 50 c.

Recette du février - - - - - 152, 15

Total: fs 379, 65

Dépenses depuis - - - - - 275, 95

Reste ce jour chez le Trésorier fs. 103, 70

Monsieur le Président nous avis que les deux secrétaires
 Mm. Raphaël Samuel & Hyppolite Lizaïce sont
 tous les deux partis comme secrétaires faute de paye-
 ment. Rien de plus à l'ordre du jour, la
 séance est levée à 9 heures.

Maurice Levy

Hyppolite Lizaïce

S. 199.
 SÉANCE
 du Bureau le 10
 Avril 1860.

Trois-verbaux 147

L'an mil huit cent soixante le 10 Avril
 les Membres du Bureau de la société de secours
 mutuels, dite Israélite française, se sont réunis
 chez M. Kauffmann, Président de la société,
 Rue des Trois Savillans N. 7.

La séance est ouverte à 8 1/2.

L'appel nominal constate la présence des Mm.
 Reiskofer, S. Hagen, M. Levy, Daltroff,
 Rosenwald Josué, Lambert, S. Levy a.

Le Secrétaire donne lecture du Procès-verbal
 du 4 Février, qui est adopté, seulement M. Lambert
 réclame contre l'amende prononcée contre lui
 à la séance du Bureau du 4 février 60 pour son
 absence sans en avoir donné avis, vu que la réu-
 nion du Bureau a été ajournée par rapport au
 convoi de Léon Isaac, ce qui lui a fait oublier la
 réunion du Bureau; par conséquent l'amende est
 levée par le Bureau. -

Le Trésorier donne lecture de l'état de la caisse

Chez le trésorier le 4 février fs 103, 70

Recette du mois de Mars - - - - - 168, 65

versé par les sociétaires

hors du décès de Ts. Lion - - - - - 58

330

Transport

Transport frs 330, 30

Depense depuis la reunion d^e 175, 50

Reste chez le Trésorier frs 154, 80

M^r. le Président communique au Bureau la proposition qui a été faite par M. M. les Grands Rabbins Oulmann & Isidor aux Présidents de toutes les sociétés Israélites en ville, savoir que les sociétés souscrivent pour l'établissement des Bains religieux (Mikva). Cette proposition est provisoirement rejetée par le Bureau, en attendant que la société d'origine adopte l'avis du Bureau.

M^r. le Président propose de former une Caisse de retraite. Le Bureau déclare l'ajournement de cette question à la prochaine assemblée générale.

M^r. Daltroff fait la proposition de donner à l'avenir au sociétaire malade le choix de chez lequel les médicaments, ordonnés par le médecin de la Société, à la Pharmacie la plus près de sa demeure. Le proposant appuie sa demande par un fait raconté arrivé à lui-même. — M^r. Hagen propose de fixer quatre Pharmacies. — Enfin M^r. Reishoffer trouve bon de restituer en tout cas au profit de la société une des Pharmacies de la Rue de Lombard. — Le Président déclare que le Bureau n'a pas le droit de changer un article du règlement, & demande le renvoi de cette question à l'assemblée générale prochaine, ce qui fut adopté.

La séance est levée à 9^h 3/4 du soir.

Maurice Levy

(Le Président
Kaufmann)

P. 199.
Séance du
Bureau
1 Mai 1860

L'an mil huit cent soixante et Mai
Le Bureau s'est réuni chez M^r. Kaufmann, Président de la Société, demeurant N^o 7 R, des Trois Pavill.

La séance est ouverte à 8^h 1/2 du soir.

L'appel nominal constate la présence de M^{rs}.
Rosenwald Josué, Lambert & Maurice Levy.
Sont absents: M^{rs}. Reishoffer, S. Levy, et al.

Procès - verbal 146

Hagen & Daltroff. Le Dernier est excusé pour cause de deuil, de même M^r Hagen pour cause de voyage. M^{rs}. Reiskofer, J. Levy & Ury sont à l'amende de 2 frs chacun, vu qu'ils n'ont donné aucun avis au Président de leur absence.

M^r le Président présente M^{rs} Salom. Keller, orfèvre, âgé 37 ans, demeurant R^{ue} du Temple 75, présenté par M^{rs} Kaufmann & Rosenwald.

M^{rs} Wortmann Godefroie, M^{rs} de Seaux, âgé 40 ans, Rue du Temple 128, présenté par Rosenwald, Moïse & Kauffmann, Picard, fabri. de lingerie, âgé 35 ans, R^{ue} Genier St. Lazare N^o. Présenté par M^{rs}. Kaufmann & Lippman, Em^{rs} Wölf 35 ans, M^{rs}. Dentiste, Rue Voiteu, 10, présenté par M^{rs} Kaufmann & Rosenwald Josué.

Le Secrétaire donne lecture du Procès-verbal du 10 Avril d^r, qui est adopté.

Le Président donne lecture de l'Etat de la Caisse: Chez le Trésorier le 10 Avril d^r frs 154. 80

Remis au id^r " 29 " " 113. "

267. 80

Depenses depuis la 2^e Réunion frs 41. "

Reste chez le Trésorier frs 226. 80

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la Séance est levée à 9 h. du soir. — M^{rs}. Kaufmann & Rosenwald

M^{rs}. Maurice Levy Kauffmann

199

L'an mil huit cent soixante le org

Le Bureau de la Société s'est réuni

Procès-verbal. chez le Président M^{rs} Kaufmann N^o 7. Rue du

du Bureau Trois Pavillons. La Séance est ouverte à 9 h. du

le 11 Juin 1860 soir. Ont été présents: M^{rs} Reiskofer, Hagen

J. Rosenwald, J. Levy & Lambert, sont absents

M^{rs}. Daltroff, pour cause de maladie; Ury, f

cause d'indisposition de M^{rs}. Ury, & Maurice

Levy, qui, n'ayant donné avis de son absence,

mis à l'amende de 2 francs. —

Le Président donne lecture du dernier

Procès-verbal, qui est adopté sans opposition.

Procès-verbal 199

Le Président donne lecture de l'état de la Caisse:
 Chez le Trésorier le 1 Mai 87. fs 226, 80
 Recettes du Mois de Mai " " 120, " "
 fs 346, 80
 Dépenses depuis la 3^{re} réunion, 180, " "
 Reste chez le Trésorier: Fs. 166. 80%

M^r. Rosenwald Josué propose au Bureau, que
 le Président fasse des démarches pour que la société
 entre dans la Société de la Terre promise.

La Proposition ci-dessus est renvoyée
 à l'assemblée prochaine. La séance est levée à 9 h.

M. Amiel Levy Le Secrétaire
 Hauffmann

N^o 199.
 Société
 de
 Secours-Matuel
 de
 Israélites Français
 Séance de l'Assemblée
 Générale de nuit
 N^o 180

L'an mil huit cent soixante le 6 Août.
 La Société de Secours-Matuel de Israélites Français
 s'est réunie chez M^r. Aron restaurateur N^o 15 rue du
 petit Lion. La séance est ouverte à 7 h du soir
 L'appel nominal constate la présence de 55 membres
 Sur 67
 sont absents pour cause de maladie
 Rosenwald Moïse; Oppenbeim; Levy Samuel A; Lippman
 A. & Levy Vittel Jones;

Procès-verbal N^o 180
 Sous la présidence de M^r.
 Hauffmann H.
 pour des trois présidents

dont 5 absents pour cause de fêtes de famille
 Pottenberg; Ley Ahuj & Mine jeune & dernier en voyage.
 Le Secrétaire donne lecture des rapports d'enquête
 concernant l'admission de Messieurs
 Veit Mars; Sephal; Houry; Einhorn, Quartman
 Sobranecchi; Heller; au cours de laquelle aucune opposition n'est faite
 la Société prononce l'admission définitive.
 Le Secrétaire donne ensuite lecture des procès-verbaux
 depuis la dernière assemblée générale jusqu'à la dernière
 réunion de bureau qui ont été adoptés sans opposition;
 M^r. Rosenwald Josué demande la parole au sujet des visites
 de condoléance; déclarant qu'il est déplorable; que
 les Sociétaires ne comprennent pas mieux leur devoir
 envers leurs camarades qui se trouvent dans le besoin.
 Cette observation suscite une discussion à laquelle prennent
 part M^r. Holtsinger, Levy Ahuj, Houry, Quartman, Sobranecchi

M. Samuel B; Archel Joine; cette discussion a lieu
 par ordre du jour; ensuite les Sociétaires a miens faire leur
 droit M^r Lévy Hermann demande la parole concernant
 les médicaments; observe qu'il est gênant par les
 Sociétaires, d'aller si loin; M^r. Roswald Fokke; Hagen
 & Holstein; demandent la parole (font quelques
 observations; le président de place qu'il est impossible de s'en
 être quitte pour un article au d^e pub^l échange
 tout a fait; la Société sur cette observation passe à l'ordre
 du jour;

Le président donne connaissance que dans une réunion
 le précédent, convoqués par M^rs les grands rabbins;
 qui demandent que chaque Société fournisse pour
 une somme quelconque pour la construction en Espagne
 demande déjà résolu par le bureau; M^rs Cabre Aron &
 Solomon Lévy parlent pour & M^rs Hagen & Philippe
 contre; la Société après avoir entendu les explications
 des Sociétaires décide également la demande
 de 200^{fr} grands. de Paris;
 Une autre question concernant la terre promise est soulevée
 par M^r Roswald Fokke;

M^rs Peischoff; Cabre Jacob; Cabre Aron; Hagen & son
 Hagen & Philippe parlent successivement sur cette question
 Holstein sur demande que la Société avant d'accepter
 le titre de centre membres; se jure dans la Société
 même une terre promise; le président qui fait
 rapport de la terre promise donne à la Société quelques
 détails sur son état important déjà plusieurs
 fois agitée dans la Société; la Société après avoir
 entendu tous les orateurs prononce l'approbation;

Le Président donne ensuite lecture de l'Etat de la Société
 et la lecture d'Espagne au mois de Janvier 1886 = 79
 et la de la Société à la même date 227 = 50
 Recette de 10^{fr} de novembre 1886 825 = 75
 Total 2998 = 25
 Reporte du même trimestre francs 850 = 5

Etat comme fonds Société Espagne 1886 79 = 207
 et la Société à la même date 227 = 50

Le président donne connaissance à la Société que toutes les Sociétés ont versé pour les victimes des massacres de la Syrie et invite la Société à faire de même une discussion sur le mode de souscription d'engagement entre plusieurs membres de la Société après avoir entendu les observations des orateurs; déclarant souscrire immédiatement selon la volonté de chacun; et ensuite le président est prié de compléter les comptes pour la Caisse de la Société pour l'exercice pour 1867 n'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 10 heures.

Le Président
Thauffmann

27^e 197
Procès-verbal 1867
M. Jean
Ce bureau à 27^e 1867

Le samedi huit cent cinquante le 22^e 8^e le bureau de la Société s'est réuni chez M. Tauffmann président à 11^e 9 rue des trois pavillons le samedi ouvert à 8^h 30 - 514
L'appel nominal constate la présence de M. Schickler, J. Levy, Doy. Maurice Levy, Prochard, Joly, sont absents M. Salomon pour cause de maladie; M. Bagen a prêté serment qui est accepté ne peut servir pour cause d'une affaire impérieuse; cette excuse n'est pas admise par le bureau et me à l'annonce de deux personnes que M. Lambert qui n'a pas prêté serment; Le Président donne lecture du procès-verbal de la séance de la dernière assemblée générale qui est adoptée; lecture est donnée après de la situation de la Société;

| | |
|---|----------|
| M. J. Casimir | 200 = 30 |
| verse au trésorier le 9 ^e 7 ^e | 133 = " |
| verse au ... le 1 ^e 8 ^e | 117 80 |
| | <hr/> |
| | 450 = 80 |

| | |
|-------------------------------|----------|
| Deposits Jean | 276 = 80 |
| Reste en Caisse de la Société | 74 = 30 |

Le président propose M. ...

présentes par Mr. Rishoffen & Hauffman
 A l'heure de 7 ans, mentionnée en bronze sur une
 médaille la toute présente // Mr. Rishoffen & Hauffman
 le Bureau admet provisoirement les statuts & articles,
 le président donne connaissance au Bureau d'une note
 de la part de ^{de} pharmacien que Mr. Well s'en va à l'étranger,
 Mr. Well déclare qu'il est impossible d'aller le
 pharmacien de la Société; vu que son épouse est
 en couche & qu'il n'est personne pour aller
 le chercher; le Bureau décide vu la circonstance
 qu'on remboursera à Mr. Well son déboursé, mais
 comme le règlement n'est pas explicit sur la question
 en pareil; le Bureau pense qu'il faut l'approbation
 de la Société; ~~l'assemblée~~ espère adoptera la décision
 du Bureau; le président est chargé de donner
 connaissance de cette décision à Mr. Well;
 Mr. le président donne avis au Bureau que les
 déclarations qu'il était plus régulier de payer 2 fr par mois
 & que la caisse paye les Portées; le président
 donne quelques explications au Bureau; qui après
 avoir discuté à fond admet l'approbation des Statuts,
 l'approbation de la Société;
 de plus le Bureau déclare proposer à la Société dans
 la première réunion et espère son approbation;
 que si un Sociétaire tombe malade il lui est
 permis de prendre les médicaments dans son quartier
 c'est-à-dire chez son pharmacien; et que le président
 est autorisé à rembourser au Sociétaire son déboursé
 n'ayant plus rien à l'ordre de faire le même déboursé
 à 9% sur le tout.

Hauffman

Procès-verbal, 112;

Séance
 du Bureau
 du 26 9bre 1860.

L'an mil huit cent soixante le 26 9bre.
 le Bureau de la Société s'est réuni 112 9 meses par l'ordre
 de Mr. Hauffman président de la Société; La séance est ouverte
 à 7 heures. L'appel nominal a été fait par le président
 Mr. Rishoffen; les présents sont: Mr. Hauffman, Mr.

sont absents Mrs Dattief & Hagen pour cause de maladie; sont excusés; le président lit le compte rendu du dernier procès-verbal qui est adopté;

Le bureau est composé de l'état de la caisse de la Société
1894 1895 6 24 80
1895 1896 11 10
1896 1897 11 10

Le président demande la parole pour donner des explications sur la dernière séance du bureau; il annonce que la séance a été malade; le bureau se rapporte à Mr Lambert & Co. (Lombard)

Le président propose au bureau d'exempter M^r Schillinge Jacob âgé de 79 ans à cause de son âge de servir l'association de la Société; le président donne connaissance au bureau que plusieurs plaintes ont été portées contre le médecin par plusieurs Sociétaires; 1892

Le président demande la parole pour communiquer au bureau une plainte particulière d'un Sociétaire qui a été très malade et que le dit Sociétaire a été forcé de prendre un autre médecin; M^r G^r s'en est plaint également; le bureau agit pour discuter sur la question du médecin; décide qu'un rapport sera fait à la Société à l'endroit du changement de médecin; le président donne ord^r au bureau que le M^r Händlin a donné sa démission qui est adoptée; ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 9 1/2 heures

Hausmann

N° 199

Procès-Verbal.

Séance

Du

28 janvier 1861.

Assemblée générale.

Procès verbal 153

L'an mil huit cent soixante et un, le 28 janvier, la Société de secours mutuels dite Israélite française, s'est réunie en assemblée générale dans les salons de M. Claron, restaurateur, rue du Petit-Lion, n° 15, sous la présidence de M. Kauffmann, président de la dite Société.

La séance est ouverte à 7 heures du soir.

En l'absence du secrétaire, M. le président fait l'appel nominal qui constate la présence de 34 membres sur 63.

Sont absents: M. M. Oppenheim, Noyen, Levy-Juda, Lang et Philippe pour cause d'indisposition;

M. M. Preschoffer, Blime jeune, Rosenswald-Cury, sont en voyage, et Louis Beer, pour cause d'emploi.

M. M. Coblenz, Cochelberg, Kury et Levy Maurice n'ayant donné aucun avis, ont été mis à l'amende chacun de 2 fr.

M. le président donne lecture à l'assemblée de plusieurs lettres reçues par différents Sociétaires motivant leur absence.

Il est ensuite donné lecture du rapport d'enquête concernant l'admission définitive de M. M. Bloch Alexandre et Jules Sandere. Aucune opposition ne s'étant faite, leur admission est prononcée.

M. le président donne connaissance de tous les procès-verbaux des assemblées de bureau depuis la dernière assemblée générale qui sont adoptés sans opposition.

M. le président fait savoir à la Société que le bureau a décidé, dans une de ses réunions que les frais pharmaceutiques que M. Weil Bonus a eus pendant sa maladie, vu l'impossibilité d'aller chez notre pharmacien son épouse se trouvant malade au même temps, étant obligé de se faire soigner lui-même.

Suite
De
l'Assemblée générale
Du
28 janvier 1861

médicaments chez le pharmacien le plus
voisin, lui seront remboursés.

Sur une nouvelle explication donnée
à la Société par le président, la décision
du Bureau est approuvée.

Sur la proposition de M. le président,
le Bureau a aussi décidé que le frère
Schlesinger Jacob, âgé de 79 ans, serait
exempt de tous paiements; la Société
adopte également.

Plusieurs membres demandent la
parole pour le changement de médecin.

M. Prosenvald Josué propose
de garder M. Naas. Seulement il demande
que chaque Sociétaire soit libre de prendre
le médecin qu'il lui convient, et la Caisse
lui tiendra compte à raison de 1 fr. 25^c
par visite.

Cette proposition est rejetée.

M. Mayer Dijon et Jonas
Weil parlent en faveur de M. Naas.
Ce dernier prétend avoir été bien soigné
par ce docteur dans sa dernière maladie.

M. Lévy Samuel et Mayer
Isaac parlent contre. Ce dernier surtout
fait une longue narration pour prouver
qu'il a été mal soigné par le médecin,
et que, vu l'urgence, il a été obligé d'avoir
recours à un autre homme de l'art.

M. Ury et Dennessy parlent
en faveur du changement.

Après une vive discussion et
après avoir entendu ^{de tous} les orateurs pour et
contre, un vote par assis et levé
décide en faveur du changement.

L'Assemblée laisse au président
le soin de choisir un autre médecin.

La Société, sur la proposition
de son président, ~~se retire~~

Suite
De
l'assemblée générale
Du

28 janvier 1861

compte à M. Mayer Isaac de 1 fr. 25 c.
par visite pendant sa maladie.

Une nouvelle discussion s'élève au sujet
du pharmacien. Sur la proposition du président,
vu que la Société n'est pas assez nombreuse
pour avoir plusieurs pharmaciens titrés, et
vu l'éloignement des sociétaires les uns des
autres, l'éclare qu'en cas de maladie, on
pourrait se procurer les médicaments chez le
pharmacien le plus proche de sa demeure,
et qu'à la fin de la maladie la Société
payerait les médicaments.

Après quelques observations, cette
proposition est adoptée.

Une discussion s'engage sur les sept
jours de deuil.

M. Mayer Isaac propose que le montant
des fonds des sept jours de deuil soit remis
au sociétaire se trouvant dans cette position.

M. Deltroy est du même avis.

Cette opinion est combattue par M. Samuel
Levy. Une forte opposition s'élève contre
cette question, qui est rejetée.

Plusieurs sociétaires demandent que l'on
change le mode de cotisation, c'est à dire de payer
régulièrement 2 fr. par mois, et les corvées seraient
à la charge de la Caisse.

M. M. Isidor Abraham et Mayer Dijon
sont d'un avis contraire.

L'assemblée, après avoir écouté attentivement
tous ses membres pour et contre, passe
à l'ordre du jour.

Enfin, sur la proposition de M. le président,
l'Assemblée décide que tout sociétaire, convaincu
pour assister à la cérémonie religieuse de la
pose d'une tombe d'un sociétaire, qui
manquerait à ce devoir, est passible d'une
amende de 2 fr.

Une dernière proposition décide que

Suite
de
l'Assemblée générale
du
28 janvier 1861.

Les membres honoraires ne pourront faire
partie du Bureau.

M. le président donne ensuite connaissance
à l'Assemblée de l'état de la Caisse:

| | |
|--|---------|
| À la caisse d'Épargne, mois d'août 1886-79 | |
| À la caisse du trésorier..... | 200-50 |
| Recette du semestre..... | 770-30 |
| <hr/> | |
| Total..... | 2857-59 |
| Dépenses..... | 868-80 |
| <hr/> | |
| Reste..... | 1988-79 |
| <hr/> <hr/> | |

M. le président déclare le mandat
du Bureau terminé, et il va être procédé
à de nouvelles élections.

Election du Président.

48 votants, majorité absolue, 25.

M. Kaufmann ayant obtenu 48 voix
est proclamé président pour l'année 1861.

Election du vice président.

votants, 47; majorité absolue, 25

M. Cahen Jacob, 31 voix, est
proclamé vice président.

Election du Trésorier.

votants, 49, majorité, 25

M. Ury, 37 voix, est proclamé
trésorier pour l'année 1861.

M. Ury n'accepte pas, et remercie
la Société de la confiance qu'elle a
en lui.

Election du Secrétaire.

votants, 44, majorité absolue, 23

M. Anselme, 37 voix,
est proclamé secrétaire pour l'année 1861.

Suite
De
l'Assemblée générale
De
28 janvier 1861

M^{rs}. Samuel Levy a, Rosenswald
Josué, Lambert, Abraham Isidor
et Straus Daniel, ayant réuni une
grande majorité, sont proclamés membres
du Bureau.

M. le président, vu le refus de
M. Ury comme trésorier, demande à ce qu'il
soit pourvu sur le champ à son remplacement.

M. Straus, membre du Bureau,
veut bien se charger de cette fonction,
et il est accepté.

M. Levy Hermann, ayant réuni
le plus de voix après les membres ci-dessus
nommés, passe aussi au Bureau.

N'ayant plus rien à l'ordre du
jour, la séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire,

Anchel

Le Président
Kauffmann

Procès Verbal

Séance
Du
25 février 1861

Assemblée de Bureau

Procès-verbal 156

L'an mil huit cent soixante et un, le
vingt-cinq février, le Bureau de la Société
de secours mutuels dite Israélite française
s'est réunie N^o 9, rue des Trois-Pavillons,
sous la présidence de M. Kauffmann.

La séance est ouverte à neuf heures
du soir.

La présence de tous les membres est
constatée par l'appel nominal.

M. le président donne lecture du procès-
verbal de la dernière assemblée générale,
qui est adopté.

Connaissance est ensuite donnée de
l'état de la Caisse:

Suite
de
Assemblée de Bureau
du
25 février 1861

Chez le trésorier, le 28 janvier, 101 - 80
25 février, versé au trésorier 109 - 60

Total - 211 - 40
Dépenses 93 - 80

Reste en Caisse 117 - 60

M. le président donne la parole à
M. Deltroy, qui a demandé à ^{assister} comparaître
au Bureau.

Ce Sociétaire, après avoir fait part
de la perte douloureuse qu'il vient d'éprouver
dans la personne de son père, déclare avoir
rigoureusement observé les sept jours de
grand deuil, et que, vu l'exiguïté de son
domicile, il lui a été impossible de faire
dire les prières chez lui. (Ceci est attesté
par M. le président lui-même qui lui a
rendu sa visite de condoléances). M. Deltroy
est donc rendu régulièrement matin et soir,
accompagné d'un coreligionnaire, selon
la coutume religieuse, au Temple israélite
du rite portugais, pour réciter la prière
usitée en pareil cas. Au besoin, ce Sociétaire
veut fournir le témoignage de plusieurs
personnes honorables.

Il demande donc, armé de l'art. 38
du Règlement, l'indemnité lui en causé.

Le Bureau croit le Sociétaire
mal fondé dans sa demande, parce que
il n'a pas fait les prières chez lui.
Plusieurs membres du Bureau pensent
que l'observation des sept jours sans les
prières à domicile ne constitue pas
le grand deuil; l'autre, ne cherchant pas
à interpréter l'article du règlement
voient le grand deuil dans la tenue

Suite
de
l'Assemblée du Bureau
du
25 février 1861

Des sept jours seulement. (c'est-à-dire וַיָּצִיחַ)
Une discussion très animée s'élève
sur ce sujet au sein du Conseil, et ne
pouvant être résolue, le Bureau décide
que cette question serait soumise à
l'Assemblée générale pour en délibérer
définitivement.

Le Bureau décide provisoirement
qu'à l'avenir tout sociétaire qui tiendra
ses sept jours de deuil sans faire
ré citer chez lui les prières en usage,
recevra une indemnité de 14 fr. Il
est toutefois entendu que des visiteurs
seront chargés d'aller chez le sociétaire
en deuil pour constater le fait.

M. le vie président propose au
Bureau, vu que presque chaque fois qu'un
membre a le malheur de perdre un de
ses proches, il se trouve souvent plusieurs
manquants parmi les sociétaires convoqués
pour rendre le dernier devoir, et, par leur
absence, occasionnent souvent de ne
pouvoir ré citer les prières, il est donc
d'avis que ce service se ferait
désormais par des personnes étrangères
à la Société, aux frais des sociétaires.

Le Bureau adopte cette proposition.
N'ayant plus rien à l'ordre
du jour, M. le président lève
la séance à onze heures.

Le Secrétaire,

Archelet

L. M. H. H. H.
H. H. H. H.

⊕ *Post scriptum*: Il est bien entendu que ces
propositions ne peuvent être mises en
exécution qu'après l'assentiment de l'Assemblée

Procès-verbal

N^o 155

Séance

Du

7 avril 1861

Assemblée de Bureau.

I^{er} secours mutuels

L'an mil huit cent soixante-une,
le sept avril, le bureau de la Société d'Israélite française, s'est réunie chez
M. Hauffman, rue des Trois-Pavillons,
n^o 9, sous sa présidence.

La séance est ouverte à huit heures
du soir.

Tous les membres, excepté M. Rosenwald
Josué, sont présents. Le dernier, n'ayant
pas motivé son absence, a été mis à
l'amende de 2 francs.

Le secrétaire donne lecture du procès
verbal de la dernière séance du Bureau,
qui est adopté.

Le Président donne ensuite
connaissance de l'état de la Caisse:

Le 25 février, resté chez le trésorier. 117-60

Recette du mois de mars - 92 65

| | |
|------------|--------|
| total - | 210-25 |
| Depenses - | 178-25 |

Reste en ce jour - 32-00

Plus rien à l'ordre du jour, la séance
est levée à neuf heures.

Le secrétaire

Le président

Anchel

Worms

Procès verbal

n^o 156

Séance

Du

5 mai 1861

Assemblée de Bureau

L'an mil huit cent soixante et un,
le cinq mai, le Bureau de la Société
de secours mutuels d'Israélite
française, s'est réunie rue des Trois
Pavillons, n^o 9, chez M. Hauffman,
président de la Société.

Ouverture de la séance, huit heures
du soir.

Suite

De

l'Assemblée de Bureau

Du

5 mai 1861

Sont présents: M. M. Rosenwald Josué,
Jacob Cohen, Lambert, Isidor Abraham,
Lévy Hermann et Anselme Isaac.

Absents: M. Lévy Samuel A, qui
a informé le président de son absence,
et M. Daniel Strauss, qui, n'ayant
donné aucun avis de son absence, a été
mis à l'amende de 2 fr.

M. Rosenwald Josué demande la
parole pour expliquer au Bureau le
motif de sa dernière absence.

Le Sociétaire déclare qu'au moment
de se rendre à la réunion, il s'est trouvé
subitement indisposé, il lui a donc été
impossible de présenter le Président.

Le Bureau, prenant en considé-
ration les observations du réclamant,
il est relevé de l'amende.

Le Secrétaire donne lecture du
procès-verbal de la dernière séance du
Bureau, qui est adopté.

Le Président donne connaissance
de l'état de la Caisse:

| | |
|------------------------------|-----------------------|
| Chez le Trésorier le 7 avril | 32 ^{fr.} - " |
| Recette d'avril | 143 - 20 |
| <hr/> | |
| total | 175 - 20 |
| Dépenses | 157 85 |
| <hr/> | |
| Reste en caisse | 17 - 35 |
| <hr/> | |

N'ayant plus rien à l'ordre du
jour, la séance est levée à onze heures

Le Secrétaire,

Le Président
Hoffmann

(Signature)

Procès-verbal

n° 157

Séance

Du

30 juin 1861

Assemblée de Bureau

I De secours

L'an mil huit cent soixante et un, le trente juin, le Bureau de la Société Fraternelle dite Israélite française, s'est réuni chez M. Kauffmann, président de la Société.

La séance est ouverte à neuf heures du soir.

Tous les membres du Bureau sont présents, excepté M. Strauss, qui est en voyage.

Le procès-verbal de la dernière séance du Bureau est lu et adopté.

M. le président, sur la présentation de M. Weil Jonas et Levy Clément, propose un nouveau candidat à la Société, M. Bloch Léon, âgé de trente-cinq ans, employé.

Ce dernier étant, selon les formalités, présenté au Bureau, M. le président lui a déclaré qu'il était admis provisoirement jusqu'à la prochaine assemblée générale qui doit avoir lieu au mois de juillet prochain, et que là, après décision de l'assemblée, son admission sera prononcée d'une manière définitive.

M. le président donne ensuite connaissance de l'état de la Caisse:

| | |
|---|----------|
| Reste chez le trésorier à la dernière réunion | 17 - 15 |
| versé chez le trésorier le 30 mai | 87 - 20 |
| id. id. le 30 mai | 146 - 50 |

total 247 - 15

Dépenses depuis la dernière réunion 185 - 30

Reste chez le trésorier 61 - 85

La séance est terminée à neuf heures.
Le Secrétaire *[Signature]*

N° 199
Procès Verbal
n° 158
Séance
Du
28 juillet 1861
Assemblée générale

L'an mil huit cent soixante-un, le
vingt huit juillet, la Société de secours
mutuels dite Israélite française s'est
réunie en assemblée générale chez M.
Claron, restaurateur, rue du Petit Lion
n° 15, sous la présidence de M. Kauff-

mann.
Il est sept heures et demie, M. le
président déclare la séance ouverte.

Le secrétaire fait l'appel nomi-
nal, qui constate la présence
de 47 membres.

5 sociétaires n'ayant pas prévenu,
ont été mis à l'amenée.

- 2 sont en voyage.
- 2 sont excusés pour cause de
fêtes de famille.
- 2 pour deuil.
- 3 sont malades.
- 2 ont motivé leur absence.
- et 1 est excusé pour cause d'emploi.

Le secrétaire donne lecture d'un rap-
port d'enquête concernant l'admission
de Léon Bloch. Aucune opposition
ne s'étant élevée, l'Assemblée valide
son admission définitive.

Il est ensuite donné lecture des
procès verbaux depuis l'assemblée
générale de janvier jusqu'à ce jour,
qui sont adoptés.

Après la lecture des Procès-
verbaux, M. Roserval Josué
demande la parole relativement au
deuil de M. Dattrof.

Le sociétaire prétend que, d'habitude
qu'il est prouvé qu'un membre a observé
rigoureusement ses sept jours de deuil
chez lui sans faire réciter les prières
à domicile.

Suite
De
l'assemblée générale
Du
28 juillet 1861

Plusieurs membres appuient
cette opinion.
D'autres Sociétaires sont d'un
avis contraire. Selon eux, le grand
deuil n'est pas observé si l'on n'a
fait venir les prières à domicile.

Une vive discussion s'élève à ce
sujet au sein de l'assemblée, et après
avoir longtemps discuté, les uns pour,
les autres contre, M. Dattroy retire
sa demande et l'assemblée passe
à l'ordre du jour.

Une nouvelle discussion s'élève
au sujet du convoi d'un parent de
Sociétaire.

Vu le manque de Sociétaires pour
assister au convoi d'un parent, et
vu que, par cette absence, le service
religieux ne pouvant souvent avoir
lieu, plusieurs membres proposent
de faire faire ce service par des
étrangers hors la Société. *

* Cette proposition
est fortement
combattue

(3) D'autres ~~Sociétaires~~ ^{membres} demandent
qu'il soit convoqué 20 membres au
lieu de 10, pour assurer ce service.

M. Einhorn fait observer
que la Société n'est pas assez nom-
breuse pour convoquer 20 membres
cela causerait trop souvent des
dérangements. Plusieurs Sociétaires
sont de cet avis.

(1) Plusieurs ~~d'autres~~ membres prétendent
que, envoyer des étrangers à un convoi
pour recevoir les derniers devoirs,
pourrait blesser la susceptibilité
du Sociétaire, et par suite la
fraternité de trouverait compromise.
Car, en agissant ainsi, ~~il~~ ^{cela}
serait ~~la~~ ^{la} ~~trouverait~~ ^{trouverait} ~~compromise~~ ^{compromise}
la Société.

Suite
 De
 l'Assemblée générale
 Du
 28 juillet 1861

② Cette opinion se trouve fortement appuyée par un grand nombre de Sociétaires.

Enfin, l'Assemblée, après avoir écouté attentivement les observations de ses membres à ce sujet, passe à l'ordre du jour.

La parole est au trésorier pour donner la connaissance de l'état de la Caisse:

| | |
|--|---------|
| À la caisse d'épargne au mois de janvier 1886-79 | |
| À la même époque chez le trésorier, | 101-80 |
| Recette du 1 ^{er} semestre 1861 | 670 25 |
| | <hr/> |
| total | 2658 84 |
| Depenses du même semestre, | 711 30 |
| | <hr/> |
| Reste comme avoir social | 1947 54 |
| | <hr/> |
| Savoir à la Caisse d'épargne | 1886-79 |
| Chez le trésorier | 60-75 |
| | <hr/> |
| Total | 1947-54 |

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, M. le président lève la séance à dix heures.

Le Secrétaire
 Michel G.

Le président
 N. Hoffmann

Procès verbal
 n° 159
 Séance du
 1^{er} septembre
 1861.
 Attendu au bureau

L'an mil huit cent soixante et un, le premier septembre, le bureau de la Société de secours mutuels dite Israélite française s'est réunie, sous la présidence de M. Hoffmann, rue des Trois-Rois, n° 9.

Suite
De
l'Assemblée de Bureau
Du
1^{er} Septembre 1861.

Tous les membres sont présents, excepté M. Isidor Abraham, qui, n'ayant donné aucun motif de son absence, a été mis à l'amende de 2 francs.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est lu et adopté.

Le trésorier donne connaissance de l'état de la Caisse:

Chez le trésorier le 28 juillet 60 75
Receite du mois d'août — 100 —

total — 170 75
Dépenses — 88 —

Reste — 82 75

Rien à l'ordre du jour la séance est levée à 9 heures.

Le secrétaire
Anchet

Le président
Campfron

Procès verbal
n° 160
—
Séance
Du
3 novembre 1861
—
Assemblée de Bureau

L'an mil huit cent soixante-un, le trois novembre, le Bureau de la Société de secours mutuels, dite Israélite française, s'est réuni chez M. Strauß, son trésorier, rue de Braque, n° 10, sous la présidence de M. Kaufmann.

La séance est ouverte à 8 heures. Tous les membres du Bureau sont présents, excepté M. le vice-président, qui a prévenu de son absence.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Isidor Abraham donne la parole pour expliquer le motif

Suite
De
l'Assemblée du Bureau
Du
3 novembre 1861

De son absence à la dernière réunion
Du Bureau. Ces explications ayant
été trouvées valables, il est relevé
de son amende.

Le trésorier donne ensuite
connaissance de l'état de la Caisse:
chez le trésorier à la dernière réunion

Savoir:
Recette de Septembre 82 - 75
idem Octobre 77 - 30

total 250 - 55
Dépenses — 77 - 30

Reste en caisse 173 - 25

Plus rien à l'ordre du jour, la
séance est levée à neuf heures.

Le secrétaire le président,
Anebelg (signature) (signature)

Procès verbal
n° 161
Séance
Du
8 Décembre 1861
Assemblée du Bureau

L'un mil huit cent soixante
et un, le huit Décembre, le
Bureau de la Société de secours
mutuels dite Société française
s'est réunie chez M. Strauss,
son trésorier, rue de Broque,
n° 10, sous la présidence de
M. Koenigmann.

Ouverture de la séance
à huit heures du soir.

La présence de tous les
membres du Bureau est constatée,
excepté M. Hermann Levy, qui
a été mis à l'amende pour n'avoir
pas présenté de son absence.

Le procès verbal de la
dernière réunion, qui par le
présent est adopté.

Suite
de
l'assemblée du bureau
du
8 Décembre 1861

M. le président, sur la présentation
de M. Pottembourg et Strauß,
propose un nouveau candidat à la
société, M. Marc Cahen, âgé de
vingt sept ans, marchand, rue du
Parc-Royal, n. 16.

Le susdit candidat étant,
selon les formalités, présentés au
Bureau, M. le président lui a
déclaré qu'il était admis provisoi-
= rement jusqu'à la prochaine assemblée
générale, qui doit avoir lieu au mois
de janvier, et que là, après enquête
et décision de l'assemblée, son
admission sera prononcée d'une
manière définitive.

M. le trésorier fait ensuite
connaître l'état de la Caisse:

Chez le trésorier — 173 - 25
Recettes du mois de novembre 115 - "

Total — 288 - 25
Dépenses — 40 - 60

Reste en caisse 247 - 65

Rien à l'ordre du jour.
Levee de la séance, neuf heures
et demie.

Le secrétaire le président
Crahet G. K. Hoffmann

Procès-Verbal
n. 162
Séance
du
12 janvier 1862.

Assemblée du Bureau.

L'an mil huit cent soixante deux
le Douze janvier, le Bureau de la
société de secours mutuels, dite
Israélite française, s'est réuni chez
M. Strauß, dont le domicile est
Boulevard de la République

Suite De M. Kauffmann.

De l'Assemblée Du Bureau

La séance est ouverte à huit heures Du soir.

De 12 janvier 1862

Sont présents :

M. Kauffmann, Jacob Cohen, Daniel Strauss, Samuel Levy A, Isidore Abraham, et Lambert Joseph

Absents :

Anchel Isaac, indisposé, Rosenwald Josué, Levy Hermann, n'ayant donné aucun avis de leur absence, sont mis à l'amende chacune de 2 francs.

M. le président, en l'absence Du secrétaire, indisposé, donne lecture Du dernier procès-verbal, qui est adopté.

Le trésorier donne ensuite connaissance De l'état De la Caisse :

Reste en caisse à la dernière réunion Du Bureau — — 247 - 65
Recette De Décembre — 100 - "

Total — 347 - 65

Dépenses Depuis — 124 - 90

Reste chez le trésorier 222 - 75

La séance est levée à neuf heures

Le secrétaire Anchel
Le président Kauffmann

Procès verbal

n° 163

Séance

De 12 janvier 1862

L'an mil huit cent soixante deux le vingt six janvier, la Société Du secours mutuel, dite Israélite Française, s'est réunie en assemblée générale, chez M. Cohen, restaurateur, rue Du Petit-Lion n° 14, à Paris.

Suite
De
L'Assemblée générale
Du
26 janvier 1862

La séance est ouverte à sept heures du soir.

Le secrétaire fait l'appel nominal qui constate la présence de cinquante deux membres.

Sont absents :

2 avec permission,
2 pour fêtes de famille,
2 sont en voyage,
1 pour cause d'emploi
et deux membres honoraires,
et deux ont prévenu.

Les procès verbaux des dernières séances, depuis le mois de juillet jusqu'à ce jour, lus par le secrétaire sont adoptés sans opposition.

M. le président fait connaître l'état de la Caisse, ainsi que les dépenses du dernier semestre :

| | |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| À la caisse d'épargne | 2,011 ⁴ - 39 ^c |
| chez le trésorier le 28 juillet | 60 - 75 |
| Revue du 2 ^e semestre 1861 | 603 - 15 |

| | |
|-------------------------------------|------------|
| total — | 2,675 - 29 |
| Dépenses du 2 ^e semestre | 661 - 75 |

Reste comme avoir social 2,013⁴ - 54^c

M. le président donne ensuite lecture d'une lettre circulaire que lui a adressée M. le grand rabbin de Paris.

En voici le résumé :

„ Un grand nombre d'enfants israélites
„ sont journellement abandonnés par leurs
„ parents. L'orphelinat ne peut les admettre,
„ ils se trouvent tous en dehors des conditions
„ réglementaires.

„ M. le grand rabbin dans l'intérêt de la
„ philanthropie et de la religion, demande

Suite

De

L'Assemblée générale

De

26 janvier 1862

" que ces enfants soient recueillis pour être placés dans
" des familles israélites; car, dit-il, en les repoussant,
" nous savons le sort qui les attend.

" Cet honorable chef de religion vient donc
" solliciter le secours des Sociétés de bienfaisance
" pour l'aider à accomplir cette œuvre de charité
" et de religion."

M. Dattroy demande la parole et
propose de donner 75 francs par an,
cela formerait une somme ronde de
100 francs avec le secours annuel
de l'hospice.

M. Samuel Levy A n'est pas
de cet avis, le chiffre, vu l'état de la
Caisse, lui paraît exorbitant; il
propose de donner 25 francs.

Cette opinion est appuyée par
M. Reischoffer.

M. Schlésinger fait observer
que si toutes les Sociétés en donnaient
autant, cette somme suffirait.

Cette idée rencontre de nombreux
approbateurs.

Enfin, un vote par assis et
levé fixe la somme à 50 francs.

M. Reischoffer demande la
parole et propose d'admettre des
membres honoraires à 6 francs
par an.

Le secrétaire prétend qu'en fixant
à ce prix l'admission des membres
honoraires, serait un profit pour
la Caisse, car l'on verrait se
présenter de nombreux postulants.

M. M. Lambert et Samuel
Levy A trouvent cette somme
trop minime.

Une forte opposition s'élève
contre le projet de Reischoffer.

Suite
De
L'Assemblée générale
De
26 janvier 1862

est rejetée par un vote.

M. le président, sur la demande
de plusieurs sociétaires, propose de
faire un banquet.

Cette proposition est accueillie
par de nombreuses marques d'ap-
probation, mais elle rencontre
aussi beaucoup de contradicteurs.

M. le président, en consultant
l'Assemblée, croit agir dans l'intérêt
de la fraternité.

En effet, dit-il avec raison,
n'est-ce pas une vraie anomalie de
voir une société mutuelle de bien-
faisance, composée d'une soixantaine
de membres, mus par un même
sentiment, agissant dans un
même but, et se connaissant à
peine.

Il désire donc nous voir tous
réunis dans un banquet fraternel,
pour se connaître mutuellement,
afin de cimenter par des liens
indissolubles cette amitié, cette
fraternité, qui laissent encore
tant à désirer dans notre société
et si quelque scission pouvait exister
parmi nous, effaçons-la de notre
souvenir, tenons-nous une main
amie, et que ~~elle~~ ^{elle} reste à jamais
dans les profondeurs de l'oubli.

I toute Réunion

Par conséquent, selon le désir
exprimé par M. Meyer Isaac,
M. le président nomme séance
tenante une commission chargée
de l'organisation d'un banquet, et
dont voici les noms :

M. M. Meyer Isaac, Rosand
Rosue, ~~Meyer~~ ~~Isaac~~ ~~Rosand~~

Suite Soirées Jules.

De l'Assemblée générale Du 26 janvier 1862

Sur la demande de M. Mayer Isaac, ont été adjoints M. David Mayer et Schlésinger Léon.

Ensuite, le Bureau, son mandat terminé, se retire, et M. le président cède le fauteuil à M. Mayer Isaac pour présider les élections.

Voici le résultat:

Elections Du Président:

nombre de votants, 47.

M. Kauffmann ayant obtenu 40 voix, a été proclamé président pour l'année 1862.

Election Du vice Président.

36 votants

M. Cohen Jacob, 36 voix, est nommé vice président.

Election Du Trésorier

votants, 45.

M. Strauss Daniel ayant réuni 30 voix, est proclamé trésorier.

Election Du Secrétaire.

M. Anhel ayant été interpellé par plusieurs sociétaires, à savoir s'il voulait continuer les fonctions de Secrétaire de la Société pour l'année 1862, sur sa réponse affirmative, l'Assemblée, à l'unanimité, l'a réelu dans la dite fonction.

Nomination Des conseillers.

M. M. Ury, Rosenwald Moïse, Samuel Levy A, Lambert et Einhorn ayant réuni le plus grand nombre de voix sont proclamés membres du Bureau.

le secrétaire
Anhel

Procès verbal
n° 164
Séance
du
6 mars 1862
Assemblée de Bureau

L'an mil huit cent soixante Deux
le six mars, le Bureau de la
Société de secours mutuels, dite
Israélite française, s'est réuni
chez M. Rosenwald Moïse, rue
du Proche, 14, sous la présidence
de M. Kaufmann.

Ouverture de la séance à
huit heures.

Tous les membres du Bureau
sont présents, excepté M. Cahen
Jacob, malade.

Le secrétaire donne lecture
du procès verbal de la dernière
assemblée générale de janvier,
qui est adopté.

M. le président donne
connaissance de l'état de la
caisse :

Chez le trésorier 2¹/₂ 15⁰
le 27 février, remis au trésorier 111 - "

| | | |
|--|----------|----------|
| | Total | 113 - 15 |
| | Dépenses | 20 - " |
| | Reste | 93 - 15 |

Rien à l'ordre du jour, la
séance est levée à dix heures.

Le secrétaire
Anshetz

Le Président
M. Kaufmann

Procès verbal
n° 165
Séance
du 6 avril 1862
Assemblée de Bureau

L'an mil huit cent soixante Deux,
le six avril, le bureau de la
Société de secours mutuels, dite
Israélite française, s'est réuni
chez M. Rosenwald Moïse,

Suite
De
l'Assemblée de bureau
Du 6 avril 1862

rue Du Perche, 14, sous la présidence
De M. Kauffmann.
Ouverture de la séance,
huit heures et demie.

Le bureau est au complet, sauf
M. Einhorn, qui est en voyage.

Le dernier procès verbal du
Bureau est lu et adopté.

Le trésorier donne l'état de
la caisse:

| | |
|-----------------------------|----------------------------------|
| Chez le trésorier le 2 mars | 93 ^{fr} 15 ^c |
| Pemis au trésorier le 31 - | 97 |

| | |
|-----------------|----------|
| Total | 190 - 15 |
| Dépenses depuis | 138 - 35 |

| | |
|---|---------|
| Reste en caisse chez le trésorier le 6 avril - | 51 - 80 |
|---|---------|

Sont exclus de la Société
pour faute de paiements:

M. M. Cocherberger, Kury,
Blum Michel, Coblenz,
et Levy Hermann.

Le Bureau invite le
président à suivre textuellement
l'article 27 du Règlement,
concernant le paiement.

M. le président donne lecture
d'une lettre que lui a adressée
M. Oppenheim, par laquelle ce
dernier demande une rente à titre
d'ancienneté.

Les associés
de lui

Dans sa réponse M. le
président rappelle à ces associés
que c'est seulement d'après
l'article 71 que le sociétaire a droit
à la pension.

Le bureau approuve cette réponse.

La séance est levée à 10 heures.

[Signature]

Procès verbal

n° 166

Séance

Du 11 mai 1862

Assemblée de Bureau

L'an mil huit cent soixante deux,
le onze mai, le Bureau de la Société
de Secours mutuels ~~de la~~ Pite
Israélite française s'est réunie
des Trois-Pavillons, n° 9, sous la
présidence de M. Kaufmann.
Ouverture de la séance, huit
heures du soir.

Tous les membres du Bureau
sont présents, excepté M. Einhorn
qui est en voyage.

Le dernier procès verbal, lu
par le secrétaire, est adopté.

Le trésorier donne connaissance
de l'état de la Caisse.

Chez le trésorier à la dernière
réunion de bureau 51 - 80
Recette du mois d'avril 109 - "

Total - 160 - 80
Dépenses - 106 - 60

Reste 54 - 20

Rien à l'ordre du jour, il
est neuf heures, la séance est levée.

Le secrétaire Le Président
Chetetz B. Kaufmann

Procès verbal

n° 167

Séance

Du 6 juillet 1862

Assemblée de Bureau

L'an mil huit cent soixante-
deux, le six juillet, le Bureau de la
Société de Secours mutuels Pite Israélite
française s'est réunie des Trois-
Pavillons, n° 9, sous la présidence de
M. Kaufmann.

Ouverture de la séance huit heures
du soir.

Tous les membres du Bureau sont

Suite
De
l'Assemblée Du Bureau
Du six juillet 1862

présents, excepté M^r. Rosenthal & Moise,
exempté pour cause de fête de famille.
Le procès-verbal de la dernière séance
Du Bureau est lu et adopté.

M^r. Oppenheim est exclu pour refus
de payement.

Il est donné connaissance de l'état de
la Caisse:

| | |
|---|----------|
| Reste en caisse à la dernière réunion | |
| Du Bureau | 54 - 20 |
| 1 ^{er} juin, versé chez le trésorier | 132 - 85 |
| 30 juin idem | 107 - 60 |
| <hr/> | |
| total | 294 - 65 |
| Dépenses | 262 - 35 |
| <hr/> | |
| Reste | 32 - 30 |
| <hr/> | |

Sur la présentation de M^r. Cahon
Jacob et Jules Sanier, M^r. le président
propose deux nouveaux candidats.
M^r. Kaufmann Salomon et Sanier
Abraham.

Ces aspirants s'étant, selon les
formalités, présentés au Bureau, ont
été admis provisoirement jusqu'à la
prochaine assemblée générale, et que
là, après enquête et décision de
l'assemblée, leur admission, s'il y a
lieu, sera prononcée d'une manière
définitive.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à neuf heures.

le secrétaire

Anhel

le président

W. Kaufmann

Procès verbal
n. 168
—
Séance
Du
27 juillet 1862
—
Assemblée générale
—

L'an mil huit cent soixante deux,
le vingt sept juillet, la société de secours
mutuels dite Israélite française s'est
réunie en assemblée générale chez
M. Aron, restaurateur, rue Du Petit
Lion, 15, sous la présidence de
M. Kauffmann.

Ouverture de la séance sept
heures et demie du soir.

L'appel nominal, fait par le
secrétaire, constate la présence de
quarante quatre membres.

Sont absents :

[Moise

M. Rosewald Josue, Victor
Lévy, Weil Jonas, Bloch Achille,
Reimann Abraham, pour cause
d'indisposition;

M. Mayer Dijon, Weil Jonas,
Wuartsman, Schramm, ont motivé
leur absence par différentes causes.

M. Einhorn et Cohen
Mara sont en voyage;

M. Lévy Abraham pour
cause d'emploi;

M. Lévy Mathias pour grand
deuil;

Et M. Guinsbourg, Lévy Juda,
Lévy Clément, Bloch Elie, Schmol,
et Sander Jules n'ayant donné aucun
motif de leur absence, ont été mis
à l'amende chacun de 2 francs.

Les procès-verbaux des dernières
séances, depuis le mois de janvier
jusqu'à ce jour, lus par le secrétaire,
sont adoptés.

M. le président donne lecture de
différentes lettres qui lui ont été adressées
plusieurs semaines pour motiver
leur absence.

Suite
De
l'assemblée générale
Du
27 juillet 1862

Il est donné connaissance du rapport
de la commission d'enquête concernant
l'admission de M^{rs}. Kauffmann
Solomon et Sander Abraham. tous
les renseignements pris à cet égard ont été
favorables.

Les susdits ayant rempli toutes les
formalités exigées par le règlement,
et l'assemblée consultée, ils sont
admis définitivement comme membres
de la Société.

Sur la recommandation du président
ces nouveaux sociétaires ont promis de
faire leurs devoirs en se conformant
en tous points au Règlement.

La parole est donnée au trésorier
pour faire connaître l'état de la
caisse:

À la caisse d'épargne à l'assemblée
générale de janvier — 2011 - 39
Chez le trésorier — — — — — 27 - 15
Recette du 1^{er} semestre — — — — — 669 - 65

Total — — — — — 2683 - 19
Dépenses — — — — — 619 - 10

Reste comme avoir social 2064 - 09
Savoir: à la caisse d'épargne 2011 - 39
— Chez le trésorier — — — — — 52 - 70

M. Lévy Samuel A. demande la
parole. Le sociétaire prétend que la
somme de 50 francs votés à la dernière
assemblée générale pour venir en
aide aux enfants israélites abandonnés
par leurs parents, n'a été utilisée que
provisoirement.

D'autres sociétaires font...

Suite
De
L'assemblée générale
De
27 juillet 1862

De I

manière définitive. Une légende
Discussion s'élève à ce sujet et il
résulte que l'adoption de la proposition
est maintenue.

M. Beer et Dennery inter-
pellent M. le président pour avoir
des explications sur la démission
~~prononcée~~ ~~prononcée~~ plusieurs
sociétaires.

M. le président, dans sa réponse,
fait compte à l'assemblée des procédés
qu'il a employés pour ~~grouper~~ grouper
ces sociétaires, mais que, malgré toute
son indulgence, ~~et vu leur mauvaise~~
~~volonté~~, il a été forcé, conjointement
avec le bureau, de leur appliquer à
regret l'article 27 du règlement.

M. Beer, Louis, dans un but
philanthropique, fait la proposition
suivante:

« Désormais, si se trouvait un
« sociétaire dont l'état de gêne fût
« constaté et que par suite il se trouvait
« dans l'impossibilité de remplir son
« engagement, on devrait augmenter les
« cotisations des autres sociétaires de
« 20 ou 25 centimes, selon le besoin,
« pour venir en aide à l'infortuné.
« Par ce moyen, on n'aurait point à
« regretter souvent la perte d'anciens
« sociétaires. »

Cette proposition est appuyée
par M. Dattroy.

M. Samuel Lévy A, comme
membre du Bureau, fait observer
que, quant à la démission prononcée
contre ces derniers, il a été impossible
d'agir autrement, toutes les propositions
avantageuses qui leur ont été faites,

Suite
de
l'Assemblée générale
du
27 juillet 1862

toutes les facilités qui leur ont été
laissées sont demeurées infructueuses.
Le Conseil, après de nouvelles réflexions,
s'est donc vu dans la triste nécessité
de leur appliquer l'article 27 du
règlement.

M. Daniel Strauss fait part à
l'Assemblée de la démission qu'il se
voit forcé de donner comme trésorier,
par la raison qu'étant souvent en
voyage, il ne peut, par conséquent,
s'occuper sérieusement des intérêts
de la Société.

Cette démission est acceptée.

M. le président propose pour
le remplacer M. Mayer Isaac.
L'Assemblée, consultée, ce
dernier est nommé à une grande
majorité.

M. Samuel Levy B interrompt
le président sur la question du banquet.
Il lui fut répondu qu'une petite
scission s'étant élevée entre le
Bureau et la commission du
banquet, cette question est restée
pendante.

M. Mayer Isaac, comme
président de la commission, explique
à l'Assemblée que, n'ayant pu tomber
d'accord avec le Conseil sur l'orga-
nisation du banquet, le projet
a été abandonné.

Après toutes ces explications
données de part et d'autre, on
décide l'ajournement du banquet.

M. Bloch Alexandre propose
qu'on loue un local et qu'on y
établisse un certain nombre de
chaises.

Suite
De
l'assemblée générale
Du
27 juillet 1862

~~Cette assemblée a été convoquée par le président
à la séance du 27 juillet 1862.~~

Cependant, M. le président invite
les personnes qui sont de cet avis, à se
présenter à son domicile où un registre
sera ouvert pour recevoir les noms des
adhérents.

Enfin, M. le président informe
l'assemblée qu'une nouvelle société
israélite vient de se fonder à Paris.

Cette société, dans un sentiment
religieux, a spécialement pour but
de rendre les derniers devoirs à ses
coreligionnaires, c'est-à-dire la pieuse
mission d'enterrer les morts.

Il n'y a ni admission ni cotisation
à payer pour en faire partie, et les
corvées se font à tour de rôle.

Plusieurs sociétaires s'empressent
à se faire inscrire, afin de participer
à cette œuvre de pitié.

Plus rien à l'ordre du jour,
la séance est levée à six heures.

Le secrétaire *Arubels* Le président *W. Hoffmann*

Procès verbal
n° 169
Séance
Du 1^{er} septembre 1862
Assemblée du Bureau

L'an mil huit cent soixante deux,
Le premier septembre, huit heures
du soir.

Le Conseil d'administration
de la société de secours mutuels,
dite Israélite française, inscrite
sous le n° 196, s'est réuni chez son
président, M. Hoffmann, rue
des Trois-Pavillons, n° 9.
Tous les membres du Bureau

Suite
de
l'Assemblée de Bureau
du
1^{er} septembre 1862

sont présents, excepté M. Einhorn,
qui est en voyage.

Le président invite le secrétaire à
donner lecture du procès verbal de la séance
de l'assemblée générale du 27 juillet
dernier.

Plusieurs passages de son contenu
ayant rencontré plusieurs points à discuter,
ou l'heure avancée, il est renvoyé à la
prochaine assemblée de bureau pour
son adoption.

Il est procédé à l'admission pro-
visoire de M. Weil Alexandre, âgé
de vingt-sept ans, demeurant à Paris,
rue Saintonge, n° 45, présenté par
M. Lévry Samuel B et Rosenwald
Moïse; toutefois, après avoir entendu
le rapport des membres de la commission
nommée par le président à cet effet, et
après avoir rempli les formalités
voulues par le règlement de la Société,
à son égard, sauf ratification de
l'assemblée générale prochaine.

Le trésorier donne connaissance
de l'état de la caisse. Il en résulte que
les fonds restant à ce jour se
montent à la somme de, savoir:

Placés à la caisse d'épargne 2011 39^e
Espèces en caisse chez le trésorier — 167 30

Total — 2178-69

Il est décidé qu'à l'avenir l'ar-
ticle 27 du règlement de la Société
sera appliqué en son entier aux
sociétaires retardataires pour les
paiements des cotisations.

Le président invite le

Suite
de
l'assemblée de bureau
du
1^{er} septembre 1862

mis en demeure de s'enquêter dans
le Palais National, fixé par le
Bureau.

Il est également décidé que les
articles 36 et 37 seront maintenus
dans leurs entiers pour les cas de
maladies.

N'ayant plus rien à l'ordre
du jour, le président déclare la
séance levée.

Il est dix heures.

Le Secrétaire Le Président

Chérel

Procès-verbal
n^o 170
séance
du 10 novembre 1862
assemblée de bureau.

L'an mil huit cent soixante deux,
le dix novembre, huit heures du soir.
Le Conseil d'administration de
la Société de secours mutuels dite
Israélite Française, inscrite sous
le n^o 199, s'est réuni chez son président,
M. Kauffmann, rue des Trois-
Pavillons, n^o 9.

Tous les membres du Bureau
sont présents, excepté M. Einhorn,
qui, étant en voyage, a été excusé.
Le président invite le secrétaire
à donner lecture du procès verbal
de la dernière séance. Après l'avoir
mis aux voix, il est adopté sans
opposition.

M. Mayer Isaac demande à
ce qu'il soit statué à l'égard de M. M.
Fribourg et banier Jules, au sujet
des amendes prononcées contre eux
pour manquement à l'assemblée
générale d'août de juillet dernier.
Après avoir entendu les explications

Suite
De
l'Assemblée du Bureau
Du
10 novembre 1862

Donnés par le Président et par plusieurs
membres du Bureau, le Conseil décide
à l'unanimité qu'ils seront relevés de
leur amende.

Le trésorier donne connaissance
de l'état de la Caisse. Il en résulte que
les fonds restant à ce jour se montent
à la somme de, savoir:

| | |
|-----------------------------|---------|
| Plais à la Caisse d'épargne | 2011-39 |
| Avoir espèces en caisse | 237-50 |
| | <hr/> |
| total | 2248-89 |

L'Assemblée consultée, la dite
répartition de compte est adoptée
sans réclamation.

Le Conseil invite ensuite le
Président à faire de nouvelles démarches
auprès des sociétaires retardataires
pour leur paiement de cotisation.
Faut-il par eux s'obtempérer à la
mise en demeure qui leur sera faite
par le Président, il sera définitive-
ment statué à leur égard à la
prochaine réunion du Bureau.

N'ayant plus rien à l'ordre
du jour, le Président déclare la
séance levée.

Il est via heures.

Le Secrétaire

le Président,

Arhel

Procès verbal
n° 178
séance
du 10 novembre

L'an mil huit cent soixante deux
le vingt trois Novembre,
Le Conseil d'Administration de
la Société de Secours mutuels, dite
d'humanité française, s'est réuni

Suite
De
L'assemblée de bureau
Du
23 Décembre 1862

Le n° 199, s'est réuni rue Des Trois-
Pavillons, n° 9, sous la présidence
De M. Kauffmann.

La séance est ouverte à huit
heures du soir.

L'appel nominal constate la
présence de M. Kauffmann
Raphaël, Jacob Cohen, Mayer
Isaac, Levy Samuel, Rosenfeld
Léon, Ury Joseph, Lambert
Joseph et Einhorn.

Le secrétaire, ayant prévenu
par des motifs valables de son
absence à la réunion, a été excusé.

Il est donné lecture du procès-
verbal de la dernière séance, après
l'avoir mis aux voix, il est adopté
sans opposition.

Le trésorier donne connaissance
de l'état de la Caisse, d'où il résulte
que les fonds restant en ce jour se
montent à la somme de savoir:

Placés à la caisse d'épargne 201139
Avoir en caisse en ce jour — 29175

total — 2303-14

En vertu de l'article 27 du
Règlement de la Société, qui dit:

« tout sociétaire qui se mettra en retard
« des paiements, c'est-à-dire s'il doit plus que
« trois mois de cotisation, sera averti au com-
« mencement du quatrième mois de s'acquitter
« dans le délai d'un mois. Faute de se conformer
« à l'avertissement ci-dessus, il sera regardé
« comme démissionnaire à la fin du quatrième
« mois; seulement le bureau pourra accorder un
« nouveau délai d'un mois pour des causes
« majeures et suffisamment prouvées. »

Mise
mot socié quel

Suite

2

Assemblée de bureau

Du

23 Décembre 1862

Le Bureau ayant usé de tous les pouvoirs que lui confère ledit article, et même au delà, et après plusieurs mises en demeure, restées infructueuses, après des sieurs Lévy Samuel B, Victor Lévy, Cahen Mazar et Veil Alexandre,

Ces derniers n'ayant obtenu rien à aucune des invitations à eux adressées par le président de la Société,

Le Conseil, à l'unanimité, les déclare démissionnaires faute de paiement et rayés des contrôles de la Société.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il est six heures.

Le secrétaire

Le président

Archet G

Procès verbal

n° 172

Séance

Du 26 Décembre 1863

Assemblée de bureau

L'an mil huit cent soixante-trois, le vingt-six janvier, huit heures du soir,

Le Conseil d'administration de la Société de secours mutuels dite Société française, inscrite sous le n° 199, s'est réuni chez son président, M. Kauffmann, rue des Trois Pavillons, n° 9.

L'appel nominal constate la présence de M. Kauffmann Raphaël, Cahen Jacob, Mayer Isaac, Lévy Samuel, Ury Joseph, Rosenwald Moïse, et Lambert Joseph.

M. M. Archet Louis et Cail

présentés par M. Archet Louis

Suite
De
l'assemblée de
Du
26 janvier 1863.

leur absence, ils ont été excusés.
Le trésorier donne connaissance
de l'état de la Caisse. il en résulte
que les fonds restant à ce jour se
montent à la somme de, savoir:
Placés à la Caisse d'épargne 2011 39
Avoir en caisse en ce jour - 241 90

total - - - 2253-29

Il est procédé à l'admission
provisoire du sieur Goldschmit
Joseph, âgé de trente-quatre ans
corvonnier, demeurant à Paris,
rue du Rochecouart, n° 21,
présenté par M. M. Isidor
Abraham et Cahen Cerf,

toutefois, après avoir entendu
le rapport de la Commission
d'enquête nommée à cet effet, et
après avoir rempli les formalités
voulues par le Règlement à son
égard, ledit candidat est admis
sauf ratification de l'assemblée
générale.

M. le président propose
que les cotisations mensuelles
soient portées à 2 francs, mais
que les frais de corvée seront à
la charge de la Caisse de la
Société.

Cette proposition est prise
en considération unanimement
par le Bureau.

Il est également proposé par
divers membres qu'il soit alloué
un secours aux ouvriers de la
Seine Inférieure.

~~Le Bureau a décidé qu'il~~

Suite

De

l'Assemblée de bureau

De

26 janvier 1863

Somme de vingt-cinq francs sera affectée à cet effet; toutefois, bien entendu, avec l'assentiment de l'Assemblée générale.

Plusieurs articles du règlement de la Société ayant besoin d'être changés, d'autres révisés, et au besoin, augmentés par le Bureau le Bureau demande à l'Assemblée l'autorisation de faire un travail à ce sujet, et pour ensuite lui être soumis à son approbation.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée. Il est dix heures.

Il est donné lecture du procès verbal de la dernière séance, après l'avoir mis aux voix, il est adopté sans réclamation.

Le secrétaire

le président

Archet

Procès-verbal

n° 173

Séance du 8 févr. 1863

Assemblée générale

L'an mil huit cent soixante-trois, le 8 février, sept heures du soir.

La société de secours mutuels, dite *Maelliten Française*, s'est réunie en assemblée générale dans un des amphithéâtres du Conservatoire Impérial des Arts et Métiers, sous la présidence de M. Kaufmann. Il sept heures et demie M. le président ouvre la séance, il invite le secrétaire à faire l'appel nominal, constatant la présence de presque tous les membres, sauf quelques-uns qui ont été excusés pour motif reconnu valable.

Le secrétaire donne également lecture du rapport du Bureau du dernier semestre, après la avoir

Suite du Procès-verbal

Il est donné connaissance du rapport fait par la Commission d'enquête, concernant l'admission à la Société du candidat Golechmidt Joseph, présenté par les sieurs Cerf Cahen, et Isidore Abraham; le candidat après avoir rempli les formalités voulues par le règlement de la Société, a été accepté sans opposition.

Le trésorier donne connaissance de l'état de la caisse, il en résulte que les fonds restant à ce jour se montent à la somme de:

Placés à la caisse d'épargne, 2,011, 39
Espèces en caisse 241, 85

Total. . . . 2,253, 24

L'assemblée à l'unanimité donne acte au trésorier de la reddition de compte.

Le président déclare que le mandat du Bureau est expiré, il va être procédé à son renouvellement.

A l'instant le dépouillement du scrutin a lieu, qui donne le résultat suivant:

Sur quarante-neuf votants, le sieur Kauffmann a réuni quarante-trois voix, ce dernier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé président de la Société pour l'année mil huit cent soixante-trois.

Le sieur Jacob Cahen, ayant obtenu quarante voix, a été proclamé vice-président de la Société pour l'année mil huit cent soixante-trois.

Le sieur Cerf Cahen, a été élu également à l'unanimité par avis et voix, secrétaire de la Société, pour l'année 1863

Le sieur Meyer Isaac, est proclamé trésorier de la Société, pour l'année mil huit cent soixante-trois.

| | |
|------------|-----------------|
| Les sieurs | Stribourg |
| — | Léry Samuel |
| — | Blach Alexandre |
| — | Mayer David |
| — | Ury Joseph |

C'est été nommés conseillers pour l'année 1863

Le président déclare le bureau définitivement constitué pour la présente année.

Depuis quelque temps plusieurs membres ont témoigné le désir de se réunir à une séance particulière,

Suite du Procès-
verbal

Sur la proposition du président, et l'approbation de l'assemblée le chiffre est accepté à l'unanimité, sans frais de couries.

Plusieurs membres du Bureau proposent d'allouer une somme de vingt-cinq francs pour subvenir au secours des ouvriers cotonniers de la Seine-Inférieure, après quelques observations de part et d'autre l'assemblée ne trouvant pas cette somme suffisante, elle en a fixé la somme de cinquante francs qui a été adoptée à l'unanimité.

Plusieurs membres proposent à ce qu'il soit alloué un secours au sieur Dultraff, membre et fondateur de la Société, malade depuis fort longtemps et ayant épuisé ce que le règlement accorde aux malades; la Société ne voulant pas laisser un de ses malades dans la nécessité d'avoir recours aux étrangers, l'assemblée décide sur la proposition du sieur Léon Schlisson, qu'il sera alloué à ce membre, la somme de un franc par jour pendant l'espace de trois mois, cette décision est prise et acceptée à l'unanimité.

Le trésorier engage les sociétaires retardataires à payer leurs quittances arriérées, afin de ne pas être obligés d'user envers eux la teneur du règlement connu; plusieurs, mis en demeure ont déjà produit un grand effet; il espère, par la suite, n'avoir aucune réclamation à faire à ce sujet.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, le président déclare la séance terminée.

Le Secrétaire

Berf Cahen

M. Kauffman
Président

Procès-verbal

n° 174

Séance du 23 mars

Assemblée de Bureau

L'an mil huit cent soixante-trois, le 23 mars, le Bureau de la Société dite Israélite s'est réuni chez son trésorier M. Meyer, Rue Vieille-du-Temple, 19.

L'appel nominal constate la présence de M. M. Kauffman, Meyer, Isaac, Ury Joseph, Lévy Samuel, Bloch Alexandre, Jacob Cahen, et de Meyer David et Berf Cahen.

M. L'ribourg n'ayant donné aucun motif de son absence a été mis à l'amende de deux francs.

La parole est au secrétaire pour la lecture du Procès-verbal de l'assemblée générale du 4 février 1863, qui a été acceptée.

M. le président propose au bureau, M. M. Morhange et Wasserman, qui ont été présentés par M. M. Stichel et Berf Cahen. Le Bureau les a admis provisoirement, en attendant leur admission définitive à la prochaine assemblée générale.

Le trésorier rend compte de l'état de la Société.

Lévy Samuel

Suite
Du procès-verbal
de la séance
du Bureau

| | | |
|-------------------------------------|-------|--------|
| Arvins en caisse chez le trésorier: | 241 | 90 |
| Recette du mois dernier | 140 | 95 |
| Dépense | | |
| | <hr/> | |
| | tot. | 382 85 |
| Dépense | 148 | 30 |
| Balancé en caisse | 234 | 55 |

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, M. le président déclare la séance levée.

Le Secrétaire.

Ces. Cohen

Procès-verbal
no 178
Séance du 14 mai 1863.
Assemblée de Bureau.

L'an mil huit cent soixante-trois, le 14 mai 1863, le Bureau de la Société s'est réuni chez M. Meyer, son Trésorier, rue Nieuille-du-Temple, 19.

L'après nominal constate la présence de tous les membres. M. le Trésorier rend compte de l'état de la Caisse:

En caisse au 30 avril:

Caisse de France 2,011,39

Espèces chez le tres. 196,40

tot. 2,207,79

M. le Secrétaire donne connaissance du rapport fait par la commission d'enquête, concernant l'admission à la Société des candidats L'apremann et Noehange présentés par les sieurs Ces. Cohen et Lonchel Traie. Lesdits candidats après avoir remplis les formalités voulues ont été admis provisoirement, en attendant leur admission définitive à l'assemblée générale.

Sur la proposition de plusieurs membres du Bureau, il a été décidé que les membres honoraires rentreraient dans le droit commun à l'égard des cotisations, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

M. le président donne connaissance au Bureau de l'enquête qui a été faite, sur la maladie du sieur Matthias Lery: s'étant rendu à son domicile à plusieurs reprises, et ne l'ayant pas trouvé sur son rapport le Bureau a décidé qu'il n'y avait pas lieu à lui accorder les secours voulus par le Règlement, attendu que le sieur Matthias Lery, n'avait pas rempli ses formalités, pour ce motif, le Bureau a chargé M. le président d'en donner avis à l'assemblée générale, par lettre, sur cette décision.

Lery Garuckx

Suite du procès-
verbal de la séance
du Bureau

Le Bureau a également décidé qu'une somme de 8 francs
serait allouée provisoirement à notre Sociétaire. L'attribution, depuis
longtemps malade, cette décision a été acceptée à l'unanimité
par tout l'assemblée. L'assemblée générale
n'ayant plus rien à l'ordre du jour, M. le président
lève la séance.

W. Krafft
Président

Procès-verbal
no 146.

Séance du 22 juillet 1863
Assemblée de Bureau

L'an mil huit cent soixante-trois, le 22 juillet, le Bureau de
la Société s'est réuni chez son trésorier, M. Mayer, rue Vieille
du Temple, 19.

L'appel nominal constate la présence de toutes les membres
M. le trésorier rend compte de l'état de la Caisse:

| | |
|--------------------------|---------|
| En caisse: | 196, 40 |
| Recette du mois: | 120, 20 |
| Recette du mois de juin: | 118, 60 |

Total générale 432, 20

Depense 8, 00

Reste en caisse: 424, 20

N'ayant plus rien à l'ordre du jour le président lève la
séance. Le Secrétaire (Conf. Cahen)

W. Krafft
Président

Procès-verbal de
la séance du Bureau
du 27 juillet 1863.
no 147

L'an mil huit cent soixante-trois 1863, le 27 juillet
Le Bureau s'est réuni chez M. Mayer, son trésorier:
L'appel nominal constate la présence de M. W. Krafft,
Mayer Isaac, Blach Alexandre, Samuel Lévy, Conf.
Cahen, Mayer Lévy, May. Jacob Cahen.
M. Tribourg n'ayant pas pu venir, de son absence
a été mis à l'amende de 2 francs.

M. le trésorier rend compte de l'état de la Caisse

avoir en caisse: 424 = 20

Plombée

109 = 60

533 = 80

Le dépense

122 = 60

Reste en caisse

411 = 30

M. le président a exposé la nécessité de réviser notre régime
ment, il trouve que plusieurs de ces articles ont besoin d'être révisés
et qu'ils sont devenus insuffisants pour notre Société, à cet effet
il a décidé qu'il y aura plusieurs séances de suite, afin de

Suite du
Procès-verbal

pour bien juger et preser ces changements. Le notre séance, dernière
le Bureau, après les ^{avis} entendus dans leur ensemble, les a acceptés
à l'unanimité, et a décidé qu'ils seraient soumis à l'assemblée
générale pour recevoir d'elle sa sanction définitive.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, M. le
président la séance. Le secrétaire
le ~~secrétaire~~ Kauffmann C. M. C. Cohen

Procès-verbal
no 178,
Assemblée générale
du 5 août 1863

L'an mil huit cent soixante-trois, le 5 août 1863
la Société, dite Israélite française, s'est réunie
en assemblée générale, sous la présidence de
M. Kauffmann, rue du Temple, au Café
de la Nation.

La séance est ouverte à huit heures.
M. le président invite le secrétaire à
faire l'appel nominal. Plusieurs membres
ont manqué à l'appel, et ont motivé leur
absence par des lettres qui ont été lues devant l'as-
semblée, sur ses motifs. L'assemblée les a excusés.

M. le trésorier donne connaissance de l'état
de la Caisse:

At la Caisse d'épargne. 2,011-39
Recette du semestre 760-10

| | |
|-----------|---------------|
| Dépense | 2,771-49 |
| Reste net | <u>609-90</u> |
| | 2,161-59 |

M. le secrétaire donne connaissance du rappo
cinqième concernant les admissions des candidats
Lassenman, Morhange et Parruch Léry qui
ont été présentés à l'assemblée de Bureau, par M.
Isaïe Anchet et C. M. C. Cohen. L'Assemblée, après
avoir entendu leur rapport cinqième, a prononcé
leur admission définitive, comme membres de la
Société.

M. le président donne connaissance à l'as-
semblée, que plusieurs membres honoraires, se
sont fait payer la cotisation augmentée en séance
générale, pour être exempt de toutes autres
Après plusieurs discussions, l'Assemblée a décidé
que dorénavant, il ne sera plus admis de cotisations

Suite de
la séance
du 5 août

Une discussion s'est élevée entre M. le président et M. Schleisner, au sujet de la maladie de M. feu M. Mathias Levy, notre sociétaire, et après les renseignements qui nous ont été donnés, à l'Assemblée, par M. Léon Schleisner, et ceux de M. M. Mayer et Jacob Cohen, les réclamations de notre feu sociétaire n'étaient pas dans les droits voulus de notre règlement. Mais l'Assemblée ne voulant pas agir de rigueur, surtout dans le malheur, a décidé que son traitement serait fixé depuis le 10 juin 1863.

Le Bureau ayant fait part à l'Assemblée du projet de changer et supprimer quelques articles de notre règlement qui devenaient insuffisants pour notre Société, et devant être lus en l'Assemblée générale; mais après les observations de M. Schleisner, qui ayant trouvé, que la lecture serait trop longue pour cette séance vu qu'il se faisait déjà tard, a proposé à l'Assemblée qu'une séance soit faite expressément à ce sujet.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

M. Nortmann, après avoir été rappelé à l'ordre, a plusieurs reprises, par M. le président, a été mis à l'amende de 1 franc.

M'ayant plusieurs à l'ordre,
La séance est levée à 11 heures.

J. Leprieux
Nortmann

Le secrétaire
C. Cohen

Séance du
Bureau, 21 sept.
1863. n° 179

Le Bureau de la Société s'est réuni, sous la présidence de M. Bauffman, chez M. Mayer, trésorier, Rue Vieille-du-Temple, 19.

L'appel nominal constate la présence de tous les membres.
M. le Président donne connaissance au Bureau et se plaint surtout, que plusieurs sociétaires, qui sont commandés pour tels ou tels courriers s'exécutent pas, et ne veulent pas payer leur arriéré exigé par notre Règlement; mais le Bureau a décidé que tout amendement, infligé pour leur manque de régularité, serait payé, sinon on agirait de rigueur.

Suite de la
séance du 21 sept.

M. le président trouve, avec regret, que l'argent ne rentrait pas facilement, et que plusieurs sociétaires négligeaient de payer leurs quittances non-seulement arriérées, mais encore celles présentées nouvellement, et qu'à cause de ces motifs, on serait obligé de retirer une somme de 250 fr. de la Caisse d'épargne pour subvenir aux frais de notre Société, le Bureau a accepté à l'unanimité l'honorable proposition de M. le président.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire *Cerf Cahen*

Séance du Bureau
le 7 nov. 1863
no 180.

Le Bureau de la Société s'est réuni, sous la présidence de M. Rauffman, chez M. Mayer, trésorier, rue Vieille-du-Temple, 19.

L'appel nominal constate la présence de 9 membres, sauf M. Cerf Cahen qui est excusé pour cause de maladie.

M. le trésorier donne l'état de la caisse au mois de septembre.

| | |
|-----------------|---------|
| | 62, 30 |
| Recette du mois | 114, 10 |
| <hr/> | |

| | |
|-----------------|---------|
| Dépense du mois | 176, 40 |
| <hr/> | |

| | |
|------------------------------|---------|
| Reste en caisse au 31 octob. | 063, 65 |
|------------------------------|---------|

Par décision du Bureau les retardataires de paiement de quittances, bien arriérées seront mis en demeure.

Le retrait de fonds, qui a été adopté à la dernière séance du bureau sera aura lieu par les soins du trésorier délégué à cet effet.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance a été levée à 9 heures.

Le secrétaire, *Cerf Cahen*

Séance du Bureau
12 janvier 1864
no 181

Le Bureau de la Société s'est réuni, sous la présidence de M. Rauffman, chez M. Mayer, trésorier, rue Vieille-du-Temple, 19.

L'appel nominal constate la présence de 8 membres, M. Faubourg est excusé pour affaire de famille.

Suite de la
Séance

Le Trésorier donne l'état de la Caisse
Cet état au mois d'octobre 62, 68
Recette du mois de novembre 112, 10
Dépense du mois 174, 75
80 60

Reste en caisse au 30 novembre 094, 18

Le Bureau décide pour la deuxième fois, que les retardataires de paiement de quittances, seront mis en demeure de s'acquitter d'ici au 28 du courant, le Bureau a chargé M. le Président de cette exécution et de leur en donner avis par lettre.

Le Bureau décide, qu'en toute occasion, M. Ancher Isaac sera tenu de faire ses courriers exigés par notre règlement, faute de quoi, il fera qu'il subisse l'amende.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour. La séance est levée à 10 heures.
Le Secrétaire Conf. à l'Ordre

Procès-verbal
N° 182.

Assemblée générale
du 7 Février 1864.

L'an mil huit cent soixante quatre le sept février, la société de secours mutuels dite Israélites françaises, s'est réunie en assemblée générale, rue Vintonne N° 1. sous la présidence de M. Kauffmann Président de la Société.

La séance est ouverte à sept heures du soir.

L'appel nominal constate la présence de quarante trois membres, et sont absents, savoir pour cause de maladie, Heymann, Levy Judas, Conf. Kahn, Kahn Aron, Strauss Daniel, pour cause d'emploi, Beer Louis, pour voyage Kauffmann Salomon, pour deuil, Costeitch, pour fête de famille, Bloch Achille, ont prévenus de leur absence Levy, Heller et Hagen membres honoraires, et sont en amende pour n'avoir pas avertis de leur absence Levy Salomon et Morhange.

En l'absence du Secrétaire pour cause de maladie, le Président donne lecture des procès-verbaux, qui sont adoptés excepté celui de la séance du Bureau du 12 janvier dernier concernant l'aptitude du Secrétaire pour les courriers de long-courrier.

Dit Secrétaire, vu la difformité de ses jambes, il lui est impossible de faire des longues courses, et pendant ces courriers, il ne peut pas le faire, il lui est impossible de faire les courriers.

Les courrés de longue-coursee, Monsieur le Président lui observe qu'il n'a pas le droit de s'en dispenser et met cette réclamation à l'ordre du jour. La Société, après avoir discuté pour et contre, et notamment réfléchi ayant, approfondi la question, décide que le Secrétaire sera dorénavant exempté des courrés de longue-coursee.

La parole est ensuite donnée à M^r Mayer Trésorier, a l'urne entre dans un long discours sur la position des fonds de la Société et sur la nécessité de faire des économies il s'arrête sur l'article 37 du règlement, pour refuser le secours médical à tout Sociétaire n'étant pas malade plus de trois jours, cette opinion n'est pas partagée par M. Schleichinger qui prétend que l'on ne fasse pas encore assez pour les Sociétaires et le secours médical ne doit jamais être refusé, cette discussion n'ayant pas de suite et M. Mayer propose la suite de ses économies à réaliser, savoir:

De supprimer les 50 fr. alloués pour secours secrets et distribués par M. le Président, les subventions accordés à l'hospice et à la Caisse Centrale, le gérant de Bureau et d'élever la cotisation mensuelle de deux francs à 2 fr. 50, le tout pendant une année seulement. Cette opinion est discutée par beaucoup de Sociétaires et M^r Mayer retire ses propositions.

La parole est ensuite donnée à M. Levy Samuel qui entre dans un discours assez détaillé, prétendant que la Société est mal administrée et il faut chercher à remédier par une meilleure gestion. M^r le Président donne quelques explications à ce sujet et l'Assemblée se trouve satisfaite et passe à l'ordre du jour en donnant l'état financier de la Société; savoir:

| | |
|--|----------------------|
| au 31 juillet dernier à la Caisse du Trésorier | 392 ^{fr} 08 |
| Produit de la cotisation du semestre | 682. 60 |
| Retrait de la Caisse d'Épargne | 500. " |
| fonds placés ce jour dans la dite Caisse | 1,576. 74 |
| Total | <u>3,151. 39</u> |

Dépenses du même semestre - 1,560. 25 |

Reste net fr. 1,591. 14

La Société passe alors aux élections annuelles du Bureau qui deviennent grand et regrettable travail, après trois votes qui ne donnent la majorité à aucun des candidats à la Présidence et on passe à un 4^{me} vote qui donne le résultat suivant,
Nombre des votants 437
majorité absolue 219

Suiv. du Procès-verbal
N^o 182.

M^o Kauffmann 35
" Bloch Alexandre 4
" Schleisinger 1
" Denzey 1
Bulletins blancs 2

= 43 voix.

Le Sieur Kauffmann ayant réuni la majorité voulue par le règlement est proclamé Président pour l'année 1864.

Election du Vice-Président: nombre des votes 38.

M. M. Alexandre Bloch 17
" Jacob Kohn 16
" Denzey 6
" Schleisinger 1

= 38 voix.

L'homme nommé de la soirée M. Kohn renonce à la Vice-présidence et M. Bloch est prié par la Société d'accepter à la majorité relative.

Ensuite sont nommés par acclamation et levés

Treasorier, Landot Jules en attendant le retour de son frère
Näperrmann, Secrétaire, et Rosenfeld Moïse; Wasserermann, David Moïse
Blum jeune et Fribourg membres du Bureau
N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 11 h. 1/2.

Kauffmann

Le Secrétaire Wasserermann

Procès-verbal

N^o 183

Séance du Bureau

du 13 Mars 1864.

Le dix-huit-cent-soixante-quatre, le treize Mars, le Bureau de la Société s'est réuni chez M. Landot Jules trésorier de la Société, sous la Présidence de M. Kauffmann. La séance est ouverte à huit heures du soir, sont présents:

M. M. Kauffmann, Fribourg David Mayer, Landot Jules, Wasserermann, Bloch Alexandre; sont absents:

Wasserermann excuse pour cause d'indisposition de son épouse et Dalmagne qui a prévenu par lettre, qu'une affaire imprévue l'empêche de se rendre à la séance. En absence du Secrétaire, le Président remplit ces fonctions, et passe à l'ordre du jour.

M. le Président propose au Bureau le Sieur Adolphe Albert bijoutier en deux rue Saint Louis N^o 65, âgé de 49 ans, présenté comme récipiendaire de notre Société par M. M. Ouy et Denzey. Le candidat est provisoirement admis à la Société, sous réserve de confirmation par l'assemblée générale prochaine.

Le procès est ensuite donné au Trésorier qui donne son rapport au Bureau de l'état financier de la Société, ainsi

Suite des Procès-verbal
de la séance du Bureau
du 13 Mars 1864.

Trésor au 7 février dernier chez le Trésorier 116^{fr} 40^{cs}
Reçettes du même mois 109 - 60 -
Total 125 -
Dépenses du même mois 134 -
Reste en Caisse 50 fr.

Le Président donne avis au Bureau que M. Rosenbrouck
a donné sa démission qui est acceptée avec regret par le
Bureau. N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance
est levée à 10 heures du soir.

Le Président
P. Kauffmann

Procès-verbal
N^o 184.
Séance du Bureau
du 24 Avril 1864

L'an mil huit cent soixante quatre le vingt quatre Avril,
le Bureau de la Société dite Société Française s'est réuni chez M^r
Kauffmann son trésorier rue St.onge, sous la présidence de M^r
Kauffmann Président de la dite Société. La séance est ouverte à
huit heures du soir et, l'appel nominal constate la présence de
tous les membres, excepté de M^r Vuartmann qui est mis à l'ordre
réglementaire, n'ayant donné aucun motif de son absence.
La parole est à M. Wafsermann secrétaire, qui donne lecture du
dernier procès-verbal qui est adopté à l'unanimité.

Le trésorier donne ensuite connaissance de l'état de la Caisse, savoir
Trésor au 13 Mars 1864 50^{fr}
Reçette du mois 132, 85
Total 182, 85
Dépense du même mois 104, 10
Reste en Caisse 78, 75

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 9 heures
P. Kauffmann
Président
Wafsermann

Procès-verbal
N^o 185.
Séance du Bureau
du 30 Mai 1864

L'an mil huit cent soixante quatre le trente mai, le Bureau
de la Société dite Société Française s'est réuni chez M. Kauff.
mann son Trésorier rue St.onge N^o 29. La séance est ouverte à
8 h. du soir et l'appel nominal constate la présence de tous les
membres, excepté M^r Fribourg légitimement excusé par un voyage.
La parole est à M. Wafsermann secrétaire, qui donne lecture du
procès-verbal de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité.
Le Trésorier donne ensuite connaissance de l'état de la
Caisse de la société. N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 9 heures.

Suite Du Procès-Verbal
De la séance Du Bureau
Du 30 Mai 1864

| | | |
|----------------|-----------------|------------------------------------|
| Rece en Caisse | du mois d'Avril | 48 ^{fr} 75 ^{cs} |
| Rece | du mois de Mars | 94 ^{fr} 60 ^{cs} |
| Id. | id. Mai | 134 ^{fr} 60 ^{cs} |
| Total | | 304 ^{fr} 95 ^{cs} |

| | | |
|-----------------------|-------------|------------------------------------|
| Depenses de deux mois | Mars et Mai | 201 ^{fr} .. |
| Reste en Caisse | | 103 ^{fr} 95 ^{cs} |

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée
à 9 heures. *Hauffmann* *Wassermann*

Procès-Verbal
N° 186.
Séance du Bureau
du 25 juillet 1864

Le dix huit cent soixante quatre le vingt cinq
juillet le Bureau de la Société d'Israélite Française s'est
réuni chez son trésorier M. Hauffmann rue St Ange N° 29,
sous la Présidence de M. Hauffmann Président de la dite
société. La séance est ouverte à 7 heures du soir et l'appel
nominal constate la présence de tous les membres. La
parole est M. Wassermann Secrétaire qui donne lecture
des procès-verbal de la dernière séance qui est adoptée
à l'unanimité. Le Trésorier donne ensuite connaissance
de l'état de la Caisse savoir :

| | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| Salde en caisse au 30 Mai dernier | 103 ^{fr} 95 ^{cs} |
| Rece du mois de Juin | 114 ^{fr} 60 ^{cs} |
| Id. 1 ^{er} Juillet | 127 ^{fr} .. |
| Total | 345 ^{fr} 55 ^{cs} |

| | |
|------------------------|------------------------------------|
| Depenses des deux mois | 225 ^{fr} 10 ^{cs} |
| Reste en Caisse | 120 ^{fr} 45 ^{cs} |

On passe ensuite à la vérification des comptes du semestre
qui sont trouvés justes dans ses recettes et dépenses et sont
approuvés et signés par le Bureau.

M. le Président donne lecture d'un ordre du jour, concer-
nant l'assemblée générale prochain qui est adoptée sans
modification.

M. le Président propose ensuite M. M. Levy Lazare, commer-
çant âgé de 27 ans et demeurant rue de la Juiverie N° 17 à Paris et
Ginsburger Joseph regleur de papier âgé 33 ans et demeurant
rue de Valenciennes N° 68 au dit Paris tous deux présentés par
M. M. Bloch et Lang comme recipiendaires de notre
Société il est admis provisoirement comme membres à
ratification par l'assemblée générale. N'ayant plus
à l'ordre du jour la séance est levée à 9 heures.

Hauffmann *Wassermann*

Procès-Verbal.
N° 187.
Assemblée générale
du 31 juillet 1864.

L'an mil-huit-cent-soixante-quatre, le trent un juillet
la Société de secours mutuel dite Israélite française,
s'est réunie en assemblée générale ordinaire pour le premier
semestre de 1864, rue Vendôme N° 1 dans la salle de
M. Magnard, sous la présidence de M. Hauffmann
son Président. La séance est ouverte à sept heures du
soir et l'appel nominal constate la présence de quarante trois
Sociétaires, sont absent par cause de maladie: M. M. Strauß,
Leill Meise, Schramm et Bloch Léon, sans cause d'empêchement
M. Levy Abraham, pour cause de voyage. M. Hypolite Lazard
et sans cause légitimement constatée M. W. Hemminger, Chon
Aron, Levy Juvas, Weill Jonas, Bloch Achille, Levy Elément,
Weller Solomon, Rosenwald Uriel et Schmoll, absents sont
mise à l'ordre du jour de ceux francs chacun.
M. le Président donne ensuite lecture des trois procès-verbaux
d'enquête, concernant les admissions des trois Candidats, savoir:
M. M. Adolphe Albert, Levy Lazard et Joseph Ginsburger,
aucune opposition a été élevée contre ses admissions et
lesdits Candidats ayant remplis les conditions prescrites par
le règlement, en conséquence ils ont été admis à l'unanimité
et ont dû aujourd'hui partir, comme membres-participants
de la Société de secours mutuel dite Israélite française.
La parole est au Secrétaire pour donner lecture des
Procès-Verbal de l'assemblée générale dernière et des procès-verbaux
des séances du Bureau pendant le semestre passé.
Après cette lecture M. Levy Samuel demande la parole
en faisant les observations suivantes sur le procès-verbal de
l'assemblée générale: il croit que ce procès-verbal ne soit
ni assez explicite ni assez détaillé et par conséquent pas exact,
concernant sa discussion sur la mauvaise gestion de la
Société et, au vote de la réconstitution des Bureau.
Le Secrétaire répondant à la première observation que,
les procès-verbaux sont et doivent être la reproduction fidèle
et exacte de la pensée du Secrétaire et non de ses propres
paroles. Très souvent ces procès-verbaux sont mal rédigés
et pour cela la rédaction la plus courte et la plus simple
et la meilleure et la vraie et il croit de son point de vue
manqué à ce sujet, l'assemblée d'être mieux informée et plus
active et adaptée à l'œuvre de la Société.

Compte du Secours-Verbal
N° 187 de l'Assemblée
générale du 31 juillet
1864.

Observation concernant la reconstitution du Bureau, plusieurs
Sociétaires et notamment M. M. Kahn et Geyermann, se font
cette opinion en déclarant que, M. Samuel Lévy est dans
le plus profond erreur que le Secours-Verbal reproduit les opérations
des élections avec une parfaite exactitude, et que ce document
donné au Secours-Verbal serait un insulte à la Société et que
les Secours-Verbaux sont acceptés à l'unanimité par l'Assemblée.
La parole est au Trésorier qui donne connaissance de l'état
de la Caisse savoir:

| | |
|---|---|
| Solde en Caisse au 7 février dernier chez le Trésorier. | 46 ^{fr} 40 ^c |
| Perçue en Semestre | 770 ^{fr} 25 ^c |
| À la Caisse d'Épargne | 1,576 ^{fr} 75 ^c |
| Total | <u>2,361^{fr} 39^c</u> |
| Dépensés en Semestre | 664 ^{fr} 20 ^c |
| Reste en Caisse au 31 juillet | 1,697 ^{fr} 19 ^c |
| Doit à la Caisse d'Épargne communi- cristent dans la Caisse du Trésorier | 1,576 ^{fr} 75 ^c <u>fr. 1,220^{fr} 45^c</u> |

Ensuite M. Bloch **Élie** fait réclamation au sujet d'une amende
de cinq francs, infligé pour avoir manqué au convoi d'un Sociétaire
décédé, il prouve par sa lettre de convocation timbrée du
Bureau-coste, qu'elle lui a été remise trop tard, en conséquence
cette abstention n'est pas le résultat d'une négligence de sa
part et l'Assemblée annule cette amende à l'unanimité.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée
à neuf heures du soir.
Le Secrétaire:
Geyermann
Schauffmann

Procès-Verbal
N° 188. le Bureau
Assemblée
Séance du Bureau
du 5 Septembre 1864

L'an mil huit-cent-soixante-quatre le cinq Septembre
la Société de secours mutuel dite Israélite française, s'est
réunie chez M. Schauffmann son Président au, des trois
savillions N° 7. La séance est ouverte à huit heures du
soir et l'appel nominal constate la présence de tous les
membres sauf M. Fribourg qui est en voyage.
La parole est au Secrétaire qui donne lecture du Secours-
Verbal de l'Assemblée générale dernière qui est acceptée
à l'unanimité et approuvée à l'unanimité.
Ensuite le Trésorier donne l'état de la Caisse
et se fait ainsi qu'il suit, savoir:

Suite du procès-verbal
De la séance du Bureau
Du 5 Septembre 1864

En Caisse chez le Cassier fin juillet 120^f 45^c
 Recette du mois d'Août . . . 109.60
 Total . . . 230^f 45^c
 Dépenses du même mois . . . 109.60
 Reste en Caisse . . . 120^f 45^c

M. le Président propose en suite dans un but de Philanthropie, d'admettre les Femmes et enfants des Sociétaires à la Société en versant pour eux un supplément de cotisation mensuelle et en leur accordant les soins médicaux seulement; cette proposition est prise en considération et ajournée pour la discussion au plan, pour l'assemblée du Bureau prochain.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 9 heures et demi.

M. Kauffmann

Le Secrétaire
H. P. Hermann

Procès-Verbal
N^o 189.
Séance du Bureau
Du 8 Nov. 1864.

Le soir huit-ent-soixante-quatre le huit Novembre, la Société dite Société française s'est réunie en assemblée de Bureau sous la présidence de Monsieur Kauffmann son président chez M. Kauffmann son Cassier rue de Metz N^o 27. La séance est ouverte à huit heures du soir et l'appel nominal constate la présence de tous les membres, excepté Bloch Alexandre Président qui est à l'amende réglementaire. M. le Président présente au Bureau le Sieur Schwartz Noë, tailleur âgé de trente ans et demeurant rue Croix N^o 3 à Paris, présenté par M. M. Prosenvald et Kauffmann qui est admis provisoirement comme membre participant de la Société sans approbation de l'assemblée générale prochain. La parole est ensuite au Secrétaire qui donne lecture du Procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans opposition.

Le trésorier présente l'état financier de la Caisse ainsi qu'il suit, savoir

Reste en Caisse au 5 Septembre 120^f 45^c
 Recette du mois de Septembre . . . 111.60
 Idem Idem Octobre . . . 154.60
 Total . . . 386^f 55^c
 Dépenses des deux mois . . . 265.60
 Reste en Caisse . . . 120^f 45^c

Suite du Procès-verbal
du 8 Nov. 1864.

Ensuite on passe à la discussion du projet, pour l'admission
des femmes et enfants des Sociétaires à la Société; après avoir
entendu l'opinion de tous les membres du Bureau et avoir pesé
tous les arguments pour et contre leur admission et les dépenses
qui en peuvent résulter le Bureau est d'accord de fixer la
somme de un franc par Sociétaire et par mois, pour assurer
les soins médicaux seulement aux femmes et aux enfants malades
des Sociétaires, de présenter ce projet à l'Assemblée générale prochaine
et le soumettre à son approbation.

M. le Président donne ensuite connaissance des difficultés
très souvent insurmontables, des dépenses exceptionnelles et très
onéreuses qui en résultent pour la Société, pour procurer les
dix personnes à reciter les prières chez les Sociétaires en deuil,
le Bureau est d'accord de faire changer les Art. 49, 51
52 et 53 du règlement, avec l'approbation de l'Assemblée générale
dans ce sens, que par la suite les Sociétaires en deuil, pour-
ront sortir pour assister aux prières dans un temple ou
Oratoire de leur choix et on allouera à ceux qui observent
les sept jours de deuil la somme de vingt-cinq francs
et à ceux qui n'observeront que les trois premiers jours
une somme de dix francs.

Ensuite M. le Président donne connaissance au Bureau que
le Sieur Levy Judas a donné sa démission de Sociétaire
qui est adoptée, et demande la radiation du Sieur Hypolite
Lazard faute de paiement qui est adoptée également pour
conséquent ces deux Sociétaires ont été rayés de la Liste
de la Société et n'en font plus partie dès aujourd'hui.
N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la Séance est
levée à neuf heures et demi.

U. Kaufmann

Le Secrétaire
H. S. S. S.

Procès-Verbal
N. 100.

Le 10 Janvier 1865

Le 10 Janvier 1865, le Bureau
de la Société de secours mutuel dite Moralité-française, s'est
réuni chez M. Kaufmann son Président, rue des trois Saillies n. 7.
La séance est ouverte à huit heures du soir, l'appel nominal
constate la présence de tous les membres excepté M.
Kaufmann son Président.

Suite du procès-verbal
de séance du Bureau
du 30 Janvier 1865

par ce dernier, (date de Cologne), par laquelle il annonce
que son voyage en Allemagne se prolongera indéfiniment et ex-
prime en même temps ses regrets d'être obligé pour cela, de donner
sa démission de Trésorier et de Sociétaire, en remerciant tout
la Société de sa bienveillance envers lui, ces sentiments de regret
sont partagés de la part du Bureau.

La parole est donnée au Secrétaire, qui donne lecture du procès-
verbal de la dernière séance, qui est adopté sans opposition.

M. le Président qui remplit par intérim les fonctions du Trésorier
donne ensuite lecture connaissance de l'état de la Caisse, ainsi:

Reste en Caisse fin Octobre. 95^{fr} 95^{cs}
Recette des deux mois 421. 80 "
Total 517^{fr} 75^{cs}
Dépense 469^{fr} 70^{cs}
Reste en Caisse 48^{fr} 05^{cs}.

Ensuite on passe à la vérification des comptes des semestres passés
et après les avoir trouvés justes sont certifiés véritable par
la signature du Bureau.

M. le Président donne lecture d'une lettre à lui adressée par
M. le Grand-Rabbin à l'effet de vouloir bien faire une
souscription au nom de la Société pour l'œuvre des enfants
adoptés, vu l'importance de cet œuvre le Bureau décide que
communication de cette lettre sera faite à l'assemblée générale
qui en déterminera la mode et la somme à allouer.

Ensuite M. Wasermaan propose, pour régulariser le service des
malades, plus conformes aux intérêts de la Société, comme pour
l'humanité, et le bien-être des malades, de la manière suivante:
Dans chaque assemblée générale on nommera à tour de rôle, un
nombre déterminé de visiteurs d'avance pour chaque mois du semestre,
de manière que le Sociétaire connaît son mois pendant lequel il
sera visiteur; s'il n'y a pas de malade pendant le mois de rôle
du Sociétaire et étant échue et il en sera exempté jusqu'à un
autre tour de rôle. Si le visiteur serait obligé d'être en voyage
à son tour de rôle il en prévient le Président qui le fera
remplacer par le N^o suivant, sans préjudice au premier, qui
et il reprendra son tour le premier du semestre suivant, ce même
cas sera applicable à un visiteur malade. Le visiteur doit
s'informer auprès du malade, de sa position, si le médecin
remplit son devoir, si le malade est de bonne qualité

un mot rayé

Procès verbal
de la séance du bureau
de 30 Janvier 1865.

et surtout tout ce qui concerne l'état du malade, et s'il le malade
à une réclamation à faire, de la transmettre aussitôt au Président
qui aura soin d'y remédier aussitôt. Les visiteurs sont chargés en
même temps de remettre tous les sept jours, contre quittance l'indemnité
démérité due au malade. Le visiteur qui manquera à ce devoir
sera en amende de deux francs pour chaque infraction.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité et renvoyée à son appro-
bation à l'assemblée générale.
N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à
dix heures du soir.
Wassermann

Procès Verbal
191.
Assemblée générale
du 5 février 1865.

L'an mil-huit-cent-soixante-cinq, le cinq février
la Société de secours mutuel dite Israélite française, s'est
réunie en assemblée générale au Collège de France, sous la prési-
dence de M. Wassermann son Président. La séance
est ouverte à 7h. et ^{du soir} l'appel nominal constate
l'absence de M. Einhorn et Schmolle qui sont excusés
par lettre de M. Wassermann. Il y a eu quarante
quatre présents.
M. le Président donne lecture d'une lettre du Sieur Elimek
Lévy par laquelle il demande de passer de membre actif
comme membre honoraire de la Société. Cette demande lui est
refusée par l'assemblée sur le motif d'une décision antérieure de
l'assemblée générale à ne plus admettre des membres honoraires.
Ensuite M. le Président donne lecture d'un procès-verbal
d'enquête concernant l'admission du Sieur Schwartz No 6;
ce candidat ayant rempli toutes les formalités réglementaires,
et aucune opposition s'est élevée contre cette admission, par
conséquent le Sieur Schwartz, faisant partie ^{à ce jour} comme membre
actif de la Société de secours mutuel dite Israélite française.
La parole est à M. Wassermann secrétaire qui donne lecture
du procès-verbal de l'assemblée générale dernière et, des procès-verbaux
des assemblées du Bureau pendant le semestre, aucune opposition
s'est élevée sur ces procès-verbaux et ont été adoptés à l'unanimité.
Sur l'article des visiteurs, l'assemblée adopte un franc de
pour chaque visite manquée et la proposition relative
à l'article des prières pour le défunt n'a été adoptée.

Suite du procès-verbal
de l'assemblée générale
du 5 fev. 1865.

En l'absence du Trésorier M. le Président donne
connaissance de l'état financier de la Société; savoir.

| | |
|---------------------------------------|------------------------|
| Solde en Caisse au 31 Juillet dernier | 120 fr 45 ^c |
| Recette du semestre | 797 " 60 " |
| À la Caisse d'Épargne | <u>1694 " 73 "</u> |
| Total | fr 2612 " 78 " |
| Dépenses du semestre | 870 " |
| Reste en Caisse | <u>fr 1742 " 78 "</u> |

Cette somme est répartie ainsi qu'il suit:

| | |
|--------------------------|---------------------------|
| À la Caisse d'Épargne | fr 1694 " 73 ^c |
| À la Caisse du Trésorier | <u>48 " 05 "</u> |
| Somme égale | fr 1742 " 78 ^c |

On donne lecture de la lettre de M. le Gr. Rabbin concernant sa
demande en faveur de l'œuvre des enfants abandonnés. l'assemblée
générale réfère pleins pouvoirs au Bureau pour en faire droit.
On passe ensuite à la reconstitution du Bureau:

Élection du Président par scrutin secret.

| | | |
|----------------|---------|---------------------|
| Votant | 36 | majorité absolue 19 |
| M. Kauffmann | 30 voix | } 36 |
| " Wassermann | 1 " | |
| " Mayer | 1 " | |
| " Bloch | 1 " | |
| Billets blancs | 3 | |

car conséquant M. Kauffmann ayant obtenu la majorité absolue
est nommé Président pour l'année 1865.

Élection du Vice-Président par scrutin secret.

| | | |
|----------------|---------|---------------------|
| Votant | 36 | majorité absolue 19 |
| M. Samuel Lévy | 20 voix | } 36 |
| " Jacob Kohn | 9 " | |
| " Schlisinger | 5 " | |
| " Vuartmann | 1 " | |
| Bulletin blanc | 1 | |

M. Samuel Lévy ayant obtenu la majorité absolue
est nommé Vice-Président pour l'année 1865

Élection du Trésorier par scrutin secret.

| | | |
|----------------|---------|---------------------|
| Votant | 36 | majorité absolue 19 |
| M. Schlisinger | 23 voix | } 36 |
| " Duray | 8 " | |
| " Mayer | 5 " | |
| Bulletin blanc | 1 | |

Suite des procès-verbal
de l'assemblée générale
Du 5 fev. 1865.

M. Schliesinger ayant obtenu la majorité absolue, est
nommé Trésorier pour l'année 1865.

Élection du Secrétaire.

La fonction de Secrétaire, etc sur l'instance de l'assemblée reprie
un nouveau à M. Wapsermann par assise et levie et il a été élu
à l'unanimité.

Élection des 5 Conseillers par scrutin secret:

M. M. Sander ~~18~~ 21 voix

" Rosenwald 19 "

" Wartmann 16 "

" Blum 16 "

" Isidor Abraham 13 "

" Prottembourg 13 "

Ce dernier se désiste en faveur de M. Isidor Abraham son aîné, par
conséquent M. M. Sander, Rosenwald, Wartmann, Blum et
Isidor Abraham sont nommés Conseillers pour l'année 1865.
N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 h et 1/2.
Krauffmann

Procès-Verbal

192

Séance du Bureau du
10 février 1865.

L'an mil huit cent soixante-cinq le quinze février
Le Bureau de la Société dite Israélite-française s'est réuni
chez M. Krauffmann son Président rue des trois Pavillons n° 7
sous la présidence de M. Krauffmann Président. La séance
est ouverte à 7 h et demi précises et l'appel nominal constate

l'absence de M. Blum qui est à l'amende réglementaire.
Le Secrétaire déclare ne pouvant donner lecture du procès-
verbal de l'assemblée générale, dernier attendu qu'il n'est pas
encore rédigé, et donne à l'appui de ce retard un motif légitime
que le Bureau accepte et remet la lecture de ce procès-verbal
pour l'assemblée du Bureau prochain ainsi pour le compte
rendu de l'état financier de la Caisse.

Le Trésorier demande ensuite la parole et observe, qu'ayant
étudié l'état financier de la Société il trouve que ses dépenses
dépasse les recettes depuis un temps assez long; attendu que
les frais généraux absorbent une somme de trois-cent francs par
mois tandis que la recette n'est que deux-cent francs environ, il en
résulte que neuf-cent francs par ans pour couvrir toutes les
dépenses, ce qui implique que cette somme n'est pas suffisante
il faudrait alors avoir pour trouver un moyen
M. Krauffmann

Suite de la séance
du Bureau du 15 Jan.
1865.

aux cotisations mensuel. —

Après avoir émis et discuté plusieurs projets, le Bureau s'est déclaré en faveur de l'opinion suivante: d'admettre des jeunes gens de 20 à 30 ans gratuitement à la Société, jusqu'elles aura atteint cent membres; attendu, que, la plus grande partie de nos Sociétaires sont déjà de l'âge mûr et beaucoup d'entre nous même d'un âge avancé ayant des nombreuses familles et selon la statistique, plutôt atteintes aux maladies que les jeunes gens.

Considérant que les jeunes gens de 20 à 30 ans sont en plus grande partie célibataires ne sont pas chargés d'enfants ou bien n'ayant point et que, les enfants des Sociétaires en cas de maladie ou de mort coûtent fort cher à la Société.

Considérant qu'une indisposition d'un jeune homme, ne dégénère que très rarement en maladie, et en cas de maladie ils n'aiment pas à se renfermer dans le règlement qui régit les malades de la Société et par conséquent il préfèrent plutôt à renoncer aux secours pécuniaires que la Société leur alloue.

Considérant, que nos jeunes Coreligionnaires, trouvent les prix d'admission et le temps du noviciat des Sociétés Sorabites trop coûteux, ils trouvent au contraire un grand avantage dans les Sociétés d'Arrondissement et autres qui admettent les jeunes gens gratuitement avec un noviciat de 3 mois, dans leurs Sociétés.

Considérant enfin que, ces jeunes gens admis, contribueraient pendant une an aux charges de la Société, sans en tirer le moindre de bénéfice, que nous procurera un excédant de recettes et par ces ressources il résultera une amélioration notable dans l'état financier de la Société.

Pour ces motifs le Bureau décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour lui soumettre ce projet et en délibérer conformément aux Statuts.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures et demie.

Hausmann

Hausmann

Procès-Verbal
193.
le 13 Mars 1865.

Le 13 Mars 1865, le Bureau de la société dite Israélite française, s'est réuni chez M. Scherer jeune rue d'Anjou N° 2 sous la présidence de M. Kaufmann son président, la séance est ouverte à sept heures et demi et l'appel nominal constate la présence de tous les membres.

Les Sieurs Denney et Ury se présentent au Bureau et réclament en faveur de M. Dame Albert, ^{1^{er} vice} secrétaire ^{d'arr} décidé pour les droits que la société accorde à ses membres en cas de décès.

Le Sieur Albert n'étant entré à la société que le 13 Mars 1864 n'ayant pas encore achevé son noviciat, ni soldé ses droits d'admission ainsi que cinq quittances arriérées, le Bureau se voit avec regret dans la triste position ne pouvant faire droit à ces réclamations sans espérer le règlement; mais il témoigne sa sympathie à la veuve, et sa reconnaissance à un secrétaire ^{d'arr} décidé, a décidé de lui accorder les honneurs funèbres, en convoquant la société à son enterrement, et les secours religieux.

M. Rosenwald donne ensuite sa démission de membre de Bureau qui est acceptée et ^{le Bureau} propose le Sieur Rothembourg qui a obtenu au vote de la reconstitution du Bureau pour 1865 le nombre égal de voix de M. Sidor Abraham pour remplacer ce premier.

La parole est au Secrétaire pour donner lecture des procès-verbaux de l'assemblée générale dernière et celui de l'assemblée du Bureau du 5 fevt. dernier, qui sont adoptés sans opposition. Le Trésorier donne connaissance de l'état financier de la Caisse, savoir

Solde en Caisse au 31 Décembre dernier. Fr. 68.05 v.

Revettes du Janvier et février. 108. "

Total. Fr. 156.05

Dépenses. 9.75

Reste en Caisse cent quarante six francs quatre-vingt cent. 146.30

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures du soir.

B. Kaufmann

M. Kaufmann

Procès-verbal
N^o. 194.

Le 3 avril 1865.

L'an mil-huit-cent-soixante-cinq, le trois avril
le Bureau de la Société dite Israélite Française, s'est
réuni chez M. Wapfermann rue De la Gs. Croix Noire N^o 53
sous la présidence de M. Hauffmann son Président; la
séance est ouverte à huit heures du soir et l'appel nomi-
nal constate l'absence des Seigneurs Wartmans, Blum j^{re} et Isidor
Abraham sans donner un avis motivé qui sont mis à l'amende
réglementaire de deux francs chacun.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du Bureau
du 13 Mars dernier, sur lequel le Sieur Pottembourg demande expli-
cation sur la démission de M. Rosenwald comme membre du Bureau.
M. le Président répondant à cette question que, ledit Rosenwald
ne voulant se conformer à ses injonctions à ne point interrompre
la discussion à l'ordre du jour, il a préféré de donner sa démission,
et le Procès-verbal est adopté sans opposition.

Le Trésorier donne connaissance de l'état financier de la Caisse, savoir:

| | |
|------------------------------------|-------------------------|
| solde en Caisse au 13 Mars dernier | 166 fr. 80 ^c |
| Recette du même mois | 116. " |
| Total | 282 fr. 80 ^c |
| Dépenses du mois | 72. " |
| Reste en Caisse | 190. 80. |

M. le Président fait part au Bureau que, les Seigneurs Element Levy
et Simon Hagen ont donné leur démission de sociétaires, motivé sur
la décision de l'assemblée générale dernière, par laquelle il leur a
été refusé de les recevoir comme membres honoraires, ces démissions
ont été acceptées.

Ensuite M. le Président donne connaissance au Bureau d'une lettre en
conciliation de M. le juge de paix de son Canton par laquelle M^{me} veuve
Albert demande les droits de deuil de son mari, le Bureau réfère
à M. le Président les pouvoirs de plaider cette cause et se conformer
à la décision de M. le juge de paix.

Enfin le Bureau fixe une assemblée générale extraordinaire
pour le 23 avril courant à l'effet de lui présenter le projet
d'admissions gratuites dans la société.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée
à dix heures.

M. Hauffmann
Le Secrétaire

Procès-verbal
N° 195.
Séance du Bureau
du 16 Mai 1865

L'an mil huit cent soixante-cinq, le seize Mai, le Bureau de Société de secours mutuel dite Société française s'est réuni chez M. Waffermann rue de la Grande-Croix N° 53, sous la présidence de M. Kauffmann son Président; la séance est ouverte à huit heures du soir et l'appel nominal constate l'absence de M. Blum père qui est en voyage et a fait prévenir M. le Président ainsi que M. Waffermann que son épouse est malade et M. Sivar Abraham n'ayant pas prévenu qui est mis à l'amende réglementaire de deux francs.

La parole est à M. le Secrétaire pour donner lecture du dernier Procès-verbal. Le Secrétaire observe à M. le Président n'ayant pu assister à la dernière assemblée générale par une cause inattendue s'il n'accrédite un membre du Bureau pour rédiger ledit procès-verbal pendant son absence. M. le Président répond que, cette assemblée était tellement orageuse que l'on n'a pas pu s'entendre, et même scandaleuse par propos inconvenants échangés entre plusieurs Sociétaires et même envers lui, et que son but était manqué en se séparant sans aucune décision, il juge donc inutile d'en dresser procès-verbal. M. Schleisinger au contraire prétend que tous les faits se produisant dans une assemblée de la Société doivent être mentionnés par un procès-verbal et engage M. le Président d'y suppléer.

A défaut de ce Procès-verbal M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée du Bureau du 3 Avril dernier qui est adopté dans son contenu sans opposition.

M. Levy, Vice-président demande la parole et observe, qu'il est avéré par la constatation des procès-verbaux que, ce sont toujours les mêmes membres qui manquent aux assemblées du Bureau, il croit donc que l'intérêt de la Société n'est pas sauvegardé, ni par les excuses de ces membres, ni par les amendes infligées à ces, et il propose que dorénavant les Candidats qui se proposent à ses fonctions doivent mieux réfléchir de pouvoir accepter cette charge et d'avertir M. le Président et les membres de la Société d'être plus susceptible au choix de la composition du Bureau aux élections prochaines.

La parole est ensuite à M. le Trésorier qui donne compte de l'état financier de l'association.

Le Président propose d'appliquer au compte de l'association le règlement de la Société.

Suite du procès-verbal
de la séance du Bureau
du 16 mai 1865.

| | |
|--|-----------------------------------|
| Reste en caisse au 3 avril dernier . . . | Fr. 190, 80 ^u |
| Receette | 80 |
| Total | 278 ^{fr} 80 ^u |
| Depenses | 120 |

Reste en caisse au 16 mai Fr. 158, 80^u.

Ces comptes étaient soumis
par M. le Président
aux autres membres du Bureau
par le Trésorier, sans
qu'il n'ait été constaté
par ce dernier
si les signatures
étaient régulières.

M. Long en vérifiant les comptes des dépenses selon les notes de M. le Président, remarque que ce dernier avait omis de porter en compte une dépense de soixante-cinq francs pour le convoi de M. ~~Blum~~, sociétaire décédé et se plaint de cette irrégularité qui est redressée ensuite, les comptes sont alors adoptés. M. le Président donne connaissance au Bureau qu'il s'est résolu de se démettre de ces fonctions pour l'assemblée générale prochaine, motivé :

- 1^o sur la décision de l'assemblée générale de sacrifier plutôt l'avis de la Société placé à la Caisse d'épargne, que de s'imposer extraordinairement 25^{fr} par membre et pendant quatre ans pour venir en aide à la Caisse sociale pour subvenir aux frais de funérailles pour les morts
- 2^o par le manque de respect dû au Président pendant l'assemblée générale extraordinaire dernière et des provocations qui y ont eu lieu entre plusieurs membres.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures du soir. Le Secrétaire
M. Hauffmann (signature)

Procès-verbal
N. 196.
Assemblée du Bureau
du 6 Juin 1865.

L'an mil-huit-cent-soixante-cinq le six Juin, le Bureau de la Société dite Israélite française, s'est réuni chez M. Hauffmann, rue de la Grande-Croix No. 53, sous la présidence de M. Hauffmann son Président, la séance est ouverte à 8 heures du soir et l'appel nominal constate l'absence des Sieurs Blum, Tidor Abraham, et Sander Abraham qui sont à l'amende réglementaire de deux francs chacun.

La parole est au Secrétaire qui donne lecture du Procès-verbal de la séance du 16 Mai dernier sur lequel M. le Président observe une réclamation au sujet des vérifications du compte rendu par lui, et non produit par le Trésorier, dans ce sens que, c'était le Trésorier lui-même qui avait vérifié les comptes de M. Long et le vice-verbal qui avait été produit.

Suite du procès-verbal en dépenses la somme de soixante-cinq francs pour le Trésorier de la séance du Bureau Albert, et erreur est rectifiée séance tenante, et c'est M. le Vice-Président qui prend la parole sur cet incident en ~~présentant~~ ^{présentant} son Compte-rendu, que s'il avait apporté son compte-rendu du mois de mai l'erreur n'aurait pas eu lieu.

M. le Trésorier s'explique, en alléguant, si le gestionnaire du Bureau avait été à sa disposition pour régulariser ses exercices, il aurait pu faire droit à cette réclamation, le procès-verbal est adopté. M. le Trésorier est invité à rendre compte de l'état de la Caisse sociale, celui-ci s'exécute de la même manière et ne pouvant pas satisfaire le Bureau.

M. le Président, à défaut du Compte-rendu par le Trésorier donne l'état des encaisses et des dépenses, tirés de son livre de contrôle, ainsi qu'il suit:

| | |
|---|-------------------------------------|
| Reste en Caisse au 16 Mai dernier | 158 ^{fr} 80 ^c . |
| Recectes du mois de Mai | 82. " |
| Total | 240 ^{fr} 80 ^c |
| Dépenses du même mois | 171 " 90 |

Reste en Caisse le 16 Juin 68^{fr} 90^c.

M. le Trésorier est invité par M. le Président de régler ses comptes et de les apporter pour l'Assemblée du Bureau prochain. N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à huit heures.

Le Secrétaire
(Signature) *(Signature)*

Procès-Verbal
 497.
 Assemblée du Bureau
 du 14 Juillet 1865

L'an mil-huit-cent-soixante-cinq le quatre juillet le Bureau de la Société s'est réuni chez M. Wapfermann Rue de la Grande Croix No 53, sous la présidence de M. Krauffmann son Président, la séance est ouverte à huit heures du soir, et l'appel nominal constate l'absence de M. Louis Louis Albert qui est en voyage ayant prévenu M. le Président et Blum jeune qui a donné sa démission de membre de Bureau, motivée par l'urgence de ses affaires, qui le tiennent trop souvent absent de Paris, cette démission est acceptée. Le Secrétaire donne lecture du Procès-verbal de la dernière séance du Bureau du 6 Juin dernier, qui est adopté sans opposition.

Le Trésorier donne ensuite connaissance de son

Suite du Procès-verbal
de l'Assemblée du Bureau
du 4 juillet 1889

De la Caisse, savoir

Reste en Caisse au 6 juin dernier 68^{fr} 90^{cs}
Receite du mois 131 " "

Total 199^{fr} 90^{cs}
Dépenses du mois 45^{fr} 50^{cs}

Reste en Caisse 154^{fr} 40^{cs}

Monsieur P. Schleisinger déclare de donner sa démission
de Trésorier sur le motif ne voulant pas être considéré
comme Trésorier de carton, cette démission est acceptée.
N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est
levée à neuf heures.

Le Secrétaire
H. Hauffmann

H. Hauffmann

Procès-verbal
N° 198.

Assemblée du Bureau
du 28 juillet 1889.

Le 28 mil huit-cent-soixante-cinq le vingt-cinq juillet, le
Bureau de la Société dite Israélite française, s'est réuni chez M. Haf-
sormann rue de la Gr. Croix-aux-Français N° 53 sous la présidence de M. H.
Hauffmann son Président, la séance est ouverte à huit heures du soir
et l'appel nominal constate la présence de tous les membres.

La parole est au Secrétaire qui donne lecture du dernier procès-verbal de
la séance du Bureau du 4 juillet dernier qui est adopté sans opposition.
Les Sieurs Wollmann et Silber demandent la parole pour se justifier de
leurs absences, pendant les réunions antérieures du Bureau, ces absences sont
légalement prouvées et le Bureau les relève des amendes prononcées.

Le Trésorier est invité de rendre compte de la situation de la Caisse
sociale, qui se résume ainsi, savoir.

Reste en Caisse au 4 juillet dernier 154^{fr} 40^{cs}
Receite du mois de 107^{fr} " }

Total 261^{fr} 40^{cs}
Dépense du même mois 135^{fr} " }
Reste en Caisse 126^{fr} 40^{cs}

Sur la motion du Trésorier le Bureau a décidé que, tous les
Sociétaires retardataires soient portés nominativement au compte-
rendu semestriel, après les avoir avertis de cette décision à
l'Assemblée générale prochaine, qui est fixée pour le 15 août
prochain.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

H. Hauffmann

H. Hauffmann

Procès-verbal
N° 199
Assemblée générale
du 9 Août 1868

L'an mil huit cent soixante huit le neuf août
la société des secours mutuels des Israélites française
s'est réunie en assemblée générale dans la salle du
Café de la nation n° 10 au temple 79 sous la présidence
de M. Kauffmann son président. la séance est
ouverte à sept heures et demi du soir et l'appel
nominal constate l'absence des sieurs Cohen Aron,
Strauss, Levy Baruch et Schwartz soe qui sont
mise à l'amende réglementaire de deux francs chacune
neuf absences pour cause légitimes sont constatées et
excusées.

Le secrétaire donne lecture du Procès-verbal de
l'assemblée générale du cinq janvier 1868 et des
procès-verbaux des assemblées du Bureau pendant
le semestre. Sur le procès verbal du 13 Mars
M. Ury observe que la présence du médecin n'est
pas mentionnée dans ce procès verbal et qu'il a
été appelé pour rendre compte sur la cause de la
mort du sieur Albert. M. le Président explique
que le médecin n'était appelé que pour une
explication succincte et a fait indépendamment de
l'ordre du jour et pour ce motif il n'est pas
nécessaire que mention soit faite au procès verbal.
Des observations se sont élevées sur le procès verbal
du quatre Juillet dernier sur les causes de la
Commission de M. Schleisinger trésorier de la société
contre M. le Président. M. le vice Président, et
M. Scheringer. M. Triboung. Alexandre Bloch et
d'autres sociétaires qui en prennent part. De toutes
ces explications résultent que M. Schleisinger a eu
part qui prétend avoir accepté cette fonction dans
un but de dévouement qui a été méconnu, tandis
que le président et le vice président ne voyant
aucunement suspecter la bonne volonté de
M. Schleisinger il est néanmoins constaté par le
fait qu'il en était bien éloigné de l'exécution
de cette bonne volonté et sa démission est acceptée.
Une autre explication est donnée ensuite par
M. le Président sur la cause de l'absence de M. Schleisinger.

le 10 Mai dernier, tendant à faire comprendre
 qu'il ne puis plus gérer longtemps la société
 si elle ne peut pas supporter entre la cotisation
 mensuel, les frais résultant pour les priers,
 en cas de décès. M^{rs} Levy vice-président et
 M^r Mayer Isaac appuient les judicieusement.
 M. le Président dans son exposé et font connaître
 le moral de la cause, après quelques pour-
 parler de part et d'autre la proposition de
 M^r le Président est adopte qui consiste qu'à
 chaque décès on imposera la somme de un
 franc par sociétaire part, sur deux quittances
 consécutives de 50c chaque quittance. Cette somme
 pourra même être prélevé sans qu'il y a un décès,
 pour avoir dans ce cas les fonds disponibles d'avance
 et M^r le Président maintient ses fonctions.
 Tous les votes verbaux sont mis aux voix et votés
 à l'unanimité. On passe ensuite à la nomination d'un
 trésorier, ou les difficultés un véritable qui voudra
 bien se chercher une transaction est proposé que
 M^r Thesermann acceptera les fonctions de trésorier
 et M^r Block Alexandre le remplacera comme
 secrétaire cette transaction est adopte à l'unanimité.
 Ensuite M^r Block Elie est nommé conseiller en rem-
 placement de M^r Blum juif. L'émissionnaire n'a joué
 plus rien à l'ordre du jour la séance est levée
 à neuf heures et demi. Le Secrétaire
 Block

* Le Trésorier donne son compte semestriel savoir

| | |
|--------------------------------|--|
| à la caisse d'Epargne | 1694 ^{fr} 73 |
| à la caisse du Trésorier | 48 05 |
| Recette du Semestre | 6321 |
| | <u>Somme total 18741^{fr} 78</u> |
| Dépense du semestre | 606 05 |
| Reste donc | <u>1768 13</u> |
| Cette somme est répartie ainsi | <u>1694 73</u> |
| Reste à la caisse du Trésorier | 73 40 ^c |

J. Thesermann

Procès verbal

N° 200.
Assemblée du Bureau
9 Sept: 1865

L'an mil huit cent soixante cinq le 9 Septembre
le Bureau de la société dite Israélite française
s'est réuni chez M^e Wasserman au n° de la grande
rue d'Orléans n° 33 sous la présidence de M^e Kauffmann
son Président. La séance est ouverte à 8 heures du
soir et l'appel nominal constate la présence
de tous les membres excepté de M^e Sanders ^{Abraham}
qui a prévenu M^e le Président qu'il ne pouvait
assister à la réunion pour cause de fête de famille
mais le Bureau après une explication et avec le
M^e Hartmann au centre des membres l'a mis à l'agenda
supplémentaire. Le Trésorier est invité à rendre
compte de la situation de la caisse sociale, qui
se résume ainsi comme suit.

| | |
|---------------------------|-----------|
| Reste en Caisse le 9 Aout | 73/40 |
| Recette du mois | 107 |
| | <hr/> |
| Total | 180/40 |
| | <hr/> |
| Depense du mois | 165 |
| Reste en Caisse | 18 fr. 40 |

M^e Bloch Elie fait une observation sur le Procès verbal
qui dit que les 50^{rs} pour le service des
prières, pourraient être revendus sans qu'il y ait
un décès ou une maladie dans ce cas les fonds
disponibles, le membre du Bureau craint
que si la société avait besoin de quelque chose
employé de cette somme, le Président lui
a répondu que cette argent ne pourra servir
à autre chose, en aucun cas que pour les
prières, la question est vidée. Les membres du
Bureau étaient très étonnés qu'il y ait des sociétaires
qui n'ont pas de volonté pour accomplir
leur devoir de sociétaires, surtout en ce qui
concerne les versements en fonds. M^e Bloch
Elie est surpris de trouver six sociétaires
tout à fait hors du Règlement. Le Bureau
appuie avec beaucoup de persistance que
le Président soit davantage plus soigné
certaines choses.

M^{rs} Kauffmann & de M^{rs} David Meyer. M^{rs} le Président propose un nouveau Candidat, M^{rs} Carl Levy; cet aspirant s'étant présenté selon les formalités aux Bureaux a été admis provisoirement jusqu'à la prochaine Réunion générale et que la après enquête et Décision de l'Assemblée son admission sera prononcée d'une manière définitive. L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 8 heures & demie.

Le Président
 M^{rs} Kauffmann
 N. Bloch

Procès verbal
 N^o 201
 Séance du Bureau

L'an mil huit cent soixante cinq le 24 octobre le Bureau de la société dite Société française s'est réuni chez M^{rs} Wassermann au 2 de la grande Courtenay N^o 53 sous la Présidence de M^{rs} Kauffmann son Président. La séance est ouverte à 8 heures du soir, l'appel nominal constate la présence de ses membres, excepté M^{rs} Sander et Isidor Abraham, qui sont mis à l'ordre réglementaire. Le secrétaire donne lecture du Procès verbal de la séance du 5 septembre dernier qui est adopté. Le Trésorier est invité à donner l'état financier de la caisse savoir.

| | |
|--------------------------------|---------------------|
| Reste en caisse le 5 Septembre | 15 ^f 40 |
| Recette du mois | 134 ^f |
| Total | 149 ^f 40 |
| Dépense du mois | 101 ^f 50 |
| Reste en caisse | 47 ^f 90 |

M^{rs} le Président fait part au Bureau que le sieur Rotterdam a donné sa démission de membre de bureau que ses occupations empêchent de remplir le bureau l'a accepté mais non sans présenter encore une fois la société que son sociétaire ^{donne} avant n'accepte pas de place au Bureau s'il ne peut la remplir consciencieusement. L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 9 heures.

N. Bloch

Procès verbal
N° 202
Séance Du Bureau

L'an mil huit cent soixante cinq le 28 ^{novembre} Décembre le
Bureau de la société dite Israélite française s'est
réuni chez M^o Wassermann rue de Grande Truanderie N° 52
sous la Présidence de M^o Kauffmann. La séance est
ouverte à 8 heures du soir. L'appel nominal constate
la présence de tous ses membres. Le Secrétaire donne
lecture du Procès verbal de la séance du 24 8 bre
dernier qui est adopté. Le Trésorier se invite à
donner l'état de la caisse. savoir

| | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| Reste en caisse le 24 8 bre | 47 ⁹⁰ |
| Receite Du mois Septembre | 132 ⁶ |
| Trém Du mois octobre | 110 ¹ |
| | <u>Total 2896⁹⁰</u> |
| Depense | 58 ¹ |

Reste en caisse le 28 9 bre 2341⁹⁰

M^o Sander Abraham constate l'illégalité de sa mise
en amande que le bureau après le rapport de M^o Weisbaum
lui a infligé une discussion engagée entre les deux membres
M^o Sander ayant donné sa parole d'honneur qu'il a assisté
à une fête de famille le Bureau lui a retiré son amande.
Le Bureau regrette qu'il y a des membres qui sont sourd encore
à des appels fraternelles pour le jugement de leur
collaboration. le bureau les engage de ne pas se priver
à des sévérités que le règlement lui impose. M^o Sander
Abraham présente un nouveau membre un nommé
Bluth Louis Elié âgé de 20 ans l'inspecteur est aspirant
à été admis provisoirement. M^o le Président donne
lecture des articles additionnels que la préfecture impose
à la société. N'ayant plus rien à l'ordre du jour la
séance est levée à 9 heures.

A. Bloch

Procès verbal
N° 203
Séance Du Bureau

L'an mil huit cent soixante cinq le 28 Décembre le
bureau de la société dite Israélite française s'est réuni
chez M^o Wassermann rue de la Grande Truanderie. La séance
est ouverte à 8 heures du soir. L'appel nominal constate
les membres présents excepté M^o Weisbaum qui est excusé
pour cause légitime. Le secrétaire donne lecture du
procès verbal de la séance du 22 9 bre qui est adopté à l'unanimité.
Le Trésorier donne ensuite l'état de la caisse qui est

| | |
|--------------------------------|-----------------------|
| Reste en Caisse le 28 novembre | 254 90 |
| Recette Du mois | 132 1 |
| | <u>total = 386 90</u> |
| Depense Du mois | 64 |
| Reste en caisse | <u>302 1 90</u> |

Les deux membres du Bureau désigné par le Président rendent compte de l'inventaire fait sur M^{rs} Lefevre, en même temps le Président nous fait savoir que le nouveau candidat n'a pas reçu de Certificat du Médecin donc l'admission de M^{rs} Bluth n'a pas de suite. Rien n'est plus à l'ordre du jour la séance est levée à 9 heures.

A Blois

Procès verbal
N^o 204
Séance du Bureau

L'an mil huit soixant six le 20 Janvier le Bureau de la société dite Israélite française s'est réunie chez M^{rs} Wassermann rue de la Grande Croisnerie N^o 53 sous la Présidence de M^{rs} Levy Samuel son vice-Président vu que le Président était malade. La séance est ouverte à 8 heures. L'appel nominal constate tous les membres excepté M^{rs} Wortmann qui est mis à l'amende réglementaire. Le Secrétaire donne lecture du dernier procès verbal qui est adopté. Le Trésorier donne ensuite le lit de la caisse qui est ainsi composée savoir

| | |
|--------------------------------|-----------------------|
| Reste en Caisse le 26 Décembre | 302 1 90 |
| Recette Du mois | 81 |
| | <u>total 383 1 90</u> |
| Depense Du mois | 186. |
| Reste en caisse | <u>197 1 90</u> |

M^{rs} le Président nous fait savoir que M^{rs} Schlesinger ne fait plus partie de la société avec l'approbation du Bufed. Vu qu'il était sorti du règlement en ne payant plus ses cotisations. en même temps nous étions forcés de rayer le candidat qui avait se présenter à l'assemblée générale qui dès le commencement son inscription n'a pas servi son admission ni ses 2 fr. réglementaires. Rien n'est plus à l'ordre du jour la séance est levée à 9 heures.

A Blois

Procès verbal
N° 208
Assemblée générale

L'an mil huit cent soixante six le 29 Janvier
La société dite Israélite française s'est réunie en
assemblée générale chez M. Lehmann au 50, Vieilles
Haudriettes N° 6. sous la Présidence de M. Kauffman
son Président. La séance est ouverte à 7 heures
et l'appel nominal constate l'absence de Gensbourg,
Josue Rosenwald, Keller, Chacomet, qui sont mis
à l'amende réglementaire. Les autres absences sont légitimes
et excusées. M. Dancy Weil a été mis à l'amende de 1 franc
vu qu'il a quitté au milieu de la séance sans cause
nécessaire. Le Secrétaire donne lecture du Procès verbal
de l'assemblée générale du neuf Aout 1865 et des
Procès verbaux des séances du Bureau qui ont eu lieu
pendant le semestre. Sur le Procès verbal de l'assemblée
générale du 9 Aout M. Denney demande si la société est
toutte même quelle n'a pas compris dans la discussion
à l'égard des soc additionnels si on peut les relever
sans qu'il y a recouru. M. Bloch lui ^{dit} qu'il produisait la
même objection dans le bureau qui faisait partie qu'il a
été éclairé par les procès verbaux. Dans cette discussion on a
qu'il a été compris par la société qu'on pouvait relever le
Franc additionnel à la volonté du Président.

M. le Président fait distribuer les Comptes imprimés
au sociétaires qui nous font indiquer la situation
sociale, savoir

| | | |
|---------------------------------------|-------------|--------------------------|
| À la Caisse d'Épargne | 1694 | 73 |
| Chez le Trésorier | 73 | 40 |
| Recette du 2 ^e Sem 1865 | 696 | |
| | <u>2464</u> | <u>13</u> |
| Dépense du Semestre | 381 | 80 |
| Reste donc comme avoir social | <u>1892</u> | <u>63</u> |
| = Cette somme est répartie comme suit | 1694 | 73 à la caisse d'épargne |
| à la Caisse du Trésorier | 197 | 90 |
| so fait | <u>1892</u> | <u>63</u> |

M. le Président fait savoir à l'Assemblée l'exclusion de deux
membres faute de Paiements dont la société a accepté la
radiation en insistant que le Bureau et le Président
sont pas très facile sur la société. M. Kauffman qui
de quitter le bureau et de se retirer.

besoins de la société: M^o Logard Levy prétend qu'on
devrait pas agir si sévèrement envers un sociétaire M^o
le Président a fait savoir qu'il a employé tous les moyens
et même de posséder et qu'on a toujours été sourd à ses avis.
Après cette discussion le Président fait remarquer aux
sociétaires l'article additionnel du Statut de Paris qui a
été inséré dans le nouveau règlement et que la société d'après
le nouveau règlement tout il y a un article ou créer une
caisse de retraites dont la création va donner à la suite une
nouvelle impulsion à la société. N'ayant plus rien à
l'ordre du jour la société est invitée à passer à l'élection.
C'est au moment de voter pour le Président que monsieur
Wasserman prie la société de choisir un autre Président
ou son état malade pour le moment et ses occupations
ultérieures. Mais la société dont il a toujours la
confiance et qu'avec lui la société est toujours sûr de
trouver un homme qui prend les intérêts de la société. Elle
l'a donc reconnu à l'unanimité. Au moment de passer
au vote du vice Président un membre de la société M^o Levy
demande au que le Président n'est pas bien portant
que l'on nomme 2 vice présidents de l'urgence le
Bureau a adhéré à la demande et par cette fois semblant
à passer à l'élection de 2 vice présidents dont le
résultat est ainsi composé sur 34 votes

Samuel

M^o Samuel Levy - en 27 voix

Bloch Eli - 28

Ury 8

Waku Jacob 6

On que M^o Samuel Levy et M^o Bloch Eli ont eu la
majorité ont été nommés vice Président pour l'année 66.
On est passé à la nomination du Trésorier qui est absent
pour maladie. Le Président verrait avec plaisir que
la société continuerait sa confiance à M^o Wasserman qui
depuis qu'il est Président il peut le dire hautement et
qu'il n'assistait à la séance elle avait eu un Trésorier
à ses côtés. La société se prononce à l'unanimité
à l'unanimité. On a passé à l'élection du Secrétaire qui
c'est Alexandre Bloch qui est nommé pour l'année 66.
On a passé à l'élection du Secrétaire

Plusieurs candidats se sont présentés c'est avec un vif plaisir qu'on a remarqué ça ça prouvant que chacun voulait participer et secourir la société à entrer dans une nouvelle phase de prospérité. Cette lutte a donné les résultats suivants sur 34 votants.

M^{rs} Demery 24 voix. Sander 23. Lagard Lagard. 23
 M^{rs} Rosenwald 21 et M^{rs} Workmann 19. Lagard Lagard 9.
 David Meyer 4. Lambert 2. Kahn Jacob 2. Meyer 1. Lang Solon.
 Donc M^{rs} Demery, M^{rs} Sander, Lagard Lagard, M^{rs} Rosenwald
 M^{rs} Workmann ayant la majorité sont nommés conseillers
 pour l'année 1866. Avant de terminer la séance
 le Président dans quelques mots pleins de sagesse a
 fait comprendre aux membres qui sont négligents pour
 les versements quand même ils ont dans leur droit de
 ne pas payer jusqu'à la quatrième cotisation quel préju-
 dice pour la société ces 200 fr. qui sont indispensables pour
 lui être sans leur profiter et que la société a toujours
 besoin il finit en disant que c'est la force de la société
 ou la de cadence mais il pense que chaque membre
 dorénavant est assez consciencieux pour le comprendre.
 Après la lecture appelle la séance est levée à 10 heures.

A. Bloch

Procès verbal
 N° 206
 Assemblée du Bureau
 27 Janvier 1866

L'an mil huit soixante six le 27 janvier le bureau
 de la société dite Société française s'est réuni
 chez M^{rs} Wassermann rue de la Grande Écurie N° 15
 sous la Présidence de M^{rs} Kauffmann son Président.
 La séance est ouverte à 8 heures et l'appel nominal
 constate la présence de tous ses membres. Le secrétaire
 donne ensuite la lecture du Procès verbal de la séance
 générale précédente qui a été adopté. Le trésorier
 est invité à donner l'état de la caisse qui se
 résume ainsi: à la caisse du trésorier

| | |
|-----------------|---------------|
| | 197.90 |
| Recette du mois | 98.50 |
| Total | <u>296.40</u> |
| Depense du mois | 118.50 |
| Reste en caisse | <u>177.90</u> |

M^{rs} le Président fait part de la démission définitive
 de M^{rs} Hauss et de M^{rs} Jacobberger. M^{rs} Hauss
 demande une raison que l'argent que nous avons à la
 Société nous ne pouvons pas en faire usage.

vill de Paris le Bureau apres le conseil de l'assemblée
générale s'est réuni sur cette question. N'ayant plus
rien à l'ordre du jour la séance est levée à 9 heures.
Blockz secrétaire.

Procès verbal
N° 207
Assemblée du Bureau
Du dix avril 1866

L'an mil huit cent soixant six le 30 Avril le
bureau de la société dite Israélite française s'est
réuni chez M^{rs} Wassermann rue St. Martin 137
sous la Présidence de M^{rs} Kauffmann. La séance
est ouverte à 8 heures du soir et l'appel nominal
constate l'absence de M^{rs} Block secrétaire qui pour cause de
maladie a envoyé avant la séance le livre des procès verbaux
M^{rs} Sander abraham qui est excusé pour cause de maladie de
son épouse et M^{rs} Denery qui a été mis à l'ordre du jour
n'ayant donné aucun motif de son absence. Par l'absence
du secrétaire, le procès verbal de la dernière séance a été lu
par M^{rs} Lazard Lazard membre du Bureau qui est
adopté à l'unanimité. Le trésorier donne ensuite l'état de
le caisse savoir.

| | |
|---------------------------------|--------|
| Reste en caisse 27 fev. dernier | 177/90 |
| Recette du même mois | 133 |
| | <hr/> |
| Total | 310.90 |
| Dépenses | 155.50 |
| Reste en Caisse | <hr/> |
| | 155/40 |

M^{rs} Block Eli et Lazard présent au Bureau
le jeune Levy Tager âgé de 29 ans employé au commerce
et demeurant à Paris rue Racine N° 15 comme de serant
faire partie de notre société. M^{rs} le Président remet
au postulant une lettre d'introduction auprès du Président
de la Société pour se faire inscrire. pour statuer ultérieurement
à son égard. L'ordre du jour étant épuisé la séance est
levée à 9 heures 1/2.

Blockz secrétaire.

Procès verbal
N° 208
Assemblée du Bureau
Du 8 Mai 1866.

L'an mil huit cent soixant six le huit mai le bureau
de la société dite israélite française s'est réuni chez M^{rs} Wassermann
rue St. Martin N° 137 sous la Présidence de M^{rs} Kauffmann son
Président. La séance est ouverte à 8 heures 1/2 et l'appel nominal
constate la présence de tous ses membres, le secrétaire donne
lecture du Procès verbal précédent qui a été adopté.
Le trésorier donne ensuite l'état de la caisse
qui est ainsi composé

| | |
|---------------------------------------|-------|
| Reste dans la caisse au 30 avril 1856 | 40 |
| Recette du mois | 87 |
| Un bon du secrétaire | 14 |
| | <hr/> |
| | 256 |
| | 40 |
| Depense du mai | 134 |
| | <hr/> |
| Reste sous en caisse | 122 |
| | 40 |

Le Président fait part qu'un ancien sociétaire ayant quitté Paris il y a une douzaine d'années y est revenu et a demandé à rentrer dans la société. D'après une discussion de part et d'autre on s'est demandé si un sociétaire ayant quitté 12 ans une société peut s'appuyer sur un article du règlement qui l'admet sans avis préalable car on prétendait avec raison qu'il pourrait être affligé d'une maladie et qu'étant hors de vue de la société la moralité du nouveau sociétaire aurait pu être atteinte. Or le Bureau a renvoyé l'admission jusqu'à nouvel ordre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 9 heures.
 Secrétaire

Procès verbal
 N° 209
 Assemblée du Bureau
 du 3 Juillet 1856

L'an mil huit cent soixante six le 3 Juillet le bureau de la société dite Israélite française s'est réuni chez M. Hassenmann rue St Martin 137 sous la présidence de M. Kauffman son Président. La séance est ouverte à 8 heures du

soir et l'appel nominal constate l'absence de Dupuy pour motif de famille. M. Lévy ne s'étant pas été présenté. M. Lévy Samuel qui a été mis à l'ordre du jour a donné lecture de son rapport qui a été adopté à l'unanimité. Le trésorier donne l'état de la caisse qui se compare ainsi

| | | |
|--------------------------|-------|----|
| Reste à la caisse 31 Mai | 122 | 40 |
| Recette du mois | 102 | |
| D. S. Simon | 105 | |
| | <hr/> | |
| | 329 | 40 |
| Depense | 82 | 75 |
| Reste | <hr/> | |
| | 246 | 65 |

M. le Président Kauffman ouvre à ce même temps au sujet de l'admission à l'assemblée générale de dimanche prochain pour ceux qui ont plus de 12 ans à l'ordre du jour la séance est levée.

Procès verbal
N° 210
Assemblée générale
Du 29 Juillet
1866

L'an mil huit cent soixante six le 29 Juillet
la société dite Israélite française s'est réunie
en assemblée générale aux Berranger N° 1 dans la
salle Meunard sous la présidence de M^r Kauffmann
son Président. La séance est ouverte à 7 1/2 et l'appel
nominal constate l'absence de Rouvillat, Hesse,
Hemmerdinger, Tribouq, Sander Tub à la première appel.
et ils ont été mis à l'amende réglementaire, et Kahn Salomon
Wiel Jones et Schmoll n'ayant pas assisté du tout supporte
l'amende de 2 fr. et M^r Spitz. Kahn Raphaël Ostreicher
Chrameck, Keller ayant donné une cause légitime de leur absence
ont été excusés. Le Secrétaire est invité à donner lecture
des Procès verbaux du semestre qui ont été adoptés sans
discussion. Le Président fait distribuer les Comptes rendus
du Premier Semestre qui est ainsi composé:

| | |
|--------------------------|----------------|
| à la caisse d'Espagne | 1749 78 |
| à la caisse du trésorier | 197 90 |
| Revenu du Semestre | 603 |
| Somme totale | <u>2030 68</u> |
| Depense du Semestre | 828 25 |
| Reste due | <u>1202 43</u> |

qui reporte ainsi à la caisse d'Espagne 1749 78
Reste due dans la caisse du trésorier 302 65

Le Président Kauffmann remercie alors la société de la
confiance qu'elle lui a donnée en le nommant pendant
13 ans consécutives son Président mais maintenant que son
état de santé lui permet plus de continuer le force de
donner sa démission qu'il demande avec instance qu'on
l'accepte. La société voit avec peine qu'il ne puisse rester
jusqu'à la fin de l'année au moment des élections. M^r Beck
demande ayant deux votes président qu'un des deux prenne la présidence
jusqu'à la fin de l'année qui a été acceptée par la société et M^r
Bloch, élu vice Président a été nommé aux fonctions de Président
à l'unanimité par assis et levé jusqu'au mois de Janvier prochain
qui a été accepté. M^r Teidore demande un vote de remerciement pour le
Président sortant qui a été acclamé à l'unanimité. N'ayant plus
rien à l'ordre du jour la séance est levée à 9 heures 1/2.

Bloch président

Procès verbal
 N° 211
 Assemblée du Bureau
 le 28 Aout 1866

L'an mil huit cent soixante six le 28 Aout le bureau
 de la société des Israélites française s'est réuni chez M^{rs}
 Wassermann rue St. Martin N° 137 sous la Présidence de
 M^{rs} Bloch Eli son Président. La séance est ouverte et
 l'appel nominal constate la présence de tous ses membres.
 Le procès est donné au secrétaire pour lire son Procès verbal
 qui a été à Dijon. Le trésorier donne ensuite l'état de caisse
 qui se résume ainsi rest. à la caisse 29 Juillet 302/65

| | |
|-----------------|--------------|
| Recette du mois | 99 50 |
| | <hr/> 402 15 |
| Depense | 164 15 |
| | <hr/> 238 00 |

une discussion s'est engagée alors sur l'amende de M^{rs} Louis
 Weil qui n'a pas avoir reçu de lettre de convocation pour l'assemblée
 générale le bureau lui a été l'amende en même temps le bureau
 présent chez M^{rs} Louis Weil de lui d'adresser aux banques les
 lettres et quittances lui sont transmis à son domicile
 Noyant plus rien à l'ordre du jour la séance finit à 8 heures
 A. Bloch Secrétaire

Procès verbal
 N° 212
 Assemblée du Bureau
 le 25 Septembre
 1866

L'an mil huit cent soixante six le 25 Septembre le
 Bureau de la Société des Israélites française s'est
 réuni chez M^{rs} Wassermann rue St. Martin N° 137
 sous la Présidence de M^{rs} Bloch Eli son Président. La

séance est ouverte à 8 heures et l'appel nominal constate
 la présence de tous ses membres. Le secrétaire donne ensuite
 lecture du Procès verbal de la séance précédente qui a été
 à l'unanimité. Le trésorier rend compte de l'état de la caisse
 qui se compose ainsi à la caisse du trésorier - 238/

| | |
|-------------------------|------------|
| Recette du mois | 109/ |
| | <hr/> 347/ |
| Depense du mois | 43 |
| Reste chez le trésorier | <hr/> 304/ |

M^{rs} Marie Roseau membre du bureau a donné sa
 démission de membre pour une amende de 5 francs
 lui a infligé et le Bureau a vu avec regret que
 membres à mis l'ordre de violence à son refus de se
 régler et le Bureau préfère à cette amende
 une certaine part de violence et de

à l'ordre du jour la séance est levée à 9 heures.

Block

L'an mil huit cent soixant six le 30 Octobre le bureau de la société dite Totalité française s'est réuni chez M^{rs} Wapsermann rue St Martin N^o 127 sous la Présidence de M^{rs} Block Eli son Président. La séance est ouverte à 8 heures et l'appel nominal constate la présence de tous ses membres. La parole est donnée au secrétaire pour le procès verbal précédent qui est adopté à l'unanimité. Le Trésorier donne ensuite l'état de la caisse qui se résume ainsi

| | |
|-----------------|-------|
| En Caisse | 3067 |
| Recette du mois | 109 |
| | <hr/> |
| | 41300 |

| | |
|-----------------------|--------|
| Depense | 185 50 |
| | <hr/> |
| Reste alors en Caisse | 227 50 |

Le bureau avant se séparer a invité le trésorier car qu'il n'y avait pas mal de quittances en retard de prévenir les retardataires de ne pas forcer le bureau à appliquer l'article du règlement qui fait perdre au sociétaire ses droits à la société au regard plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 9 heures.

L'an mil huit cent soixant six le 20 Novembre le bureau de la société dite Totalité française s'est réuni chez M^{rs} Wapsermann rue St Martin 127 sous la présidence de M^{rs} Block Eli son Président. La séance est ouverte à 8 heures et l'appel nominal a constaté la présence de ses membres excepté M^{rs} Lazard Lazard qui a été mis à l'ordre du jour. La parole est donnée au Secrétaire qui a donné lecture du Procès verbal précédent qui a été adopté sans discussion. Le Trésorier donne ensuite l'état de la caisse qui se compose ainsi

| | |
|-----------------|--------|
| En Caisse | 227 50 |
| Recette du mois | 129 |
| qui fait | <hr/> |
| | 356 50 |
| Depense | 134 |
| | <hr/> |
| Reste en Caisse | 222 50 |

Sur une observation de M^{rs} Block alexandre une discussion s'est engagée d'un cas qui est arrivé à un sociétaire qui a eu le malheur de perdre une somme d'argent et de demander si devant il le reçoit bien. On a répondu que devant il le reçoit bien.

Procès verbal

N^o 213

Assemblée du Bureau
Du 30 Octobre 1866

Procès verbal

N^o 214

Assemblée du Bureau
Du 20 Novembre 1866.

Seulement au bout de 3 jours le sociétaire était forcé de quitter son domicile et la société ayant ses hommes pour 8 jours les a payé comme si le secrétaire en avait profité comme ce précédent sort tout a fait du règlement le Bureau n'aime bien de prévenir la société si le cas se reproduit on serait forcé de laisser les frais du Ménion sur le compte du sociétaire car il doit le savoir si l'on peut ou non se conformer d'après l'article du règlement qui spécifie qu'un sociétaire qui ne tient pas ses 3 jours de Domicile n'a droit à aucun secours religieux après cette discussion n'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 9 h. 1/2.

Procès verbal

N° 215

Assemblée du Bureau

du 15 Janvier

Bleek Secrétaire

L'an mil huit cent soixante sept le 15 Janvier le Bureau de la société dite Israélite française s'est réunie chez M^{rs} Wortmann rue du temple 110 sous la Présidence de M^{rs} Bleek Eli l'appel nominal a constaté l'absence de M^{rs} Wafurmann et M^{rs} Lazard Lazard excuse pour cause légitime. Le Secrétaire soumet le texte du procès verbal précédent qui a été adopté sans discussion. En l'absence du trésorier le président a donné l'état de la Caisse qui est ainsi composé.

En Caisse 222 / 50

Reçu du mois 96 / 04 50

D. du mois + tra 97 / 50

Total 424 / 50

Dépense 279 /

Reste 145 / 50

Le Bureau a appris avec regret la démission d'un de ses camarades par une lettre envoyée au Président M^{rs} Léopold Dreyfus ayant perdu sa santé à cause d'un trop long séjour au Président qui n'avait plus le temps nécessaire pour convoquer les sociétaires. N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 9 h. 1/2.

Procès verbal
 N. 216
 assemblée
 générale
 du 30 Janvier
 1867.

L'an mille huit cent soixante sept. la société dite israélite française se réunit chez M^r l'architecte rue du Temple 79 sous la présidence de M^r Bloc Elie son président la séance est ouverte à 7 heures la pièce nominale a constaté la présence de M^r Kamuserf, Kellay Levy Lazard qui sont à l'assemblée législative a 2, et M^r vauk Jonas Ber Louis, Rahm Rafail qui sont Excusé pour cause d'absence le président domy ensuite l'ordre au secrétaire de lire les procès verbaux du semestre qui ont été adoptés le trésorier donne ensuite le compte de la Caisse

| | | |
|--------|-----------------------------|-------------------|
| actif | a la Caisse d'Épargne | 1749. 78. |
| | Recettes du semestre | 951 15 |
| | quittances en portefeuille | 161 50 |
| | <u>Total</u> | <u>2862 43</u> |
| Passif | Depenses du semestre | 805 65 |
| | chez le Trésorier Somme due | 145 50 |
| | Somme dues | 161 50 |
| | a la Caisse d'Épargne | 1749 78 |
| | <u>Total</u> | <u>2.862. 43.</u> |

Reste chez le Trésorier 145. 50.
 on passe ensuite a l'organisation du bureau Election du président votant 37 majorité absolue 18. M^r Bloc Elie ayant obtenu 37 voix a été élu Président pour l'année 1867 on passe ensuite a l'élection du vice Président M^r Block Alexandre ayant reçu 29 voix sur 35 votants a été nommé vice Président pour l'année on a passé ensuite a l'élection du Trésorier M^r Levy Salomon ayant reçu 29 voix sur 35 a été nommé Trésorier. Pour secrétaire on a nommé Demery qui a reçu 22 voix. M^r Chambard M^r Prud'homme

Procès verbal
N° 217
Assemblée en Bureau
Du 20 février 1867

M^{rs} Meyer David, Ury, M^{rs} Lambert ont été nommés délégués à une forte majorité pour l'ann 1867. On a agité plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 9 heures.

L'an mil huit cent soixante sept le 20 février le bureau de la Société dite Israélite française s'est réunie chez M^{rs} Donnery rue du Temple 145 sous la Présidence de M^{rs} Bloch Elie. La séance est ouverte à 8 heures l'appel nominal a constaté l'absence de M^{rs} Levy Salomon qui a été mis à l'amende réglementaire. Le secrétaire donne ensuite lecture du procès verbal de l'assemblée générale qui a été adopté. Le Président en l'absence du trésorier donne l'état de la caisse qui se resume ainsi:

| | |
|--------------------------------|---------------|
| Reste à la caisse du trésorier | 145.50 |
| Recette Du Mois | 102.50 |
| Reste total | <u>248.00</u> |
| Depense Du mois | 67 |
| Reste à avoir en caisse | <u>181.00</u> |

Agant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 9 heures.

Procès verbal
N° 218
Séance Du Bureau
Du 25 Mars 1867

L'an mil huit cent soixante sept le 25 Mars le bureau de la société dite Israélite Française s'est réunie chez M^{rs} Donnery rue du Temple 145 sous la Présidence de M^{rs} Bloch Elie. La séance est ouverte à 9 heures et l'appel nominal a constaté la présence de tous ses membres.

M^{rs} Levy Salomon nommé trésorier aux dernières élections a demandé au Bureau à permettre avec un de ses membres à l'occasion pour cause manquant pas le temps nécessaire et craignant que la société en souffrirait. Le Bureau lui a fait comprendre avec raison qu'il mettait la société dans une fautive position que quand une élection est faite il n'ira pas à revenir en fin on a obtenu de M^{rs} Samuel Ury qu'il se chargera de la caisse. Le secrétaire donne ensuite lecture du Procès verbal précédent qui est adopté à l'unanimité. Le trésorier donne l'état de la

| | |
|-------------------------|--------------|
| Reste à avoir en caisse | 181.00 |
| Recette Du mois | 90.00 |
| Depense Du mois | <u>37.00</u> |

Le Président fait savoir au Bureau la position de 2 membres de la Société qui pour une question réglementaire se refusent à payer leur cotisation mensuelle et qu'il faut prendre un parti il a donc convoqué M^r. Weil Noier et M^r. Chemoll se présenter au Bureau pour s'entendre avec eux sur le différent qui est la question de Minion. Ces messieurs demandent le droit commun du Secrétaire qui consiste à avoir des hommes pour faire les Prêtres et qui coûtent aujourd'hui dans le centre de Paris 50 francs comme ces Secrétares demeurent hors de Paris il est impossible à la Société de leur donner ces 50 hommes qui coûteraient le double. Mais le Bureau dans un esprit de conciliation leur a proposé dans un cas de malheur de leur fournir 8 hommes qui égalent 50 francs en argent et leur est possible d'avoir Minion chez eux par les amis du quartier cette proposition nous a mis d'accord et ces deux membres ont versé instantanément leur arriéré. Seulement le Bureau a conclu que cette question sera encore une fois soulevée à la prochaine générale prochainement plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 10 1/4.

Procès verbal
N^o 219
Séance du Bureau
du 24 avril 1867

L'an mil huit cent soixante sept le Bureau de la Société dite Israélite française s'est réunie chez M^r. Demarey au temple des Saussaies sous la Présidence de M^r. Bloch Elie

La séance est ouverte à 8 heures et l'appel nominal a constaté l'absence de M^r. Salomon Luy et de M^r. Soumet Legy délégués qui ont été mis à l'ordre réglementaire. Le Secrétaire Danm ensuite lecture du Procès verbal précédent qui est adopté. Le trésorier donne lecture de la Caisse qui se trouve ainsi

| | |
|----------------------------------|---------------|
| Mettre à la Caisse | 159 40 |
| Mettre du Mois | 113 |
| qui fait | <u>272 40</u> |
| Depense du mois | 207 30 |
| Mettre à la caisse de trésorerie | <u>65 10</u> |

l'argent versé à l'ordre du jour la séance est levée à 9 heures. L'an mil huit cent sept le 27 Mai le Bureau de la Société dite Israélite française s'est réunie chez M^r. Demarey au temple des Saussaies sous la Présidence de M^r. Bloch Elie son Président. L'ordre du jour donne lecture du Procès verbal qui est adopté sur l'initiative de M^r. Demarey à la suite de quoi la séance est levée à 9 heures.

Procès verbal
N^o 220
Séance du Bureau
du 27 Mai 1867

La caisse qui se resume ainsi est à la caisse 65 f 10
 Recette du mois 87
 132 10
 Dépenses du moi 76
 Reste donc 76 f 10

Sur la proposition du Président la répartition est donnée au nom du Bureau à quatre membres de la société qui malheureusement jus qu'ici ne tiennent pas compte dans quelle position vis à vis du règlement. Ils rentreront immédiatement par le paiement des arriérés dans l'ordre des choses ordinaires. L'ordre plus ancien l'ordre du jour la séance est levée à 9 $\frac{1}{2}$.

Procès verbal

N° 221

Séance du Bureau
 du Juin 1867

L'an mil huit cent soixante sept le Samedi le Bureau de la société dit Israélite française s'est réunie chez M^l Demmer au temple 145 sous la Présidence de M^l Eli Block. Le secrétaire donne lecture du Procès verbal précédent qui a été adopté. L'appel nominal a constaté l'absence de Norbert Luy qui a été mis à l'avenir réglementaire. En l'absence du trésorier le Président donne l'état de la caisse qui se resume ainsi

Reste à la caisse du trésorier 76 f 10

Recette du mois 132 10
211 10

Dépense du mois 111

Reste en caisse 100 f 60

L'ordre plus ancien l'ordre du jour la séance est levée à 10 heures

Procès verbal

N° 222

Séance du Bureau
 du 20 Juillet 1867

L'an mil huit cent soixante sept le 20 Juillet le Bureau de la société dit Israélite française s'est réunie chez M^l Demmer au temple 145 sous la Présidence de M^l Eli Block. L'assemblée a ouvert à 9 heures l'appel nominal a constaté l'absence de M^l Block et M^l Byssolomon qui a été à l'absence du vice Président qui a été malade. Le Président donne l'état de la caisse qui se resume ainsi

à la Caisse du Trésorier 100 f 60

Recette du mois 104 f 50

209 10

Dépense 92 f 10

Reste en caisse 117 f 00

Procès verbal
 N° 223
 Assemblée générale
 Du 29 Juillet 1867

L'an mil huit cent soixante sept le 29 Juillet la Société Israélite française s'est réunie en assemblée générale chez M. Bron restaurateur rue Montargueil N° 67 sous la Présidence de M. Bloch Elie son Président. L'appel nominal a constaté l'absence de M. Mayer Isaac, de M. Léon Simon Weil Jonas Triboury et de M. Raphaël qui ont été mis à l'amende réglementaire de 2 francs l'absence de M. Kottenberg Hahn Solomon, Weil Moïse de Spitz et Fleumerdingen ont été excusés pour cause légitime. Le secrétaire est prié avant de donner lecture de procès verbaux du semestre qui ont été lus et adoptés successivement. Le trésorier donne lecture de la caisse du semestre qui se résument ainsi

| | | | |
|-----------------------|-------------|----------|-----------|
| à la caisse d'épargne | 1806 | f | 62 |
| chez le trésorier | 148 | f | 50 |
| Recette du semestre | 632 | f | 50 |
| Total | 2584 | f | 62 |
| Dépense du semestre | 645 | f | 60 |
| Reste donc | 1739 | f | 02 |

Repartie ainsi à la caisse d'éparg. 1806 f 62
 Reste donc à la caisse du trésorier 132 f 40

Sur la demande du Président on a chargé le Secrétaire qui n'avait pas le temps voulu pour faire les Procès verbaux en la difficulté de trouver une secrétaire qui voulut se charger le vice président Alexandre Bloch s'est offert à permettre avec lui en même temps M. Keller s'est bien voulu charger du même en que le trésorier que nous avions nommé un M. de Danville a donné son demi franc. Avant de fermer la séance le Président sur l'insistance de M. Bloch Alexandre a communiqué aux secrétaires que dorénavant les visiteurs reprendront leur visites aux malades sur l'appel du Président à l'heure de robe au cas contraire ils seront à l'amende réglementaire. N'ayant plus rien à l'ordre du jour on a fait la contre appeler et on a levé la séance à 9 1/2.

Procès verbal
 N° 224
 Assemblée du Bureau
 Du 26 Août 1867

L'an mil huit cent soixante sept le 26 Août la société Israélite française s'est réunie chez M. Demery rue de Valenciennes N° 145 sous la Présidence de M. Elie Bloch. La séance ouverte à 8 heures l'appel nominal a constaté l'absence de M. Léon Simon Weil Jonas Triboury et de M. Raphaël qui ont été mis à l'amende réglementaire. Le secrétaire est prié avant de donner lecture de procès verbaux du semestre qui ont été lus et adoptés successivement. Le trésorier donne lecture de la caisse du semestre qui se résument ainsi

qui se compose ainsi des 6 livres 132' 40
 Recette du mois 114' 50
 total 256' 90
 Depense du mois 47'
 Reste en caisse à verser: 209' 90

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 9 heures.

Procès verbal
 N° 229
 Assemblée du Bureau
 du 24 Sept. 1867

L'an mil huit cent soixante sept le 24 Sept. le Bureau de la société dite Israélite française s'est réunie chez M^o Dennerg rue du Temple 145 sous la Présidence de M^o Bloch Eli son Président. L'appel nominal a constaté l'absence de M^o Mayer David qui a été mis à l'ordre du jour. Le secrétaire donne lecture du Procès verbal qui a été adopté. Le trésorier donne lecture de la caisse qui se résume ainsi des 6 livres 209' 90

Recette du mois 86'
 Depense 298' 90
 Reste en caisse 280' 90

nous avons constaté en même temps que de nos membres n'a pas répondu à l'appel du Bureau pour régulariser son arriéré et qui l'a arrêté à plusieurs reprises on est allé forcer de le rayer de la société. N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 9 heures.

Procès verbal
 N° 226
 Assemblée du Bureau
 du 28 oct. 1867

L'an mil huit cent soixante sept le 28 oct. 67 Le Bureau de la société dite Israélite Française s'est réunie chez M^o Dennerg rue du Temple 145 sous la Présidence de M^o Bloch Eli son Président. L'appel nominal a constaté l'absence de tous ses membres. Le secrétaire donne lecture du Procès verbal qui a été adopté. Le trésorier donne lecture de la caisse qui se résume ainsi Reste en caisse 280' 90

Recette du mois 89' 50
 Depense 520' 40
 Reste en caisse 224' 40

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 9 heures.

Procès verbal
 N° 227
 Assemblée du Bureau
 Du 28 gbre 1867

L'an mil huit cent soixante sept le 28 gbre la société dite
 Israélite française s'est réunie chez M^r Denery rue du temple
 sous la présidence de M^r Bloch Elie. son Président. Le secrétaire
 donne lecture du Procès verbal précédent qui a été adopté.

Reste de l'ancien 224 1 40

Revenu du mois 106 50

330 90

Depense du mois 46 40

Reste en caisse 284 50

Ensuite M^r Lang secrétaire qui a quitté Paris pour demeurer à
 St Denis est venu pour s'entendre avec le Bureau la manière
 de rester secrétaire et en même temps se conformer aux règlements.
 Le Bureau après avoir discuté la position du secrétaire et
 desirant le conserver a fait un écrit avec lui la manière
 de continuer la société, sur ses propres intérêts.

Pierrot prie que le dit Lang soit admis aux assemblées
 générales et a l'entêtement d'un secrétaire en dehors de ça
 il n'a pas besoin de faire aucune courbe en ce sens si le secrétaire
 est malade il faut que ses consultations de maladie soient
 légales par l'autorité compétente du Pays. et que son
 médecin soit pagé en tant de notre Médecin de Paris.

Malheureusement il est frappé par un deuil et n'a pu
 que croître ses inquiétudes. A ayant plus rien à l'ordre du
 jour la séance est levée à 9 heures.

Bloch Secrétaire,

Procès verbal
 N° 228
 Assemblée du Bureau
 Du 28 + bre 1867

L'an mil huit cent soixante sept le 28 + bre la société dite
 Israélite Française s'est réunie chez M^r Denery rue du temple N° 5
 sous la Présidence de M^r Bloch Elie. l'appel nominal a constaté
 la présence de ses membres excepté le secrétaire dont la lettre de
 convocation est arrivée trop tard à destination. Le trésorier
 donne l'état de la caisse qui se compose ainsi

Reste en caisse 282 50

Revenu du mois 115 50

398 00

Depense 77

Reste en caisse 321 00

Bloch Secrétaire

Procès verbal
N° 229
Assemblée du Bureau
du 22 Janvier 1868

L'an mil huit cent soixant huit le 22 Janvier le
Bureau de la société dite Israélite française s'est réuni
chez M^r Demery rue du Temple 145 sous la Présidence
du Vice Président en que le Président a été malade
on a constaté l'absence de M^r Mayer David qui a été
mis à l'amende et de M^r Ury dont sa femme est malade
Le secrétaire donne lecture des Procès verbaux précédents
qui sont adoptés. Le trésorier donne l'état de la caisse
qui se compare ainsi

| | |
|-------------------------|-------|
| Reste chez le Trésorier | 321 f |
| Recette du Mois | 83 |
| | <hr/> |
| | 404 |
| Dépense | 98 |

Reste aujourd'hui 306

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée
(M^r Ury secrétaire)

Observation

Sur les 306 fr
on a dépensé 14 f le
24 Janvier 1868
Reste en caisse
292 fr

N° 230
Séance
du 30 Janvier 1868

L'an mil huit cent soixante huit, le trente
Janvier, Sept heures du Soir,
La Société de Secours Mutuels dite Israélite
française inscrite sous le N° 199, s'est réunie en assemblée
générale, dans un local situé rue Montorgueil N° 67,
chez M^r Cohen Aaron, sous la présidence de M^r B. Roch,
Elie, demeurant à Paris, rue de Cotte N° 11,

À Sept heures et demie, le président déclare
la séance ouverte,

Appel nominal constate la présence de
seize Cinq membres,

Sont absents

M^rs Sieves, Strauss, Jeune, Weil Bonas, Cohen Raphaël
et Levy Sazard,

Les derniers n'ayant pas donné de motifs de leurs
absences, il sont mis à l'amende de chacun deux francs
selon la teneur du règlement,

ont été excusés pour cause de maladie

M^rs Sieves, Lippmann bar, Lippmann bar
et Cohen Carl

L'assemblée générale du 29 Juillet dernier, après avoir consulté les membres composant la réunion il est adopté sans opposition

Le Sieur Schanol, demande la parole, elle a pour but de ce que le médecin de la Société soit changé vu qu'il prétend que ce dernier se méprise dans un cas de maladie, plusieurs membres ont pris la parole, ils ont combattu la dite demande principalement ceux qui ont eu besoin de ses services, au contraire qu'il n'y avait que des louanges à lui adresser, en conséquence ont demandé l'ordre du jour, qui est prononcé,

Le Sieur Poir, demande également, à ce qu'il lui soit alloué, dix hommes pour les pièces d'usages, en cas de malheur sur la porte d'un de ses proches, il n'est pas fait droit à ses prétentions, attendu que le dernier demeure au delà des fortifications, le système s'y oppose formellement.

Le président donne communication à l'assemblée d'une réunion des présidents de Sociétés, auquel il a assisté après convocation, la dite réunion avait pour but de former une nouvelle Société, concernant les inscriptions mais il n'a pas saisi le sens de la lecture des statuts qu'on a donné à cette assemblée, dans ce cas il ne pourrait donner aucune explication à ce sujet, l'assemblée décide qu'il ne sera donné suite à la dite communication qu'après plus ample information.

Le trésorier donne connaissance de l'état de la Caisse, il en résulte que les fonds restant à ce jour se montent à la somme de =

Placés à la Caisse d'épargne - 1806 fr

Especes en Caisse - 292 2,098. 62

Total, deux mille quatre vingt dix huit francs, Soixante deux Centimes,

La dite redite de compte est adoptée sans opposition.

Le président déclare que le mandat du bureau est expiré, qu'il va être procédé à son renouvellement, ce dernier déclare que, vu que ses affaires ne lui permettent pas de réaccepter le mandat du bureau de la Société, renoue à la condition qu'il sera élu à l'unanimité

lui vote des remerciements,

À l'instant le dépouillement du scrutin a lieu
qui donne les résultats suivants

Sur trente Cinq votants, le Sieur Bloch
alexandre, réuni, vingt huit voix,

En conséquence, le dit Sieur Bloch, ayant réuni la
des suffrages, il est proclamé président de la Société pour
l'année mil huit cent soixante huit

nombre égal de votants, le Sieur Feibourg,
ayant réuni l'unanimité des voix, il est proclamé Vice
président de la Société, pour l'année mil huit cent
soixante huit,

ont été nommés à l'unanimité des membres présents
les Sieurs Keller, trésorier, et Meyer Sauer, secrétaire,
de la Société, pour la même année,

Les Conseillers désignés pour la même année
sont les Sieurs,

Remerdingen,

Wartmann

Samuel Sules

Steneger ald moysse

Weil moysse

Le président, ensuite, déclare le bureau définitivement
reconstitué pour l'année, mil huit cent soixante huit,

Il n'ayant plus rien à l'ordre du Soir,

La séance est levée,

Il est dix heures et demie 1/2.

Le Secrétaire

Meyer

N° 231

Séance

du 26 février 1868

Soir mil huit cent soixante huit, le vingt six
février, huit heures du Soir,

Le Conseil d'administration de la Société de
Secours mutuels dite Société française, inscrite sous le
N° 199, s'est réuni chez son président, M. Bloch, aban-
donnant à son opportune M.

L'appel nominal constate la présence des Sieurs
Bloch alexandre, Feibourg, Keller moysse, Sauer
Steneger ald moysse et Remerdingen.

Sont absents =

Les sieurs, Scander Gules, et Weil Moyses,
ces deux derniers, ont été mis à l'ordre du jour de 9/10

Il est donné lecture du procès verbal de la dernière
séance, aucun membre ne demandant la parole contre son
contenu, il est adopté sans opposition,

Le trésorier donne connaissance de l'état de la
caisse, il en résulte que l'état de situation présente pour
ce dernier, de l'encaisse, des recettes et des dépenses du
mois, sont de = Service =

En caisse espèces au 30 Janvier dernier - 292 "
La cotisation du mois 98 "

Depenses diverses du mois 124, 30

Reste en caisse à ce jour 260, 70

Total, deux cent soixante francs, soixante dix centimes,

Le sieur Meyer & Co demande la parole, il
reclame contre l'insinuation de l'art 68 du règlement de la
société concernant la caisse de retraite, voté en assemblée
générale au mois de Juillet, mil huit cent soixante cinq
il demande à ce qu'il y soit donné suite, le conseil
après en avoir délibéré prends en considération la dite
reclamation, et le renvoie à l'assemblée générale, la
plus prochaine, afin de statuer à cet égard,

Ni ayant plus rien à l'ordre du jour

Le président de claus la séance levée,

Il est dix heures et demie 1/2,

Le secrétaire

Meyer

N° 232

Séance

du 30 Mars 1868

Il est dix heures et demie 1/2
Trente Mars. huit heures du soir,

Le conseil d'administration de la Société
de Secours mutuels dite Solidarité française
inscrite sous le n° 199, s'est réunie chez son
président M^r Bloch, à l'heure de son d'ouverture n°
L'objet principal de la réunion est de

Bloch Alexandre, Keller, Moayeri, Beauve
Prosenwald Moyses, Weissenring, Scander
Dules,

→ Sont absents →

Les Sieurs Wirtmann et Moyses, Weil,
ces derniers, ont donnés des motifs pour exciter
de leurs absences, ils ont été excusés de l'assemblée,
Le Sieur Fibbery, ne s'étant pas présenté
ni donné aucun motif, il est mis à l'assemblée de
deux francs (art 29 du règlement)

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal
de la dernière séance, le président donne la parole
à ceux des membres qui lui réclament contre son
contenu. Le Sieur Scander Dules, demande à ce
qu'il soit relevé de l'assemblée prononcée contre lui
pour avoir Moayeri à l'assemblée de bureau dernier
il promet d'apporter à la prochaine réunion la preuve
de son absence, dans ce cas, il est sursis à cet égard
jusqu'à justification complète, aucun autre réclamation
n'est faite, le dit procès verbal est adopté,

La même demande est faite par M^r Beauve,
ce dernier réclame à être relevé de l'assemblée prononcée
contre lui à l'assemblée générale du 30 Janvier dernier
il donne pour motif l'accouchement de son épouse
un membre du bureau présent à la réunion atteste
le fait en conséquence le Conseil le discharge de la dite
assemblée,

Le trésorier donne connaissance de l'état de la
caisse, il en résulte que l'état de situation présente
pour ce dernier, de l'emprunt, des recettes et dépenses du
mois sont de → Boover →

En caisse espèces au 26 février d'... 260, 30

La cotisation du mois 68, 50

329, 20,

dépenses du mois 410 60

dette en caisse à ce jour 212, 00

~~Total, montant des dépenses du mois...~~

Le président donne lecture d'une lettre à lui
adressée pour Monsieur, le grand rabbin des juifs,
ce dernier comme toujours s'occupant des besoins
des pauvres et orphelins, il sollicite de la Société
un Secours pour venir en aide aux enfants abandon-
nés, Sur l'avis du Conseil, une somme de quinze
francs, pris sur la Caisse sera versée entre les
mains, par les soins du dit président.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour,
la Séance est levée - il est dix heures et demie,
Le Secrétaire *Mayer*

N° 233
Séance
du 30 Avril 1868

L'an mil huit cent Sixante huit
le trente avril, huit heures du Soir,
Le conseil d'administration de la Société
des Secours Mutuels dite Société Française
inscrite sous le n° 144, s'est réuni chez son
président M^r Bloch Alexandre, rue d'Orléans
n° 3.

L'appel nominal constate la présence des
Sieurs Bloch Alexandre, Fibouvy, Keller,
Mayer Isaac, Wortmann, Rosenwald Meyer,
Mayer Weil Scander Jules.

Le S^r Scander Jules étant en voyage
il est excusé.

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal
de la dernière séance, il est adopté, sauf Monsieur
Scander Jules, qui un nouveau sursis lui est accordé
Sur sa demande pour sa justification de la demande
contenue dans le dernier procès verbal.

Par décision de ce jour, le bureau charge le
Secrétaire de mettre en demeure les Sieurs, Cohen
Raphael et Rosenwald vey, de se libérer de leurs
quittances arriérées, il leur est accordé jusqu'à la fin
de ce mois pour s'exécuter, faute de quoi ils seront cogés
des Contrôles de la Société, avis en sera donné à tout
Supérieur par les soins du président.

Le trésorier donne connaissance de l'état de
sa Caisse, il amène ensuite que l'état de la situation
présente pour...

des dépenses, du mois, sont de — Secours —
 En Caisse espèces au 30 Mars — 212, 60
 La cotisation du mois — 89 "

301 60
 116 50

dépenses du mois — — — — —
 Reste en Caisse ce jour 185, 10
 Total, cent cinquante cinq francs dix centimes,
 n'ayant plus rien à l'ordre du jour
 La séance est levée

P. Secrétaire *M. Arger* Il est dix heures et demie 1/2

N° 234
 Séance
 Extraordinaire
 du 18 Mai, 1868

Le 18 Mai huit cent soixante huit
 Le dix huit Mai huit heures du soir,
 Le conseil d'administration de la Société de la
 Société de Secours mutuels dite Société Française
 inscrite sous le N° 194, s'est réuni Chez son président
 M^r B. Stoch Alexandre, rue des Lavandières à l'apostrophe 16^e
 La séance est ouverte à huit heures et demie.
 L'appel nominal constate la présence de tous
 les membres,

Le Secrétaire donne lecture des procès Verbaux
 de la dernière séance, après avoir consulté l'assemblée
 il est adopté sans opposition,

Le Sieur, Escudier Jules, ayant exposé la
 preuve de son mariage à une séance mentionnée
 aux procès Verbaux précédents, il est relevé de l'engagement
 prononcé contre lui,

Le trésorier donne connaissance de l'état
 de la Caisse, il en résulte que les fonds restant ce
 jour se monteront à la somme de — Secours —

En Caisse espèces au 30 avril, d. — 155 10
 La cotisation du mois — 104 "

259 10
 186 "

dépenses du mois — — — — —
 Reste en Caisse ce jour 73
 Total, cinquante trois francs dix centimes

Le président donne connaissance du motif
de l'assemblée extraordinaire auquel il a convoqué
le bureau, comme la caisse se trouve obérée par suite
des malheurs éprouvés depuis quelques temps dans le
sein de la Société, et comme il faut faire de nouveau
verbalement pour le décès d'un des Sociétaires, il propose
de faire un retrait d'argent de la Caisse d'épargne,
plusieurs membres demandent la parole, ils se sont
prononcés à ce qu'il soit retiré des fonds pour le
moment, ils proposent qu'il soit fait un appel, à ceux
des membres qui se trouve devoir quelques quittances
de les rembourser immédiatement afin de pouvoir faire
face aux dépenses urgentes occasionnées par suite de la
mort de notre Camarade, C'est en cet effet il est décidé
que le garçon de bureau sera chargé de se présenter
chez les Sociétaires en lecture d'un avis d'une lettre du
Secrétaire Signé par le président, par ce moyen, le
bureau espère que les dits Sociétaires se rendront à cet
appel, et qu'on pourra se présenter à Compteter la somme
à verser à la veuve de notre malheureux Sociétaire décidé
le retrait est ajourné,

Les Sieurs Scander Bules, et Woltmann, présente
le Sieur Proceper Simon, âgé de 33 ans, né à Sembach,
(Bas Rhin) demeurant à Sphéris, rue traversière S'entouré
90° 83.

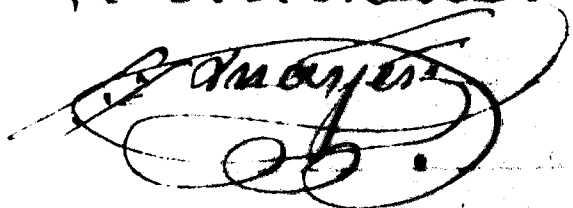
comme Contrôleur adhérent à faire partie de la
Société, deux membres d'une Commission sont
nommés pour faire une enquête sur la moralité
du dit Contrôleur ils feront leurs rapports à la prochaine
assemblée afin de statuer à son regard.

Les membres désignés à cet effet sont les Sieurs,
hemmerdingen, et esbenwald moyse,

N'ayant plus rien à l'ordre du jour
la séance est levée

Et est dix heures et demie

Le Secrétaire.



N° 238

Séance

Le 22 Juin 1868

Le 22 Juin 1868

Le conseil d'administration de la Société de Secours Mutuels dite Société Française, inscrite sous le N° 149, s'est réuni chez son président M. Bloch, rue des Saussaies N° 10,

La séance est ouverte à huit heures et demie, l'appel nominal constate l'absence des Sieurs Meyer et Weil, le premier est excusé pour cause du décès de son fils le jour même, le second pour une motif reconnu valable,

Le Sieur Wotmann, se étant sous présente il est mis à l'annexe selon la teneur du règlement,

En l'absence du secrétaire le président donne lecture du procès verbal de la dernière séance, aucun membre ne demande la parole contre son contenu il est adopté,

Le trésorier donne connaissance de l'état de la caisse, il en résulte que les fonds restant au ce jour se montent à la somme de —

| | |
|----------------------------------|--------|
| En Caisse espèces au 22 Juin d." | 73, 10 |
| La cotisation du mois | 84 " |

§ 157 10

depenses du mois 102 "

Reste en caisse à ce jour 55 10

Total, Cinquante Cinq francs, dix centimes,

Le président donne connaissance au conseil de la situation fâcheuse où se trouve la Caisse de la Société, elle se trouve tellement obérée qu'elle ne peut suffire aux dépenses occasionnées par suite des malheurs survenus chez les membres dans le sein de la dite Société, dans ce cas pour remédier à ce manque de fonds, il propose de nouveau à ce qu'il soit fait en retrait d'argent de la Caisse d'épargne, la dite proposition ayant déjà été présentée à une assemblée précédente, remis au jour, la nécessité de faire face aux dépenses de la Société...

Il est décidé qu'une somme de quatre cent francs
serait retirée de la dite caisse, est ce pour les soins du
président chargé à cet effet,

Le président donne également connaissance
d'une missive du Comistoire Bénédictin de Paris, qui
demande l'avis de la Société, savoir si elle ferait partie
d'une nouvelle Société à créer pour l'abolition des fosses
communes et des cimetières Bénédictins de Paris,

Le conseil renvoie la discussion à l'assemblée générale
prochaine,

Le bureau à l'unanimité renvoie le président à la
plus grande Bénédictin, pour appliquer les annonces dans
ses bulletins, ses programmes, des convocations, soit des assemblées
ou autres services,

N'ayant plus rien à l'ordre du jour,

la séance est levée,

Il est dix heures et demie,

En l'absence du Secrétaire,

Le Président,

Blachy

N^o 236

Séance

du 16 Juillet 1868

Deux mil huit cent Soixante Trois

le seize Juillet, huit heures du soir

Le conseil d'administration de la Société de
Secours mutuels dite Bénédictin française inscrite
sous le N^o 199, s'est réuni en Comité de bureau sous
la présidence de Monsieur Bloch, rue des Saussaies
N^o 3,

La séance est ouverte à huit heures et demie
Le président annonce la présence de tous
les membres,

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal
de la dernière séance, aucune réclamation n'est
faite contre son contenu, il est adopté,

Le trésorier donne connaissance de l'état
de la caisse, il en résulte que les fonds restant ce
jour se montent à la somme de — Seoir —

En caisse desquels au 22 Juin 55 10

La cotisation des mois 01 11

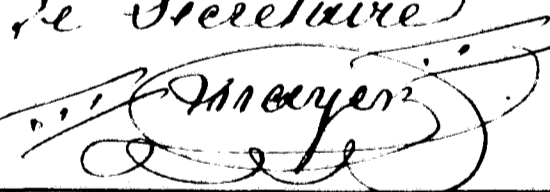
116 10

| | |
|-------------------|--------|
| D' centes-fruit | 116 10 |
| depenses des mois | 90 " |
| | 26 10 |

Neste en caisse au ce jour 26 10
 Total, Vingt six francs, dix Centimes,
 le trésorier, après la dite exhibition de compte
 declare donner sa démission provisoirement des
 fonctions de trésorier, attendu qu'il est sur le point
 de partir de Paris en voyage dont il ne peut pas
 fixer la durée, il est décidé que le président remplira
 les dits fonctions jusqu'à la prochaine assemblée
 générale qui statuera à cet égard.

Le président declare que, vu qu'un retrait de
 la somme de quatre cent francs fait à la caisse
 d'épargne, ne suffit pas pour couvrir les pressent besoins
 qu'exigent encore pour faire face aux dépenses occasionnés
 par suite des malheurs éprouvés dans le sein de la société
 dans ce cas le bureau décide qu'il serait fait un
 nouveau retrait de la somme de deux cent cinquante
 francs, par le soins du président,

Il n'ayant plus rien à l'ordre du jour
 Sa séance est levée,
 Il est dix heures et demie,

Le Secrétaire


N° 237

Séance
 du 17 Août 1868

Prém huit cent Soixante francs
 le dix sept août Sept heures et demie du soir
 la Société de Secours mutuels dite Brevelite-français
 inscrite sous le N° 199.

S'est réunie en assemblée générale dans un local
 situé au Montorgueil N° 67 chez M. Aron, sous la
 présidence de M. Bloch Alexandre demeurant au
 des Savandière S^e oppositane N° 7.

A huit heures et demie, le président declare
 la séance ouverte,

L'appel nominal constate la présence de
 trente deux membres,
 et huit absents.

les Sieurs, Bidore Abraham, Colson & Colson,
Blain Beune, Levy Lazard,

Ces derniers, n'ayant plus d'autres motifs de
leurs absences, ils sont mis à l'amenade de chacun
deux francs selon la terreur du règlement,

ont été excusés pour cause légitime, les Sieurs,
Coyet Boie, et Keller, le premier pour maladie le
second pour cause de voyage,

le Secrétaire donne lecture des procès verbaux
des Séances des assemblées de bureaux pendant le semestre
dernier; après Consulté les membres composent leur
réunion, ils sont adoptés,

le président, en l'absence du trésorier, donne
connaissance de l'état de la Caisse, il en résulte que
les fonds restant à ce jour, se montent à la somme
de = Soixante =

| | |
|---------------------------------|---------|
| Placés à la caisse d'épargne, — | 1468-31 |
| Especes en Caisse à ce jour | 1 " |

Si 1466 31

Total, quatorze cent soixante six francs, trente un centimes.
La dite rédaction de Comptes est adoptée sans opposition.
Le président donne un discours qu'il a prononcé

Et qui a vivement impressionné l'assemblée, mes Chers
collègues dit il, l'irréparable perte que nous venons d'éprouver
par la séparation éternelle de quatre de nos membres
est bien faite pour nous abriter tous,

le sort, reprend il, à des rigueurs parfois trop
cruelles, nous, hélas, il faut avoir assez de courage
et de résignation pour supporter ses coups, car les
hommes que nous perdons, nous ont laissés des souvenirs
aussi honorables que durables,

Je vous prie de vous engager à me secourir
dans la continuation de mon œuvre, afin que nous puissions
conserver la bonne harmonie qui doit exister entre le
petit nombre que nous sommes, et former bientôt
ensemble de nous préserver de nouveaux malheurs en
l'avenir.

Ce discours a été applaudi avec enthousiasme,

+ avoir

Le président fait ensuite également à l'assemblée
de la proposition sur il se trouve d'user de rigueur envers
deux membres de la Société, les sieurs, P. J. Sennefeld
ourey, et Cœhen Raphaël, tous deux se trouvent débiteurs
d'une somme de, le premier de 100, 50, le second de
13, 50, dans cet état de choses ils se trouvent et y a long
temps possible de l'article 2, du règlement de la Société
mais comme le bureau en tout temps à voulu faire preuve
d'indulgence envers eux, mais ces derniers n'en ont pas tenu
compte, plusieurs procès vertueux des réunions du Conseil
en font mention, après plusieurs mois, en demeurent sans aucun
résultat.

L'assemblée renouvellément décide que ces deux membres
seront rayés des contrôles de la Société comme démissionnaires
faute de paiement, le Secrétaire est chargé de le leur en
en donnant avis, l'autorité Supérieure en sera également avis.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet des
deux missions adressés à la Société par l'autorité Ecclésiastique
de Paris, concernant l'abolition des fosses communes,
plusieurs membres prennent la parole, savoir si l'on
ferait une souscription volontaire dans le sein de la Société
ou bien si l'on prélèverait une somme de la Caisse, mais
comme n'étant pas entièrement édifié sur l'exécution de ce
projet, l'assemblée décide qu'il sera versé cinquante francs,
sur la Caisse pour être versés dans celles du Consistoire, après
renseignement exact sur ce sujet, il en sera statué différemment
à cet égard, le président est chargé de le verser.

Il est également décidé que les versements faits jusqu'à
à la Caisse Centrale seront supprimés, que la Société paie
son abonnement, avis en sera donné à qui de droit,

pour la démission du trésorier, il est prouvé à son
remplacement, le président engage ceux des membres qui
veulent se porter candidats pour remplir les dits fonctions
aucun ne se présente à la candidature il est décidé à l'unanimité
que le président en remplira les fonctions jusqu'au 1^{er}
de janvier prochain, époque du renouvellement du bureau
en entier,

sur la proposition de plusieurs membres, en
l'absence de la Société, et d'ailleurs pour en débiter

300
qualification en reconnaissance des soins qu'il a donnés dans
l'exercice de ses fonctions dans les dernières années par
la Société,

à la fin de la séance il est fait une courte prière
le sieur Levy Salomon, étant parti sans autorisation, il
est mis à l'annule de un franc,

Il n'ayant plus rien à l'ordre du jour
le président déclare la séance levée,

Il est dix heures et demie,

Le Secrétaire,

Meyer

N° 238

Séance

du 28 7^{bre} 1868

San mit huit cent soixante-huit
le vingt huit septembre sept heures et demie
du soir,

Le Conseil d'administration de la Société de
Secours mutuels dite d'Israélite française, inscrite
sous le N° 199, s'est réuni en comité de bureau, chez
son président M^r Bloch, rue des Savanahes Sainte
Opportune N° 7,

Le dernier étant absent pour cause de voyage
immédiate sur le décès de sa mère, le vice président
est appelé à le remplacer dans la dite fonction, mais
le sieur Faiboury ne se présente pas, il ne donne aucun
motif de son absence, le bureau se réfère à l'article 13
du règlement de la Société qui donne le droit à cinq
membres présents de délibérer dans les intérêts de la
Société il engage le Secrétaire de présider la séance
elle est ouverte à huit heures et demie,

Les membres présents sont les sieurs, Meyer, Blum,
Rosenwald, Moqse, Sternerdinger, Wretmann, Sender
Sul, = Sont absents =

Les sieurs Faiboury, Moqse Weil, Ces derniers, son
mis à l'annule de chacun deux francs,

il est donné lecture du procès verbal de la dernière
séance aucune réclamation n'est faite sur son contenu
il est adopté sans opposition,

il est également donné connaissance de l'état
de la caisse, il en résulte que les fonds sont en état

Le montant de la somme de = Recevoir
En caisse espèces au 17 août d' - 1 " "
Recette dans le courant du mois - 208 "

3 206 "

de dépenses du mois - 164 "

Reste en caisse à ce jour - 142 "

Total, quarante-deux francs,

La dite reddition de compte est adoptée sans
aucune réclamation,

Aucun membre ne demande la parole dans l'intérêt
de la Société, et n'ayant plus rien à l'ordre du jour
la séance est levée

Il est neuf heures et demie 1/2.

Le Secrétaire

Marcq

n° 239

Séance
du 29, 8^{bre}, 1868

L'assemblée a eu lieu le vingt-neuf octobre sept heures et demie du soir
Le conseil d'administration de la Société de
Secours mutuels dite Bénévolente française inscrite
sous le n° 149, s'est réuni en comité de bureau
chez son président M^r Bloch Alexandre rue des
Ferdinandiers 3^e oppositum n° 7

La séance est ouverte à huit heures et demie,
l'appel nominal constate la présence des
Sieurs Bloch Alexandre, Feiboury, Marcq, Beau,
Stobersfeld, Moyse, Wurttemberg, Moyse Weil,
Merrere d'ingre,

Le Sieur Bernier Jules, n'ayant pas répondu
à l'appel, n'a donné aucun motif de son absence
il est mis à l'ordre du jour de deux francs,

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal
de la dernière séance aucune réclamation n'est
faite contre son contenu, il est adopté sans
opposition

Le président trésorier par intérim donne
connaissance du état de la caisse, il en est
la somme restant à ce jour

570

de. . . = Solde =

En caisse espees au 28, 7^{me} d" . . . 119⁰⁰ "
Précédentes dans le courant du mois . . . 77, 90

127, 90
50 "

depenses du mois

Reste en caisse à ce jour 77, 90
Total, soixante dix sept francs, cinquante centimes,
La dite édition de compte est adoptée sans
aucune réclamation,

Aucun membre ne demandant parole
dans l'intérêt de la Société et n'ayant plus rien
à l'ordre du jour,

Le président déclare la séance levée,
Et est neuf heures et demie 1/2.

Le Secrétaire
Meyer

N° 220
Séance
du 30 9^{me} 1868

L'an mil huit cent soixante huit
le trente novembre sept heures du soir
Le conseil d'administration de la Société
de secours mutuels dite Société française
inscrite sous le n° 194, s'est réuni chez son
président M^r Bloch Alexandre aux des d'a-
vendier Propriétaire n° 7.

La séance est ouverte à huit heures,
L'appel nominal constate la présence
des sieurs Bloch Alexandre, Pibouy Meyer,
Beuve, Godard et Moyse, Bernardinoy,
Sont absents,

les sieurs Moyse Weil et W. Detmann
Ces derniers n'ayant donné aucun motif
de leur absence, ils sont pris à l'unanimité de
chacun deux francs,

Le sieur Godard Jules est excusé pour
cause de maladie,

Le secrétaire donne lecture du procès
verbal de la dernière séance.

n'est faite et son contenu est adopté
sans opposition,

Le président trésorier par intérim donne
communication de l'état de la caisse il en
résulte que les fonds restent à ce jour et
montent à la somme de, = Revenu =

En caisse espèces au 31, 8⁶⁰ 77, 80 -
Reçues dans le courant du mois 98 "

Reste en caisse à ce jour 175, 80

Total, Cent soixante quinze francs cinquante
Centimes,

La dite lecture de compte après avoir
consulté l'assemblée aucun membre n'ayant
demandé la parole contre il est adopté à
l'unanimité,

N'ayant plus rien à l'ordre du jour
aucune proposition n'est faite dans l'intérêt
de la Société,

Le Secrétaire Le président déclare la séance levée,
il est neuf heures et demie.

N^o 241
Séance
du 18 Janvier 1869

L'an mil huit cent soixante neuf.
Le dix huit janvier, huit heures du soir.
Le conseil d'administration de la Société
française inscrite sous le n^o 194,
s'est réuni chez son président M^r Bloch,
Alexandre, rue des Saussaies n^o 90,
La séance est ouverte à huit heures et demie
l'appel nominal constate la présence des
Sieurs, Bloch Alexandre, Merdingen, Moyses
Weil, Wotman.

— absents —

Les Sieurs Marjer, Baer et Rosenwald ayant
ces deux membres sont excusés le premier comme
n'ayant pas reçu de lettre de convocation le
deuxième pour cause de maladie.

Les Srs Fribourg et de la Roche, sont

motif de leur absence, ils sont nommés en l'absence de leur
 le président en l'absence du Secrétaire
 remplace ce dernier dans la dite fonction,
 ce dernier rend compte de l'état de
 situation de la caisse, il en résulte que les
 fonds restant à ce jour se montent à la somme
 de = à voir =

| | | | |
|---|-----|-------|-----|
| En caisse espèces au 30 ^{juin} | --- | 118 | 50 |
| Recette du mois de " | " | 99 | 50 |
| id id de 20 ^{juin} | " | 86 | " |
| | | <hr/> | |
| | | 3 | 368 |
| depenses devers du mois | | | 314 |
| | | <hr/> | |
| reste en caisse en ce jour | | | 44 |

Total, y compris sept francs,
 la dite rectification de compte est adoptée sans
 aucune réclamation.

Les sieurs Bloch Alexandre et Meyer Isaac
 proposent à l'admission le sieur Elias Levy, âgé
 de trente ans, marchand, demeurant à Paris rue
 de Vienne n° 41, après avoir rempli les formalités
 voulus à son regard, il est admis provisoirement
 sauf ratification de l'assemblée générale prochaine.

L'ordre du jour appelle la discussion sur une
 proposition faite par le président, elle a pour objet
 la fusion d'une autre société avec celle-ci, après
 que plusieurs membres ont pris la parole pour et
 contre, le conseil décide que la dite proposition
 serait renvoyée à l'assemblée générale la plus prochaine
 pour être discutée ultérieurement.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour,
 la séance est levée
 Il est ainsi lu et terminé,
 le Secrétaire
 (Signature)

n° 242
 Séance
 du 1^{er} Juin 1869

Le 1^{er} Juin 1869
 Le premier dimanche de Juin
 La Société de secours mutuels dite "Le Travailleur"
 française...

18
S'est réunie ~~l'assemblée~~ ~~générale~~
dans un local situé, rue Montorgueil n° 5, chez
M^r Aron, sous la présidence de M^r Bloch Alexandre
rue des Lavandières l'opportune n° 7,
à huit heures et demie le président déclare
la séance ouverte.

L'appel nominal constate la présence
de vingt six membres.

Sont absents =

Les Sieurs Etienne Solomon, Ségur Lazard,
Mayer Jacob, Weil Moysse, Schmol, Sery Lazard,
Schrammberg, Sery Lazard,

Ces derniers ont excusé par divers motifs
de leur absence, ils sont mis à l'ordre de chacun
de deux francs.

Les Sieurs Sery Solomon et Sander Abraham
sont mis à l'ordre de chacun un franc pour
ne pas avoir été présent au premier appel (art.
22 du règlement).

Le Sieur Rosenfeld Moysse, est excusé pour
cause de maladie.

Sur la présentation de M^r Bloch Alexandre
et Mayer Jacob, le Sieur Elias Sery, domicilié
au n° 30 cens demeurant à Paris rue de Vienne n° 2
déjà convoqué en assemblée de bureau, d'après les
renseignements recueillis sur ses moralités, et après
avoir rempli les formalités voulues pour le règlement
concernant les admissions, ce dernier est admis
à faire parti de la Société, sur sa promesse de
remplir avec exactitude les devoirs d'un bon Sociétaire.

Le Secrétaire donne lecture des procès verbaux
des séances des assemblées de bureau pendant le
semestre dernier, aucune observation n'est faite
sur leurs contenus, ils sont adoptés.

Le président en l'absence du trésorier donne
connaissance de l'état de la caisse, des recettes et
des dépenses pendant le cours du semestre dernier,
résulte que les fonds y compris ceux placés
d'épargne, restant à ce jour s'élevaient à

312

des ~~divers~~ ~~travaux~~ ~~de~~ ~~ce~~ ~~jour~~ —

| | | |
|------------------------------|------|----|
| Portés à la caisse d'épargne | 1408 | 31 |
| Espaces en caisse à ce jour | 47 | " |

| | | |
|----|------|----|
| Si | 1912 | 31 |
|----|------|----|

Total, quinze cent douze francs, trente deux centimes
 La dite rectification du compte est adoptée sans
 aucune réclamation.

L'ordre du jour appelle la discussion sur
 une proposition déjà présentée par le président
 à l'assemblée du conseil, qui lui renvoyé à l'assemblée
 générale prochaine, elle pour objet la fusion d'une
 autre société avec celle-ci, plusieurs membres demandent
 la parole plusieurs objections sont faites pour et contre
 après un débat assez long, le président déclare
 qu'il est inutile de discuter sur les articles qu'il était
 urgent de savoir si la fusion avait lieu ou non.
 par conséquent ce dernier invite les membres à mettre
 leurs votes, par un oui ou non,

à l'instant le dépouillement a lieu, en voici
 le résultat, membres présents vingt six, non 13,
 oui 11, bulletins blancs 2, en conséquence n'ayant
 pas eue la majorité la dite proposition est rejetée.

Le président déclare que le mandat du bureau
 est expiré qu'il va être procédé à son renouvellement
 qui donne les résultats suivants,

Nominations du président, le sieur Bloch Alexandre
 eue 21 voix vingt six votants, vingt quatre voix,
 le sieur Perry Samuel, une
 " Cohen Aron, une.

En conséquence le sieur Bloch Alexandre, ayant
 eue la majorité des suffrages il est proclamé président
 de la société pour l'année mil huit cent dix-sept
 neuf.

A l'unanimité des voix sont nommés aux fonctions
 suivantes pour la même année,

Les sieurs Fribourg, vice-président,
 de... trésorier
 major... secrétaire

M^r Joseph ... conseiller
 Adam Geun ... id
 Sijmann ... id
 David Meyer ... id
 Rosenfeld Josui ... id

Le bureau étant constitué pour l'année 1864
 huit cent soixante-neuf, et n'ayant plus rien à
 l'ordre du jour

Le président déclare la séance levée,
 Le Secrétaire ... Il est dix heures et demie.

Meyer

N^o 213
 Séance
 du 3 Mars 1864

N^o cent huit cent soixante-neuf
 Le trois Mars, huit heures du soir,
 Le conseil d'administration de la Société
 de Secours mutuels dite Société française
 inscrite sous le N^o 194,

s'est réuni dans un local situé rue du
 temple N^o 148 chez M^r Lemery, sous la présidence
 de M^r Bloch Alexandre, rue des Savandières
 à l'opportunité N^o 3.

La séance est ouverte à huit heures et demie,
 l'appel nominal constate la présence de
 huit membres.

Le sieur Blum jeune n'ayant pas répondu
 à l'appel ni donner aucun motif de son absence
 il est mis à l'ordre du jour de deux francs,

Le secrétaire donne lecture du procès verbal
 de la dernière séance aucune réclamation n'est faite
 sur son contenu, il est adopté sans opposition,
 sauf les amendes prononcées contre les sieurs, Sery
 Salomon, Baender Abraham, et Cohen Salomon, que
 les explications données pour eux, ils sont relevés.

Le sieur Schvartz ancien membre de la Société
 ayant été obligé de s'absenter de Paris pour
 des affaires pendant un laps de temps considérable
 son cas dernier revêtu de demande de réintégration
 la Société sans payer de droit d'admission
 de réintégration, comme le même cas est déjà

ten

dans une autre circonstance, le bureau décide, qu'
 vu que ce membre a toujours fait preuve d'un bon
 Sociétaire, qu'il Serait fait droit à sa demande,
 Lecture est donnée par le président d'une lettre
 adressée à lui par le Sieur Schmitt, membre de la
 Société par laquelle il annonce qu'il donne sa
 démission, après avoir consulté les membres
 présents et après que le président a déclaré que
 ce Sociétaire était toujours en retard de paiement de
 ses cotisations, et que même il se faisait souvent
 remarquer par sa négligence d'assister aux assemblées
 qu'il ne paye plus d'avantage, même dans le moment
 il est redevable à la Caisse une somme de dix sept
 Cinq francs, somme bien au delà de ce que le règlement
 de la Société permet, en conséquence par ces motifs à
 l'unanimité des membres, la dite démission est
 acceptée, sauf que le dit Sieur Schmitt, sera mis en
 demeure d'acquiescer dans un court délai la dite somme
 relative ci haut, faute d'exécution de sa part il sera
 poursuivi par les voies judiciaires et ce par les soins
 du président tous pouvoirs sont conférés à cet égard,

Il sera également donné avis au S^r Schmitt
 afin qu'il rentre dans le règlement en payant des
 quittances de cotisations arriérées, le Sociétaire est
 chargé d'aviser ces derniers par lettres, afin qu'ils
 n'ignorent la décision du conseil,

Le trésorier donne connaissance de l'état
 de la caisse des recettes et dépenses dans le courant
 du mois, il en résulte que les fonds restant à ce jour
 se montent à la somme de — Barvois —

| | | |
|---|----|---|
| En Caisse espèces au 1 ^{er} février d. | 47 | " |
| Recettes du mois | 92 | " |

139

dépenses du mois

24 "

Reste en caisse à ce jour

115 "

Total, cent quinze francs,

la dite somme est adoptée

aucune réclamation,

Le président demande à ce que les membres de la Société se préoccupent de faire de nouvelles admissions, attendu la perte de plusieurs Sociétaires soit par décès, soit par démission, que dans l'intérêt de la Société il leur vient de les remplacer à cet effet il faudrait diminuer le droit d'entrée, ce que avoir entendu plusieurs membres sur la fixation du chiffre à payer; il est décidé que provisoirement que le droit d'admission ne sera que de cinq francs jusqu'à l'âge de quarante ans, sauf ce qui sera la ratification de l'Assemblée générale

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, le président déclare la séance levée,

Le Secrétaire,

Il est dix heures,

Proverbes

N° 244
Séance
du 8 avril 1869

Le cent vingt huit cent Soixante Neuf
le huit avril, huit heures du soir,

Le conseil d'administration de la Société
de Secours mutuels dite Obédité française
inscrite sous le 199.

Il est tenu chez Monsieur Demery, au
du temple N° 149 sous la présidence de Monsieur
Bloch au des Secours mutuels Obédité française N° 199.

L'appel nominal constate la présence de
de huit membres.

Le Sieur Blum jeune n'ayant pas répondu
à l'appel ni donné aucun motif de son absence
il est mis à l'amende de deux francs

Le bureau après avoir entendu le président
sur les explications qu'il a donné après une enquête
faite à l'égard des Sieurs, Suard Suard, et Charles
Henry, ces derniers se sont parfaitement justifiés
des causes de leur absence à l'Assemblée générale
à la date du premier février dernier ayant été
commandés, d'être à l'unanimité qu'ils seront
de la dite amende prononcée contre eux.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal

qu'il a

de la dernière séance, aucune réclamation n'est faite sur son contenu, il est adopté.

Le trésorier donne connaissance de l'état de la caisse, il en résulte que les fonds existant à ce jour, se montent à la somme de - Harvir -

| | | |
|--------------------------------|-----|----|
| Espèces en caisse au 3 Mars d" | 115 | " |
| Receettes du mois | 75 | 50 |

190 50

| | | |
|------------------|-----|---|
| depenses du mois | 158 | " |
|------------------|-----|---|

32 50

Reste en caisse à ce jour
Total, trente deux francs, cinquante centimes,
n'ayant plus rien à l'ordre du jour.

La séance est levée
Et est dix heures 1/2,

Le Secrétaire
P. Mancy

N° 245
Séance
du 5 Mai 1869

Parr. Mail huit Cent Sixante Neuf
Le cinq mai huit heures du soir,
Le conseil d'administration de la Société
de Secours Mutuels dite Braetite se réunit en séance
sous le n° 199,

S'est réuni chez M^r d'annery, rue du Temple
n° 145, sous la présidence de M^r Bloch alexandre
une 5^{te} opportunité n° 1

+ des Savandieres

La séance est ouverte à huit heures et demie
L'appel nominal constate la présence de
tous les membres,

Le secrétaire donne lecture du procès verbal
de la dernière séance aucune réclamation n'est faite
sur son contenu, il est adopté,

Le trésorier donne connaissance de l'état
de la caisse, il en résulte que les fonds existant
à ce jour se montent à la somme de - Harvir -

| | | |
|---------------------------------|----|----|
| En caisse espèces au 3 avril d" | 32 | 50 |
| Receettes du mois | 87 | 50 |

120

Reste en caisse à ce jour
Total, cent vingt francs.

Il est donné acte au dit trésorier de la cote redite
de compte,

Le président propose la rentrée dans la société
du Sieur Cohen Raphael, ce dernier étant demission-
naire faute de paiement,

il propose de donner un acompte de quinze
francs, sur ce qui est dû d'arrérages, toutes fois en pay-
ant les cotisations de deux mois en y ajoutant
une somme à valoir sur l'ancienne dette afin de s'en
libérer entièrement,

Le bureau décide à l'unanimité, après s'op-
poser à la dite proposition, et qu'elle ne sera valide
qu'après l'approbation de l'assemblée générale la
prochaine

Il est bien entendu qu'en cas de refus de l'assemb^l
générale que les fonds versés pour le dit Cohen Raphael
lui seront remboursés,

N'ayant plus rien à l'ordre du jour,

Le président déclare la séance levée,

Le secrétaire,

Il est neuf heures et demie 1/2.

Meyer

N° 246

Séance
du 28 Juin 1864

L'an mil huit cent soixante neuf

le vingt huit, huit heures du soir

Le conseil d'administration de la Société de
Secours mutuels dite Société française inscrite
sous le 194,

S'est réunie en Comité de bureau, chez M^r de la
rue du temple n° 145, sous la présidence de M^r
Stoch Alexandre, rue St Opportune n° 7,

La séance est ouverte à huit heures et demie

L'appel nominal constate la présence de
sept membres,

Le Sieur Meyer (Banc), Secrétaire est excu-
sés pour cause d'indisposition,

Le Sieur Blum Secrétaire n'ayant pas eu
à l'appel, il est mis à l'amende de deux francs

Le président en l'absence du Secrétaire

procède au procès verbal de la dernière

+ des correspondances

aucune réclamation n'est faite sur son contenu
il est adopté sans opposition.

Le trésorier donne connaissance de l'état de
la caisse, il en résulte que les fonds restant à ce
jour se montent à la somme de — Soixante —

En Caisse espèces au 31 mai d. 120 "

Recettes du mois d'avril 86 "

id id mai 83 "

Fr 289 ,

Depenses du mois 110 "

Reste en caisse à ce jour 179 ,

Total, cent soixante dix neuf francs,

Il n'y ayant plus rien à l'ordre du jour,

Le président déclare la séance levée,

Il est neuf heures et demie,

N° 247
Séance
du 26 Juillet 1869

Parait huit cent soixante neuf,
le vingt six Juillet, huit heures du soir
Le conseil d'administration de la Société
de secours mutuels dite Écroulites françaises inscrite
sous le n° 199,

S'est réuni en Comité de bureau, chez M^r de la
rue du temple n° 148, sous la présidence de M^r de la
Bloch Alexandre, rue des Carcendiers 87 reporture
n° 7

La séance est ouverte à huit heures et demie,
L'appel constate la présence de Sept Membres
les Sieurs, P. de la Roche et deux autres,
Il n'y ayant pas répondu à l'appel M^r de la Roche
motif de leur absence, ils sont mis à l'amende de
chacun deux francs,

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal
de la dernière séance, aucun Membre de la Société
la parole contre son contenu, il est adopté sans
opposition.

Le Trésorier donne connaissance de l'état

de la caisse, il en résulte que les fonds restent
à ce jour le montant à la somme de = Barrois
En caisse espèces au 28 Juin d. 1/9 "
Recettes du mois 89 "

F 268 "

Depenses du mois 108 "
Reste en caisse à ce jour . . . 163 "

Total, cent soixante-trois francs,
Le bureau à l'unanimité donne acte au
trésorier de sa dite exposition de compte,
Le président donne lecture d'une lettre à
lui adressée par le président du Comité central
de l'Alliance Israélite universelle, elle a pour
but de solliciter le concours de la Société pour
obtenir d'elle une cotisation annuelle afin de
coopérer au bien être que le dit comité rend
au judaïsme.

Le bureau après quelques explications données
par plusieurs membres, décide qu'une somme de
dix francs sera allouée à cet effet,

Il est bien entendu qu'il en sera référé à
l'assemblée générale qui statuera définitivement
sur cette demande.

Sur la proposition du président, il est décidé
que le compte rendu des opérations de la Société
pendant le semestre dernier serait envoyé imprimé
à chaque Sociétaire, sur la lettre de convocation
à l'assemblée générale, afin que chaque membre
puisse prendre connaissance avant la réunion
des recettes et dépenses pendant la dite période,
N'ayant plus rien à l'ordre du jour.

Le président déclare la séance levée
Il est neuf heures et demie.

Le Secrétaire

[Signature]

N^o 218
Séance
du 21 Août 1869

Le 21 Août huit cent Soixante neuf
le vingt quatre août, huit heures du soir.
La Société de Secours mutuels dite Méritite
française inscrite sous le n^o 199,

Est réunie en assemblée générale dans un
sont titré rue Montreuil n^o 6 chez Monsieur
Orion, sous la présidence de M^r Bachel Alexandre
rue des Saussaies n^o 17,

À huit heures et demie le président déclare
la séance ouverte,

L'appel nominal constate la présence de
trente cinq membres.

— sont absents —

Les Vices Secrétaires, Bachel et Lévy Sargent
ces derniers ont mis à l'ordre du jour
deux points,

Le Vice Sargent Sargent, ne pouvant se
trouver aux assemblées pour cause de non emploi
depuis une administration publiquement sa présence
est forcée, il demande à être exempté dorénavant
à y assister, après que plusieurs membres ont pris
la parole pour et contre la majorité a décidé qu'il
serait fait droit à sa demande,

Après plusieurs mis en demeure fait par le
président aux Vices Schrammequin s'insistant
à se libérer dans un délai le plus rapproché
de ses quittances arriérées, ce dernier n'ayant tenu
aucun compte de cet avertissement, le président
conduite l'assemblée, elle décide à l'unanimité
le dit Schrammequin de tous ses droits par conséquent
démis de son mandat et qu'il serait rayé des contrôles de
la Société, sous cependant à user envers lui, selon
la teneur du règlement, si un cas il demandait
sa réadmission,

Le Secrétaire donne lecture des procès verbaux
des assemblées de bureau pendant le semestre
dernier, arrivant à celui du 3 Mars, qui est ainsi
conclu, sur la demande de plusieurs membres du
conseil, qui, sur quelle question a malheureusement

perdu beaucoup de membres, soit par décès, soit par démission, qui a besoin d'argent de combler ce vide, à cet effet le Comité décide pour donner une facilité aux aspirants à faire partie de la Société que le chiffre d'admission sera réduit. Seront de 20. à 30 ans, à raison de 5 francs, passé cet âge et rentrera dans le droit commun, cette décision est mise à l'ordre du jour pour être ratifiée par l'Assemblée après avoir entendu les Vices-Présidents et Secrétaire, la dite décision est adoptée, les autres procès-verbaux sont approuvés sans opposition.

Le Secrétaire ayant déjà été accepté par le bureau comme venant dans la Société, après avoir été absent de Paris pour cause d'affaire, aucune opposition, ne s'éleva contre cette admission, il y est fait droit.

La Société ratifie la décision prise par le bureau tendant à allouer une somme de 10 francs, pour contribuer au bien être de de l'Alliance Française, et ce sur la demande de son président.

Le trésorier donne connaissance de l'état de la caisse, il en résulte que les fonds restant ce jour se montent à la somme de 1683.¹²

| | | |
|---------------------------------------|----------|----------|
| Placés à la Caisse d'épargne | 1869, 31 | 0 |
| Intérêts de l'année de la dite Caisse | 55 11 | 1820, 42 |
| Excédent en Caisse ce jour | 1683 | " |

\$ 1683 42

Total, seize cent quatre vingt trois francs, quarante deux centimes,

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, et sur la demande du président seroit si quelqu'un avait une proposition à faire dans l'intérêt de la Société aucun membre ne demande la parole, il déclare la séance levée.

Il est dix heures.

Le Secrétaire

[Signature]

No 249
 Séance
 du 7 octobre 1869

Paris mil huit cent soixante neuf
 le sept octobre huit heures du soir
 Le conseil d'administration de la Société de
 Secours mutuels dite Libératrice française inscrite
 sous le No 199,

S'est réuni chez M^r demery rue du temple No 145
 sous la présidence de M^r Bloch Alexandre rue des Saussaies
 No 107,

La séance est ouverte à huit heures et demie,
 l'appel nominal constate la présence de huit
 membres,

Le vice-président M^r Sauc, est excusé pour cause
 d'indisposition,

Il est donné lecture du procès verbal de la
 dernière séance, aucun membre ne demandant la
 parole contre, il est adopté sans opposition,

Les sieurs Marger David, et Bloch Alexandre
 proposent à l'admission à la Société, le nommé Reiberg
 natif de Helmer âgé de vingt deux ans exerçant la pro-
 fession d'enseignant demeurant à Paris rue des Trois bornes
 No 24, après avoir rempli à l'égard du dit candidat
 les formalités voulus par le règlement, et d'après le
 rapport favorable sur sa moralité, il est admis provisoire-
 ment il ne sera définitivement qu'à l'assemblée générale
 prochaine,

Le trésorier donne connaissance de l'état de l'état
 de la caisse, il en résulte que les fonds restant à ce jour
 s'élevaient à la somme de — Devoir —

| | | |
|------------------------------|-----|----|
| En Caisse espèces au 24 août | 162 | » |
| Receettes du mois de Juillet | 86 | 50 |
| id " août | 109 | » |

358 50

| | | |
|------------------|----|---|
| depenses du mois | 95 | » |
|------------------|----|---|

Reste en Caisse à ce jour 263 50

Total deux cent soixante trois francs, cinquante
 centimes.

Le président propose qu'il y ait un délégué

deans le sein de la Société pour venir en aide aux
ceux pauvres malheureux Héraltes, en russie il est fait
deut à la dite demande,

On ayeant plus rien à l'ordre du jour,
le président declare la séance levée,

Le secrétaire, Il est dix heures 1/2,

(Signature)

N° 250
Séance
du 27 octobre 1869

S'en suit huit cent soixante neuf,
Le vingt sept octobre huit heures du soir
Le conseil d'administration de la Société de Secours
mutuels dite Société française inscrite sous le n° 199,
S'est réuni en Comité de bureau Chez Monsieur
Chenoy rue du temple n° 148, il y est présidé par
M^r Bloch ou le nombre, rue des Paroissiennes d'Opportune

2^o, La séance est ouverte à huit heures et demie,
Il est donné lecture du procès verbal de la dernière
séance il est adopté sans opposition,

Le trésorier donne connaissance de l'état de la
Caisse, il en résulte que les fonds restant à ce jour
se montent à la somme de = Soixante =

| | | |
|---|-----|----|
| En caisse au 1 ^{er} octobre d' | 263 | So |
| Reçettes du mois | 74 | " |
| Produit de la souscription | 41 | " |

versé le montant de la souscription 377 So
40

Reste en caisse à ce jour 337 So

Total, trois cent trente sept francs, cinquante cent,

Le président fait part au conseil de la réclamation
qui est faite par le sieur Bloch, qui demande à ce
qu'il lui soit alloué une somme de soixante francs
pour solder les honoraires de son médecin particulier
vu son état de maladie depuis ~~le 1^{er} octobre~~
comme le dit le secrétaire d'après ~~le rapport~~
présenté ~~à~~ par la tenue du ~~rapport~~
~~de la commission~~

ni y a pas lieu à accorder la dite demande,
 n'ayant plus rien à l'ordre du jour,
 Le président déclare la séance levée,
 Si secretair, Il est dix heures 1/2,

(Signature)

10^e 251
 Séance
 du 8, Dec^r 1869

Paris le huit cent Soixante Neuf
 Le huit décembre huit heures du soir
 Le conseil d'administration de la Société de
 la Mutualité d'Épargne Française inscrite
 sous le No 199.

S'est réuni en Comité de bureau chez M^r
 demeurant rue du temple No 145, sous la présidence
 de M^r Bloch, sur des invitations de M^r opportune
 No 7,

à huit heures et demie le président déclare
 la séance ouverte,

L'appel nominal constate la présence de
 huit membres,

Le Sieur Blum Secrétaire, n'ayant pas répondu
 à l'appel, est mis à l'ordre du jour

Le Sieur Scharsvitz réadmis dernièrement
 à la Société a été obligé de quitter de nouveaux
 capitaux pour cause d'affaires, il est bien entendu
 qu'en ^{cas} de retour, ce dernier Compte sur le même
 accueil à la continuation à en faire partie,

Le trésorier Commaissance de l'état de la
 caisse d'en résulte que les fonds restant à ce jour
 se montent à la somme de = l'écrit =

| | |
|--|--------|
| En caisse espèces au 27 8 ⁶² d. | 337 50 |
| Reçettes du mois | 94 50 |

432 "

| | |
|-------------------|------|
| depenses des mois | 10 " |
|-------------------|------|

Reste en caisse au jour 342

Total, trois cent quarante deux francs,

Le Secrétaire, *(Signature)*
 Le Trésorier, *(Signature)*

donné

ni ayant plus rien à l'ordre du jour
Le président lecture du même procès.
Il est dix heures 1/2

91° 2^{se}
Séance
du 14 Janvier
1870

L'an 1870 le 14 Janvier, le 14 du mois,
Le conseil d'administration de la Société de Secours
mutuels dite Société française impériale sous le n° 199,
S'est réuni en Comité de bureau chez M^r Demmercy
rue du temple n° 113, sous la présidence de M^r Bloch
Alexandre rue St Yvart n° 10,
à dix heures et demie le président déclare la séance
ouverte,

L'appel nominal constate la présence de six
membres,

— Présents —
Messieurs Blum, Demer, David Demer,
et Ribourey, Benoit,

Les deux premiers sont excusés pour cause de
maladie,

Le dernier est mis en l'absence de deux feuilles comme
ni ayant plus donné de motif valable de son absence,

Le secrétaire donne lecture du procès verbal
de la dernière séance, il est adopté sans opposition

Le sieur Bloch Alexandre et Demercy Blum
présent à l'admission à faire partie de la Société

Le sieur Demercy Weil âgé de 23 ans, professeur
de M^r demeurant rue de Valenciennes n° 3, après avoir
pris à son regard les formalités par le règlement de
dit candidat M^r Demer a admis définitivement qu'à
Assemblée générale prochaine,

Le trésorier donne connaissance de l'état de
cuisse, il en résulte que les fonds restant à ce jour
se montent à la somme de — (Cinq cent),

Après en avoir fait la lecture, —

Il est décidé que les fonds restant à ce jour
se montent à la somme de — (Cinq cent),

Après en avoir fait la lecture, —

Il est décidé que les fonds restant à ce jour
se montent à la somme de — (Cinq cent),

* voir les

20

Putteren existo à ce jour . . . 263, 20
Total, deux cent soixante trois francs, vingt centimes
Le bureau donne acte au trésorier de la dite
redition de compte,

L'ordre du jour appelle la discussion sur
la demande du président de la Société, Scierin
à quoi sera destinée les cinquante francs versés par chaque
sociétaire pour subvenir aux besoins de la dite
notre Sociétaire Patoch et, mais comme son
entièrement était supporté par la Société de la
dette promise, les fonds précités pour le dit sont
restés entre les mains du dit président attendant
la décision de l'assemblée générale pour connaître
ses intentions à cet égard,

N'ayant plus rien à l'ordre du jour,
Le président déclare la séance levée.
Si devaient — 8 1/2 est dix heures 1/2.

(Signature)

91° 253
dix francs
du 27 Janvier
1870

En mil huit cent soixante dix
Le Vingt Sept Janvier, huit heures du soir
La Société de Secours Mutuels dite *Beauté française*
inscrit sous le No° 149,

S'est réunie en assemblée générale dans un local
situé rue Montorgueil No° 6, chez M^r Calsen eron, sous
la présidence de M^r Bloch Alexandre, demeurant rue
des Savandiers St Opportune No° 7.

À huit heures et demie le président déclare la
séance ouverte,

Le appel nominal constate la présence de vingt
six membres,

Sont absents —

Les sieurs Rottemburg Salomon, Levy Maurice
Weil, Meyer, Bloch Sam, Sany baruch, Sany Samuel,
Ces derniers ont été à l'instance de chacun deux
francs,

Les sieurs, Charv' amil, David ruyas, Levy
Joseph, ~~et autres~~

13

Dont admis à leur parti de la Société les Sieurs,
Bléberg, Michel, Et Abel Barabon, ces derniers déjà
reçus provisoirement en Comité de Bureau à la date
des Sept octobre et huit décembre dernier, nous renvoyé
à la réunion générale pour Statuer définitivement
à leur égard.

Le président consulte les membres présents, Scavoir
S'il n'y a pas d'opposition, aucun d'eux ne demandant
la parole, les dits candidats sont admis, ils sont invités
à prendre part aux délibérations qui vont avoir lieu.

Le Secrétaire donne lecture des procès verbaux du
Semestre dernier, arrivant à celui du vingt Sept octobre
qui renvoi la décision au sujet de l'emploi de la somme
de trente six francs, versés entre les mains du président
par chaque membre, ces francs au profit du Convoi
de defunt, Ploel Elie membre de la Société, la dite somme
en faveur est d'ordinaire destinée pour subvenir aux
frais d'enterrement, mais comme le cas présent, le service
était fait par la Société de la terre promise, il n'y avait pas
lieu de reprendre la dite somme à cet effet.

L'assemblée après avoir entendu plusieurs membres
décide que ces fonds seront versés à la caisse de la Société,
seulement il sera prélevé celle de seize francs pour solder
les quittances arriérées du Président décédé, le reste sera remis
entre les mains du trésorier et porté en compte comme contribution
extraordinaire.

Il est également décidé sur la demande du président
que dans tous les cas de décès d'un membre de la Société il
sera toujours exigé une somme de six francs pour lequel
le président se réserve le pouvoir d'affecter la somme, soit
soit à la veuve, soit à une autre destination quand même
le Sociétaire décédé serait parti de la Société de la terre
promise.

Le Secrétaire continue de donner lecture des autres pages sans
aucune opposition se faire, il est dit qu'il faut à ce sujet,

le président donne connaissance à l'assemblée de la
demande faite par les héritiers de Ploel Elie, d'une

somme de six francs pour solder les quittances arriérées
du Président décédé, il est dit qu'il faut à ce sujet,

pharmacien, cette réclamation a déjà été faite à l'assemblée de bureau à la date du vingt sept octobre dernier; et réjeté pour cause que, pendant le cours de la maladie le dit sieur Bloch, n'a jamais déclaré son état officiellement au président. Selon la teneur du règlement

la dite demande se représentant à la réunion de ce jour, qui après avoir été discuté par plusieurs membres réjeté à une forte majorité le dit paiement le trésorier donne connaissance de l'état de la caisse il résulte que les fonds restant à ce jour se montent à la somme de — Caro —

| | |
|------------------------------|----------|
| Placés à la Caisse d'épargne | 1520, 42 |
| Espèces en caisse à ce jour | 263, 20 |
| | 1783, 62 |

Total dix sept cent quatre vingt trois francs, soixante deux centimes

L'assemblée donne acte au trésorier de la dite reddition de compte,

Le président donne connaissance d'une lettre adressé à lui par M^r Cyron médecin de la Société ce dernier déclare ne pouvoir donner à l'avenir ses soins aux malades de la Société vu que ses occupations multiples l'empêchent de remplir son mandat, il prie le président d'être bien entendu par des membres et leurs dire que tel à ce que qu'il ne soit forcé de donner sa démission, cependant il continuera jusqu'à qu'il recouvre l'avis des membres

Le président de plus que le mandat au bureau est expiré, il invite les membres à procéder à son renouvellement

A l'instant l'élection est faite, en voici le résultat,

Son nommée à l'unanimité des suffrages pour l'année mil huit cent soixante dix,

Ses Sieurs, Etotel Alexandre, Président,
 Souy Sazind, Vice Président
 Dumay ouel Trésorier

ont passé l'acte de l'élection du secrétaire pour l'année mil huit cent soixante dix

francs

S'agissant de leur journalier, il ne peut pas donner les
soins à la comptabilité des livres de la Société, il propose
que le Sieur Gancey, ancien Secrétaire actuel soit
chargé de toutes les écritures concernant la gestion de
la dite Société, en exécution de la loi de trente francs lui devant
être alloué à cet effet, de même que la dite allocation lui sera
retournée par les quittances de cotisations de mois en mois
il est bien entendu qu'il conservera tous ses droits au
besoin il est même chargé de toute corvée

La dite proposition est adoptée par l'assemblée
avec mention bien entendue au procès verbal de la séance
le Sieur Meyer, s'engage à remplir exactement les
conditions de lui données pour les membres présents à
la réunion,

ont publiquement à l'élection des cinq membres
du Conseil, pour l'année mil huit cent dix-sept
dix,

- Sont nommés membres du bureau
- Les Sieurs: Mener d'Anger, Marc,
- " Cohen, Aaron,
- " Levy, Joseph,
- " Scherer, Abraham,
- " Perry, Samuel,

Le bureau ainsi constitué pour l'année mil huit
cent dix-sept, le président invite les nouveaux
membres élus de prendre place au bureau, avec le com-
mencement qu'il soit fait de leur part la plus d'exacte
exactitude dans le service qui leur sera commandé
et surtout d'être toujours présents aux assemblées afin
qu'il n'y ait pas d'empêchement dans les délibérations
mais à l'ordre du jour de la séance,

le président demande si quelqu'un demande
la parole pour faire une proposition dans l'intérêt
de la Société présente, et attendu qu'il
n'y a pas de demande de parole

Et donne la parole à M. Meyer

~~Il est donné la parole à M. Meyer~~

557

n° 254
Séance
du 9 Mars 1870

Le mardi huit cent soixante dix
Le neuf Mars huit soixante dix
Le conseil d'administration de la Société de
Secours Mutuels dite Société Française inscrite
sous le n° 199.

S'est réuni en comité de bureau avec M. le
Monsieur Carbon, rue Montorgueil n° 63, sous la présidence
de M. Bloch Alexandre demeurant rue des Saussaies
n° 7.

La séance est ouverte à huit heures et demie,
l'appel nominal constate la présence de sept
membres,

Est absent, le sieur Demeray conseil, pour cause
d'indisposition,

Le secrétaire donne lecture du procès verbal
de la dernière séance, il est adopté.

Il est donné connaissance de l'état de la caisse,
il en résulte que les fonds restant à ce jour se montent
à la somme de = Soixante =

En Caisse au 9 Mars 1870 263, 20
Et celle des mois 151, 50

414, 70

de payer au mois -----

121 50

Reste en Caisse à ce jour 293 20
Total, deux cent quatre vingt treize francs, vingt
Centimes

Le Président propose comme Procureur de la Société
Monsieur Blumant, demeurant à Paris, rue du bouloi
n° 7, ce dernier accepte ces fonctions sous les conditions
que son président, le bureau n'y fait aucune opo-
= position, avis lui en sera donné de cette décision,

à plusieurs reprises le sieur Blumant est
sorti de la Société faute de paiement, et plusieurs fo
il a été réadmis, mais il n'a pas tenu compte de cette
faute, il en est ressorti de la caisse pour la même
cause, nécessairement, le bureau a été encore avisé
Ces le président pour continuer son mandat

après avoir consulté les membres du bureau, qui ont
l'unanimité de rejeter la dite demande.

Il n'y a plus rien à l'ordre du jour

Le Président déclare la séance levée

Il est dix heures 1/2.

Le Secrétaire

(Signature)

91^o 258
Séance
du 6 Avril 1870

L'an Mil huit cent Soixante dix,
le six avril, huit heures du soir,
Le conseil d'administration de la Société
des Secours mutuels dite Obriété française
inscrit sous le n^o 199,

il s'est réuni en comité de bureau chez M^{rs}
Armand Cohen, rue Montorgueil n^o 67, sous la
présidence de M^{rs} Bloch Alexandre demeurant
rue des Lancendiers n^o 10.

La séance est ouverte à huit heures et demie.
L'appel nominal constate la présence de tous
les conseillers.

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal
de la dernière séance, il est adopté sans opposition.

Sur la présentation des Sieurs Bloch Alexandre
et Spitz Samuel, est et donis provisoirement à faire
partie de la Société, le candidat, Spitz Benjamin
âgé de 34 ans, M^{rs} de Vinas demeurant à Montrouge
rue de la Vierge n^o 2, ce dernier ne sera admis
définitivement qu'à l'assemblée générale suivante
après avoir rempli à son égard les formalités voulues
pour le règlement de la Société.

Le Caecier donne connaissance de l'état
de la caisse, il en résulte que les fonds restant à ce
jour se montent à la somme de Secours =

En Caisse au 9 Mars dernier... 243, 20

Recettes des mois... 88, 50

Reste en caisse à ce jour... 331, 70

Total, trois cent trente et un francs

Le Bureau donne acte au dit trésorier de la dite rédaction de compte.

Le Sieur Victorinann Bertouvent en vertu de payer les exactions de cotisations (voir l'article 3) du règlement de la Société, le Secrétaire est chargé de mettre le dit Sociétaire en demeure afin de s'acquitter dans un bref délai, faute par lui de s'acquiescer il sera possible d'enjoindre la tenue du dit article,

N'ayant plus rien à l'ordre du jour,

Le président déclare la séance levée

Il est dix heures.

Le Secrétaire,

Manoyer

N. 256
Séance
du 19 mai 1870

Paris le huit cent soixante dix
le dix neuf mai huit du soir,

Le conseil d'administration de la Société de Secours mutuels dite Société française inscrite sous le 199,

s'est réuni en Comité de bureau chez M. Aron Cohen, rue Montorgueil n. 6, sous la présidence de M. Bloch Alexandre demeurant rue des Savandières 8^{te} opportune n. 7,

A huit heures trois quart la séance est ouverte,

Le Appel nominal constate la présence de six membres,

Sont mais à l'absence de chacun deux francs pour cause d'absence légitime motifs

Les Sieurs, Perry Samuel, Perry Laurent et le mercredi Marx,

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la dernière séance, après avoir consulté l'assemblée, il est adopté sans opposition,

Est admis provisoirement à faire partie la Société, Le Sieur Berneheim fils, âgé de 27 ans, exerçant la profession de relieur desor, à Paris rue de Poitou 91 n. 14, natif de Kemps, de la Haute Rhin, ce dernier est présenté par les Sieurs, Bloch Alexandre et Manoyer, après

avoir rempli envers ce candidat les formalités voulues pour le règlement, il ne sera reçu définitivement qu'à l'assemblée générale la plus prochaine.

Le Trésorier donne connaissance de l'état de la caisse, il en résulte que les fonds restent en caisse à ce jour; se montent à la somme de =

En Caisse au 6 avril d. 381 70
 À cette du mois 74 50

456 20

depenses du mois 78 "

Reste en Caisse à ce jour 381 20
 Total, trois cent quatre vingt un francs vingt centimes.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour
 Le président déclare la séance levée.
 Il est dix heures 1/2.

Le Secrétaire
 J. Danoyen

N° 257
 Bureau

du 30 Juin 1870

Le 30 Juin huit cent soixante dix
 le trente Juin, huit heures du soir.

Le Conseil d'administration de la Société de Secours mutuels dite Solidarité française, inscrite sous le N° 199,

s'est réuni en Comité de bureau chez M. le Président
 au 30 Juin, rue Montorgueil N° 6,

À huit heures et demie la séance est ouverte,

l'après avoir constaté la présence de huit membres,

Le sieur Macoyer, absent, est excusé pour cause de maladie.

Le président en l'absence du secrétaire malade donne lecture du procès verbal de la dernière séance,

après avoir consulté l'assemblée, Les sieurs Leroy et Samuel et M. le Président, ont donné la parole à

ils donneront des motifs de leurs adhésions à l'Assemblée du Conseil du 29 Juin dernier, après avoir remercié

à leur reconnaissance, de leur dévouement et de leur

prononcés contre eux,

Sont ordonnés provisoirement à faire partie de la Société les candidats suivants,

Des Bieus, Vieil Alexandre âgé de 28 ans, profession de d'employé de Commerce, demeurant à Paris rue St Sabin n° 16, présentée pour M^{rs} Aron Culoen et Blum Beau

Virch, âgé de 29 ans, profession de correcteur demeurant à Paris, rue St Martin 107, présentée pour M^{rs} Bloch Alexandre et Mercier,

Charvry, âgé de 32 ans, profession d'imprimeur demeurant, rue de la Harpe St Catherine n° 10, présentée pour M^{rs} Demmercy et.

Bloch Jacques, âgé de 28 ans profession de Mrd de cuir, demeurant à Paris, rue Montorgueil n° 6, présentée pour M^{rs} Levy Seward et Aron Culoen,

Les dits candidats, après avoir remplis envers eux les formalités voulues pour le règlement de la Société le conseil décide la prise en considération leur acceptations, ils sont renvoyés à l'assemblée générale prochaine

Le Trésorier donne connaissance de l'état de la Caisse des recettes et dépenses des mois de Mai et Juin, il en résulte que les fonds restant à ce jour se monteront à la somme de L. Deux cent

Advenir en Caisse au 1^{er} Mai - 381 20
Recettes du mois de Mai 80 "

dépenses du mois de Mai, 54, 79

Reste en Caisse au 31. 406, 29

Recettes du mois de Juin, 86, 50

dépenses du mois de Juin, 22, "

Reste en Caisse au 1^{er} Juillet, 490, 99

Total, quatre cent cinquante francs, quatre vingt quatre Centimes,

Le Bureau donne acte au dit Trésorier de la dite reddition de comptes,

et ayant plus rien à lui dire sur ce point.

Le président demande si quelques membres ont
des propositions à faire dans l'intérêt de la Société,
personne ne relevant la parole, en conséquence il déclare
la séance levée,

Le secrétaire
Meyer

Il est dix heures.

Bloch
Président

91^e 258
Séance
du 8 Août 1870,

Pan duit huit cent Vingt-cinq dix,
le huit août, huit heures du soir.

La Société des Ecoles Mutuelles dite Séculaire
française, inscrite sous le n^o 149,

S'est réunie en assemblée générale dans un
local situé, rue Montoye n^o 67, chez M^{rs} Croix Cabane,
sous la présidence de M^{rs} Bloch Alexandre demeurant
à Paris, rue des Saussaies n^o 107,

À huit heures et demie, le président déclare la
séance ouverte.

L'appel nominal constate la présence de vingt
sept membres,

— Huit absents —

Ses sieurs Meyer Isaac, Boie Ancel, Perry
Salomon, Perry Maurice, Wietmann, Weil Meyer,
Perry Lazare, Perry Samuel,

Ces six membres ont été mis en l'absence de
chacun deux par son bureau n'ayant pas mentionné leurs
absences,

Ses sieurs Meyer Isaac, Boie Ancel, Cohen Raphael
sont excusés pour cause de maladie,

Le sieur Cohen Salomon, a donné des motifs
valables par écrit, il est également excusé,

De la maladie du secrétaire qui n'a pas pu assister
à l'assemblée, et par un mal-entendu le garçon de bureau
n'a pas eu chercher le livre des procès verbaux, il a donc été
impossible d'en donner lecture, alors il est décidé que la
lecture sera faite à l'assemblée prochaine,

Le sieur Perry Samuel, membre du bureau demande
la parole, il interpelle le président au sujet de ce qu'il
n'a pas fait de réunion de bureau avant celle générale, et
lui expose les raisons, qu'il n'y avait pas eu de réunion

(C'est pour excuser que
Meyer Isaac, et Ancel
Boie, sont portés au
nombre des manquants
sans motifs)

faire cette conversation, attendu qu'il n'y avait rien à l'ordre du jour.

Comme le dit membre ne s'est pas contenté de cette réponse tout en insistant, même avec quelques paroles envers le dit président, l'assemblée en entier engagée ce dernier à le mettre à l'ordre du jour mais par excès de bonté il ne le pas fait, alors à l'unanimité on lui a voté un blâme, sur ce le sieur Sery Samuel, de charce donner sa démission de membre du bureau, ce qui a été accepté par tous.

ont été admis à faire partie de la société, les sieurs, ^{Benjamin} Spitz Benjamin, Veil Alexandre et Bernheim Felix, ces derniers se sont engagés de remplir exactement les devoirs de bons sociétaires.

Le Trésorier donne connaissance de l'état de la caisse, il en résulte que les recettes et dépenses, pendant le semestre dernier dont le détail est donné pour le compte rendu imprimé, que les fonds restent à ce jour le montant à la somme de.

— avoir —

| | | |
|-----------------------------|---|---------|
| Placé à la caisse d'épargne | — | 1520 42 |
| Espèces en caisse à ce jour | | 368 90 |

F
1889 32

Total, dix huit cent quatre vingt neuf francs trente deux centimes.

Les intérêts de l'année des fonds placés à la caisse d'épargne sont à régler, ce qui fera partie de l'avenir social. L'assemblée donne acte au dit trésorier de sa dite reddition de compte.

La Société Fraternelle Française, desirant ne pas rester en arrière à venir au secours des malheureux Soldats Blessés à l'armée, le président consulte l'assemblée sur sa proposition, une somme de cinquante francs provenant de la caisse est votée, la dite somme sera versé par les soins du dit président à qui de droit.

~~Il n'y avait plus rien à l'ordre du jour.~~

~~Les présidents de la Société Française, desirant~~

N^o 259
Séance
Du 22 juin 1871
15

L'an mil huit cent soixante onze,
le 13 mars, huit heures du soir, la Société
de secours mutuels dite Israélite française,
inscrite sous le numéro 199, s'est réunie en
assemblée générale chez M. Orion Cohen,
rue Montorgueil, 67, sous la présidence
de M. Blach.

Après avoir déclaré la séance ouverte,
l'appel nominal, fait par le président,
constate l'absence de plusieurs membres.

Le procès verbal
de la dernière
séance, lu par
le secrétaire,
est adopté.

M. le président donne connaissance
de l'état de la caisse, savoir:

| | |
|------------------------------------|----------------------|
| Placé à la caisse d'épargne... | 1,520- 42 |
| Espèces en caisse au 23 juillet... | 368-90 |
| Produit de la recette du semestre | 242-" |

Dépenses du semestre... 592-"

Reste net... 1,539-32

M. le président rend compte à
l'assemblée du mauvais état où se trouve
la société par suite du retard des cotisations
de la part de plusieurs sociétaires.

Il fait l'énumération des membres
concernant leur état de payement, et dit
avec raison que cet état de choses ne peut
pas durer. Il demande donc un change-
ment radical.

M. Louis Beer a la parole. Ce
sociétaire développe longuement sa pensée.
Il croit avoir remarqué une certaine
incurie dans la gestion de l'administration.

En effet, sans vouloir jeter un
blâme au président, il a à lui reprocher
cependant son manque d'énergie, ainsi
que sa sévérité, qui laissent à désirer.

M. Louis Beer dit aussi de
quelques autres choses...

Pouvoirs, et ~~est~~ pense que cela tient un peu de
leur négligence, ou même d'indifférence.
Cette Déclaration reçoit l'assentiment
de nombreux Sociétaires.

Hâtons-nous de dire qu'il fait aussi
la part de la situation exceptionnelle
où nous nous sommes trouvés durant
la guerre.

Afin de sortir de cet abîme, M. Louis
Beer propose la dissolution de la Société
et sa reconstitution immédiate sur de
nouvelles bases.

Cette motion ne rencontre pas
l'approbateurs.

La parole est à M. Blum, le
Sociétaire dit qu'il est inutile de dissoudre
la Société pour la reformer ensuite.
M. le président n'a qu'à se renfermer
dans le règlement.

Il fait observer que le président
doit être apt à apprécier les sentiments
des Sociétaires, afin d'agir envers eux avec
plus ou moins de sévérité.

Ces paroles sont approuvées par
l'Assemblée, et le président est invité
à se maintenir désormais davantage
dans les termes du règlement.

M. le président, vu la position
critique pendant le siège, propose
l'annulation des quittances pendant
l'époque de la guerre.

Après une légère discussion, cette
proposition est adoptée.

Ainsi, il est bien entendu que
toutes les quittances courront pendant
la guerre, c'est à dire depuis le mois d'août
jusqu'au mois d'avril inclusivement
sont et demeurent supprimées.

Il est bien entendu que les

Sociétaires arriérés avant la guerre, dont les quittances courent jusqu'au mois d'août, sont priés de s'acquitter intégralement, et l'assemblée invite le président de les mettre en demeure de se mettre au pair dans le plus bref délai possible, sinon le bureau se verrait dans la triste nécessité, mais à regret, de leur appliquer l'article 27 du règlement.

Il a été décidé de même que les sommes versées par les sociétaires pendant le siège leur seraient tenues compte pour les cotisations à partir du mois de mai.

Une autre décision corrécte que les sociétaires, en retard de payement avant la guerre, n'ont aucun droit de secours de la société en cas de maladie.

Afin de faire face aux besoins, M. le président demande à ce qu'il soit fait un retrait d'argent de la Caisse d'épargne; cette proposition est acceptée, et l'assemblée fixe la somme à 300 francs.

Plusieurs interpellations sont adressées au président de la part de différents membres croyant avoir à se plaindre de ce que le président aurait apporté de la négligence envers eux dans l'accomplissement de son devoir.

Mais, considérant la situation critique où l'on se trouvait durant le siège, et vu l'impossibilité de faire exécuter le règlement dans toute sa teneur, l'assemblée, après avoir entendu les explications données par le président, trouve les paroles de ce dernier pleinement justifiées et passe outre.

M. le président soumet ensuite à l'assemblée la grave question de savoir si nous devons, à l'exemple d'autres sociétés, prononcer l'exclusion de

Une vive discussion s'éleva à ce sujet,
Plusieurs membres prennent la parole,
les uns pour, les autres contre cette mesure,
ceux-ci croient voir une atteinte portée à
la fraternité religieuse; ceux-là, tout
en déplorant cette mesure extrême,
exercée contre nos coreligionnaires, inclinent
pourtant que le sentiment national doit
être la question dominante.

Enfin, l'assemblée, après une longue
discussion, et sur la demande de M. Louis
Beer, décide, d'après un vote par assis et
levée, que tous ceux de ses membres qui
appartiennent aux nations ayant participé
à la dernière guerre avec la France, ne
feront plus partie de la Société et seront
rayés de ses contrôles.

Nomination Du Bureau pour l'année 1871.

| | |
|-----------------|--|
| Président..... | M. M. Bloch; |
| Vice-président | David Mayer; |
| Treasorier..... | Dennery; |
| Secrétaire..... | Arachel; |
| Conseillers.... | Rosensald Moise, Blum, Lambert, Cohen Aron et Ury. |

Sur la demande du président, la
Société décide que le sieur Arachel, nommé
secrétaire, serait exempté de toutes corvées.

Avant de terminer, l'assemblée,
sur la demande de son secrétaire,
déclare que le président a bien mérité
de la Société, et, à l'unanimité, lui
vote ses remerciements.

Plus rien à l'ordre du jour.
Il est donc décidé
La séance est levée.

L. Arachel

L. Beer

Arachel

N.º 269
Séance
Du 22 juin 1871.

I le bureau de

X Le procès verbal
de la dernière
séance, lu par
le secrétaire, est
adopté.

L'an mil huit cent soixante onze,
le 22 juin, huit heures du soir, la Société
de secours mutuels dite Phrénétique française,
inscrite sous le numéro 199,

s'est réunie chez M. Aron Cohen, rue
de Montorgueil, 67, sous la présidence
de M. Bloch.

Après l'appel nominal fait par le
président, constatant la présence des
membres, la séance est ouverte.

L'état de la Caisse est le même
qu'à la réunion précédente.

M. le président revient de nouveau
sur la décision prise dans la dernière
assemblée générale, concernant le
paiement pendant la guerre.

Il dit que, par l'annulation des
quittances, la caisse se trouverait
obérée et ne serait pas en mesure de
faire face aux dépenses.

Plusieurs membres pensent que,
en l'urgence, on doit retirer de la caisse
l'épargne autant que les besoins
l'exigeraient.

Enfin, pour parer aux besoins, M.
le président propose de faire faire un
noviciat à toute la Société pendant un
certain laps de temps.

Cette proposition est prise en
considération par le Bureau, tout
en se réservant de soumettre cette
question à la prochaine assemblée
générale, et de fixer la durée du
noviciat.

Plus rien à l'ordre du jour.
Il est neuf heures et demie.
La séance est levée.

L. Bloch

N° 261

Séance

Le 11 juillet 1871

L'an mil huit cent soixante-onze, le
11 juillet, huit heures et demie du soir,
la Société de secours mutuels, sous le nom
d'Association française, inscrite sous le
numéro 109,

s'est réunie en assemblée générale
chez M. Aron Cohen, rue Montorgueil
67, sous la présidence de M. Bloch.

Après avoir déclaré la séance ouverte,
l'appel nominal constate l'absence de
M. M. Pottembourg, Lévy Sabonose,
David Mayer, Beer Louis, Frimbourg,
Benoît, Bloch Léon, Lévy Lazaré,
Rehberg Michel et Weil Samson.

N'ayant pas répondu à l'appel,
ni motivé leur absence, ces sociétaires
ont été mis à l'amende chacun de 2 fr.

M. le président ouvre la séance
par un manifeste rempli d'intérêt
et de désignation.

Messieurs, dit-il, maintenant
que le moment critique est passé, il est
impossible de continuer à marcher dans
la même voie, il faut que la Société
rentre dans son état régulier; il faut
qu'elle inaugure une phase nouvelle.

J'ai la ferme résolution de faire
exécuter le règlement dans toute sa teneur;
de surveiller tous les actes de la Société,
afin que chacun puisse jouir de son
droit, enfin de faire ce qui sera en mon
pouvoir pour la prospérité de l'avenir
de la Société.

Mais, Messieurs, pour arriver
à ce but, j'ai besoin de votre concours,
de concours de tous; je vous prie de me
prêter votre appui, votre aide; il
faut que chacun apporte sa pierre
à l'édifice social; et que...

toute le monde, dans l'étendue de sa
sphère, fasse son devoir.

Ayez besoin de vous dire que le
principal concours que je vous demande,
c'est l'exactitude dans le payement,
Point de société possible sans cela,
c'est le nerf de toute société mutuelle,
toute son existence dépend de lui.

J'ai le ferme espoir que vous vous
conformerez à mes vœux.

Quant aux sociétaires arriérés, je ne
saurais assez leur rappeler de faire tout
leur possible pour se mettre en règle,
afin de ne pas éprouver les rigueurs
du règlement.

J'ai aussi besoin de vous dire que des
plaintes me sont parvenues de la part
de plusieurs malades, se plaignant de
ne pas recevoir de visiteurs.

Le service, un peu délaissé pendant
le siège, va reprendre son cours habituel,
et toute négligence du visiteur sera
passible de l'amende réglementaire.

Cette allocution a été accueillie
par de chaleureux applaudissements.
Toute l'assemblée a confiance dans
les belles paroles de son président,
et entrevoit dans cette déclaration
l'avenir de la société sous l'heureux
auspice; aussi reçoit-il de l'assemblée
entière un vote de confiance.

Le secrétaire donne ensuite lecture
des procès-verbaux des séances précédentes,
qui sont adoptés.

M. le président met de nouveau
sur le tapis l'interminable question
des quittances pendant le siège. Il
demande que les sommes versées par
plusieurs sociétaires pendant cette

malheureuse époque restent bénéficiées à la caisse.

Cette proposition est acceptée.

On revient de nouveau à la charge à l'égard si l'on doit payer ce qui est dû pendant la guerre, ou si l'on doit faire un noviciat général.

M. Levy insiste surtout pour un noviciat d'un an; l'autre pour six mois; un petit nombre demande le paiement intégral de tout ce qui est dû.

M. Weil propose une votation pour subvenir aux besoins des dépenses.

Cette motion n'est pas admise.

Enfin, après une longue discussion, il a été décidé que toute somme versée serait maintenue à la caisse,

que l'on ferait un noviciat d'un an, à partir du mois de juillet 1871, pour finir l'année suivante, même époque.

Néanmoins, les malades auront droit aux médecins et médicaments pendant la durée du noviciat, et, en cas de malheur, le sociétaire en deuil aura droit au service religieux.

M. Dennery, dans un but d'économie, demande la suppression des prières dans la maison mortuaire. Il dit que cet argent pourrait être employé d'une manière plus utile.

Cette singulière motion soulève un mécontentement général.

Elle est vivement combattue par M. Levy Samuel, qui dit avec justice que, supprimer les prières chez le sociétaire en deuil, serait porter atteinte à notre organisation religieuse; ce serait

traditions de nos pères. D'ailleurs, les principes fondamentaux de notre société sont basés sur la religion au même titre que les secours aux malades. Nos statuts en parlent d'une manière spéciale et avec intérêt.

La réplique de cet honorable membre obtient un succès, et la proposition de M. B. est rejetée.

M. B. fait connaître à l'assemblée sa démission. Le Sociétaire quitte Paris pour aller habiter la province.

Nous regrettons cette démission, nous perdons en lui un bon sociétaire.

M. le président nous fait savoir aussi le départ de notre garçon de bureau. Il nous présente un successeur qui est accepté immédiatement.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures et demie.

Le secrétaire
Anchels

Le président
M. B.

n° 262
Séance
Du 5 septembre 1877

L'an mil huit cent soixante onze
le 5 septembre, huit heures du soir, le
bureau de la société de secours mutuels,
dite Association française, inscrite sous
le numéro 199,

s'est réunie chez M. Clon, rue
Montorgueil, 67, sous la présidence
de M. Bloch.

La séance est ouverte. L'appel
nominal constate l'absence de M.
Moy, motivé par une indisposition.

Le secrétaire donne lecture du
procès-verbal de la dernière séance,
qui est adopté.

Cette séance a été entièrement

consacrée à la Discussion sur l'interminable
question du rattachement, ainsi qu'à la vérification
des comptes.

Sur sa demande, la parole est donnée
à M. David Meyer, vice-président de
la Société.

Le Sociétaire étant absent à la dernière
assemblée générale, et n'ayant pu prendre
part à la délibération, proteste énergi-
quement contre la décision prise dans
cette réunion.

En effet, dit-il, une mesure pareille
ne peut avoir lieu, c'est une chose incompati-
ble avec les besoins de la situation.

Et dit avec raison: On ne doit pas
priver un ancien Sociétaire, ayant toujours
rempli son devoir, payé exactement ses
cotisations, des secours qu'il pourrait
avoir besoin en cas de maladie, et qui lui
sont si légitimement dus, par la faute
de plusieurs Sociétaires qui ne se sont
pas toujours conformés au règlement, et
à cause de la suppression des quittances
pendant le siège.

Il demande donc à l'assemblée,
dans un but équitable, de revenir sur
cette décision.

Le bureau prenant en considération
les explications données par le vice-
président, se réserve le droit de soumettre
de nouveau cette question à la prochaine
assemblée générale.

M. M. le président et secrétaire
émettent le vœu de ne faire sur le
rattachement que pendant six mois, pour le
faire expirer au mois de janvier 1872.

Quant à la vérification des
comptes, il ressort que les paiements
se font d'une manière régulière.

Cependant cela laisse en core à désirer
de la part de plusieurs sociétaires. Mais
espérons que l'exemple des autres membres
les fera aussi rentrer dans le devoir.

M. le président annonce au bureau
que M. Baer, qui avait donné sa
démission, motivée par son départ de la
capitale, a changé d'avis, nous avons
la satisfaction de conserver ce sociétaire.

Plus rien à l'ordre du jour, la
séance est levée à onze heures.

Le secrétaire
Anquet

Le président
Bloch

n° 263

Séance

Du 27 novembre 1877

L'an mil huit cent soixante-onze, le
27 novembre, huit heures et demie du soir,
le bureau de la Société de secours mutuels,
Dite Israélite française, inscrite sous le
numéro 199, s'est réunie chez M. Aron
Cohen, rue Montorgueil, 67, sous la
présidence de M. Bloch.

M. le président ouvre la séance par
l'appel nominal.

Tous les membres du Bureau sont
présents.

Le procès-verbal de la dernière séance,
lu par le secrétaire, est adopté.

Voici l'état de la Caisse:

| | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| Chez le trésorier | 21 ^{fr} 90 ^{cs} |
| Retiré de la caisse d'épargne | 500 - " |
| Recette Octobre | 88 - " |
| Total | 609 90 |
| Dépenses depuis le mois d'août 1876 | 355 - 50 |
| Reste | 254 - 40 |

Cette séance est occupée principalement par la question des amendes réglementaires, encourues par plusieurs sociétaires, se refusant à payer.

Ces derniers allèguent dans leur refus des motifs que le bureau ne trouve pas admissible.

Toutefois, M. le président, dans son impartialité, veut bien s'en réserver à la prochaine assemblée générale, tout en déclarant que si l'on ne voulait pas marcher dans la voie du règlement, il seroit décidé à donner sa démission.

Plus rien à l'ordre du jour.

La séance est levée à six heures.

Le secrétaire

Le président

Archelet

Blösch

N.º 264

Assemblée générale

du

5 février 1872

L'an mil huit cent soixante-douze, le 5 février, la Société de secours mutuels dite Israélite française, s'est réunie en assemblée générale chez M. Aron, restaurateur, rue Montorgueil, 67, sous la présidence de M. Blösch.

L'appel nominal constate l'absence de plusieurs membres, qui a été notée.

Voici l'état de la Caisse:

| | |
|---------------------------------|------------|
| À la caisse d'épargne | 1,120 - 82 |
| En caisse (1871) aux trésoriers | 18 - 90 |
| Recette du semestre | 890 - 50 |
| Recette du semestre | |
| Total | 2,030 - 21 |
| Dépense de l'année | 728 - 50 |
| Reste | 1,302 - 71 |

M. le président met le nouveau sur le tapis l'éternelle question du noviciat, à savoir si l'on doit le maintenir ou le faire cesser.

M. Tribbuz, absent lors de la dernière assemblée générale, proteste énergiquement contre ce noviciat, qui, selon lui, n'a pas de raison d'être.

Mais l'assemblée consultée, ne veut pas revenir sur sa décision première, et il ressort par un vote que le noviciat restera en vigueur jusqu'à l'époque fixée dans la dernière assemblée générale, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} juillet 1872.

Cependant, M. le président, dans un but philanthropique, demande à l'assemblée de lui donner l'autorisation de venir en aide, en cas de maladie, aux sociétaires qui se trouveraient dans le besoin.

M. le secrétaire, tout en appuyant cette demande, ^{désire} ne veut pas que cette latitude ne soit ^{pas} laissée au président seul, le bureau en entier doit être apte à apprécier la position du sociétaire.

Cette proposition a été acceptée et confiée aux soins du Bureau.

M. le président fait savoir à l'assemblée qu'il n'est pas tout à fait satisfait de la société. L'exactitude de plusieurs membres, sous le rapport du paiement, laisse ^{encore} à désirer, et il exhorte de nouveau les sociétaires à rentrer dans la voie du règlement.

Quant à la question des amendes encourues par plusieurs sociétaires, après les explications données par ces derniers, et ayant été trouvées valables, en sont été débites ~~de deux amendes~~.

Voici la composition du Bureau
pour l'année 1872.

Président..... M. M. Bloch,
Vice-président David Mayer,
Treasorier..... Dennery,
Secrétaire..... Anckel
Conseillers..... Ury, Lambert,
— Elias Levy, Aron
— Cahen et Rosenwald,

Plus rien à l'ordre du jour, la
séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire, le président,
Anckel, Mody

N. 265
assemblée de bureau
du 17 avril et 26 juin 1872

Le bureau de la Société de secours
mutuels de la Fraternité française a
tenue deux séances dans le cours du
dernier semestre.

L'une le 17 avril et l'autre le
18 juin 1872, sous la présidence
de M. Bloch.

Plusieurs candidats ont été
proposés, savoir:

M. M. Fribourg Léopold,
Gompertz Cahen, et Gross, présentés
par M. M. Ury et Dennery.

M. M. Dreyfus Abraham,
Thiébaud Simon, Steiner
et Levy Samuel B. & Charly.

x par M. M. Bloch
et Elias Levy.

Ils ont été reçus provisoirement
par le Bureau, jusqu'à la prochaine
Assemblée générale, et là, s'il y a
lieu, leur admission sera prononcée
d'une manière définitive.

On passe ensuite à la vérifi-
cation des comptes.

En voici le resultat :
 En caisse au mois de janvier 180-90
 Recette — — — — — 248 —

428-90
 Dépense — — — — — 118-50

Reste — — — — — 310-40

Rien autre chose à l'ordre du jour
 les séances ont été levées à 9 heures

Le secrétaire le président
 Aron Bloch

N° 266
 Assemblée générale
 Du
 14 août 1872

L'an mil huit cent soixante deux,
 le 14 août, la Société de secours mutuels,
 dite Israélite française, s'est réunie en
 assemblée générale chez M. Aron,
 restaurateur, rue Montorgueil, 67,
 sous la présidence de M. Bloch.
 La séance est ouverte à huit
 heures du soir.

L'appel nominal constate l'absence
 de MM. Blinn jeune, Lévy Salomon,
 Kehler et Lévy Lazaré.

Ces derniers n'ayant pas motivé leur
 absence, ont été mis à l'amende chacun
 de 2 francs.

Les procès-verbaux des dernières
 séances, lus par le secrétaire, sont
 adoptés.

Voici l'état de la caisse:
 à la caisse d'épargne — 1,120^{fr.} 81 cent
 chez le trésorier, fin de l'année — 180-90
 Recettes du semestre — 573-90

rapports — — — — — 1,875-00

Report ————— 1,875-61
Depenses Du Semestre ——— 304-

Reste net ————— 1,571-61

M. Weil a demandé la parole. Ce sociétaire désire être renseigné sur l'existence de la petite caisse du président.

Après les explications données à ce sujet, il trouve que, vu la pénurie de la caisse, produite par l'état de siège, cette somme ne devrait plus, par mesure d'économie, en être distraite, afin de pouvoir dorénavant faire face aux besoins.

Le secrétaire a ensuite la parole pour appuyer la motion de M. Weil.

Il trouve comme le dernier que cela ne devrait plus avoir lieu, vu la malheureuse position où l'on s'est trouvé pendant le siège, où il a fallu avoir recours à un noviciat qui a duré pendant un an, afin d'alimenter un peu la caisse, et où l'on a été forcé, pour la circonstance, de retirer de l'argent de la caisse d'épargne pour remplir les engagements; il ne comprend pas une pareille libéralité.

D'ailleurs, dit-il, nous ne sommes pas un comité de bienfaisance, mais une société de secours mutuels, et si malheureusement il se trouvait parmi nous quelque nécessiteux à secourir, quelque infortuné à soulager, le bureau, ainsi que la société entière, j'en ai la certitude, s'empresse d'acquiescer de lui venir en aide.

Candidats inscrits le nombre

minime de Sociétaires, la somme de 50 fr. lui paraît énorme et n'est pas en rapport avec l'état de la caisse.

Cette largesse pouvait tout au plus avoir lieu dans un temps où la Société était presque à un nombre double; mais aujourd'hui, où il est urgent de viser à l'économie, il demande, sinon la suppression de cette mesure, mais au moins en diminuer la somme.

M. Lévy Samuel demande la parole pour combattre la proposition de M. M. Weil et Ornel.

Le Sociétaire donne pour principale raison que cela a toujours existé, et que cela est nécessaire par la raison que M. le président est continuellement visité par des pauvres qu'il est, pour ainsi dire, forcé, par sa position, de satisfaire par quelque aumône.

Plusieurs autres Sociétaires parlent dans le même sens.

Enfin, après une légère discussion, et l'assemblée consultée, on passe à l'ordre du jour.

M. le président annonce à l'assemblée la fin du noviciat expiré le 1^{er} juillet.

Il donne ensuite connaissance du retard de paiement de M. Lang, qui se trouve par ce fait hors du règlement.

Le Sociétaire, malgré les avertissements réitérés de M. le président, n'en a pas tenu compte.

Ne voulant pas procéder à sa radiation sans en donner avis à l'assemblée, il a été décidé, d'après l'article 27 du règlement que le sieur Lang devrait se faire

plus partie de la société et sera
rayé de ses contrôles.

M. Fribourg demande la parole
Le sociétaire prétend que plusieurs
quittances qu'il avait payées lui ont
été présentées de nouveau. Il croit
à l'existence d'une erreur.

Sur ce, M. le président lui promet
de vérifier sa position, et il lui en fera
connaître le résultat.

Il est ensuite donné connaissance
du rapport de la commission d'enquête
concernant les admissions provisoires
de M. M. Steiner Jacques; Dreyfus
Abraham, Gross Isaac, Cohen
Gompertz, Fribourg Leopold,
et Schwartz David.

Tous les renseignements pris à cet
égard ont été favorables.

Les subits ayant rempli toutes
les formalités exigées par le règlement,
et l'assemblée consultée, aucune
opposition ne s'est faite, ils ont par
conséquent été admis définitivement
membres de la société.

Sur la recommandation du président,
ces nouveaux sociétaires ont promis de
faire leurs devoirs en se conformant
en tous points au règlement.

Plus rien à l'ordre du jour;
La séance est levée à neuf
heures et demie.

Le secrétaire

Aneholz

Le président

Blum

N.° 267

Assemblée de bureau

Séance

du

27 novembre 1872

X Le bureau de la Société de secours mutuels s'est réuni

Le procès verbal de la dernière séance de bureau lu par le secrétaire est adopté.

Aucun fait de nature à réunir le bureau n'étant produit pendant le dernier trimestre, on s'est réuni qu'une seule fois le 27 novembre 1872 à huit heures du soir, chez M. Cron, restaurateur, rue Montorgueil, 67, sous la présidence de M. Bloch.

Tous les membres du Bureau sont présents. Cette séance a été occupée principalement par la vérification des comptes, dont voici l'état de caisse:

| | |
|--------------------|-------------------|
| Chez le trésorier | 269-90 |
| Récette de juillet | 92- |
| — d'août | 58-50 |
| — de septembre | 72- |
| <hr/> | |
| Total | 492-40 |
| Dépenses | 175-40 |
| <hr/> | |
| reste | 317-00 |

On s'est ensuite occupé des quittances dont le sieur Fribourg prétend avoir payé et qui cependant lui ont été présentées de nouveau.

Après les explications données par le président, tous les membres du Bureau entendus et après mise de l'assemblée à l'ordre du jour, la réclamation du sieur Fribourg est considérée comme nulle et non avenue, par la raison que deux quittances portant la même date et le même nom ne peuvent avoir lieu, puisque ces quittances, avant d'être distribuées, passent par plusieurs mains; il est donc impossible qu'une pareille erreur puisse se commettre.

+

Par conséquent, M. le président
est invité à faire connaître cette
décision à M. Frébourg, afin de
l'engager de se mettre en route dans
le plus bref délai possible, sinon
on serait forcé à regret de lui appliquer
l'article 27 de l'acte.

+

Ensuite M. Bloch et Aron
présentent un nouveau candidat,
M. Becker Felix.

Le bureau l'a admis d'une
manière provisoire, jusqu'à la
prochaine assemblée générale, et
là, après les formalités remplies, et
sur le rapport de la commission
d'enquête, ~~il sera~~ s'il y a lieu, admis
définitivement.

sera prononcée

Plus rien à l'ordre du jour.

La séance est levée à 9 heures.

Le secrétaire

Le président

Arhelz

Mohy

nr 268

Assemblée du bureau

Séance

du

29 janvier 1872

Une autre réunion de Bureau de la
société de secours mutuels dite Israélite
française a eu lieu le 29 janvier 1872
chez M. Aron, restaurateur, rue
Montorgueil, 67, sous la présidence
de M. Bloch.

L'appel nominal a constaté
l'absence de M. Lambert et
Dennessy.

Le secrétaire donne lecture du
procès verbal de la dernière séance,
qui est adopté.

La séance est ouverte à huit
heures du soir.

La vérification des comptes a
donné le résultat suivant:

2

7

Voici l'état de la caisse.

| | |
|-------------------------|----------|
| Chez le trésorier — — — | 317 — |
| Reste D'octobre — — | 74 — 50 |
| id. D'novembre. | 65 — 50 |
| <hr/> | |
| Total — | 457 — 00 |
| Dépenses — | 273 — 50 |
| <hr/> | |
| Reste — | 183 — 50 |
| <hr/> | |

M. M. Steiner et Gross présentent ensuite un nouveau candidat, M. Spare Mathieu.

Le bureau l'a admis provisoirement jusqu'à la prochaine assemblée générale, où, après les formalités remplies, il sera admis d'une manière définitive.

Plus rien à l'ordre du jour
Il est neuf heures $\frac{1}{2}$ la séance est levée.

Le secrétaire
Anquet

Le président
Blach

n° 269
Assemblée Générale
Séance
du
24 février 1873

L'an mil huit cent soixante treize, le
lundi 24 février, la Société de Secours Mutuels
dite Israélite française, s'est réunie en assemblée
générale chez M. Aron, restaurateur, rue Montorgueil
67 sous la présidence de M. Alexandre Blach, président.
La séance est ouverte à 8^h soir.

L'appel nominal constate l'absence de M. M.
les membres suivants: Blum femme
Levy Salomon
Weil Marie
Levy Seward, auquel
réglement est appliqué. Il est mis à l'ordre du jour
M. Weil Alexandre absent également a adressé
lettre motivée à M. le président.
~~M. le président a lu la lettre de M. M.~~

Gross Isaac & Steiner Jaquis, candidats & présents
à la séance sont invités à se retirer pendant un instant
pour délibérer sur leur admission. L'enquête faite
à leur égard ayant donné un résultat favorable, leur
admission est acceptée & à leur rentrée ils s'engagent à
faire acte de bons sociétaires & à observer les statuts qui
nous régissent.

Les élections faites au consistoire sans avis
préalable à la Société, donnent à supposer à M. le
président que cette omission est causée par notre
désintéressement vis-à-vis les œuvres de bienfaisance
fondées sous le patronage du consistoire & propose
de continuer le versement à titre de don que la Société
faisait autrefois à l'égard de l'hospice israélite.
Cet amendement est mis aux voix & à l'unanimité
il est décidé que la Société versera annuellement
une somme de vingt-cinq francs à titre de bienfaisance
en faveur de l'hospice israélite.

L'Ordre du jour appelle le renouvellement des élections.
M. le président quitte son fauteuil; la Société d'un
mouvement spontané lui offre la continuation de la
présidence & vote à l'unanimité & par acclamation sa
réélection. M. Bloch remercie la Société & accepte.

Il en est de même de M. le vice-président, du Trésorier
& de Mess. les Conseillers. M. le secrétaire après un
concours bienveillant de plusieurs années demande à
être relevé de ses fonctions. M. le président propose
M. Friedberg Leopold pour pourvoir à son remplacement.
Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître,
ce dernier est nommé secrétaire.

Voici la Composition du Bureau:

M. M. Bloch Meunier, Président
David Mayer, vice-président
Demery Amiel, Trésorier
Friedberg Leopold, Secrétaire
Ury Joseph, Lambert Joseph, Secrétaire
Lieberman Amiel, Secrétaire

L'Ordre du jour appelle la séance suivante.
Le Président, M. Bloch Meunier.

n° 270
Assemblée de Bureau
Séance
du
17 Avril 1873

Assemblée de Bureau du 17 Avril 1873 chez M.
Aron, restaurateur, 67 rue Montorgueil sous la
présidence de Monsieur Bloch.

La séance est ouverte à 8^h 15 Soir.
Tous les membres formant le Bureau sont présents
à l'exception de M. Joseph Lambert.
Le procès-verbal de l'assemblée générale du 24 février
lu par le secrétaire est adopté.

M. le président donne communication du rapport fait
par M. Moïse Rosenfeld relativement à la décision qui
avait prise l'assemblée vis à vis M. Sédor Abraham
et annonce que ce dernier a versé une somme de six francs
à compte sur ses quittances en retard. Le but n'ayant
pas été rigoureusement atteint, M. le trésorier propose
la mesure suivante : Afin d'accorder à M. Sédor
Abraham le temps nécessaire pour lui permettre de
s'acquitter des quittances en retard, il sera rédigé
un acte sur papier timbré, lequel lui interdira tous
droits jusqu'à parfaite libération.

M. Moïse Weil, membre de la Société, ayant demeuré
9, impasse Prévot à Paris résidant actuellement
à Gentilly (Seine) demande par correspondance à
continuer à faire partie de la Société, à être dispensé
des Minutions & autres devoirs Mutuels; il lui a été
répondu que la Société accepte quoiqu'il réside
hors Paris la continuation de sa participation, mais
ne peut accorder à aucun membre de s'écarter du
réglement et qu'il devra faire comme auparavant.

Etat de la Caisse :

Recettes : 495⁺ 50⁺
Dépenses : 237⁺ . . . Solde Caisse 258⁺ 50⁺
La séance est levée à 9^h 35.

Le Secrétaire Le Président
S. Stribourg

n° 211

Assemblée Bureau

séance

du

18 Juin 1873

Assemblée de Bureau du 18 Juin 1873 chez Monsieur Aron, restaurateur, 67 rue Montorgueil sous la présidence de Monsieur David Meyer vice-président.

La séance est ouverte à 8^h 30 soir. Une indisposition de M. le président l'empêche d'assister à la séance; M. Elzy Joseph absent de Paris, ne peut également y assister. Les autres membres sont présents.

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 17^e avril, lu par le secrétaire est adopté.

M. Lion Wolff, demeurant 23 rue Rambuteau présenté par M. Alexandre Bloch & Meyer est admis provisoirement.

M. Moïse Weil, répondant à une lettre qui lui fut adressée le 30 avril & dont il est parlé dans le procès-verbal de la séance du 17^e du même mois, desire s'expliquer relativement à son départ de Paris et à son installation extra-muros, l'assemblée statuera sur la validité de sa demande.

Monsieur Ademaël Josué est chargé d'une mission vis-à-vis Monsieur Blum f^{rs}.

État de la Caisse

| | | |
|---------|---------|---------|
| Recette | 573. 50 | |
| Dépense | 237. 00 | 336. 50 |

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 9^h.

Le Secrétaire
L. Mikbourg

Le Président

n° 212

Assemblée Bureau

séance

du

6 Août 1873

Assemblée Bureau du 6 Août 1873 chez M. Aron restaurateur, 67 rue Montorgueil, sous la présidence de M. Alexandre Bloch, président. Tous les membres sont présents.

La séance est ouverte à 8^h 15 soir.

Le procès verbal de la séance du 30 Juin est adopté.

L'ordre du jour appelle la lecture de l'ordre

sur la réclamation faite par M. Moïse Weil

quelques questions ayant été soulevées, le bureau

au sujet, le garçon de bureau est chargé

encourir, dans le cas d'un refus non motivé,
il est décidé qu'aucune convocation ne lui sera
adressée, attendu qu'aucune objection ne peut empêcher
le paiement des quattrains en retard.

Messieurs Eliezer Lévy Moïse Bloch, présenté
par M. Alexandre Bloch & Eliezer Lévy & Sépold
Lévy, présenté par M. Alexandre Bloch & M. David
Meyer, tous deux candidats et présents à la
séance, sont admis provisoirement par le Bureau.

L'ordre du jour appelle la fixation de la
date de l'assemblée générale.

Il est décidé qu'elle aura lieu le Mercredi
20 Août.

Etat de la caisse :

| | | |
|---------|--------|--------|
| Recette | 718. | |
| Dépense | 274.50 | 443.50 |

La séance est levée à 9^h.

Le Secrétaire
S. Thibourg
Le Président

• N° 273
Assemblée Générale
Séance
du
20 Août 1873

Le 20 Août 1873, la Société de Secours Mutuels dite
Israélite Française, s'est réunie en Assemblée Générale
chez Monsieur Aron restaurateur, 67 rue Montorgueil
sous la présidence de M. Alexandre Bloch, Président.

La séance est ouverte à 8^h 1/4 soir.

L'appel nominal constate l'absence de Messieurs les
Sociétaires dont les noms suivent :

| | |
|----------------------|-----------------|
| Rodwald Maïe, | Blum Jean |
| Arachel Saïe, | Keller Salomon, |
| Lévy Abraham, | Weil Samson, |
| Lévy Samuel, | Cohen Gompertz, |
| Rottenbourg Salomon, | Marc Mathieu, |

Sur ces dix membres absents, six ont fait parvenir
par des lettres valables, des excuses qui les empêchaient
d'y assister, les quatre autres ont en vertu du règlement
été frappés d'une amende de deux francs, et
sont réprouvés.

Bleiss fr. Weil Moise,
Keller Salomon, Weil Aaron.

M. le Secrétaire fait lecture des procès-verbaux
des réunions précédentes, lesquels sont adoptés.

M. Léon Wolf candidat, précédemment présenté
à une réunion de bureau est admis, sa profession de
voyageur de Commerce l'obligeant à s'éloigner de
Paris il lui est accordé la dispense d'assister à nos
réunions.

Quelques Sociétaires nouvellement admis se sont
eux-mêmes de se dispenser de la visite préalable chez
le médecin de la Société exigée par notre règlement,
avis leur est donné d'avoir à remplir sans retard
cette formalité et de se faire délivrer un certificat de
santé; aucune admission n'aura lieu à l'avenir si elle
n'est entachée de cette prescription.

Messieurs Léon Leopold Bloch Docteur, tous deux
candidats comme membres de la Société, présents à la séance,
sont invités à quitter momentanément la salle pour
délibérer sur leur admission. L'enquête n'ayant donné
aucun résultat défavorable, ces Messieurs sont priés de rentrer,
Monsieur le Président leur annonce l'acceptation de leur
candidature et les invite à observer le règlement qui
régit notre Société et à se conformer, à l'article cité
plus haut quant à la visite du médecin. Ces Messieurs
s'y engagent.

Etat de la Caisse:

| | |
|----------------------------------|------------------|
| À la Caisse d'Épargne - | 1.171. 28 |
| Chez le Trésorier, fin d'année - | 263. 50 |
| Recette du semestre - - - | 456. - |
| Total | 1.890. 78 |
| Dépense du semestre | 274. 50 |
| Reste Net. fr. | 1.616. 28 |

Une polémique s'engage entre Monsieur le Président
et quelques membres de la Société au sujet des
convocations à faire, afin de réunir un nombre
suffisant de Sociétaires pour donner lieu
à une assemblée générale de la Société.

entendue à une majorité relative, est renvoyée
à une séance suivante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance
est levée à 9^h 1/4 soir.

Le Secrétaire
S. Frébourg

Le Président

N^o 274
Assemblée de Nouveau
Séance
du
26 novembre 1873

L'an mil-huit-cent-soixante-trois le vingt-
six novembre, le Bureau de la Société de Secours
Mutuels dite Société Française s'est réuni chez
Monsieur Aron, rue Montorgueil 67 sous la présidence
de Monsieur Alexandre Bloch, Président.

Tous les Membres sont présents à l'exception de
M^r Joseph Lambert, malade & de M^r Elad Sevy
empêché.

La séance est ouverte à 8^h 10 soir.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du
20 août est adopté.

M^r Alexandre Maurice, demurant 19 passage
de la forge royale, portefeuille, né à Philadelphie
(Amérique) présenté par Messieurs David Mayer &
Seppold Sevy demande à se faire inscrire comme
membre de la Société. Ses formalités d'usage pour
cette présentation ont été complies par deux Sociétaires.
L'assemblée générale sera saisie de son admission.

Etat de la Caisse Recettes. 211^{fr}, 50

Depenses. 109. 30

Reste fr. — 102. 30

La réunion n'ayant rien à son Ordre du jour
la séance est levée à 9^h.

Le Secrétaire
S. Frébourg

N° 275

Assemblée de Bureau
Séance

du
4 février 1874

L'an Mil-huit-cent-soixante-quatorze le
quatre février, le Bureau de la Société de Secours
Mutuels dite *Fraternité Française* s'est réuni chez
Monsieur Oron au Montorgueil, 67, sous la présidence
de Monsieur Alexandre Bloch, Président.

Tous les membres sont présents, à l'exception de
Monsieur Joseph Ury, empêché pour cause de maladie
de sa femme.

La séance est ouverte à 8^h 20 soir.

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du
26 novembre est adopté.

Monsieur Simon Malphren, Serfiteley demeurant
38, rue des Gravilliers, ni à Metz, ayant opté pour
la nationalité française et présenté par Mess. Arrel
Demery & Leopold Fribourg, demande à se faire
inscrire, comme membre de la Société, les dispositions
réglementaires pour son admission ont été faites par
deux Sociétaires. L'Assemblée générale sera appelée
à y statuer.

Etat de la Caisse - Recettes - 457⁺

Dépenses ————— 212.70

Reste f^{rs} 238.30

Monsieur le Président met aux voix la fixation de
la date de l'Assemblée générale, d'un commun accord
cette date est portée au Samedi 16 courant.

La séance est levée à 9^h 10

Le Secrétaire

L. Fribourg